23me ANNEE — MONTREAL, SAMEDI, 12 MARS 1898 — No 15

Les Maitres de Poste sont priés d'une manière toute particulière, d'ouvrir tous les colis contenant plus d'un exemplaire du "CULTIVATEUR"

Postmasters are particularly requested to open all parcels containing more than one copy of the "CULTIVATEUR."

LE CULTIVATEUR

20 Cents par Année

D PAGES.

84 LONNES.

L. J. TARTE & FRERE, Propriétaires — ADMINISTRATION : 77-79 Rue St-Jacques

HOSTILITES AMERICAINES

Le gouvernement Laurier fera courageusement son devoir

L'attitude du sénat américain au sujet du Yukon, et le fait par nos voisins d'ignorer des traités publics et des droits acquis, donne à la situation actuelle une gravité exceptionnelle et nous conseillons à tous nos amis le suivre attentivement les journaux de ce temps-ci, afin de se bien renseigner, et surtout de bien se rendre compte du rôle odieux de l'opposition canadienne qui agit comme si elle était l'agent salarié de l'Oncle Sam au Canada.

Le gouvernement Laurier, qu'on se tienne pour dit, dans tous les quartiers ennemis ou interlopes, est résolu à faire énergiquement son devoir et à soutenir l'honneur de la nation avec la plus grande fermeté, avec la plus grande dignité aussi.

Il y a actuellement devant le parlement d'Ottawa, un bill pourvoyant à la construction d'un chemin de fer de Glenora au lac Teslin, sans qu'il en coûte un seul centin au pays. Le parti conservateur a tout mis en oeuvre pour dénoncer ce projet de loi : il a forcé Sir Charles Tupper et quelques-uns de ses lieutenants à choisir entre l'alternative de démissionner ou de dénoncer et combattre un projet qu'ils avaient carrément approuvé ; il fait de l'obstruction depuis un mois, il a fait préparer une soumission pour rire par un nommé Hamilton Smith, venant on ne sait d'où et représentant on ne sait qui, il a encouragé en sous-mains la campagne socialiste de la "Presse", enfin, ce bon parti tory vient de s'accrocher à la résolution du sénat américain pour nous dire : retirez le bill du Yukon.

Ces loyaux de naguère, ces fervents de la souveraineté britannique sont prêts maintenant à capituler devant une bravade de Yankee, à s'aplatir devant une menace que réprouvent d'avance des garanties internationales, à sacrifier la dignité de notre pays et les droits du Canada.

Les Américains veulent mettre l'embargo à Fort Wrangel si nous refusons de faire d'onéreuses concessions, mais nos chefs à Ottawa n'ont pas agi à la légère dans cette affaire, ils n'ont adopté la route de la rivière Stickeen qu'après avoir lu, pesé et relu la clause suivante du traité de Washington :

(Traduction.)

"La navigation des rivières Yukon, Porcupine et Stirkeen, soit en les montant ou descendant, soit en venant de la mer ou en y allant, restera à jamais libre et ouverte pour les besoins du commerce aux sujets de Sa Majesté Britannique, et aux citoyens des Etats-Unis — soumise toutefois aux lois et règlements des deux pays, dans leur territoire et compatible avec tel privilège de navigation libre."

Voilà un texte limpide, formel et nous n'en prendrions pas avantage !

Allons, si les traités ne sont plus respectés, il n'y a plus de droit international possible.

Mais nos chefs croient encore et avec raison à la majesté des traités, à l'autorité des lois et au bon sens des peuples et ils réalisent à la lumière de la raison qu'ils n'ont qu'à passer outre la résolution inconstitutionnelle de vendredi dernier et se retrancher dans la citadelle du traité de 1871 pour faire, sans le moindre conflit, de la navigation commerciale sur la rivière Stickeen.

Les auteurs en matière constitutionnelle et internationale nous donnent assurément le droit, avec la clause qui précède, de faire des transbordements sur cette rivière, transbordements inévitables à cause des battures dans les environs de Fort Wrangel.

On dirait que les Américains comptent sur la force brutale, sur le système : les gros mangent les petits, pour créer des difficultés évidemment préméditées afin d'obtenir de nous des privilèges exorbitants et auxquels ils n'ont pas droit de s'attendre. Et dans cette oeuvre coupable, nos voisins ont l'appui des torys au Canada.

Mais ni les Yankies, ni les torys, coalisés contre un traité, ne feront des libéraux un parti de capitulards.

M. Laurier a tenu un ferme langage hier soir aux Communes, il a parlé comme un homme d'Etat, à la fois robuste et prudent, sentant ses hautes responsabilités, mesurant justement l'étendue de ses devoirs et il a déclaré que si les Américains persistaient à vouloir créer un "casus belli" à Fort Wrangel le gouvernement canadien sans sacrifier ses droits et sans renoncer au traité de Washington, demanderait au parlement l'autorité de faire prolonger jusqu'à Fort Simpson, au sud du territoire contesté, le chemin projeté du Lac Teslin à Glenora.

La "Gazette" dit ce matin que les difficultés qui s'accumulent en ce moment établissent que la route de la Rivière Stickeen n'était pas une route entièrement canadienne, mais nous lui répondrons que la clause du traité de Washington, plus haut citée, prouve le contraire et nous lui rappellerons en même temps que Sir Charles Tupper a déclaré au parlement et en dehors du parlement, que cette "all-canadian route" était la plus avantageuse et même la seule possible.

M. Laurier et ses collègues ont agi en hommes pratiques, en hommes d'affaires en concluant un marché qui dotérait le Canada d'une voie nationale au Klondyke et qui assure un énorme trafic, des millions et des millions de piastres à notre commerce et à notre industrie. Les Américains veulent justement nous créer des embarras pour accaparer tout ce trafic, pour mettre la main sur ces centaines de millions de piastres.

Et dire que Sir Charles Tupper, que M. Foster, que M. MacLean et que tous les torys font l'oeuvre de nos voisins.

M. Laurier et ses collègues sont plus patriotes, plus dévoués au progrès national, au développement de notre commerce et de notre industrie, plus soucieux de l'honneur et de la grandeur du pays et le peuple, qui voit clair et qui voit loin, applaudit à l'énergie de nos chefs.

UN CHEMIN DE FER AMERICAIN

Les Américains, gens de commerce, veulent profiter de nos divisions et des aberrations du parti tory pour mettre la main sur le trafic du Kloudyke.

L'attitude de nos adversaires au parlement d'Ottawa et des autorités à Washington est commune : elle tend à empêcher le gouvernement canadien de relier le Yukon au reste du Canada par une voie nationale.

Pendant que les uns font de l'obstruction et que les autres créent des embarras au mépris de traités solennels et aux applaudissements de nos torys, il arrive que les Rothschilds, représentés par l'ingénieur Onderdonk, sont à commencer la construction d'une voie ferrée de Pyramid Harbor à la frontière et probablement jusqu'à Dawson City.

Le résultat, si le torysme nous bloque au Sénat, c'est que les Etats-Unis auront sous bref délai la haute main sur tout le trafic du Yukon et que nous n'aurons même pas de route à l'automne.

LA SITUATION DANS L'ONTARIO

Le "Citizen" prétend que le gouvernement Hardy n'a pas la confiance de la province d'Ontario et qu'il devrait céder sa place à M. Whitney et ses amis.

Or, tous les gens sensés admettront que si M. Hardy, avec une majorité tout modeste qu'elle soit, n'a pas la confiance de sa province, M. Whitney, en minorité de plusieurs voix, l'a encore moins.

Mais la situation commence à se dessiner plus parfaitement et déjà M. Hardy commande une majorité de dix voix.

A Huron-Ouest, où M. Beck, conservateur, avait été élu par deux voix, l'addition officielle des bulletins vient de donner une majorité de 8 voix à M. J. J. Garrow, libéral, et remet les partis dans la position suivante à la législature :

Libéraux	50
Conservateurs	42
Patron	1
Vacant	1
	94

Or le Patron a déclaré hier qu'il donnerait "fair play" à M. Hardy et le mandat de Russell sera certainement confié à un libéral : cela porte à 52 les forces ministérielles et celles de l'Opposition resteut à 42.

A la prochaine session à Toronto, nous sommes convaincus que le cabinet Hardy aura une majorité de 14 à 18 voix.

La "Correspondance Politique et Parlementaire" de Paris a appris qu'un arrangement était intervenu entre Sir Wilfrid Laurier et Mgr. Langevin au sujet des écoles du Manitoba et cela lui inspire une note sympathique se terminant comme suit :

"En acquiescant à cette combinaison, Sir Wilfrid Laurier,—dont le souvenir reste profondément gravé dans l'esprit de tout ceux qui ont eu l'honneur de le voir lors de son récent séjour à Paris,—donne un témoignage palpable des sentiments libéraux et patriotiques dont il est au Canada le représentant le plus élevé.

"L'éminent Premier Ministre du Dominion ne néglige, nous le savons de longue date, aucune occasion de glorifier la mère-patrie, chère à tous les Canadiens-Français, et le culte qu'il a voué à la mémoire des grands ancêtres lui a valu l'estime de tous ceux qui allient au respect de traditions glorieuses la loyale déférence due aux institutions politiques actuelles du Canada."

Au commencement de la campagne de presse sur le Yukon, la "Presse" cherchait à faire croire au public que si le gouvernement avait voulu partager le Klondyke chaque âme vivante au Canada vaudra $100,000.

Avez-vous remarqué que depuis quelques semaines elle enrichit moins les gens ?

PNEUMONIE ET PLEURESIE

Manchester, N. H., 15 jan., 1893.

Roy & Boire Drug Co. Messieurs : — Je soussigné certifie que votre remède connu sous le nom de Menthol Cough Syrup est la plus excellente préparation que j'ai jamais employée contre les maladies suivantes : Brochites Aigues, Chroniques, Asthmatiques, Toux opiniâtre, Phthisie, Pneumonie, Pleurésie, etc. Ainsi c'est avec plaisir que je recommande cette préparation à toutes les personnes qui souffrent des maladies ci-dessus mentionnées.

Votre humble serviteur.

E. N. FUGERE, M. D.
No 21 Rue Amory.

Le Menthol Cough Syrup est en vente partout, 25 cts la bouteille.

A NOTRE-DAME

Première conférence du Rev. Père Hébert, dimanche

Qui est Dieu comme notre Dieu ?

Le Révérend Père Hébert, prédicateur de la station de carême à Notre-Dame, a dû se sentir amplement dédommagé des ennuis et des fatigues de sa périlleuse traversée à la vue de l'immense multitude accourue à l'église de Notre-Dame pour entendre sa parole évangélique.

Nous n'entreprendrons pas de faire des éloges du savant orateur sacré. Tous ceux qui ont eu hier le privilège de l'entendre s'accordent à dire que la réputation qui l'avait devancé sur nos rives n'a pas été exagérée.

Voici le résumé de sa première conférence.

Quis Deus sicut Deus noster ?
Qui est Dieu comme notre Dieu ?

Mes frères,

Ma première parole au milieu de vous doit être une parole d'excuse.

Je n'ai pas été exact au pieux rendez-vous que m'avait fixé la fidèle sympathie de vos pasteurs, et j'arrive, pour ouvrir cette station, après le carême commencé. Vous voudrez bien, je l'espère, me le pardonner. Ce n'est pas mon coeur qui est en retard ; ni le désir de me trouver enfin devant ce merveilleux auditoire, qui m'a trop faiblement porté vers vous. J'ai, au contraire, plus longuement aspiré que d'autres à toucher votre terre, et je crois pouvoir affirmer d'aimer autant plus que nous l'avons, sur la "Champagne" en détresse ou on dérive, plus anxieusement cherchée...

Je ne redoute donc pas pour ce carême cette perte d'une semaine, que compenseront, j'en suis sûr, votre bonne volonté et votre bienveillante attention. Et je voudrais immédiatement vous en indiquer le dessein.

Les années que nous traversons — ces dernières années du XIXe siècle finissant — auront marqué dans tous les esprits, en Amérique comme en Europe, un retour sérieux et continu vers les préoccupations religieuses. C'est un fait dont l'évidence éclate, et que le Congrès de Chicago, a souligné d'un trait ineffaçable en attirant sur lui l'attention du monde entier. Ce fait nous impose un devoir : celui d'exposer sans cesse, sous toutes les formes, sans nous fatiguer des redites notre croyance religieuse, à nous catholiques, aux regards des esprits curieux et de l'offrir à leur examen.

C'est ce que je me propose de faire pendant ce carême. Tracer une fois encore les grandes lignes de notre sainte religion. Indiquer dans ce paysage infini que déroule devant nos yeux l'ensemble du dogme catholique, les sommets principaux où la conscience chrétienne doit toujours revenir et se reposer ; redire avec vous ces beaux mots sonores qui ont tant de fois fait vibrer notre coeur : Dieu, Jésus-Christ, l'Eglise, la communion éternelle des saints dans la chair ressuscitée, — vous jugerez comme moi que c'est une oeuvre utile, suffisante à nous occuper.

Aujourd'hui donc, afin de commencer ce travail, je voudrais développer le texte que je citais tout à l'heure : "Quis Deus sicut Deus noster"? Qui est Dieu comme notre Dieu ?

Je ne prouverai pas, bien entendu, l'existence de Dieu. C'est une vérité de philosophie, démontrée par des arguments si précis et si nombreux qu'on ne peut qu'y renvoyer les esprits attardés dans la négation. C'est une croyance sociale tellement commune à tous les temps et à tous les peuples qu'elle constitue elle-même une preve et se légitime par soi.

Je veux établir seulement quelle idée particulière nous chrétiens, nous devons nous faire de Dieu." Après vous avoir montré combien sont insuffisantes ou fausses les conceptions que nous pouvons trouver en dehors de nous,

R. P. HEBERT, Dominicain, le prédicateur de la station du carême à Notre-Dame.
(Photographie Quéry Frère.)

I

Jetez un regard, mes frères, sur les religions en nombre presque infini qui sont sous le soleil. C'est une invitation que l'on peut faire aujourd'hui sans être taxé de pédantisme ni de témérité. Nous les connaissons mieux que jamais... Des études patientes, ingénieuse, longuement continuées nous ont initiés plus profondément que nos frères, à leur histoire, à leurs symboles et à leurs rites. En dehors du christianisme, un point commun les relie toutes.

Dieu n'y a pas la posture qu'on lui voudrait. Dans ce qu'on nous dit de ses rapports avec les hommes, je remarque je ne sais quoi de blessant pour lui ou pour nous.

1o Voici d'abord ce que j'appellerai les religions plus strictement patennes, roulées dans les langes des peuples enfants, depuis les vieilles mythologies classiques de la Grèce ou de Rome jusqu'à l'idolatrie et jusqu'au fétichisme grossier des peuplades sauvages contemporaines.

Tout leur effort tend à faire de leurs dieux, des dieux "asservis."

Demandez ce soir à un canaque ce qu'il attend de son fétiche et quelle prière il lui adresse ; vous aurez la même réponse que vous ont faite, il y a plus de deux mille ans l'Hellène, invoquant dans le Parthénon la Minerve de Phidias...

Pour des individus, ce sont les dieux "domestiques," les dieux lares gardiens du troupeau ou du foyer...

Pour les communautés, ce sont les dieux "nationaux" marchant à la tête des armées et prenant le commandement effectif des escadrons.

Dans les deux cas, Dieu apparait diminué. Qu'on le fléchisse par des sacrifices ou qu'on l'apaise par des prières, son rôle auprès de ses fidèles reste toujours le rôle assez humiliant de valet. C'est une source qu'il faut capter à son profit...

2. Au-dessus donc de cette conception enfantine et égoïste, une autre s'est élevée, qui a trouvé une grande fortune chez les peuples qu'une culture plus haute ou des dispositions naturelles plus heureuses avaient disposés à la recevoir.

Dieu ne se présentera plus cette fois avec le caractère de servitude que nous constations tout à l'heure.

On le déclarera, au contraire, tellement grand, tellement impénétrable, tellement au-dessus de nous qu'on en fera un Dieu "isolé," perdu dans les solitudes de son paradis et inaccessible à nos cris.

Et c'est ce type général des religions orientales, inclinées peut-être par le spectacle de leurs cieux profonds, à reculer plus profondément encore, le trô-

Sur ce trône isolé du monde, siège pour Mahomet un Dieu inexorable qui a, une fois pour toutes, écrit une loi des évènements humains, comme un patron affiche à la porte d'une usine un règlement intangible et sous lequel il ne reste qu'à s'incliner servilement...

En dehors de ces deux conceptions, je vous défie de trouver autre chose. En religion comme en politique on oscille perpétuellement entre la souveraineté populaire et la servitude populaire...

Eh bien ! mes frères, je dis que ce ne peut pas être la vérité.

Dieu est trop grand pour être notre valet, et nous nous sentons trop libres et trop beaux pour être des esclaves...

Cherchons donc ailleurs, et demandons au christianisme l'idée vraie de Dieu.

II

La conception chrétienne de Dieu, mes frères, ou pour parler plus exactement, l'affirmation dogmatique sur lui, va se développer progressivement...

1o Dieu, dit le christianisme, est d'abord un maître.

Vous savez avec quelle énergie il affirme ce tout-puissant domaine de Dieu.

Des premières pages de la Genèse à celles du Nouveau-Testament c'est — peut-on dire — la préoccupation constante des auteurs inspirés. Voilà pourquoi nous est sommairement décrit l'épisode merveilleux de la création. Il n'y a peut-être en ces pages que cette formule historique : Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. Mais il y a cette formule... Elle suffit à enseigner que Dieu reste le maître de cet ouvrage de ses mains. Voilà d'où procèdent les ironiques interrogations de Job. Est-ce que tu étais là quand je faisais asseoir la terre sur ses fondements et que je déployais pour abriter le sommeil de sa première nuit, la tente infinie des cieux étoilés ?...

Cette fois, vous le voyez, Dieu n'est plus seulement une force plus puissante que la nôtre, c'est la seule force qui soit. On ne peut plus songer à l'asservir ; il faut la reconnaitre simplement et l'adorer. Dieu est le Maître, le Seigneur. Nous sommes et devons rester toujours des serviteurs prosternés.

2o. Dieu n'est pas seulement un maître, il est de plus un maître agissant. Loin de l'isoler du monde, nous voulons que rien ne soit soustrait à son regard et à son action.

Nous ne mettons pas de limites à sa maîtrise souveraine, ni à sa toute puissance infinie. Rien en ce monde ne doit se faire sans lui, puisque tout a été fait par lui ; rien, ni de si humble, ni de si petit, ni de si fugitif que ce soit. Il ne saurait lui convenir, ni de gouverner à la façon de rois fainéants, ni de régner à la façon de ceux qui ne gouvernent pas.

Et j'entends votre réponse, ou plutôt celle de certains esprits : Est-ce qu'il est digne de Dieu — le Maître infiniment grand — de veiller lui-même à l'exécution de tous les détails? Laissez-lui donner des ordres et les faire accomplir par ses Lieutenants.

Ah ! mes frères, nous ne nous débarrasserons donc jamais de notre façon infirme de penser? Parce que nous mesurons la splendeur des cours au nombre des serviteurs et des ministres ; parce que nous allons répétant qu'un chef d'armée ne doit pas faire l'office d'un simple soldat, nous transportons à Dieu les misères de nos conceptions ; et il nous paraît indigne de ses mains d'arroser Lui-même les fleurs des champs, ou de tisser la trame légère des ailes des papillons ou des lys! Mais c'est parce que nous sommes faibles, précisément, que nous avons besoin de ministres ; bornés dans notre activité et nos ressources qu'il nous est impossible de faire tout par nous-mêmes! Nous divisons le travail parce que le travail total nous écraserait.

Les plus grands, les plus forts parmi nous le divisent moins. Je vous demande pardon de ces souvenirs tant de fois rappelés. Mais, enfin, quand la France, par exemple, a eu à sa tête des maitres vraiment dignes d'elle et de leur rang, est-ce que ces maîtres n'inspiraient pas à la conduire jusque dans le plus petit ressort de sa vie? Napoléon passait les nuits à refaire les additions de son ministre des finances, et il se rappelait, à des années de distance, le nom d'un sous-lieutenant.

Ainsi de Dieu, mes frères. Il peut, sans doute abandonner à ses créatures une part d'exercice de sa souveraineté, mais sans les soustraire jamais à son initiative, à son mouvement et à son examen.

3o. N'ayez pas peur toutefois que cette action souveraine nous courbe comme des esclaves sous une obéissance fatale.

Dieu, maître agissant, est aussi un maître paternel.

Nous ne sommes pas le boeuf sous le joug, acceptant avec une mélancolie stupide tous les fardeaux qu'on lui donne. Nous sommes le cheval de guerre, frémissant, joyeux aux voitoles où va le pousser son cavalier.

Nous ne sommes pas des esclaves, nous sommes des fils. Et dans notre obéissance volontaire, il entre autant de liberté que de contrainte, et, si je l'ose dire, plus d'amour encore que d'adoration et de respect.....

A l'issue de la grand'messe hier, à Notre-Dame, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Jetté est allé faire une visite au prédicateur de la station du carême, le R. P. Hébert.

ECOLE EN FEU

St. Jean, N. B., 9.—Le feu s'est déclaré ce matin dans l'annexe de l'Ecole Victoria. Les pompiers ont eu beaucoup de difficultés pour empêcher les flammes de se communiquer au corps principal de l'édifice.

DANGEREUSEMENT MALADE

Nous regrettons d'apprendre que Madame Paquet, veuve de feu l'honorable sénateur Paquet, de St-Cuthbert, est en ce moment très dangereusement malade, à la résidence de son gendre, Monsieur Victor Geoffrion, avocat, de cette ville.

ECRASE PAR UN TRAIN

Sherbrooke, 9.—Le cadavre de Alphège Allard, qui s'est fait écraser par un train de marchandises sur le quel il était monté sans permission, avec un nommé Martel, à North Stratford, Vt., est arrivé ici. Le défunt était âgé de 25 ans. Son père, M.F. Allard, demeure rue Goodduhue.

IMPORTANTE SAISIE

Des marchandises de contrebande pour $3,000

Une saisie importante a été opérée à St-Jean, P. Q., h , par les officiers de douane, de Montréal. Les marchandises saisies consistent en chapeaux et casques que l'on cherchait à faire passer pour des articles exempts de droits. Le montant de la saisie s'élève à la somme d'environ $3,000.

Ottawa, 9. La cour suprême a rendu jugement hier dans la cause de Goodwin vs la Reine. Elle a accordé au demandeur $72,260. Le jugement a été rendu par les juges Taschereau, Girouard et Sedgwick. Les juges King et Gwynne sont dissidents.

Baldwin vs. la Reine. Appel renvoyé sans frais, vu que la cause était un test case sur la loi de pensions du service civil.

Dreschel vs. Auer Incandescent Light Company. Une motion fut présentée pour faire renvoyer cet appel, d'un jugement récent de la cour d'échiquier. Jugement renversé.

On conclut ensuite l'argumentation dans la cause de McKenzie vs. The Building & Loan Association, qui fut prise en délibérée.

L'AFFAIRE DU DRUMMOND

Temoignage de MM. Schrieber et Courtney

La navigation sur les grands lacs

Ottawa, 8.—Le comité spécial chargé de faire une enquête sur l'affaire du Drummond s'est réuni ce matin.

MM. A. G. McGurn et Geo. Simpson ont été nommés sténographes du comité sur proposition de M. Carroll.

L'hon. M. Blair, qui était présent à l'ouverture de la séance, a demandé le privilège d'être entendu devant le comité pour lui permettre de faire connaitre en détail la part qu'il a prise à l'affaire du Drummond. Mais comme le ministre des chemins de fer était obligé de se rendre au conseil à onze heures, pour entendre la commission du Hâvre de Monoréal, on décida de nement fédéral à la compagnie du Drummond, état qui s'élève depuis 1888 à l'époque actuelle à $287,936. Cette somme a été payée en différents versements à M. J. R. Church, représentant la compagnie. On a aussi payé $87,936 à la banque des Cantons de l'Est.

En 1894, M. Schrieber fut prié par M. Haggart, alors ministre des chemins de fer, en vue de faire l'acquisition du chemin du Drummond, de préparer un estimé de la valeur du chemin. M. Schrieber évalua la partie construite et à construire entre Ste-Rosalie et la Chaudière à $1,365,100. Cet estimé ne fut pas laiten détail, et M. Schrieber ne se rappelle pas sur quoi il a basé dans le temps ses calculs. Il n'y a rien dans le département des chemins de fer pour lui rafraichir la mémoire. Il n'a fait aucun estimé de la partie du chemin comprise entre Ste-Rosalie et Montréal, soit une distance de 36 milles. Il n'a pas non plus évalué la partie du chemin comprise entre la Chaudière et Harlaka, une distance de sept milles, parce que cette partie est depuis longtemps la propriété du gouvernement. Le Grand Tronc n'a que le droit de passage sur cette partie et il paie redevance au gouvernement pour l'exercice de ce droit.

De 1894 à 1897, il n'a rien été fait en vue de l'acquisition du Drummond. L'an dernier, M. Schrieber a fait un nouvel estimé du chemin. Il produira cet estimé à la prochaine séance, mardi prochain.

On a ensuite entendu M. Courtney, député ministre des finances, qui a donné en détail les montants des subsides payés au Drummond depuis 1888.

Mardi prochain le comité entendra M. J. N. Greenshields.

L'hon. M. Tarte n'a fait qu'une courte apparition au comité ce matin. Contrairement à ce que les gazettes bleues ont dit il n'a retenu les services d'aucun avocat. Le ministre des travaux publics n'est accusé par personne, et il n'est ni de près ni de loin appelé à se défendre. La "Presse" ne disait pas davantage la vérité quand elle a annoncé que le gouvernement avait retenu les services de M. Barwick, avocat de Toronto. L'enquête est dirigée par le président du comité, M. Lister, et par M. Carroll, de Kamouraska.

— M. P. A. Choquette a été réélu ce matin président du comité des débats.

— M. I. R. Booth, président du "Canada Atlantique," a déclaré ce matin à votre correspondant que sa compagnie vient de faire l'acquisition de cinq steamers pour la ligne de navigation qu'elle vient établir entre Duluth, Chicago et Parry Sound.

Ces steamers sont le Saxon, le German, le Grecian, le Britton et le Roman et ils ont été loués à la Globe Iron Works Company de Cleveland, pour deux ans au prix de $50,000 chacun. Les bureaux principaux de cette ligne de navigation seront établis à Ottawa, et elle aura à Parry Sound ses élévateurs, ses entrepôts, etc.

Le service de cette nouvelle ligne commencera le 1er mai prochain. Par l'établissement de cette navigation sur les grands lacs, Montréal sera mis en communication directe et constante avec les grandes villes de l'Ouest américain, telles que Chicago et Duluth. Les steamers de M. Booth transporteront à Parry Sound des millions et des millions de tonnes de grains qui seront ensuite transportés à Montréal ou à tout autre port océanique si le port de Montréal n'est pas suffisamment outillé pour recevoir cet immense trafic.

— MM. Robert McKay, Préfontaine, Bickerdike, Thompson, Hodgson, Torrance, Lemay, Farrell, Kennedy et Robertson, représentant la Commission du Havre, ont eu une entrevue avec sir Wilfrid Laurier, sir Richard Cartwright, sir L. Davies, MM. Scott, Fielding, Blair, Tarte, Fisher et Joly, au sujet des améliorations du Havre.

Les représentants de la Commission ont fortement insisté pour que le gouvernement vote un montant suffisant pour procéder vigoureusement avec les travaux du havre.

Ottawa, 8.—Les membres de la commission du havre de Montréal ont été reçus ce matin, en audition dans la chambre du Conseil Privé. Tous les ministres étaient présents. L'audition a été privée. La commission du havre a soumis au gouvernement ses plans pour les améliorations du havre, ainsi que la résolution qu'elle a adoptée à sa dernière assemblée, il y a quinze jours. Elle veut que ses plans soient approuvés par le gouvernement, ou si celui-ci ne veut pas approuver ces plans, la commission demande que le gouvernement se charge lui-même des travaux et les conduise à sa guise.

Vous pouvez être certain que le cabinet Laurier, en cette affaire comme en toutes les autres, saura faire son devoir de manière à voir aux intérêts généraux du pays et à ceux de toute la ville de Montréal en particulier, de l'est comme de l'ouest de la ville.

MORT SUBITE

L'on mande de St-Jérôme, la mort subite de Madame Isidore Labelle, née Zoé Gascon. Elle était âgée de 68 ans. Elle laisse pour déplorer sa perte, son époux, 7 filles, 2 garçons et 88 arrière-petit-fils. Madame Labelle était la soeur du Rév. Père Gascon, O. M. I. Elle avait célébré ses noces d'or en 1892.

MONTREAL, 12 MARS 1898.

L'INDUSTRIE MINIERE

Ce qu'elle a rapporté au Canada en 1897

UN TOTAL DE VINGT-HUIT MILLIONS

La seconde convention du " Federated Canadian Mining Institute " a commencé hier, à l'hôtel Windsor,sous la présidence de M. G. A. Drummond. Dans son rapport, le secrétaire, M. B. T. A. Bell, a mentionné que le bill présenté à la législature de la Nouvelle-Ecosse et par lequel il était prescrit que les ingénieurs de mines seraient tenus d'être des ingénieurs civils sous peine d'une amende de $100, a été rejeté. L'association a approuvé le rejet de cette mesure qui avait été proposée par les ingénieurs civils.

Il a été ensuite voté unanimement de dissoudre l'association dont le but est maintenant rempli, pour en former une autre plus puissante. Le but de la nouvelle association sera de promouvoir les arts et les sciences ayant rapport à la production économique des minéraux et des métaux précieux, d'établir une bibliothèque pour les membres de se concerter sur les questions concernant les intérêts généraux de l'industrie minière en Canada et d'encourager cette industrie par tous les moyens possibles.

A la séance de l'après-midi, M. Bell a discuté le projet de loi qui est maintenant devant le parlement et par lequel un droit serait imposé sur les minerais exportés aux Etats-Unis. Il a proposé une motion par laquelle l'association se prononçait contre l'imposition de droits d'importation en général et déclarait que l'imposition d'un tel droit sur les entreprises minières nuirait à l'industrie canadienne. La motion a été rejetée, mais un amendement renvoyant à la prochaine convention la décision sur ce point a été adopté.

Le président a ensuite donné lecture de son rapport annuel dans lequel il a inclus le rapport de la production minière du Canada pour 1897, préparé par M. E. D. Ingall, du bureau géologique, qui évalue comme suit la production des mines canadiennes.

METAUX

	Quantité	Valeur.
Cuivre, livres	13,300,802	$1,501,360
Or		6,190,000
Minerai de fer, tonnes	71,451	178,716
Plomb, lbs	39,018,219	1,396,853
Mercure, lbs	688	324
Nickel, lbs	3,997,647	1,399,176
Platine		6,600
Argent, onces	5,558,466	3,322,905
Total		$18,996,234

MINERAUX

Asbeste, ton.	25,262	$ 324,700
Chrome, ton.	2,637	32,474
Charbon, ton	3,876,201	7,286,257
Coke, ton.	78,811	209,920
Feld-spath, ton	1,275	3,506
Fourbe, ton	1,923	5,759
Pierre à aiguiser, ton.		40,000
Gypse, ton.	289,621	244,531
Pierre à chaux, ton.		40,000
Mica		75,000
Baryte, ton	571	3,060
Ocre, ton.	3,905	28,560
Eau minérale, gall.		140,000
Sable à moulaton.	5,485	10,931
Gas naturel		325,873
Pétrole	709,857	1,011,546
Phosphate, ton	908	3,984
Pyrites, ton	38,910	116,730
Sel, ton		190,000
Divers		10,000
Matériaux de construction		4,445,108
Total		14,542,989
Total des métaux		13,996,234
Grand total pour 1897		$28,789,173

Pendant les dix années précédentes, ce total a augmenté comme suit :

1896	$22,609,825
1895	20,715,319
1894	19,933,855
1893	20,035,082
1892	16,628,417
1891	18,976,616
1890	16,763,353
1889	14,013,913
1888	12,479,550
1887	11,365,705
1886	10,221,253

BEDEAU IMPRUDENT

Le feu se déclare dans une église méthodiste

Fall River, Mass., 3. — Le feu s'est déclaré hier matin à la Summerfield M. E. Church, angle des rues No. Main et Hood. Cet incendie est dû à la négligence du bedeau, M. Britton. Il avait nettoyé la cour qui entoure l'église et avait amassé un lot de gazon desséché, de feuilles et de vieux bardeaux secs près d'une fenêtre donnant dans le sous-sol de l'église.

Afin de les faire disparaître il mit le feu aux broussailles et alla continuer son travail un peu plus loin. Le feu passa par la fenêtre et se communiqua à la boiserie et aux bancs qui se trouvent à l'intérieur. Le bedeau faillit devenir fou de terreur en apercevant les flammes et donna l'alarme par téléphone à la caserne de la rue Anawan.

Une pompe chimique et un boyau furent envoyés sur les lieux et l'incendie fut éteint sans qu'on eut besoin de sonner une alerte.

Le pasteur, le rév. M. Flocken, dit qu'il y a des dommages pour $150.

LA ROUTE DE PRINCE ALBERT

Winnipeg, 3.—M. Betts, président de la Législature du Nord - Ouest, visitera Ottawa et les villes de l'Est, dans le but de parler en faveur de la route de Prince Albert pour le Yukon. L'Hon. Robert Watson, ministre des Travaux Publics de la Législature Manitobaine, est parti hier pour Ottawa.

ELECTIONS MUNICIPALES

Trois-Rivières, 3. — Jugement a été rendu ce matin dans les contestations d'élections municipales. La requête demandant l'annulation de l'élection du quartier Notre-Dame a été rejetée pour vice de forme lors de la signification. Celle du quartier St-Louis a été maintenue.

La preuve aura lieu plus tard.

LEON XIII

Anniversaire de sa naissance et de son couronnement

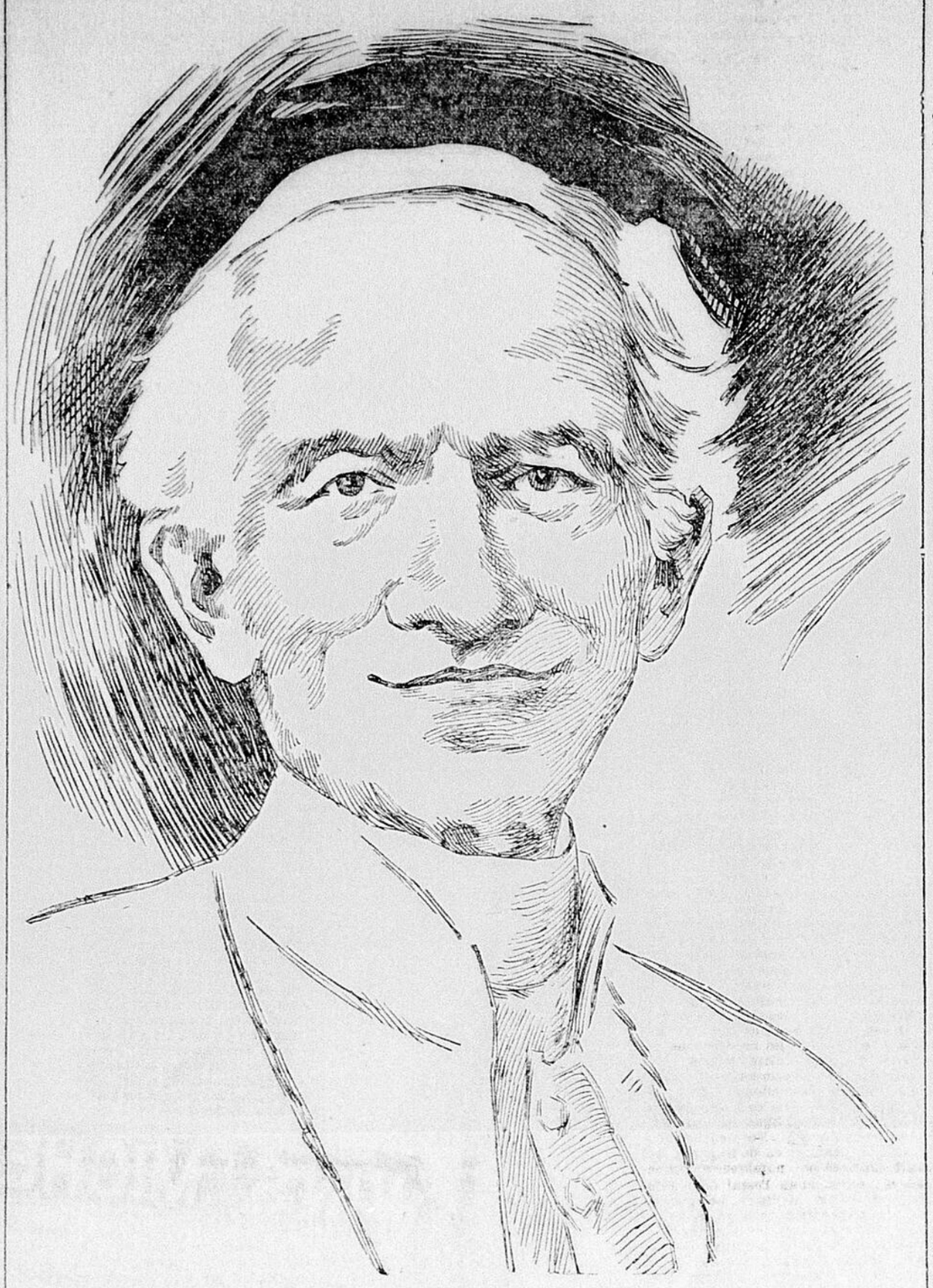

Les cérémonies du double anniversaire de la naissance et du couronnement du Pape Léon XIII. (Il a été couronné en la chapelle Sixtine, le 3 mars 1878), ont commencé hier. Il était en très bonne santé quand, dans la salle du trône, il a reçu les félicitations des prélats, et il leur a répondu d'une voix ferme.

Le Saint-Père a parlé des manifestations qui ont eu lieu à l'occasion de ses anniversaires sacerdotal et pontifical et a dénoncé les insultes dirigées contre l'enthousiasme qui a été montrée lors de ces manifestations. " Il me fait peine, a-t-il ajouté, que les aspirations des fidèles vers Rome soient représentées sous de fausses couleurs. Mais, afin de consoler la Papauté de ces outrages, Dieu a augmenté pour elle l'amour de la multitude dans le monde entier."

LA TOISON D'OR

Qui la rapportera du Klondyke

L'EXODE SE CONTINUE

L'exode de nos concitoyens pour le pays de l'or se continue toujours. Mercredi après-midi un train régulier et un train spécial du C. P. R., ont emporté une centaine de passagers en destination du Klondyke.

Une foule nombreuse se pressait aux abords de la gare du Windsor pour assister au départ des chercheurs d'or. Lorsque les convois se sont ébranlés, la foule a salué par de longs et bruyants applaudissements les hardis aventuriers qui s'en vont arracher à la terre ses trésors.

Les voyageurs se composaient de Montréalais et d'Américains.

L'expédition la plus remarquable était celle de M. N. Tremblay. Cette expédition qui compte 25 membres, est parfaitement équippée. Ceux qui en font partie, sont presque tous de Cohoes, N.-Y. Ces chercheurs d'or partent avec vingt-sept chiens et des provisions de bouches pour une année.

Le chef, M. Tremblay, a déjà fait cinq ou six voyages au Yukon. Sa femme l'accompagne.

Une autre expédition d'une vingtaine de personnes, venant de Magog, Qué., s'est embarquée sous la direction de MM. A. G. Dolloff et Kelly, de Kelly & Frères, Montréal. Elle amène 21 chiens et beaucoup de bagage. Il y avait aussi un troisième parti composé de citoyens de Fredericton, N.-B.

Une expédition de 18 chercheurs d'or est arrivée hier à Montréal, venant de Benton, comté de Carleton, Nouveau-Brunswick. En voici les noms : Harry et Archie Mill, Edward Laferty, Oscar Deacon, Jacob Deakin, Allan McPherson, Arnold Boyd, John McGann, William Gallop, James Lewis, Walter Chernut, William Crofby, William Rankin, William Strange, John Farrell, James Mitchell, William Walsh, Oscar Brown, Mertley Milberry, Harry Davis, et David Smith.

Tous sont pleins d'espoir et comptent revenir bientôt avec leur gousset rempli du précieux métal, l'objet de leur convoitise.

Quelques amis de M. Hamilton Fisher qui est sur le point de partir pour le Klondyke, lui ont donné un banquet, hier, à l'hôtel Carslake.

Environ 85 immigrants, tous passagers du steamer "Carthaginian", sont arrivés à Montréal, mardi. Une quarantaine iront au Klondyke, et la balance se fixera au Nord-Ouest, comme agriculteurs.

UN BAIN GLACE

Le danger pour les enfants de glisser près des usines

Un petit garçon tiré d'une mauvaise situation

Sherbrooke, 3.—Mardi après-midi, vers 4.30 hrs., des enfants étaient occupés à glisser en traineaux dans la côte qui conduit aux usines de la Compagnie qui fournit la lumière à notre ville, lorsque le traineau d'une fillette alla se jeter dans le réservoir d'eau qui sert à faire marcher la Sherbrooke Steam Laundry et d'autres manufactures. Pendant que la fillette alla demander à M. Siméon Daigle, employé comme poseur de fils pour la Sherbrooke Gas and Water Coy., de venir retirer le traineau de l'eau, le jeune Stewart Honeyman, âgé de sept ans, et fils de M. J. A. Honeyman, employé comme vendeur à la Macfarlane Milling Co, avait pris les devants et essayait de repêcher le traineau. Mal lui en prit, car il glissa et tomba à l'eau et il était grand temps de l'en retirer lorsque M. Roy arriva. M. Roy qui croyait n'avoir qu'un traineau à sauver fut tout surpris lorsqu'il vit sur l'eau un casque de jeune enfant. La position était périlleuse vu que l'eau coule à trois pieds plus bas que le sol à cet endroit et que la rive est coupée perpendiculairement. Lorsque M. Daigle mit la main sur le jeune enfant celui-ci était à peu près à trois pieds du rivage, ce qui rendit le sauvetage difficile. Voyant qu'il n'en pouvait venir à bout seul il se mit à appeler du secours. A ce moment M. Alexandre Deschamps, conducteur de voiture pour la "Electric Laundry", passait et se rendit sur la scène. Il aida à M. Daigle à retirer le malheureux enfant de sa triste position. L'enfant a dû séjourner quatre ou cinq minutes dans l'eau, d'après le témoignage des sauveteurs.

Après que le petit garçon eut été placé dans la voiture de M. Deschamps, il commença à renvoyer une partie du liquide qu'il avait avalé. Le pauvre petit était tout gelé et il grelottait de tous ses membres.

MM. Daigle et Deschamps conduisirent l'enfant à la résidence de ses parents qui l'entourèrent de tous leurs soins.

MORTALITES

Maskinongé, 3 — M. Joseph Brousseau qui a occupé les premières charges municipales de sa paroisse est mort cette nuit.

Louiseville, 3 — M. Antoine Domphousse, ex-conseiller de la ville, vient de mourir à l'âge de 68 ans.

A LA RECHERCHE DE SON FILS

Un citoyen de Gaspé et l'un des témoins dans l'affaire Nulty

NOUVELLES DIVERSES

Joliette, 3.—Ces jours derniers, M. F. D. Dugas, substitut du procureur général, vient de recevoir d'un M. F. A. Morin, du Cap des Rosiers, comté de Gaspé, une lettre qui ne manque pas d'intérêt et dont voici la substance :

"J'ai suivi par les journaux, l'affaire Nulty. J'ai vu que vous étiez le substitut du procureur-général. Parmi les témoins de la Couronne, se trouvait un nommé Alcide Morin qui a été questionné et dont les journaux ont publié le témoignage.

Ce nom-là m'a particulièrement frappé. J'ai moi-même un fils du même nom qui quittait la maison paternelle il y a quatre ans, sans aucune raison, laissant son pauvre père et sa pauvre mère qui n'avaient que ce seul enfant, dans le plus profond chagrin.

"Nous avons supposé, ma femme et moi, que c'était notre garçon, car lorsqu'il est parti, il avait 17 ans ; c'était un jeune homme à la mine élégante ; il avait de [illegible] cheveux noirs et légèrement ondulés. J'ai lu dans la "Patrie" que l'âge du témoin coïncidait avec l'âge de mon garçon.

Seriez-vous assez bon, cher M. Dugas, de nous renseigner à ce sujet.

M. Dugas a répondu que le témoin Alcide Morin, ne pouvait être le fils qu'il cherchait, parce qu'il est le fils de M. André Morin, marchand de Chertsey.

—Le premier train de chemin de fer, qui soit arrivé à Joliette, la semaine dernière, à cause de la tempête de neige, est arrivé vendredi soir. Il portait le corps d'une dame Mary Emelia Rowan, morte à Montréal, et dont la sépulture allait avoir lieu à Rawdon. La défunte avait un frère à Joliette, M. James Rowan, comptable, qui est bien connu ici. Un grand nombre d'amis s'étaient rendus à l'arrivée du train pour recevoir la dépouille mortelle de Mlle Rowan.

—Mlle Camille Rivet, fille cadette de M. France Rivet, pro-maire de Joliette, vient de dire adieu au monde, pour entrer au couvent des franciscaines à Québec. Cette jeune fille ne comptait que des amis ici et son départ cause d'universels regrets.

L'INTERCOLONIAL

Le nouveau service donne entière satisfaction

LES TRAINS CIRCULENT SELON L'HORAIRE

Tout le monde content à Québec

IL N'Y A PAS EU D'ACCIDENT

Le nouveau service de l'Intercolonial dont les trains se rendent depuis mardi à Montréal, par le chemin de fer du comté de Drummond, donne pleine et entière satisfaction partout. Les trains circulent selon l'horaire ; il n'y a eu encore aucun anicroche, aucun accident.

La distance, par la nouvelle ligne, entre Lévis et Montréal, qui est de 163 milles, est parcourue en 5 heures par l'express qui part de Montréal, le soir, à 7.05 p.m. C'est assurément une grande amélioration, et certes, le public voyageur ne s'en plaint pas. (A titre de renseignements, voici les distances sur le nouveau chemin de fer entre Lévis et Montréal :

	Milles.
De Lévis à Pointe Lévis	1
" Hadlow	2
" St. Romuald	4
" Chaudière Curve	8
" Chaudière Junction	8
" Chaudière	9
" St. Nicolas	12
" Ste Apollinaire	21
" Ste. Croix	29
" Rivière Henri	35
" Kingsburg Junction	46
" Moose Park	52
" Soulards	56
" Forestdale	60
" Maddington Falls	66
" Aston Junction	71
" St. Winceslas	76
" St. Leonard Junction	79
" Ste. Perpétue	84
" Mitchell	86
" Carmel	90
" St. Cyrille	93
" Drummondville	98
" St. Germain	102
" Duncan	107
" St. Eugène	109
" Bagot	114
" St. Edouard	118
" St. Georges	122
" Ste Rosalie	125
" St. Hyacinthe	127
" Ste Madeleine	135
" St. Hilaire Est	140
" St. Hilaire	141
" Beloeil	142
" St. Basile	146
" St. Bruno	148
" St. Hubert	153
" Double track	154
" St. Lambert	156
" Pointe St. Charles	159
" St. Henri	160
" Montréal	163

Quand nous nous rendons à Québec par voie du Pacifique ou du Grand-Tronc, il faut descendre soit à Trois-Rivières soit à Richmond, pour manger ce que l'on peut attrapper au buffet à la hâte.

Il n'en sera pas ainsi sur la voie de l'Intercolonial. Un char réfectoire va être attaché aux convois express allant à Montréal ou descendant au bas du fleuve, où l'on pourra se faire servir comme dans les meilleurs restaurants du pays. Ce ne sont pas des soupes ou des viandes en conserves que l'on nous servira. Il y aura toute une cuisine et une glacière remplie de steak, de côtelettes, de roast-beef, poulets, dindes, etc. On pourra s'attabler et prendre son temps pour déguster un bon repas, déjeuner, luncher ou dîner.

Il y aura aussi un char fumoir,aménagé de telle façon que l'on pourra y faire sa correspondance. Il y aura bibliothèque et l'on pourra s'y procurer tous les grands journaux du pays.

Jusqu'à présent, en se rendant à un convoi ou en en descendant, les passagers étaient assiégés par des petits gamins qui leur offraient de porter leurs bagages. La prudence faisait presque toujours refuser leurs services. Il n'en sera plus ainsi.

Les officiers de l'Intercolonial sont à organiser un service de petits porteurs, revêtus d'un costume élégant, portant sur leur casquette : "Intercolonial", et qui vous débarrasseront de vos bagages sans risques puisque c'est le gouvernement qui en sera responsable.

La région de Québec est particulièrement satisfaite des nouveaux arrangements qui lui font partager ainsi le confort dont jouissent depuis si longtemps Montréal, Toronto et les autres grands centres.

MORT DE ROUSSEAU

Woonsocket, R. I., 3.—M. Jean-Baptiste Rousseau, qui a été asphyxié chez M. Calixte Cloutier, durant la nuit de mercredi à jeudi, est mort à 11.42 hrs., samedi, sans avoir repris connaissance.

Dès jeudi, plusieurs médecins avaient déclaré que Rousseau ne survivrait pas aux effets du gaz.

Jeudi soir, cependant, il sembla vouloir revenir à la vie, et les médecins eurent pendant quelques heures l'espérance de le sauver ; mais vendredi matin il commença à décliner.

FEU MGR BOUCHER

Son service anniversaire a Louiseville

Louiseville, 3.—Mardi a été chanté avec grande pompe le sevice anniversaire de feu Mgr. J. Boucher, ancien curé de Louiseville. L'église paroissiale avait revêtu ses plus sombres ornements de deuil et était remplie de monde venu de toutes les paroisses du comté.

Le chœur de chant était sous la direction de M. Pierre Gravel et a rendu avec grand succès une messe de requiem harmonisée. M. l'abbé Nap. Caron a chanté l'absoute. Le service a été célébré par M. l'abbé Ferdinand Béland, chancelier et délégué de Mgr. Laflèche, des Trois-Rivières, ayant comme diacre, M. Joachim Caron, vicaire de St-Stanislas, et comme sous diacre M. O. Boucher, vicaire de St-Narcisse, comté de Champlain, tous deux neveux du regretté défunt.

Les autres membres du clergé présents étaient MM. les chanoines Baril, des Trois-Rivières; Comeau, curé d'Yamachiche; Nap. Caron, curé de Maskinongé; les abbés Edouard Béliveau, curé de Ste-Ursule; Dénis Guérin-Lajoie, curé de St-Justin; Eugène Mayrand, curé de St-Léon; Edouard Laflèche, curé de St-Paulin; C. H. Savoie, curé de St-Alexis des Monts; J. Joyal, curé de St-Didace; F. Verville, curé de Ste-Flore; G. Laquerre, curé de St-Charles. Les élèves du collège et du couvent assistaient en corps à cette imposante cérémonie.

Le Liniment Minard soulage la névralgie.

MORT DE FROID

Deux chasseurs surpris par la tempête

L'UN ECHAPPE A LA MORT

Greenville, N.-H., 3. — Toute la population du petit village de Greenville a été mise en émoi mardi en apprenant que deux citoyens de l'endroit avaient passé la nuit dans les bois. Cette nuit a été la plus froide que l'on ait eue depuis nombre d'années. Le thermomètre marquait 10 degrés au-dessous de zéro, et pendant la journée précédente un fort vent du nord-ouest avait fait amonceler la neige d'une hauteur de deux pieds. La nouvelle que ces hommes n'étaient pas revenus se répandit rapidement dans tout le village et plusieurs hommes courageux partirent pour faire une battue dans les bois. L'on apprit que les hommes avaient pris la direction de Wilson Pond et à midi les chercheurs rencontrèrent William Marsh. Il marchait péniblement sur la voie ferrée du Pacifique Canadien, à quatre milles de Greenville. Son état était pitoyable ; affaibli par la faim et épuisé par un long séjour au froid, il avait peine à se tenir debout. Il était temps qu'un secours lui arrivât, car aussitôt au milieu de ses amis il perdit connaissance et l'on fut obligé de le porter chez lui.

Lorsqu'il reprit ses sens, il dit aux chercheurs que son compagnon, Homer Littlefield, était dans les bois, — où, il ne pouvait le dire. — Les chercheurs repartirent immédiatement à la recherche de l'autre victime et une heure plus tard ils trouvèrent Littlefield gisant dans la neige, près d'un petit ruisseau. Il paraissait mort. On le transporta chez lui et l'on fit demander le médecin. C'était en vain. Littlefield est mort sans avoir repris connaissance. Il n'était âgé que de 16 ans.

Le récit des horribles souffrances que ces deux hommes ont endurées est des plus navrants. Partis tous deux de Greenville pour une excursion de chasse, ils furent surpris dans les bois par la tempête. La neige, poussée par un fort vent du nord-est, les aveugla et ils perdirent leur chemin. Ils marchèrent tout le long du jour et, complètement épuisés, résolurent de se bâtir un abri pour passer la nuit. La tempête augmentait de furie, et bientôt tous deux se sentirent impuissants à lutter contre le froid et la neige. Ils se blottirent tout près d'un arbre et, quelque temps après Littlefield tomba pour ne plus se relever. Une torpeur complète l'envahit et malgré les héroïques efforts de son compagnon, Littlefield ne reprit pas ses sens. C'est alors que Marsh partit pour trouver une habitation et fut rencontré par les sauveteurs.

Littlefield avait les pieds, les mains et une partie du côté droit gelés. Marsh a beaucoup souffert du froid et de la faim, mais on espère le sauver. C'est un chasseur expérimenté et âgé de 60 ans.

FEMME EN FLAMMES

Son mari fait partie de l'expédition Desroches

Bristol, Conn., 3 — Une Canadienne, Mme Frédéric Goudreau, a failli être brûlée à mort, vendredi dernier. Une voisine lui avait recommandé de faire bouillir les brûleurs de lampe dans l'huile de pétrole pour les faire curer ; elle était en train d'essayer l'expérience et tenait un vase de fer-blanc au-dessus du poêle, quand la soudure s'est dissoute et le pétrole s'est enflammé. Saisissant le vase, Mme Goudreau est allée le jeter dehors, sauvant la maison ; mais sur ces entrefaites, le feu s'est communiqué à ses vêtements et sans le secours d'une voisine, une dame Marois, qui l'a roulée dans la neige, elle aurait été dévorée par les flammes. Toujours est-il que Mme Goudreau a reçu de terribles brûlures aux bras et au corps. Le jour même de cet accident, son mari quittait Montréal avec l'expédition Desroches à destination du Klondyke.

A CHICOUTIMI

Benediction d'une manufacture de pulpe

On écrit de Chicoutimi que samedi l'après-midi, de bonne heure, les rues de la ville étaient remplies de voitures et de piétons se dirigeant vers les cascades de la rivière Chicoutimi, où est sise la manufacture de pulpe.

Mgr Labrecque, le Grand Vicaire Belley et les MM. du Séminaire, accompagnés de M. J. D. Guay, maire de la ville et président de la compagnie de pulpe, des membres du conseil de ville et du gérant, M. J. E. A. Dubuc, arrivèrent bientôt à la manufacture.

Sa Grandeur bénit l'établissement, puis une magnifique statue de saint Joseph, placée à l'intérieur de la bâtisse. Les machines ont alors été toutes mises en mouvement.

Le public fut invité à visiter la manufacture jusque dans ses moindres détails.

MARIAGE FIN-DE-SIECLE

Celebre hier a St-Hyacinthe

Saint-Hyacinthe, 3.—Il y a peu de temps, un homme arrivait du Manitoba à la recherche d'une épouse, et on lui annonçait qu'il trouverait à l'Hôtel-Dieu deux demoiselles, — les deux sœurs — en disponibilité.

Le voyageur nous connaissance avec elles et, tout de suite, fut captivé par les charmes de la plus jeune qu'il ne tarda pas à conduire à l'autel. La cérémonie a eu lieu mardi matin, à la Cathédrale, grâce à une permission spéciale de l'évêque.

L'épouseur avait fourni à la mariée un splendide trousseau. Pour consoler la sœur de sa femme, il lui a promis de lui dénicher un bon mari parmi ses voisins.

Ce mariage fin-de-siècle fait le sujet de nombreuses conversations ici.

UN SUCCESSEUR A MGR CLEARY

Hamilton, 3 — On dit que Mgr Dowling, évêque de ce diocèse ira occuper le siège épiscopal de Kingston, laissé vacant par la mort de Mgr Cleary. Dans ce cas Monsignor McEvoy, de Hamilton, serait fait évêque. A l'exception de Mgr Walsh, de Toronto, l'évêque de Hamilton est le plus ancien de la province d'Ontario. A un service anniversaire, qui aura lieu dans un mois, et auquel assisteront plusieurs membres du clergé, les évêques d'Alexandria et de Peterboro, choisiront trois noms qu'ils enverront à Rome, où se fera la nomination.

LES DEUX ASSOMMEURS

De Saint-Raphael

Une bonne arrestation operee à Montreal

Québec, 23.—On ne m'avait pas communiqué tout le verdict dans l'affaire de Malenfant hier soir. Le voici au complet: "Mort de congestion de poumons, causée par l'absorption d'une certaine quantité de morphine qu'il s'était administrée lui-même intentionnellement. De plus, les jurés sont d'opinion que les prisonniers devraient être examinés et fouillés plus minutieusement à leur entrée en prison."

Le jury était composé des personnes suivantes: Antoine Painchaud, président; Edm. Genest, Pierre Côté, J. B. Ollivier, Gagnon, Augustin Juneau, J. B. Langlois, Jos. Alfred Leclerc, Jos Juneau, Louis Larose, jr., François Délisle, Victor Cantin, Anaclet Bélanger, Ernest Hamel, J. B. Perome et Joseph A. Amyot.

—Les agents de police secrète Fleury et Walsh ont amené à Québec vers six heures, hier soir, les deux assommeurs qui étaient allés faire des leurs dans St-Raphaël, comté de Bellechasse, la nuit précédente.

On avait pensé que c'étaient les auteurs du vol commis samedi dernier chez M. Lefrançois, épicier; on s'était trompé. Ceux-ci sont encore au large.

Les bandits de St. Raphaël sont deux Canadiens-Français des Etats-Unis qui se sont donnés comme étant l'un de Putnam, Conn., et l'autre de Lynn, Mass.

Celui de Putnam prétend se nommer A. J. Ruel, et être âgé de 22 ans, et l'autre Nathaniel Jourdain ou " Jordan," âgé de 20 ans. On a trouvé sur eux la somme de $76.30, et M. Lemelin maintient toujours qu'on lui a volé plus de $200.

D'après certains détails qu'on m'a communiqués, ils paraissent avoir un complice. Ce complice serait un ancien paroissien de St. Raphaël qui est actuellement aux Etats-Unis.

—On a arrêté, avant-hier, à Montréal, une fille qui était disparue depuis près d'un mois de Québec parce qu'on avait pris contre elle un mandat d'arrestation pour avoir permis des choses immorales chez elle, et surtout donné asile à de jeunes débauchées de 12 à 14 ans.

M. le détective Patry l'a ramenée hier après-midi à Québec. Elle tenait autrefois son bouge Côte d'Abraham, au pied de la rue Ste Geneviève. Elle se nomme Marie-Louise Nadeau, et se dit âgée de 20 ans. On a commencé une enquête à son sujet ce matin, en cour de police.

LES CHERCHEURS D'OR

Les canadiens des Etats-Unis se préparent au départ

Les projets des argonautes

New-Bedford, Mass, 3.— Une trentaine de Canadiens partiront de New-Bedford ce printemps pour le Klondyke. Chacun d'eux a imaginé ses moyens de locomotion et sa manière de voyager, mais le projet le plus extraordinaire est sans contredit celui de M. Joseph Ponton et d'un associé, qui veulent traverser les prairies du Nord-Ouest et les Montagnes Rocheuses avec un troupeau d'animaux destinés à la boucherie.

Pour atteindre ce but il faudra franchir à pied la distance de 2,000 milles qui sépare Edmonton, la dernière station du chemin de fer au nord, et le Klondyke.

M. Ponton, qui dit avoir reçu des informations précises sur la nature du terrain et qui s'est assuré les services d'un guide habile et expérimenté, ne s'effraie pas des difficultés de l'entreprise.

La bande de mineurs qui semble la mieux organisée et qui paraît avoir le plus de chances de succès est celle organisée par M. Lattaie et qui comprend MM. Louis Cotnoir, Ernest Dionne, C. Poirier, Joseph Blaise, etc., vingt en tout.

Dans cette bande on compte deux vieux mineurs qui ont passé plusieurs années dans les mines du Colorado et du Montana, des forgerons, des mécaniciens, des charpentiers, des cordonniers, des boulangers, etc.

On a acheté des provisions pour un an et tous les habits nécessaires; le départ aura lieu au commencement d'avril et l'on se rendra au Klondyke par voie de Seattle.

LE PLEBISCITE

Les societes de temperance de la Province d'Ontario se preparent pour la lutte

Toronto, 3 — Une assemblée du comité exécutif de la Dominion Alliance a eu lieu hier. Il a été déclaré qu'environ 2,000,000 pages de littérature étaient prêtes à être distribuées. La convention annuelle de la Province d'Ontario aura lieu à Toronto, les 5 et 6 juillet prochain.

Le 4 mars, une délégation de femmes se rendra auprès de l'hon. Clifford Sifton, pour l'engager à défendre l'entrée des liqueurs au Yukon.

Prix 25c. la Bouteille

Prix 25c. la Bouteille

THE HARVEY MEDICINE CO., MONTREAL
FACSIMILE DE L'ETIQUETTE DU
Dr. Harvey's Southern
RED PINE
(Pin Rouge du Sud du Dr. Harvey)
GUERIT LA TOUX
Bon pour les enfants et adultes. (1)

Les Artisans Canadien-francais

M. T. A. Grothé réélu président-général

LE NOUVEAU BUREAU DE DIRECTION

Les délégués des Artisans Canadiins Français se sont réunis jeudi matin à 10 heures,dans leur salle, 185 rue St-François-Xavier. Ces délégués étaient en assez grand nombre et venaient des diverses parties du Canada et des Etats-Unis. Voici quelques-uns des noms que nous avons pu nous procurer: Théodore A. Grothé, président-général ; Jos. Thibault, vice-président; les ex-présidents Jos. Lamarche, J. A. Brault et O. Dufresne, MM. L. S. Gendron, Marcel Fontaine, Alp. Lambert, Donat Gagné, Nap. Deschamps, directeurs ; Narcisse Lapointe, censeur ; J. W. McGown, secrétaire ; N. Lachance, inspecteur ; M. F. X. Belanger et Blais, de Québec ; Cloutier, de Lévis ; Dr Normand et Chs Dupont Hébert des Trois-Rivières ; A. Seguin et colonel Denis, de St-Hyacinthe ; Paradis, Sorel ; M. Quenneville, Doré et Gagné, de Valleyfield ; John Chamard, Ottawa ; M. Bourque, de Worcester ; Alph. Lambert, de Lowell ; J. Lamontagne, de Woonsocket ; Janvier Beaupré, de Providence, R.I. ; Edgar Duhamel, de Fall River ; J. B. Vaillantcourt, de Sherbrooke ; Dr H. Ducharme de St-Félix de Valois ; Dr Roulier, de Salem ; Dr Ladouceur, de Ste-Geneviève.

M. T. A. Grothé, président-général sortant de charge, ouvrit l'assemblée et appela M. Cloutier, délégué de Lévis, la plus vieille succursale de la société à prendre le fauteuil.

On discuta durant quelques minutes l'opportunité de donner des informations plus précises aux percepteurs afin d'empêcher les erreurs qui se commettent très souvent et qui sont des sources d'embarras pour la société.

La discussion fut très animée et dura plusieurs minutes. Tous les orateurs connaissaient bien leur sujet et la plupart se sont révélés forts orateurs; ce sont MM. Alf. Lambert, F. X. Belanger, J. S. Gendron, T. A. Grothé, Chs Dupont Hébert, J. Blais et Edgar Duhamel.

Une motion du Dr Fugère, secondé par H. Noury, de Manchester, est remise à plus tard.

Le Dr Daniel Ladouceur dit quelques mots à l'assemblée sur une question d'économie interne et fut suivi par M. John Chamard, qui fit un discours intéressant, renseigné et qui a fortement plu à tout l'auditoire.

Proposé par M. John Chamard, secondé par M. Alphonse Lambert, que M. O. Dufresne soit nommé président pro-temp.

Proposé par M. N. Lachance, secondé par M. N. Théoret, que M. McGown soit élu secrétaire pro-temp.

M. Jos. Thibault proposa, secondé par M. Chs Dupont Hébert que M. T. A. Grothé soit élu directeur. Ce dernier n'accepte qu'après les plus vives instances de ses amis. Les anciens présidents de la société, MM. Brault, Jos Lamarche, O. Dufresne, etc., ont fortement recommandé la réélection de M. Grothé dont le dévouement est connu de tous et qui s'est prodigué pour assurer la prospérité de la société.

En amendement à cette motion, le nom de M. William Gravel est proposé par le Dr Germain, secondé par M. Pierre Bédard.

Cette motion est mise aux votes et M. T. A. Grothé l'emporte par une forte majorité.

MM. Jos. Lamarche et J. A. Brault étaient les scrutateurs.

Tout membre, pour avoir droit de voter devait, d'après l'article 54 des règlements, présenter son livret.

Les directeurs suivants sont réélus par acclamation : MM. Thibault, Maillé et Gagné ; M. Grégoire Léveillé a été aussi élu sans avoir à subir une élection.

LE NOUVEAU BUREAU DE DIRECTION

Le nouveau bureau de direction est ainsi composé:

MM. T. A. Grothé, président général; Jos. Thibault, 1er vice président; L. S.Gendron,2me vice-président; J.G.W. McGown, secr. arch.; Henri Roy, secr. trésorier; H. Maillé, 1er comm. ord.; N. Deschamps, 2ème comm. ord., M. Fontaine, Alfred. Lambert, D. Gagné, Ths. Moll, Grégoire Léveillé, directeurs.

Nap. Théoret, Nar. Lapointe, Eug. Langevin, censeurs.

Tous les directeurs s'assemblèrent ensuite.

Il est alors proposé par M. Napoléon Lachance, secondé par M. Alf. Lambert, que le bureau de direction soit autorisé à donner des chartres de succursales à Cohoes, N.Y., Springfield, New-Bedford, Mass; St-Jean Deschaillons, Laciune, St-Romuald, St-Jérôme, Qué., et autres localités ayant le nombre de membres exigé par les règlements.

La fête des Artisans sera célébrée à une date qu'il conviendra au bureau de fixer et d'après une proposition de M. Nap. Lachance, secondé par M. Denis, la cérémonie religieuse sera célébrée à l'église St-Jacques.

On vote des remerciements aux membres sortant de charge puis la séance est levée, il était près de minuit.

Nous nous faisons un plaisir de mettre sous les yeux du lecteur les divers rapports lus hier soir et approuvés unanimement. Ils prouvent que cette société est forte et puissante et qu'elle est appelée à rendre encore plus de services que par le passé.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR POUR L'ANNEE 1897

Monsieur le président et messieurs,

Durant l'année, j'ai visité vingt-trois bureaux de perception ; j'ai trouvé que nos percepteurs étaient bien qualifiés pour remplir leurs charges,moins trois ou quatre qui ne connaissent pas nos règlements autant qu'ils devraient les connaître. Je leur ai fait voir le danger qu'il y a pour eux et pour la Société de donner aux membres des informations qui pourraient nous entraîner des difficultés. J'ai visité plusieurs succursales. Nos bureaux de direction sont généralement composés d'hommes capables et dévoués ; il y a partout des négligents qui semblent ne pas comprendre l'importance de leurs charges; mais partout les hommes dévoués sont assez nombreux pour bien administrer les affaires de la Société. Les livres sont bien tenus et les principaux officiers ne laissent rien à désirer. Je me suis rendu aux désirs de trois ou quatre de nos succursales pour faire des assemblées de propagande dans leurs divisions. Le succès obtenu a été assez satisfaisant.

Nous avons établi quinze nouvelles succursales durant l'année : dix aux Etats-Unis, celles de Worcester, Lowell, Haverhill, Salem, Fall-River, Holyoke, Mass., Manchester, N.-H., Woonsocket et Providence, R.-I., et Biddeford, Me ; quatre dans la province de Québec : à Sherbrooke, Magog, St-Félix de Valois et Ste Geneviève, et une à Alfred, Ont. Dans quelques instants, nous vous demanderons des chartes pour sept nouvelles succursales : à Cohoes, N.-Y., Springfield, et New-Bedford, Mass., St-Jean des Chaillons, St Romuald, St-Jérôme et Lachine, P.Q. ce qui portera le nombre de nos succursales à trente-deux, de dix qu'elles étaient auparavant. J'ai établi aussi plusieurs bureaux de perception aux Etats-Unis. Quelques-uns de ces bureaux demanderont des succursales avant longtemps, entre autres, Winooski, Vt, Nashua, N.-H. Ware, Cambrigge et Boston, Mass.

Les succursales de Worcester, Woonsocket, Providence, Fall-River et Manchester ont aussi établi des bureaux de monde là-bas semble rivaliser de zèle monde là-bas semble rivaliser d'zèle pour notre société. En justice, nous devons considérer la succursale de Lévis comme étant la mère des deux jeunes succursales, celles de Sherbrooke et de St-Romuald, à cause des membres qu'elle nous a cédés et l'aide puissant de ses officiers.

Le tout humblement soumis:

N. LACHANCE,
Inspecteur général

M. THEODORE A. GROTHE, Président général de la Société des Artisans.

RAPPORT DU SECRETAIRE FINANCIER.

Aux Membres des Artisans Canadiens-Français de la Cité de Montréal:

Messieurs,

Votre bureau a l'honneur de vous présenter son rapport pour le semestre finissant le 31 décembre 1897. Durant le semestre 1,631 membres ont été admis, 50 sont décédés, 398 ont été rayés, 793 transférés. Le nombre total des membres au 31 décembre dernier est de 12,561.

ous avions en mains au 30 juin 1897.....	$22,594.92
Les recettes totales du semestre se sont évaluées à	94,462.52
Formant ensemble	$117,057.44

De cette somme il a été payé:

Aux héritiers des membres décédés $40,228.57	
Aux malades	17,374.69
Pour frais d'administration	11,382.81
Aux médecins examinateurs	684.25
Pour effets de bureau .	1,267.20
Prêts à St. Léonard et St. Jacques	18,000.00
Divers	2,725.95
Soit en tout	91,663.47
Ba. en main et en banque...	$25,393.97

Des $17,374.69 payés aux malades, le bureau central a déboursé $9,825.41 et les succursales $7,549.28.

Les déboursés au bureau central pour les frais généraux se sont élevés à $6,-422.74, plus $932.86 pour le "Bulletin."

Dans les succursales l'administration a coûté $4,027.21.

THEO. A. GROTHE,
Président.
J. G. W. McGOWN,
Secrétaire.

RAPPORT DES CENSEURS.

Société des Artisans Canadiens-Français de la Cité de Montréal,

Messieurs les Sociétaires,

Vos censeurs sont heureux de constater de nouveau les progrès constants de votre société.

Malgré la dureté des temps le nombre des sociétaires a augmenté considérablement pendant le semestre qui vient de s'écouler, et votre société a pu ajouter à son capital la jolie somme de $11,492.30.

Les censeurs reconnaissent avec plaisir le dévouement et la prudence de votre bureau de direction avec lequel ils ont toujours eu les rapports les plus cordiaux.

Le tout humblement soumis.

NAP. THEORET,
NAR. LAPOINTE,
EUG. LANGEVIN,
Censeurs.

LA MERE DE NULTY

Un canard an sujet de sa mort

Joliette, 5.—Hier la nouvelle s'est répandue dans la ville que Mme Michel Nulty, née Emelie Ricard, la mère de Thomas Nulty, était morte à la résidence de son gendre, Alexandre Poudrier, à Chertsey. Votre correspondant est allé aux renseignements et voici ce qu'il a appris "Mme Nulty est décédée à Chertsey lundi dernier, le 28 février au soir, subitement. Elle a succombé à une syncope du coeur. Ses funérailles ont eu lieu à Rawdon mercredi dernier. Elle a été déposée dans le charnier de l'église de Rawdon, à côté de ses quatre enfants, les victimes du 4 novembre qu'elle a tant pleurées."

Tom a appris par son directeur spirituel, hier matin, la terrible nouvelle.

Votre représentant est allé dans la journée d'hier rendre visite au fratricide Nulty. Après échange de poignées de mains, votre correspondant lui dit: "Eh bien, mon pauvre Tom, encore une épreuve pour toi, donc?" "Oui, monsieur, une épreuve, et une dure, celle-là." "Je t'offre mes sympathies, ta mère était une bonne chrétienne, les jours malheureux par lesquels elle a passé l'ont en quelque sorte purifiée, et crois bien que maintenant elle jouit du bonheur des élus en attendant que tu ailles la rejoindre."

Tom, du revers de sa main, essuie une larme. D'une voix tremblante il me remercie des bonnes paroles d'amitié que j'ai pour lui, puis, refoulant ses pleurs qui sont sur le point de s'échapper, il me dit que cette mort toute affligeante qu'elle soit pour lui, ne l'a point surpris. "Ma mère était malade depuis longtemps, dit-il, elle avait une maladie de coeur et le médecin lui disait toujours qu'elle mourrait subitement. J'avais un pressentiment que quelque malheur devait fondre encore dans notre famille, car ces nuits dernières j'ai fait des rêves effroyables."

Votre correspondant s'est séparé de Tom en lui renouvelant ses sympathies. Tom est retourné dans sa cellule, s'est mis à genoux et a commencé à réciter son chapelet.

Votre correspondant bien que persuadé comme le reste des mortels du décès de la mère Nulty, a cru bon de s'adresser à une source certaine et bien lui a pris car cette prétendue nouvelle n'est en partie du moins, qu'un véritable canard.

Tout joyeux votre représentant est allé à la prison voir Tom, pour lui annoncer l'heureuse nouvelle. Je lui ai lu la dépêche de Morin. Il me remercia avec effusion. "J'ai une dernière prière à vous faire, me dit-il, si vous pouviez voir vous même ma mère à Chertsey je vous en bénirais."

Après lui avoir assuré qu'il ferait son possible pour le satisfaire, le reporter de la "Patrie" a pris congé du prisonnier.

Tout le monde est persuadé ici que Mme Nulty est décédée. On ne parle que de cela.

Votre correspondant bien que perfrappée, appela à grands cris son fils Tom. Elle lui dit qu'elle offrait sa mort en expiation de ses crimes. Puis, levant les yeux au ciel, elle dit : "O mes chers enfants, vous que j'aimais tant, je vais donc vous rejoindre. Venez à moi, adieu mon cher Mick!"

Et apprendre que la mère est encore bel et bien vivante va certainement être un coup de foudre dans notre ville si impressionnable.

LA CIE DU RICHELIEU

Nomme les capitaines de vaisseau pour 1898

La Compagnie du Richelieu a nommé hier ses capitaines pour la saison de navigation de 1898.

Il reste encore quelques nominations à faire. Voici la liste de ceux qui ont été choisis jusqu'ici :—

Steamers, "Canada", Capt. Dugal ; Carolina, Capt. Riverin : "Québec", Capt. L. O. Boucher ; "Trois-Rivières", Capt. St-Louis ; "Berthier", Capt. C. Gouin; "Terrebonne",Capt. Eug. Gouin ; "Sorel", Capt Berthiaume ; "Cultivateur", Capt. Raymond ; "Hochelaga", Capt. Mandeville ; "Longueuil", Capt. Jodoin ; "Hosanna", Capt. Mongeau ; "Laprairie", Capt. McLean ; "Hamilton", Capt. Baker ; "Thartan", Capt. Grangé ; "Corsican", Capt. Esford ; "Algerian", Capt. Dunlop ; "Bohemian", Capt. McGrath ; "Passport", Capt. J. A. McDonald.

NOUVEAU PONT

St-Justin, 5.—Longtemps la construction d'un pont à un autre endroit que celui existant maintenant a été une source de grande discussion pour la paroisse de St-Justin. L'affaire vient d'être réglée. Un poot nouveau et tout ce qu'il y a de plus moderne sera construit à la place de l'ancien qui commence à se sentir des effets des années.

Le Liniment Minard guérit des maladies du cuir chevelu.

SANTE PERDUE ET RETROUVEE

Histoire des essais d'un jeune garçon

Il grandissait trop vite et sa santé s'en allait. Plusieurs mois de soins medicaux ne lui font aucun bien. Ses parents presque decourages

Du "Beaver", de Napanee.

Il est vraiment pitoyable de voir des jeunes garçons qui semblent promettre beaucoup pour l'avenir, frappés par la maladie, dont souvent ils ne reviennent que par une espèce de miracle. Ayant entendu parler d'un cas de ce genre, un reporter se rendit auprès de M. J. J. Smith, demeurant près de Fredericksburg Station, dans le comté de Lennox, et lui demanda des détails au sujet de la guérison de son fils, qui avait été bien malade, et que les Pilules Roses du Dr Williams auraient guéri. M. Smith est un des plus anciens citoyens de la localité, et un descendant direct des loyalistes des Etats-Unis, ayant résidé sur la ferme qu'il occupe actuellement pendant toute sa vie. Par conséquent, il est parfaitement connu dans tout le district. En réponse aux question du reporter, il donna les détails qui suivent: "Mon fils Stanley, tomba malade le premier février 1895. Il devint très sourd et endurait constamment une douleur engourdissante à la tête. Il devint d'une grande faiblesse et un tel état pourrait plutôt s'appeler "faiblesse musculaire générale." Il endurait de grandes douleurs dans le dos,et n'avait pas d'appétit; il continua à affaiblir sans interruption et, finalement, il perdit tout courage. Il n'avait pas plus de couleurs qu'il y en a sur un morceau de papier blanc. On consulta un médecin dès l'apparition de la maladie. Il examina soigneusement le cas, déclara que le sens auditif était affecté par une surdité catarrhale, les douleurs au dos provenant du rhumatisme musculaire, et les continuelles sensations de fatigue et la faiblesse générale étant dues à une croissance trop rapide. Tous ces désordres réunis, joints aux effets rétroactifs de la grippe, en avaient fait une ruine physique. Il reçut des soins médicaux pendant quatre mois. Il fut très bien traité pour sa surdité par le médecin qui réussit à lui remettre l'ouïe en ordre, mais, du reste, aucun mieux ne se produisit. Il prescrivit des soins particuliers, touchant l'alimentation,déclarant que c'était tout ce qu'il pouvait faire. Afin de jeter plus de lumière sur le cas qui nous occupe, je dois dire, qu'à cette époque, il avait au delà de douze ans, ayant grandi avec une rapidité telle qu'il dépassait la taille d'un adolescent de six ans plus âgé. Le médecin avait dit que les remèdes ne lui seraient d'aucune utilité, et que tout devait venir de l'alimentation. Nous nous sentions, naturellement, fort découragés devant une telle perspective, ne sachant quelle ligne de conduite suivre, pour l'avenir. Nous en étions là quand un pharmacien de Napanee, qui avait composé de nombreuses ordonnances, recommanda l'essai des Pilules Roses du Dr Williams. Le premier juin, nous achetâmes trois boîtes de pilules et commençâmes le traitement. Après avoir épuisé la deuxième,son appétit, qui, auparavant, était pauvre et inconstant, s'améliora merveilleusement. Il continua le traitement jusqu'à épuisement de sept boîtes. Avec le retour de la vigueur, les forces reparurent, et tous les signes du rhumatisme musculaire s'évanouirent et il regagna promptement les belles et fortes couleurs de la santé; il pouvait faire une somme considérable de travaux légers sur la ferme, tels que conduire le moteur, la moissonneuse et le rateau à cheval. Depuis, il a fréquenté l'école régulièrement et depuis un an, il n'a eu aucun symptôme de sa maladie." Mme Smith parlant sur le sujet corrobora tout ce qui avait été dit, concernant le cas de son fils, et est plus que jamais convaincue de l'efficacité des Pilules Roses du Dr Williams, comme remède qui donne la santé.

Les Pilules Roses du Dr Williams sont un reconstituant du sang et un restaurateur des nerfs. Leurs propriétés vivifiantes s'imprègnent dans le sang, chassent ainsi la maladie du système. Il y a de nombreuses imitations colorées en rose, contre lesquelles le public doit être mis en garde. Les Pilules Roses véritables ne peuvent être obtenues qu'en boîtes, dont l'enveloppe qui les entoure porte la marque de commerce entière : "Les Pilules Roses du Dr Williams pour les Personnes PALES." Refusez toutes les autres.

CERCLE AGRICOLE

te-Justin, 5.—Longtemps le cons-Cercle Agricole a eu une séance très intéressante. M. le Dr Coulombe fit une jolie conférence, puis l'on décida l'achat des grains du printemps. Ce cercle est le plus vieux de tout le district : il a quatorze ans d'existence et a aidé pour beaucoup aux succès importants remportés par cette paroisse depuis les derniers dix ans.

RAPPORT DE PATENTES

Nos lecteurs trouveront ci-après le seul rapport complet des brevets d'invention accordés cette semaine à des inventeurs Canadiens par les gouvernements Canadien et Américain. ce rapport est préparé spécialement pour ce journal par MM. Marion & Marion, solliciteurs de Brevets, Temple Building, Montréal .

BREVETS AMERICAINS

599,821.—James E. Atkins, London, Ont. Boîte à billets.

599,761.—Olivier Bellefeuille, Montréal. Machine pour coudre les souliers.

599,830.—Arthur Deadman, Fort Williams, Can. Serrure.

599,867.—Levi Fisher, Brantford, Can. Poinçon.

599,776.—Isaie Fréchette, Montréal. Support pour formes.

599,936.—John Jones et al, Toronto. Balayeuse de rues.

599,937.—John Jones et al, Toronto. Balayeuse de rues.

599,938.—John Jones et al, Toronto. Arrosoir pour rues.

599,968.—William H. Russell, Newcastle, Can. Trolley électrique.

599,988.—Thomas R. Woodward, Kingsbury et A. J. Esnouff, Richmond. Machine pour mesurer le drap.

BREVETS CANADIENS

59,079.—C. H. Hotchkiss, Port Huron, Mich. Tableau pour annonces.

59,144.—Lewis A. Hart et al, Montréal.Mandat d'argent.

59,149.—Joseph Ouellette et al, St-Hyacinthe. Appareil automatique pour arrêter les aiguilles à tricoter (ou appareil).

59,161.—Walter Shiers, Melbourne, Ont. Machine pour nettoyer les charrues.

$1,000 de récompense à celui qui produira un sirop plus agréable au goût et qui guérira la toux et le rhume aussi promptement que le Menthol Cough Syrup.

Le Menthol Cough Syrup est en vente partout, 25 cts la bouteille.

Les Canadiens
.....DE LA.....
Nouvelle Angleterre
Aux Etats-Unis
Peuvent maintenant se procurer le

VIN St MICHEL

Partout et au même Prix qu'au Canada.

Ce Tonique Stimulant et Nutritif . . . .

Est en vente chez tous les Pharmaciens et Marchands de vins des Etats suivants:

Massachusetts
New-Hampshire
Rhode-Island
Connecticut
Vermont
Maine

Le VIN St MICHEL

Est la première marque des vins hygiéniques. Il guérit radicalement

Toutes les Maladies Causees par l'Appauvrissement du Sang.

Si vous êtes faible, pâle, anémique, dyspeptique, sans énergie, sans goût pour le travail, ou que vous manquiez d'appétit, que la digestion se fasse mal, le sommeil soit agité, prenez pendant un mois, trois verres de Vin St-Michel par jour, avant chaque repas et vous obtiendrez une

Guérison Complète

Dès les premiers verres, vous sentez un bien-être parcourir tous vos membres. Le sang enrichit, circule coloré et chaud, le teint s'anime, les lèvres deviennent vermeilles, le regard est brillant, la faim se fait sentir à l'heure des repas, les pesanteurs et les brûlements d'estomac disparaissent, la digestion se fait facilement, le sommeil est paisible comme celui d'un enfant, l'esprit se réveille, le goût du travail et l'énergie apparaissent enfin avec la bonne humeur au cœur.

LA FORCE
LA VIGUEUR
LA SANTE

règnent de nouveau, grâce à cet énergique Tonique, Stimulant,

Le Vin St-Michel

est agréable à boire, exquis au goût, ample et velouté au palais, sucré sans excès et chaud à l'estomac. C'est un veritable plaisir que de se traiter au Vin St-Michel.

Son prix est à la portée de toutes les bourses.

RECOMMANDE, PRESCRIT ET EN VENTE PARTOUT

WEEKS & POTTER CO'Y,
360 Rue WASHINGTON, Boston, Mass.
Seuls concessionnaires pour les Etats-Unis.

BOIVIN, WILSON & CIE,
338 Rue SAINT-PAUL, Montréal,
Agents généraux pour l'Amérique du Nord.

LE COIN DE FANCHETTE

BERCEUSES

Enfant, si tu dors,
Les anges alors
T'apporteront mille choses :
Des petits oiseaux,
Des petits agneaux,
Des lis, des lilas, des roses ;
Puis des lapins blancs
Avec des rubans,
Pour traîner ta voiture.
Ils te donneront
Tout ce qu'ils auront,
Et des baisers, je t'assure !
Enfant, dors à mes accords,
Dors, mon petit enfant, dors.

Dors, petit enfant !
J'entends l'éléphant
Du grand Mogol ! Il s'avance
Portant sur son dos
Deux palanquins clos.
Que lentement il balance.....
Dans les palanquins
Sont les blancs lapins
Qui vont traîner ta voiture......
Les petits oiseaux
Les petits agneaux
Tu n'entends plus mon murmure.
Enfant, dors à mes accords,
Dors, mon petit enfant, dors !

AUGUSTE DE CHATILLON.

REPONSES AUX CORRESPONDANTS

FLANDRE. — Figurez-vous que je suis en voyage depuis quinze jours et que j'ai laissé mon bagage poétique derrière moi, de sorte que je ne puis vous donner "Le Gué" comme je vous l'avais promis. Pour vous faire prendre patience souvenez-vous du proverbe qui dit : Tout vient à point à qui sait attendre.

MELINEZ. — Je partage, mais non sans restriction, votre admiration pour Gyp. Il est regrettable, par exemple, qu'elle ait employé son beau talent à écrire des choses un peu lestes et indignes d'une femme qui a souci de sa dignité. Et je trouve encore plus que ça va, plus c'est la même chose dans ses dialogues, les premiers amusent, mais les derniers fatiguent un peu parce qu'ils se ressemblent trop entre eux. 2o Vous avez raison et je me suis souvent posé la même question. On défend la lecture de plusieurs de nos auteurs modernes parce qu'ils sont immoraux, et on a vraiment raison, mais je ne sais pourquoi on n'interdit pas également quelques classiques beaucoup trop obscènes pour les mettre dans les mains de la jeunesse. "Le latin dans les mots brave l'impunité", ne me semble pas une excuse suffisante. 3o Je n'ai pu à mon grand regret répondre pour le samehi indiqué. Mes cordre pour le samedi indiqué. Mes cortionce.

ANNA ET TITO. — 1o On nomme la première la plus âgée ou la plus élevée en rang. 2o De la main droite. 3o Non, on ne dit rien, ce n'est plus de mode. 4o Les jeunes filles doivent monter les premières en voiture et se placer sur le siège en arrière, les deux garçons se mettent ensuite sur le siège qui leur fait face, le dos tourné au cocher. 5o Je crois qu'il est préférable pour une jeune fille de ne pas fumer de cigarettes ; ça n'est pas un crime de le faire tout de même.

UNE QUEBECQUOISE. — A quoi bon la discussion? n'êtes-vous pas au-dessus de toutes ces petites mesquineries et ces jalousies?

OLGA. — Je tâcherai de donner de modes le moins possible, petite Olga, mais il faut avoir un peu de charité envers son prochain, n'est-ce pas? 2o Merci de votre information. 3o Les meilleurs dictionnaires sont ceux de Bescherelles ou de Larousse. 4o Je n'ai jamais entendu parler de ce livre, dans tous les cas, ce n'est pas le titre d'un dictionnaire que je sache.

INDISCRET. — 1o Dans la rue, on se contente simplement de saluer sans rien dire ; en général, quand on s'adresse à un prêtre, il vaut mieux dire: Bonjour, M. l'abbé. 2o Je trouve excessivement laid un jeune homme qui se ronge les ongles. 3o C'est à vous à vous rendre le premier ; il convient qu'un homme soit aussi généreux qu'il est fort. 4o Je ne me rappelle pas avoir reçu de lettre de vous et l'avoir laissée sans réponse. Souvenez-vous qu'il vous faut souvent attendre trois semaines avant d'avoir votre tour.

AMANDA. — A quoi songez-vous, ma pauvre petite, quand vous m'adressez des questions comme celle-ci: "Celui qui vient chez moi, m'aime-t-il? Vais-je rester ici, ce printemps? Etes-vous capable de fixer la date de mon mariage?" Je ne suis pas une diseuse de bonne aventure et je ne sais pas plus que vous lire dans l'avenir. Soyez plus rationnelle à l'avenir, Amanda.

LYRE DESENCHANTEE. — 1o Pour le deuil d'une mère, on ne doit pas hésiter à mettre autant de crêpe que possible. 2o Le deuil d'une mère ou d'un père dure deux ans, un an le grand deuil, une autre année de demi-deuil. 3o Vous devez renvoyer votre carte bordée de noir avec ces mots en haut de votre nom : Avec remerciements pour sympathies.

MAURICE.— 1o Je crois qu'il vaut mieux ne pas tutoyer ses parents ; cependant, ceci n'est pas une affaire de convenance, mais de pur sentiment. 2o Il faut de bien graves raisons pour briser des fiançailles ; dans notre pays, on n'est pas assez particulier sur ce point ; on se fiance, puis on brise ses engagements comme s'il s'agissait d'une affaire de légère importance. C'est pourtant une chose sacrée que les fiançailles. 3o Vous avez deux ou trois fautes d'orthographe dans votre lettre.

ROSSIGNOLETTE. — La description de votre village m'a bien intéressée ; cela me faisait songer au mien et j'enviais cette tranquillité, cette monotonie qui pèsent pourtant à vos jeunes épaules. Si vous étiez à la ville, vous regretteriez vous aussi, j'en suis sûre, ces jours de loisirs, où du moins vous vous sentiez vivre. 2o Votre prière à St-Antoine de Padoue mérite les honneurs de la reproduction. La voici, je la donne à toutes celles qui partagent votre dévotion : "St-Antoine de Padoue, vous qui êtes si bon, si doux, faites-moi la grâce de trouver un bon époux." Chère enfant, savez-vous bien ce que vous dites ? 3o N'allez pas maintenant au Klondyke, vous êtes trop jeune et vous souffririez trop là-bas de toute façon. Attendez que les communications soient plus faciles et que les femmes y soient plus protégées. Au revoir, Rossignolette, et ne vous ennuyez pas trop dans votre campagne. Pour cela, partagez vos journées entre les travaux à l'aiguille, la lecture, la musique et le soin de vos fleurs. Vous êtes bien heureuse, vous, d'avoir du temps libre et des fleurs à soigner.

BON GARCON. — Vous avez tort ; je fais grand cas de cette affection que vous m'offrez maintenant ; je regrette seulement que vous ne m'ayez pas dit pourquoi vous m'aviez voué tout d'abord cette grosse rancune. Cela m'amuserait beaucoup d'en savoir la cause. Au revoir, Bon garçon, et puisque vous êtes revenu à de meilleurs sentiments, à mon égard, vous serez le bienvenu dans "Le Coin de Fanchette".

RICHELIEU.— Votre lettre m'est enfin parvenue, après avoir voyagé beaucoup plus longtemps que vous ne l'avez probablement cru ; je l'ai lue, il me semble inutile de vous le dire, avec infiniment d'intérêt. Je compterai toujours sur le bon souvenir que vous me gardez et cette pensée, je le sais, me sera très consolante aux heures de soucis. Je vous remercie encore des excellentes choses que vous m'écrivez ; elles me sont d'autant meilleures que je les sens sincères. Une femme se trompe rarement sur le ton de vraie sincérité d'une lettre de même que les paroles écrites d'un homme valent toujours mieux que ses paroles parlées, a dit un proverbe allemand. 2o Cette amie à qui vous devez adresser vos manuscrits vous mande qu'elle les lira certainement et les conservera avec un soin jaloux jusqu'à ce que vous veuilez les réclamer. Nous avons eu, "l'autre" et moi de longues dissertations sur cette amitié de l'intelligence, cette union de l'âme, que rien ne sait altérer et nous en sommes venues à la conclusion qu'elle était de toutes, la meilleure, la plus belle et la plus durable.

AMOUR INCONNU. — C'est triste, sans doute, mais attendez pour vous désoler que le jeune homme en question se soit prononcé. Soyez aimable et polie, mais ne faites pas trop de frais pour lui plaire, je veux dire, ne cherchez pas à influencer sa décision, puisque votre bonheur doit faire le malheur de votre soeur. S'il décide en votre faveur, acceptez-le et votre soeur devra en faire le sacrifice que vous auriez à subir vous-même s'il la préfère à vous. Dans ce cas, c'est à votre tour, à vous montrer brave et généreuse. Il en coûte, ma chère amie, mais souffrir, c'est la vie, il ne nous reste qu'à accepter cette dure loi et ne chercher de consolation que dans l'accomplissement de son devoir.

RENEE SPRINGLE. — Ah, oui, attendez encore, ne vous mariez pas à dix-sept ans, c'est trop jeune, surtout quand vous êtes si choyée à la maison paternelle. C'est votre plus beau temps, jouissez-en quelques années encore. On a beau être heureuse dans le mariage, posséder l'homme de son choix, on ne saurait mettre de côté les mille et un soucis, les responsabilités si lourdes qui incombent à cet état. 2o. La beauté grecque est la plus classique. 3o. Je trouve l'équitation un amusement plus digne pour une femme que le bicycle. 4o Si je vous écrivais le nom que j'ai reçu au baptême, vous ne l'aimeriez pas. 5o. Certainement qu'il n'est pas besoin d'avoir des histoires d'amour pour m'écrire.

UNE PETITE FEMME. — J'étais bien heureuse de lire de si bonnes nouvelles de vous, de votre mari et de vos bébés. Vous êtes en vérité une bonne petite femme, et je fais des voeux pour que votre bonheur dure toujours. 1o Vous êtes mécontente qu'on ait empêché les femmes de suivre le procès de Nulty : ce qui me désole surtout, c'est qu'il se trouve des femmes pour aimer à suivre ces détails-là, qui me semblent si cruels pour notre coeur sensible. Quant au correspondant qui écrit à propos de nous : Pauvre sexe! il ferait mieux de garder sa pitié pour lui, il en a plus besoin que nous. 2o Un homme marié peut aller seul à une soirée de danse, à condition qu'il ait d'abord la permission de sa femme, que celle-ci ait de bonnes raisons pour ne pas l'accompagner, et, enfin, que cela ne se répète pas trop souvent.

LA FRANCE. — Je vous ai envoyé un paquet de livres vers la fin de janvier, je crois ; ne les avez-vous pas reçus ? J'en suis bien fâchée. J'accuse réception des vôtres et je vous en remercie. Il y aura prochainement un second envoi de livres, je vous en adresserai encore, mais si vous ne les recevez pas, je ne vois pas comment je pourrais bien faire. J'ai adressé comme ceci : E. V. Garden Island, Kingston, Ont., est-ce bien ?

CLEO DE MERODE. — J'ai donné, il y a quelque temps, une recette de mon collègue Firmin Picard pour empêcher la chute des cheveux, pourquoi ne l'avez-vous pas prise ? 2o La reine Victoria est la fille du duc de Kent. 3o Cléo de Mérode fait dire à Bonaparte que plusieurs petites croix au bas d'une lettre signifient plusieurs baisers. Moi, je n'en crois rien. 4o Non, mademoiselle, j'aime autant mourir que de faire une acrostiche, fut-elle de trois lettres.

LARMES ET SOURIRES. — "Mais qu'est-ce donc que les hommes ? " me demandez-vous. Comment pourrais-je répondre, chère enfant, à ce gros point d'interrogation. Comment saurais-je vous définir ce mélange d'inconstance et de fidélité, de dévouement et d'égoïsme, de passions et de vertus qu'on appelle un homme. Votre père a pleuré sa femme et il était sincère dans ses regrets, il en épouse une autre et il est encore sincère dans cet amour nouveau. Ne vous affligez pas outre mesure et ne voyez pas dans ce mariage une injure à la mémoire de votre mère. Je crois qu'au fond de son coeur elle sera toujours la première dans son affection, mais il a besoin d'une compagne, d'un soutien, d'un appui pour parcourir le reste du pèlerinage qui lui reste à faire, ne lui refusez pas ce rayon dans sa vie. Souvenez-vous qu'il n'est pas bon que l'homme soit seul. Ecrivez-moi encore et dites-moi si vous sympathisez bien avec votre nouvelle belle-mère. Soyez charmante pour elle, il vaut beaucoup mieux, puisque vous devez vivre ensemble, sous le même toit.

SOLITUDE. — Evidemment vos raisons n'étaient pas propres à vous encourager dans le célibat ; c'est pour cela que vous y avez renoncé, je suppose, et vous avez bien fait puisque vous avez amené le bon numéro dans la loterie du mariage. Ne croyez-vous pas le risque affreusement grand, cependant, Solitude ? J'en connais que cela fait peur, oh! mais une peur! 2o On me reproche, en général, l'habitude de trop m'apitoyer sur les malheurs qui surviennent à mon sexe, mais je ne saurais le faire dans le cas de Cordélia Viau, que je considère comme un monstre de la pire espèce. Croiriez-vous que cette atroce créature tenait son mari pour donner à son amant la facilité de le tuer ? celui-ci, après avoir frappé le premier coup de couteau, se refusant à achever sa victime, la femme s'est emparée de l'instrument et a elle-même terminé la sinistre besogne. Quelques heures plus tard, elle se rendait tranquillement à l'église jouer de l'harmonium. Et aujourd'hui, cruelle toujours, et lâche aussi, elle veut faire dire à son amant qu'elle ne connaît rien de cet horrible crime. La raison se révolte à croire à tant de méchanceté. 3o Nulty se prononce : " Nolté." 4o Pourquoi me dire que vous êtes de trop dans le " Coin de Fanchette " ? Vous me faites de la peine, car je tiens à vous, ma bonne Solitude, plus que vous ne pouvez vous l'imaginer. Comment pourrait-il en être autrement ? il serait difficile d'être plus charmante envers une personne que vous ne l'avez été pour moi. On dit que, dans le langage irlandais, il n'y a pas de mot pour exprimer l'ingratitude tant ce sentiment est en horreur parmi les fils de la blonde Hibernie ; j'ai dans le coeur un dictionnaire où ce mot est banni également.

REINE - MARGUERITE. — Comment vont vos amours. Le cas me semble un peu désespéré, mais qui peut dire, il y a des hommes qui sont aussi mystérieux que des sphinx. Je vous conseille bien de faire cette neuvaine à saint Joseph, sans toutefois faire comme Colette, si vous avez lu son histoire. Puisque vous avez du courage, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter qu'il ne soit pas trop soumis à une rude épreuve. 2o Merci de m'avoir copié le langage du mouchoir. Vous ferez bien plaisir, j'en suis sûre, à mes autres correspondants, si vous m'envoyez les autres langages symboliques que vous avez trouvés dans votre vieux volume. Voulez-vous seulement être assez bonne de n'écrire que sur un côté du papier seulement ; c'est ainsi qu'il faut préparer tout ce qui s'envoie à l'impression. Merci, je m'amuse très bien à Ottawa, ce qui ne m'empêche pas de penser à mes correspondants, comme vous voyez.

MARIA NICOLET. -- Je suis charmée de tous les compliments que vous me faites de Charles de Nicolet. Ça doit être un bien gentil garçon, en vérité. Je n'ai rien à vous pardonner, chère amie, vous pouvez m'écrire aussi longuement que vous le voudrez, ça me fait plaisir, pourvu que vous n'exigiez pas une aussi longue réponse. Je ne puis dire à Paul de St-Vavin où il peut se procurer le plaidoyer de Chapleau lors du premier procès de Riel. Si quelque personne a la bonté de m'en informer, je le lui dirai avec plaisir. 2o Les valses sont plus à la mode que les polkas.

ISAURE.—Vous avez une charmante famille, je vous en félicite, un peu nombreuse, mais quand les enfants sont bons et intelligents, il ne faut pas compter. Vous ne devez pas pour tout cela vous confiner éternellement au logis ; il faut de temps en temps prendre un brin de distraction, cela tient en meilleure humeur et conserve la fraîcheur. C'est une erreur pour une mère de famille de se condamner à demeurer tous les moments de sa vie dans la maison. Elle devient bientôt impatiente, irascible, nerveuse et partant malade, tandis que si elle prenait un peu de distractions, elle aurait plus de coeur à l'ouvrage et rendrait, par sa bonne humeur, tout le monde heureux autour d'elle. Vous ne deviez pas habituer votre mari à sortir sans vous ; il fallait le suivre aussi souvent que possible, au prix même de quelques sacrifices. Tâchez de regagner le terrain que vous avez perdu ; représentez-lui doucement que vous avez besoin tout autant comme lui de sortir un peu ; insistez pour avoir votre part comme il a la sienne. Je ne crois pas qu'il vous refuse une demande aussi légitime. 2o Je vous assure que si vous connaissiez cette dame, vous l'aimeriez de tout votre coeur. Je crois que ce que vous me dites à son sujet n'existe que dans votre imagination. Changez de lunettes et relisez. 3o Je n'ai guère de foi dans les apparitions ; vous savez que saint Augustin a dit : " Les morts ne reviennent pas, j'aurais vu ma mère." 4o Vous voulez que je dise de votre part, aux jeunes filles malheureuses en amour que plus elles se montreront indépendantes, plus elles réussiront à capter cet amour qui leur tient au coeur ; eh bien, c'est fait. 5o Jean, Henri, Madeleine, Andrée. 6o Non-seulement l'union de Napoléon et de Marie-Louise a été célébrée par un prêtre, mais ce prêtre était un cardinal. 7o Napoléon détestait madame de Staël parce qu'il sentait une tête d'homme sur ces épaules de femme, et il la soupçonnait de toujours vouloir conspirer contre lui. Voilà une bien longue réponse, Isaure, j'ai peur que mes autres correspondants en souffrent.

E. F. T.—J'espère dans quelque temps pouvoir répondre à votre légitime demande. "La Patrie" ne peut pas être un journal exclusivement réservé aux femmes, ce serait beaucoup trop exiger. Si nous avions un magasine tout consacré à notre sexe et au foyer, ce serait beaucoup mieux, je le sens tous les jours. 2o. J'espère que d'autres bébés blonds et roses viendront bientôt remplacer le chérubin que vous avez perdu; ce sera une compensation qui vous fera oublier un peu votre chagrin. 3o. Je recommande volontiers votre affaire à tous ceux de ma grande famille qui invoquent St Antoine de Padoue.

PETITE HEUREUSE — Allons, c'est inspirant le bonheur; continuez à l'être, ma petite amie, je vous le souhaite avec tout mon coeur. Mes compliments à votre amoureux et vous n'aurez pas besoin de craindre que je vous fasse concurrence. A Dieu ne plaise que je joue un si vilain rôle.

CARMELINE — 1o. Je ne crois pas que vous deviez refuser, ou si vous le faites, dites-lui franchement pourquoi vous agissez ainsi. Vous saurez ensuite à quoi vous en tenir sur les sentiments qu'il a encore relativement à votre amie. 2o. Prenez le costume d'une Espagnole: robe de dentelle noire avec noeuds en ruban rouge sur le corsage, éventail, gants, souliers et bas rouges, sur le chignon une mantille en dentelle noire avec grosses roses rouges dans les cheveux; c'est d'un chic enlevé.

UN JEUNE — En vous adressant directement à un libraire vous aurez là tous les renseignements que vous voudrez; je ne connais pas le prix de ce volume.

COMTE LAVAL — Je n'envoie jamais ma photographie; ce n'est pas par mauvais vouloir mais par calcul, car j'aime mieux laisser les gens dans l'illusion sur ma personne que de leur faire entrevoir la réalité. 2o. Merci de votre invitation à la sucrerie, je ne dis pas non. Cependant si le sort malheureux me forçait à refuser, n'oubliez pas de m'envoyer au moins une "toque"?

ST-VINCENT DE PAUL — Epousez celui que vous aimez le mieux de ces deux perfections. J'ai rarement vu deux hommes posséder autant de qualités que vos deux amoureux, vous êtes bien chanceuse, en vérité. 2o. Votre écriture est très lisible.

PIERROT — J'ai été sincèrement chagrine en apprenant le malheur qui vient de vous frapper; votre ami m'en avait informé et je l'avais chargé de vous présenter toutes mes sympathies. S'est-il au moins acquitté de son message? Les hommes, vous le savez, sont si oublieux. Je souhaite que votre villa renaisse bientôt de ses cendres et qu'elle s'élève fraiche et pimpante sur les bords de votre grand lac. Je vous adresserai à mon retour à Montréal, le petit livre en question, gardez-le en souvenir de moi. 2o. Je n'ai pas lu cet ouvrage dont vous me parlez, le titre en est bien beau. 3o. J'ai reçu aussi la seconde lettre que vous m'avez adressée, et vous pouvez compter que je ferai mon gros possible pour être agréable à mademoiselle votre soeur. Vous êtes bien aimable de réitérer votre invitation après l'accident survenu à votre villa. Vous devez être de bien bonnes gens, vous, votre femme, votre soeur et votre tante.

YVETTE — J'ignorais même que les étudiants de l'Université Laval eussent projeté un voyage à Québec pour les Jours Gras. Je ne suis plus de cet âge heureux, chère Yvette, voyez-vous, et messieurs les étudiants ne me prennent pas dans leurs confidences. 2o. J'ai pensé beaucoup de bien, et je crois vous l'avoir déjà dit, du manuscrit que vous m'avez envoyé, j'ai gardé la copie et je vous l'enverrai dès que je serai de retour chez moi. 2o. Vous pouvez vous procurer ce livre chez Beauchemin et Fils, rue Saint-Paul, ou chez Deom et Frères, rue St-Denis. Je ne l'ai pas lu, mais je dois en conscience vous prévenir que les livres de Marcel Prévost ne sont pas convenables pour une jeune fille; peut-être celui-là fait-il l'exception; je l'espère, mais j'en doute. 2o. Un monsieur dans une visite de cérémonie doit garder son gant dans la main gauche et déganter la main droite. Il peut garder son chapeau et sa canne.

MALHEUREUX. — Il n'y a pas à dire, mais vous avez une terrible femme, mon pauvre ami. Vous avez tort cependant, de céder à tous ses caprices, car plus vous ferez des concessions, plus elle en exigera. Donnez-lui tout ce dont elle a besoin, mais soyez plus ferme et vaus serez d'une faiblesse lâche si vous vous empêchiez de lire "La Patrie" parce qu'elle n'aime pas que vous sortiez pour l'acheter. Puisque vous avez essayé vainement la douceur, voyez si la rigueur ne ferait pas mieux. Quelle mégère que cette femme! La jalousie est une maladie, peut-être finirez-vous par la guérir et elle regrettera bien alors tout ce qu'elle vous a fait souffrir. Je vous plains de tout mon coeur, croyez-moi.

LORENZO.—Mettons que je n'ai pas compris votre lettre, mon ami, et faisons la paix. Au fond, vous le savez, ma colère n'était pas bien forte. Maintenant voyons à vos questions. 1o Oui, vous pouvez très certainement envoyer votre photographie à une famille lors même qu'on vous l'aurait pas demandée. 2o Vous n'êtes pas tenu de saluer dans la rue une religieuse que vous ne connaissez pas. 3o Vous êtes strictement obligé d'aller faire une visite après une invitation à diner.

LAURE L.—Je n'ai pas avec moi cette adresse, mais je vous la donnerai sous peu.

VENERANDE. — Vous feriez mieux, chère amie, de vous adresser directement à ce journal; je ne puis en vérité vous donner ce que vous demandez. 2o L'emblème du fushia est le goût. 3o Je ne puis vous donner l'adresse de "Bon jeune homme", que je ne connais pas, d'ailleurs.

MARQUIS.—Il peut se faire que le tutoiement soit permis entre fiancés, mais puisqu'on me demande mon goût, je le dis, et je trouve par trop familier cette façon de s'adresser la parole. Il est vrai de dire que je ne la supporte en aucun cas, ce qui me rend peut-être à ce sujet plus sévère que de raison. 2o J'ai dit encore que deux fiancés pouvaient s'embrasser, c'est bien le moins que leur titre leur donne quelques privilèges, n'est'ce pas? Si l'on peut s'embrasser cependant, encore faut-il que ce ne soit pas trop souvent. Voilà ce que vous devrez faire quand vous ferez partie de cette bienheureuse catégorie, M. le Marquis; vous baiserez le bout des doigts mignons de votre fiancée; on ne saura être plus régence.

LEONARD II.—Je n'en sais pas plus long que vous sur toutes ces choses. Je ne sais pas lire dans l'avenir, je vous assure.

LEONTINE.—Vous pouvez offrir ce ruban à votre ami, ce sera une attention très gentille de votre part, choisissez-le rose ou bleu.

FLORE.—Vous pouvez offrir ces rafraîchissements au salon, mais il est préférable de passer dans la salle à manger. 2o Je ne puis pas vous dire où demeure cette personne, car je ne le sais pas. 3o Vous aurez tout comme les autres, une place dans le "Coin de Fanchette."

TIMIDE.—Allez trouver votre amie et commencez par lui dire que vous avez bien du regret de vous être brouillé avec elle. Je crois que de son côté, elle sera contente de revenir amie avec vous comme autrefois.

AMOUREUX. — Vous ne pouvez parler à cette jeune fille sans lui avoir d'abord été présentée. Demandez à un ami qui la connaît de vous rendre ce service, ensuite, vous ferez vos déclarations quand vous le voudrez.

MOUSSETTE. — Je ne puis vous dire quelle influence ont sur le tempérament le lilas et l'héliotrope, j'ai déjà lu cela quelque part, mais sans m'y attacher. 2o Je ne sais pas si "Les Nouvelles" vont reparaître. Je ne suis pas à Montréal dans le moment. 3o Je trouve votre écriture très gentille, et n'avez-vous pas des remords de me gâter ainsi avec tous vos beaux compliments ?

POVERINA GITANITA. — 1o Vous avez bien raison ; un jeune homme orgueilleux et prétentieux, vantard par-dessus le marché est vraiment insupportable. Ne pourriez-vous pas le guérir de ces vilains défauts, qui après tout ne sont pas des vices, en lui disant de temps en temps ses vérités. Je vous assure qu'à votre place, je m'en ferais un devoir... en même temps qu'un plaisir. 2o Les deux autres concurrentes pouvaient continuer la lutte après la démission de la troisième, mais puisqu'il a été entendu qu'il ne se donnerait rien dans la salle même du bazar en faveur de cette élection, celle des deux candidates qui s'aperçoit qu'on manque à la parole donnée en faveur de sa rivale, doit protester énergiquement contre ce manque de loyauté et donner sa démission.

GOMEZ. — 1o Je ne puis rien vous dire relativement à cette bibliothèque du château Ramezay. Je sais seulement que le château appartient à la ville qui l'a loué à la Société de Numismatique et d'Archéologie. 2o Je trouve vulgaire cette façon de mâcher de la gomme dans la rue ; elle est entièrement opposée d'ailleurs aux lois les plus élémentaires de l'étiquette. 3o Oui, il vous est permis de lier conversation avec elle. 4o Un jeune homme ne doit garder son gant dans une visite de cérémonie que dans la main gauche. 5o Vous devez vous faire connaître, ce qui serait mieux encore, ce serait d'envoyer votre carte au salon par la domestique avant d'entrer. 6o Ah! Gomez, croyez-vous que les jeunes filles qui travaillent n'ont pas droit à autant d'égards que celles qui ne travaillent pas? Ne sont-elles pas femmes d'abord tout comme celles-ci et ne doivent-elles pas exiger leur part de respect dû par votre sexe tout comme les autres. Comment pouvez-vous m'adresser pareille question, Gomez? Une femme honnête, quoiqu'elle fasse, mérite la déférence, l'estime et le respect surtout, de tout homme. Soyez dorénavant leur chevalier et leur protecteur, Gomez.

IDALDA. -- 1o Vous vous contentez d'incliner la tête sans répondre. 2o Non, ce n'est pas une faute ; cependant c'est au monsieur à présenter l'eau bénite dans l'église. 3o Elle peut d'abord s'informer auprès de son frère si sa compagnie est désirée, puis, elle agira en conséquence. 4o Pour manger de la fricassée vous vous servez de votre fourchette que vous tenez dans la main droite, dans la gauche vous avez une bouchée de pain. 5o Votre orthographe est très passable. Votre écriture, bonne.

DANIEL. — Oui, vous ferez bien de lui confier votre secret, et de lui demander son aide ; cependant, tâchez de vous guérir de votre timidité ; les jeunes filles n'aiment pas qu'on leur fasse l'amour au moyen d'un interprète.

WILHEMINA. — 1o Vous pouvez lui demander pourquoi il ne vous a pas écrit, mais sur un ton badin, en le taquinant. Ne faites pas paraître que vous en êtes froissée ou colère. Il a pu simplement remettre au plaisir de vous voir toutes les choses qu'il avait à vous écrire. 2o Pour avoir ce journal, adressez-vous à la librairie Fauchille, rue Ste-Catherine. 3o On ne dit pas révérend monsieur quand on s'adresse à un curé ; dites, M. l'abbé ou M. le curé.

SANTIAGO.—1o Vous connaissez un jeune homme qui n'approuve pas "Le Coin de Fanchette" par ce qu'on y défend trop charitablement le sexe féminin. Quel vilain homme cela doit être! Envoyez-moi le par la poste, je le gronderai d'importance. 2o Non, cela ne serait pas convenable. 3o Oui, pourvu qu'il y ait une dame avec vous pour vous chaperonner. 4o Oui, vous devez faire précéder votre nom du mot mademoiselle sur une carte de visite.

RIEUSE-AIMANTE. — Chère petite, vous avez bien fait de compter sur ma sympathie, car elle vous est tout acquise dans le grand malheur qui vient de vous frapper. C'est si triste de perdre un père! Je puis en parler en connaissance de cause, moi, qui ai perdu le mien aussi. C'est une forte épreuve qu'il faut supporter avec courage, chère amie. Il y a une vie où l'on se rencontre pour ne plus jamais se séparer , c'est consolant d'y penser.

AVELINE. — Merci de vos bonnes paroles et ne soyez plus jalouse de mes autres correspondants. Quand vous me connaîtrez mieux, vous lirez des volumes dans les quelques mots que je vous adresse. 1o Une jeune fille qui fait le vilain métier d'enlever à ses amies leurs amoureux, fait preuve d'un caractère peu loyal. Elle recevra tôt ou tard le châtiment de sa conduite, n'en doutez pas. 2o Je ne connais pas de livre de méditation propre à une religieuse; on pourra mieux vous conseiller dans une librairie.

GAZELLE. — Ecrivez-moi aussi souvent que vous le voudrez si cela vous fait plaisir. Je ne puis vous parler aujourd'hui des conditions de notre concours, car, elles ne sont pas encore décidées. 1o Raoul Navery est une femme; je savais son nom, mais pour le moment, il m'a complètement échappé. Je vous le donnerai un jour qu'il me reviendra dans l'esprit. 2o Donnez un reliquaire, un livre d'heures, un chapelet, un tablier, enfin, que sais-je ? vous avez le choix entre plusieurs.

JUANITA. — Etes-vous complètement rétablie? je l'espère, car voici les beaux jours. 1o Je n'ai jamais fait de long séjour à Chicoutimi, je ne suis allée qu'en passant, et ce, pour quelques heures à la fois. 2o Je n'ai pas eu dernièrement de nouvelles de Benjamine , puisse-t-elle cependant voir ici que le livre que vous lui avez promis se trouve au No 178, rue de la Reine. Au revoir ma petite Juanita.

O. DARSY. — 1o Vous avez raison d'être froissé des coquetteries de cette jeune fille ; cependant, elle peut vous aimer tout de même, et vous auriez tort de désespérer de votre cause. Faites-lui quelques remontrances très-doucement ; si elle a du coeur, elle se rendra à vos désirs. 2o Ce serait aimable à vous de lui adresser de temps en temps ces magazines ; c'est une façon charmante de vous rappeler à son souvenir et pour laquelle elle ne peut manquer de vous en savoir gré.

XIORCAL. — Vous devez une visite après le baptême, mais il n'est pas nécessaire que ce soit en compagnie du parrain. 2o Vous devez aller faire visite dans cette famille avant d'attendre que ces jeunes gens qui n'y sont nullement obligés, soient allés vous voir. 3o Pauvre petite fille que vous avez mal fait ! n'allez jamais, pour aucune raison, visiter un jeune homme à son bureau quand il est seul , me le promettez-vous? Vous n'avez pas d'idée de la gravité de cette inconvenance, et prenez mon conseil, je suis beaucoup plus vieille que vous. Quand vous en aurez l'occasion, laissez-lui entendre que vous regrettez votre démarche et qu'elle ne se renouvellera jamais. J'ai peur que vous lui ayez donné une triste opinion de votre personne, tâchez de dissiper cette mauvaise impression en étant très-sage, très-sage.

NOIRETTE. — Vous êtes la bienvenue, chère amie, et si vous avez du chagrin, je ferai de mon mieux pour vous consoler ; c'est triste la souffrance, mais elle épure l'âme, la retrempe et lui fait du bien. Souvenez-vous, d'ailleurs, que l'épreuve n'a qu'un temps.

NYLIE. — Je vous encourage fortement dans le projet que vous avez de fêter les noces d'or de votre père et de votre mère ; c'est une excellente occasion de réjouissance que je vous engage à ne pas laisser passer. Si vous envoyez le portrait de vos parents à la " Patrie," ainsi qu'un compte-rendu de la fête, je suis sûre que le journal se fera un plaisir de tout publier.

ALICIA H. — Je crois que vous feriez bien de ne plus vous occuper de cet étudiant qui n'offre aucune garantie pour l'avenir et agréez les voeux de ce monsieur, qui me paraît d'un âge convenable et qui est beaucoup plus sérieux que le premier. Moi, je suis la tête qui parle, mais qu'en dit votre coeur, à vous ?

GLOBE. — 1o Vous devez passer après une jeune fille quand il s'agit d'entrer dans un salon. 2o Il est beaucoup mieux d'aller faire une visite après une soirée, lors même que celle-ci n'a pas les proportions d'un bal. 3o J'accepte vos félicitations , car je les tiens pour fort agréables.

ARBRE BRISE. — Cette jeune fille a eu tort de ne pas attendre votre visite chez elle, ainsi qu'il était à peu près convenu, et vous avez eu raison d'en être froissé. 2o Avant de fumer devant des dames, vous devez leur en demander la permission, chose qu'elles ne refusent jamais ordinairement. 3o Une jeune fille doit s'abstenir de donner son portrait à un jeune homme, à moins qu'il ne lui soit fiancé. 4o Un jeune homme doit être patient et poli avec une jeune fille qui lui fait des impolitesses, mais il fait mieux de ne pas s'y exposer et de ne plus la fréquenter.

ROSE DES BOIS. — Si vous ne m'en croyez, vous n'entrerez pas en discussion avec Nola, relativement aux mérites des Québecquoises; je considère Nola suffisamment punie et, d'ailleurs, ne faut-il pas savoir se mettre au-dessus de ces petites mesquineries d'esprit.

ROSETTE. — Il est bon, en effet, d'avoir une amie à qui confier ses joies et ses douleurs. Si vous trouvez que je possède les qualités que vous exigez d'une amie, je ne demande pas mieux que de vous être agréable. 2o Demandez les poésies de Sully Prudhomme,ou de François Coppée et vous trouverez là-dedans ce que vous désirez.

JOSEPHE. — 1o Oui, on peut s'écrire entre amoureux. 2o Je ne puis vous dire si votre amoureux vous aime encore ou non, je le crois cependant. Dans tous les cas, il faut encore attendre d'autres preuves avant d'en venir à une conclusion. 3o Vous pouvez tendre la main la première, mais ne laissez pas votre main trop longtemps dans la sienne.

AMIE DE LA ROSE. — C'est difficile à dire. Je ne puis vous conseiller de vous marier sans amour et pourtant, ce serait dommage de refuser un si bon parti. Enfin, ma chère, demandez du temps et priez que Dieu vous éclaire. C'est si triste de se marier sans amour et si vous en aimez un autre, c'est presque un crime.

UNE YANKEE. — Cette jeune fille a tort de toujours se faire accompagner de cet homme marié pour revenir chez elle après des exercices de chant ; lors même que cet acte n'est que de pure courtoisie, elle ne doit pas l'accepter de cet homme puisque cela fait jaser sur son compte. Une jeune fille n'a pour tout bien que sa réputation et il n'y a pas de sacrifice assez grand qu'elle ne doit faire pour la conserver intacte et au-dessus de tout reproche.

PAUL DE ST-VARIN. — Vous voulez connaître le signalement de la personne qui signe Maria Nicolet : J'ai peur que ce ne soit un peu difficile. 2o Vous voulez encore un article de Charles de Nicolet dans le " Jardin Littéraire," pourquoi ne lui demandez-vous pas directement ? 3o Vous pouvez continuer à m'écrire, si cela vous est agréable. 4o La définition du mot amour ? Je l'ai donnée en vers il y a quelques samedis à un de mes correspondants. 5o Toute question polie mérite une réponse.

CERES. — Je crois que vous devriez attendre l'occasion de lui demander vous-même. 2o Il n'est pas nécessaire d'avoir un garçon et une fille d'honneur. 3o C'est aux parents de la mariée à faire toutes les invitations après avoir préalablement consulté le marié par lettre s'il demeure loin de sa future. 4o On peut commencer à envoyer les cadeaux un mois avant le mariage; on peut en envoyer après aussi si l'on veut.

MARIE-REINE. ... Il n'y a pas de bibliothèque publique à Montréal, hors l'Institut Fraser. Je crois qu'au Cabinet de Lecture Paroissiale, à St-Jacques et à Notre-Dame, il y a aussi des bibliothèques de paroisse auxquelles on peut s'abonner.

CHERY.... Je crois que vous pouvez vous permettre de lire ces livres. 2o. C'est un cérémonial trop long à vous expliquer ici ; faites-moi des questions plus directes et il me sera plus facile alors de répondre. 3o. Oui, cet ouvrage est à l'index. 4o. Vous êtes si jeunes tous les deux, cher ami, que je ne sais trop que vous dire. Aimez-vous en attendant, il n'y a jamais de mal à s'aimer honnêtement. Petit à petit, avec les années, vous contracterez l'un et l'autre de nouvelles affections et vous ne conserverez plus de celle-ci que le plus beau et le plus tendre des souvenirs.

BELLE DE NUIT. — 1o. Il n'y a rien d'inconvenant à attacher une fleur à l'habit d'un jeune homme. 2o. Oui, une pareille question peut se poser aisément. Répondez : Si cela vous fait plaisir de venir me voir, je serai toujours contente de vous voir ou quelque chose d'analogue. 3o. Vous pouvez lire ce livre.

FIRMIN PICARD. — Vous êtes bien aimable, cher confrère, de venir ainsi à mon secours, et laissez-moi vous remercier en même temps des obligeantes choses que vous me dites. Je répète avec plaisir à Eva que personne ne connaît le nom de la femme de Caïn. Parmi les enfants d'Adam, les mariages eurent lieu entre frères et soeurs. "Cela dut chanter parce que la Genèse nous montre une race de géants descendant de mariages entre les fils de Dieu et les filles de l'homme, (de Caïn selon les commentateurs.) " 2o. J'annonce à Fourre-Partout, que Paul de Kock est à l'index. 3o Je note avec joie les louanges que vous faites de votre collaboratrice Paul Herda de Croix ; j'ai hâte de la remercier moi-même de son joli article, mais je dois remettre ce plaisir à plus tard. Ce que vous me dites de l'Ecole Littéraire m'intéresse aussi vivement. J'espère pouvoir quelque jour faire plus ample connaissance avec les messieurs qui la composent.

G. PAS PEUR. — Laissons Nola si vous le voulez bien. Et lors même que les Québecquoises aimeraient leur prochain plus que les autres, où serait le mal, je vous le demande ?

AMIE DE LA PRINCESSE. — Vous avez failli me faire pleurer avec votre lettre. Cette amie dont vous me parlez, n'est-ce pas vous-même ? n'importe que ce soit vous ou l'autre, il me semble clair comme le jour que le duc de Nemours est éperdument amoureux de la princesse de Clèvres; il faut tout de même que la pauvre princesse reste vertueuse jusqu'à la fin du roman ; il le faut à tout prix et quoiqu'il en coûte. Pauvre duc ! n'est-ce pas que son sort est à plaindre, je comprends sa folie et je m'apitoie sur son sort. " La vie a été jetée à quelques-uns, comme une chaîne de forçat", a déjà écrit Châteaubriand et il semble qu'il a raison parfois. Dites à votre princesse ou répétez-vous à vous-même qu'il faut résister quand même à toutes les tentations. L'honneur,il n'y a que ça, tout le reste n'est rien, même l'amour.

FLEMISKA. — 1o. Je pense que ce jeune homme est un impertinent et un grossier que vous devez mettre à sa place, à la première occasion. 2o C'est un amoureux qui semble s'accommoder trop facilement de son sort, à votre place, je le laisserais en effet, dormir tranquille. 3o. Une jeune fille qui joue du violon est on ne peut plus gracieuse. Le professeur que vous me nommez, est très recommandable. 4o. Soyez loyale, ma chère petite amie ; si vous ne pouvez épouser votre amoureux, dites-le lui tout de suite, cela vaut beaucoup mieux.

COQUINE. — Avant le violet, vous devez porter le blanc dans votre deuil. Le violet est porté à son tour pour une jeune fille.

JOSETTE.— Oui, vous devez payer votre philippine ; offrez un joli livre de notes ou un porte monnaie. 2o J'ai donné votre adresse à la dame en question qui a dû vous faire parvenir de ses nouvelles.

HEBERTINE. — Vous voulez un bon journal de musique ? pourquoi ne vous abonneriez-vous pas à l'Album Musical, publié par la maison Pratte ? Il contient des morceaux superbes. 2o Laissez deux cartes de visite dans une maison où plus d'une personne reçoit. 3o. Votre écriture est bonne, votre orthographe aussi. 4o Je constate que vous avez trouvé que la femme de Caïn, qui était aussi sa soeur, s'appelait Thirza et la femme d'Abel, Méhala. Avis à qui de droit et merci de l'information.

JOURNALIER. — Votre indignation contre Gratia Merilda qui me demande des gravures de modes, m'a beaucoup amusée ; je dois dire que la requête de Gratia ne semble pas populaire parmi mes correspondants masculins et je le comprends. Enfin, nous ferons pour le mieux, Journalier. Que demandé-je de plus que de faire plaisir à tout le monde ? C'est extrêmement difficile tout de même.

ROSE DOREE—1o. Votre amie n'a pas raison de vous en vouloir parce que ce jeune homme va vous voir, et vous seriez bien sotte de le renvoyer pour lui faire plaisir. 2o. On peut aller s'asseoir dans un salon à côté d'un jeune homme afin de faire un bout de causerie avec lui; c'est même un devoir quand on est maîtresse de maison. 3o. On peut aller voir des amies intimes durant un grand deuil.

PIERRE MALHEUREUX — Mais, mon pauvre malheureux, votre poésie est pleine de fautes d'orthographe sans compter que les règles de la prosodie y sont violées de la manière la plus flagrante! Impossible de la publier. 2o. Vous pourrez certainement perfectionner votre goût pour la littérature par la lecture des classiques; je vous conseille de lire Racine, Corneille, Molière, Boilau avant de venir aux auteurs plus modernes.

L'AMI DE ROSE — 1o. Je n'ai vu nulle part que nos premiers parents mesuraient 35 pieds, et je n'en crois rien de cette assertion à moins de me produire des autorités. 2o.Voyez pour cela les réponses de M. Firmin Picard et de Hébertine. 3o. Non, vous ne pouvez aller à ce théâtre avec une jeune fille sans une troisième personne; ce n'est pas convenable. 4o. J'ai bien joué à la "chaise honteuse" dans ma jeunesse, mais je n'ai pas eu l'occasion d'y rejouer dans les salons de Montréal, il n'y a aucune inconvenance à s'en amuser; la jeune fille qui s'est fait traiter de "commère," si elle ne doit pas se fâcher, ne peut se sentir flattée du compliment.

FRANÇOISE.

LANGAGE DU MOUCHOIR

1o Le passer sur la bouche.—R. Désir de faire connaissance.
2o Le passer sur les yeux.—R. Vous m'affligez.
3o Le tenir par le milieu.—R. Vous êtes trop pressé.
4o Le laisser tomber.—R. Soyons amis.
5o Le tourner dans les mains.—R. Vous m'êtes indifférent.
6o Le faire glisser dans la main.—R. Je vous hais.
7o Le passer sur la joue.—R. Je vous aime éperdûment.
8o Le passer et le laisser sur le front.—R. Moi aussi, je vous aime.
9o Le Laisser sur la joue droite.—R. Oui.
10o Sur la joue gauche.—R. Non.
11o Le passer dans la main gauche.—R. Vous m'ennuyez.
12o Le passer dans la main droite.—R. J'en aime un autre.
13o Le plier.—R. Je désire vous parler.
14o Le jeter sur l'épaule.—R. Suivez-moi
15o Le passer sur le front.—R. Quelqu'un nous voit.
16o Le passer sur l'oreille droite.—R. Comme vous êtes changé.
17o Le laisser sur les yeux.—R. Que vous êtes cruel.
18o Le laisser reposer sur les lèvres.—R. Accordez-moi un doux baiser.
19o L'enrouler sur le 1er doigt.—R. Je suis fiancée.
20o Sur le 3ème doigt.—R. Je suis mariée.
21o L'enrouler sur le petit doigt.—R. M'aimez-vous ?
22o Le remettre dans la poche.—R. Assez maintenant.

Pour indigestion et irrégularité de l'estomac chez vos enfants donnez-leur toujours le Menthol Soothing Syrup, c'est le sirop calmant le plus recommandable pour toutes les maladies des enfants.

Le Menthol Soothing Syrup est en vente partout, 25 cents la bouteille.

MONTREAL, 12 MARS 1898

(Du "Iournal d'Agriculture")

BON EMPLOI DU FUMIER.— En agriculture, rien de plus important que de donner au sol les engrais indispensables à la pleine croissance et maturité des plantes cultivées. De fait, après avoir donné à la lettre la meilleure préparation possible, et l'ensemencement le plus soigné, la récolte dépendra, toutes choses égales d'ailleurs de la plus ou moins complète nourriture que le sol est en mesure de fournir aux plantes. On peut donc affirmer, en toute sûreté, que les récoltes ont un besoin absolu de nourriture et que le résultat final de nos travaux, quelque parfaits soient-ils, dépend exclusivement de la richesse en nourriture indispensable que contient la terre. Cette vérité incontestablement admise, il s'en suit que, dans nos sols plus ou moins épuisés, le cultivateur ne saurait donner trop d'attention au bon emploi du fumier.

LE FUMIER EST TRES PRECIEUX.—Puisqu'il double et triple nos récoltes, quand il est bien appliqué,et que sans lui il est impossible de tirer de nos terres épuisées une rémunération suffisante pour nos si rudes labeurs. Sous ces circonstances, il est pénible de constater combien il se perd de fumier, encore aujourd'hui, chez la plupart de nos cultivateurs. Le fumier est trop souvent lavé et perdu en partie auprès des étables, et il est également lavé et perdu en partie dans les champs, et cela dans des proportions souvent fort considérables.

VALEUR DES ENGRAIS LIQUIDES. — Toutes les autorités agricoles sont d'accord à reconnaitre aux engrais liquides en général, une action bienfaisante et immédiate que n'ont pas les engrais solides. Arrosez, par exemple, des fleurs de maison, avec des engrais liquides, même à très petite dose, et vous en constatez presqu'immédiatement l'effet prodigieux. Faute d'engrais liquides, prenez des fumiers solides, puis arrosez ceux-ci avec de l'eau chaude ou même tiède. Vous en extrairez immédiatement un bouillon noir qui aura les qualités des engrais liquides et donnent les mêmes résultats immédiats, tandis que ce qui restera de solide dans le vaisseau, après une première décoction n'aura presque aucune valeur fertilisante. Il arrive même souvent que l'application de fumiers solides qui ont été ainsi lavés auront ou un effet nul ou, parfois, un effet nuisible. C'est ce que viennent de démontrer, à l'évidence, des praticiens savants, tant en Allemagne qu'en Angleterre.

Les soins indispensables à donner nous semblent évidents. Il faut: 1o. Recueillir avec précaution tous les engrais liquides et solides, autant que faire se peut; 2o. Empêcher les pertes par le lavage, puisqu'il est si facile d'extraire, par l'eau, le meilleur du fumier, et de laisser perdre, sans réflexion, la partie la plus active des engrais de ferme. Si l'on admet ces deux nécessités, il faut chercher sans retard le meilleur mode à employer pour y arriver. Dans cette province, les animaux sont forcément nourris à l'étable pendant environ 7 mois par année. Le fumier est donc pendant tout ce temps déposé par l'animal ou dans l'étable ou dans le coin de l'étable, pendant ses rares sorties. La terre est alors gelée, en règle générale, et couverte de plusieurs pieds de neige pendant des mois entiers. Au premier doux temps venu, la neige fond des toits d'abord, puis dans les champs, et tout fumier déposé dans les environs est forcément lavé d'une manière plus ou moins considérable, et cela aussi longtemps qu'il reste au dehors exposé à ces lavages. Il est prouvé que pendant nos sept mois d'hiver, il tombe dans cette province sous forme de pluie et de neige, en moyenne vingt-deux pouces d'eau en hauteur. Nous prions particulièrement nos lecteurs de bien réfléchir à ce fait.

Qu'ils mesurent 22 pouces de hauteur dans un bidon de lait par exemple; qu'ils prennent ensuite du fumier d'étable non lavé et qu'ils le lavent, avec pareille hauteur d'eau dans un bidon, ils seront absolument effrayés de ce que cette quantité d'eau aura enlevé d'engrais solubles aux fumiers ainsi lavés. Cette démonstration oculaire, qu'il importerait de faire dans chacun des cercles agricoles du pays, devrait n'être faite qu'au printemps avant les semences par exemple. Si les purins ainsi obtenus sont étendus sur un morceau de prairie ayant besoin d'engrais, on constatera dans peu de jour l'effet prodigieux des engrais liquides. Et si l'on étend dans la même prairie tout à côté de l'endroit fumé au purin ce qui restera d'engrais solides dans le vaisseau, après pareil lavage, on constatera de plus, combien les engrais liquides l'emportent sur les parties du fumier que le lavage n'aura pas entraînées, et le peu que valent les fumiers lavés.

En voilà assez pour aujourd'hui sur ce sujet agricole d'une importance si grande pour tous nos cultivateurs en général, qu'on en saurait y donner trop d'attention.

CLOTURES POUR TERRAINS ROCHEUX OU MARECAGEUX.

Il arrive souvent à la campagne qu'il faut clore à travers des rochers, ou même des marécages où les piquets ne sauraient tenir en terre. Dans ces circonstances, les piquets que nous représentons dans la gravure sont les seuls possibles. Ils consistent en une base A. A. en madrier, de 3 pieds de longueur, de 8 pouces de largeur et de 2 à 4 pouces d'épaisseur, selon le genre de piquets à employer. La gravure indique pour piquets deux bouts de cèdre rond retenus à la base par deux trous de tarrière, de deux pouces de diamètre environ, dans lesquels les piquets sont entrés solidement. Les piquets sont retenus également, par le haut, au moyen d'une attache en fil de fer galvanisé.

Pour ce genre de clôtures, nous préférons employer le fil barbelé dont les pointes sont protégées (Safety wire). Pour ces fils, il suffit d'un seul piquet très léger, enfoncé dans un madrier étroit en conséquence, et placé à environ 30 pieds du piquet voisin. Mais pour empêcher les fils de s'abattre et se briser sous la neige, nous les attachons avec des crampes à de tous petits piquets, portant sur la terre, s'ils ne peuvent pas être enfoncés de quelques pouces, distants de 5 à 6 pieds les uns des autres et juste assez hauts pour être solidement retenus au fil supérieur. Tout cultivateur qui a besoin de ce genre de clôtures peut en préparer les piquets, etc. pendant l'hiver de manière à clore dès que la neige aura disparu. On peut gagner ainsi un temps très précieux, en se débarrassant de ce travail avant l'époque si occupée des semences.

Disons ici en passant, qu'arrivé à l'Ange Gardien (Montmorency) il y a six ans, nous avons refait à neuf nos clôtures de chemins avec du fil barbelé

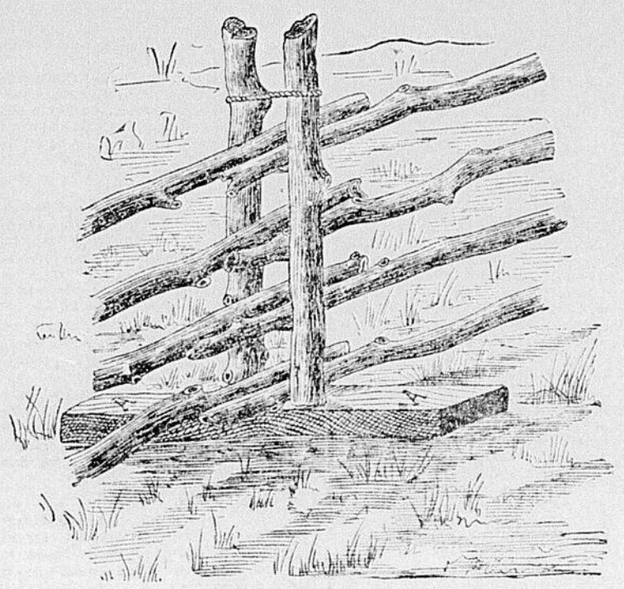

CLOTURES POUR TERRAINS ROCHEUX

(safety) et que les piquets enfoncés à 30 pieds des uns des autres ont parfaitement suffi à retenir les fils, malgré la neige. Mais aussi, ces fils sont également retenus tous les 5 pieds, par des planchettes légères en cèdre et des crampes ordinaires. Nous recommandons tout particulièrement ce genre de clôtures aussi économiques que durables.

LE TABAC

LE MARCHE

Il importe avant tout, pour le cultivateur comme pour l'industriel, de connaitre le marché sur lequel on pourra écouler ses produits.

De là la nécessité de bien connaitre les exigences des acheteurs et d'y conformer son travail.

Avant de penser à la plantation, jetons donc un coup d'œil sur notre marché pour en étudier les ressources.

COMMERCE DU TABAC

L'industrie du tabac comporte quatre spécialités, savoir :

1o La fabrication des cigares.

2o Le tabac haché pour la pipe.

3o Principalement le tabac pressé, soit pour la pipe, tabac jaune en palettes (plug) soit comme tabac noir à chiquer (plug).

4o Enfin, le tabac à priser, qui n'est réellement qu'un sous-produit de cette industrie.

Voyons un peu ces trois industries.

TABAC A CIGARES

Nous n'avons pas encore sérieusement la grande fabrication de cigares de tabac canadien.

Notre manque de connaissances, c'est-à-dire d'études à ce sujet, et notre climat nous interdisent peut-être pour longtemps encore, l'entrée de ce marché d'au-delà d'un million de piastres.

Le manque de qualités de notre tabac pour le cigare dépend de sa croissance trop rapide, de sa maturation, de sa dessiccation et de sa manipulation souvent imparfaites.

Un tabac qui mûrit ici en 90 jours sous notre climat n'arriverait à maturité que dans 120 ou 130 jours dans les pays chauds. De sorte qu'avec une végétation aussi rapide, le tabac ne peut que difficilement acquérir toutes les bonnes qualités qu'il acquiert lors d'une croissance plus lente, moins précoce.

C'est ainsi qu'un petit tabac de la Havane, par exemple, vient plus grand ici dans la bonne terre que dans son pays d'origine.

Donc, nous perdons "en qualité" ce que nous gagnons "en quantité."

Il s'en suit que, jusqu'à nouvel ordre, il est assez précaire pour nous de cultiver du tabac au point de vue de la fabrication des cigares tant que nous n'aurons pas découvert la variété convenable à cette fabrication.

TABAC EN FEUILLES OU HACHE POUR LA PIPE

Ce marché n'est pas le plus considérable, mais il est le plus payant pour ceux qui ont la bonne fortune de trouver des acheteurs.

Ceux qui se sont fait une bonne réputation comme cultivateurs de tabac pour la pipe sont toujours "très bien payés des amateurs" et obtiennent pour leurs bons produits au moins 20 à 25 cents la livre.

Comme les petites variétés de tabac conviennent généralement mieux pour la pipe et que le rendement est beaucoup moindre, "il est prudent" de ne cultiver le tabac à ce point de vue que si l'on s'est assuré de sa vente.

TABAC EN PALETTES OU EN PLUG

Vient en troisième lieu, le tabac manufacturé et pressé, c'est-à-dire le tabac jaune et le tabac noir en "palettes ou plugs". Le prix est d'ordinaire de 8 à 10 cents la livre.

C'est le marché le plus considérable pour nous, pour la grande culture, et celui que nous connaissons le moins, car n'en déplaise aux grands planteurs, la plupart ont cultivé jusqu'à ces années dernières, quantité de tabac sans s'occuper sérieusement des qualités convenables pour la fabrication, ou en d'autres termes sans s'occuper des diverses exigences du marché, ce qui a été plus encore que les droits de douane, la cause des insuccès dans cette exploitation.

Le marché était souvent encombré de tabac pour la pipe et les manufacturiers importants s'accommodaient très difficilement de notre tabac pour la "plug" jaune ou noir à chiquer.

QUALITE QUE DOIT AVOIR LE TABAC

Pour "les cigares", l'enveloppe, la robe surtout, doit être de couleur uniforme, parfaite ; les veines de la feuille doivent être très peu visibles et le tabac inodore, sans arome.

"Pour la pipe", il faut un tabac bien mûri, de belle couleur, très aromatique et qui brûle bien.

POUR LA PLUG

"Pour la plug", il faut un tabac surtout à feuille très épaisse et très absorbante, spongieuse. L'arôme et la couleur sont secondaires.

D'après cela, nous ne devons pas perdre de vue qu'il faut trois sortes de tabac bien distinctes, pour le cigare, pour la pipe et pour la plug. Nous le répétons, car c'est là tout le secret du succès de cette culture dans notre province.

Le but que l'on doit se proposer d'atteindre, c'est le marché. Il est de première importance, par conséquent de choisir les variétés de tabacs qui conviennent au marché que l'on a à sa disposition, et les terrains qui conviennent à ces diverses variétés.

Encore mieux serait de dire que la qualité du terrain que l'on a, devrait déterminer le marché qu'il serait plus convenable d'alimenter, et conséquemment les variétés à cultiver de préférence.

Quand les cultivateurs de tabac seront bien pénétrés de la vérité de ce qui vient d'être dit, ils auront à leur disposition une industrie de plusieurs millions de piastres.

N'oublions pas que nous importons 16 à 17 millions de livres de tabac tous les ans des Etats-Unis, de la Havane et d'ailleurs. — O. D.

L'ALASKA CANADIEN

Appel aux vocations ecclesiastiques

Nous lisons dans le "Manitoba" :

"Cette grande étendue de terre qu'on appelle l'Alaska Canadien est sous la juridiction de Mgr Grouard, Vicaire Apostolique d'Athabaska - Mackenzie et dans l'archidiocèse de St-Boniface. Le fameux Klondyke est donc confié aux soins de Sa Grandeur Mgr Grouard, qui s'occupe activement de pourvoir cette contrée de missionnaires.

Voici ce qu'écrivait tout dernièrement Mgr Clut :

"Je connais l'étendue de ce pays, je l'ai parcouru en partie, il y a vingt-six ans, et je puis affirmer que six missionnaires en ce pays y auraient beaucoup à faire, surtout de puis l'invasion de ces mineurs si nombreux."

Le nombre des ouvriers évangéliques est bien restreint dans l'Ouest canadien, et il leur faudrait négliger bien des âmes pour porter secours à ces mineurs dont le besoin n'est cependant pas moins grand. Dieu te suscitera-t-il pas quelques vocations dans la province d'où partirent les premiers missionnaires des pays d'en haut."

DESESPOIR D'AMOUR

Un garçon de ferme se donne la mort

Parce qu'une fille avait refusé de l'épouser

On le trouve mort dans une grange

Pour s'être vu refuser la main d'une jeune fille qu'il aimait, un nommé Joseph Loiselle, âgé de 38 ans, s'est suicidé, samedi, à St-Laurent.

Loiselle, qui était pauvre, gagnait sa vie en travaillant comme garçon de ferme chez des cultivateurs de la localité. Depuis quatre mois, il était au service d'un M. Deslauriers, qui demeure à 6 milles environ du village de St-Laurent. C'était un serviteur rangé âpre à l'ouvrage et probe. Son maître déclare qu'il n'a jamais eu l'occasion de lui faire des reproches.

Il y a quelque temps, Loiselle avait fait la connaissance d'une jeune fille de St-Laurent à qui il fit la cour dans l'espérance de l'épouser. Après une fréquentation assidue pendant quelques mois, le pauvre garçon crut pouvoir risquer sa demande. Elle fut rejetée.

Le choc fut rude pour Loiselle qui vit s'écrouler en un moment le rêve qu'il avait caressé et l'échafaudage de bonheur futur qu'il avait élevé et qu'il avait espéré mériter par sa bonne conduite et son travail.

Loiselle revint triste et découragé de sa dernière visite à celle qu'il aimait de toutes ses facultés. Conçut-il dès lors le projet d'en finir avec l'existence, qui pour lui n'avait plus de but déterminé? Nul ne le sait, mais s'il eût dès ce moment la tentation de se tuer, il est certain qu'il essaya d'abord de se guérir et d'oublier, car il y a plusieurs semaines qu'il était aux prises avec son désespoir, et c'est samedi seulement qu'il a mis fin à ses jours.

Samedi, Mme Deslauriers était seule dans la maison avec ses enfants dont le plus âgé n'a que dix ans. Vers 11 heures de l'avant-midi, celui-ci étant allé à l'étable y trouva Loiselle qui lui dit être malade.

L'enfant vint rapporter la chose à sa mère qui n'en fut pas inquiétée, croyant que l'homme était simplement indisposé ou qu'il avait voulu mystifier le gamin.

A midi, elle lui fit dire néanmoins de venir dîner, mais Loiselle lui fit répondre qu'il était malade et ne dînerait pas. Le petit garçon l'avait trouvé couché dans la grange.

Vers trois heures de l'après-midi les enfants vinrent dire à Mme Deslauriers qu'ils venaient de voir Loiselle couché dans la grange et qu'il ne faisait aucun mouvement. Il paraissait mort.

Mme Deslauriers s'inquiéta, à la fin, et résolut de voir elle-même ce qui en était. Elle se rendit à la grange et trouva le malheureux jeune homme sans vie. Il avait la figure souillée de vert de Paris et les lèvres couvertes d'une écume qui trahissait qu'il s'était suicidé.

Espérant qu'il y aurait encore une chance de le rappeler à la vie, Mme Deslauriers envoya chercher en toute hâte un médecin. Le Dr. Lecavalier se rendit à l'appel, mais il ne put que constater la mort de Loiselle.

Le coroner McMahon a été averti et il s'est transporté dimanche à St-Laurent où il a tenu une enquête.

Les faits exposés ci-dessus ont été portés à la connaissance des jurés, qui ont rendu un verdit de "suicide par le poison."

UNE CANADIENNE

Qui se suicide a Buffalo, N. Y.

Buffalo, N.-Y.,7.—Mme R. V. Merrill a été trouvée morte, vendredi, dans la maison qu'elle occupait, 75 rue Morgan. Elle était couchée sur son lit, la tête fracassée par une balle et tenant dans sa main déjà froide et rigide un revolver du calibre 32. La mort devait remonter à dimanche dernier. Mme Merrill venait du Canada. On a trouvé sur une table un mot d'elle, dans lequel elle disait : "N'ayez pas la cruauté de m'exposer à la curiosité de la foule et veuillez excuser le désordre de ma chambre." Il y avait aussi une lettre adressée au coroner. Dans celle-ci, la défunte disait qu'elle était la femme du Dr Burton Webb Seymore, de Stockton, N.-Y. Elle paraissait âgée d'environ une quarantaine d'années.

LE DR LARRIN ACQUITTE

La cour prétend qu'il n'y a pas de preuves convaincantes

La cause sera portée en appel

Ottawa, 7.—La cause célèbre du Dr. Larrin, accusé d'avoir fait une opération criminelle sur la personne d'Anna Normand a été finalement terminée samedi matin devant le magistrat de police. Le détective Morin, appelé comme témoin, a déclaré que c'était sur l'information de la fille Normand qu'il avait opéré l'arrestation du Dr. Larrin. Un autre témoin du nom de Wallingford et demeurant à Perkins dit qu'il connait l'accusé, mais n'a jamais eu de conversation au sujet de la fille Normand.

Le Dr. Aubry qui a fait l'analyse des médicaments trouvés dans la maison de Mme Normand dit que la bouteille produite en cour contenait des médicaments propres à amener l'avortement. Après ce témoignage les avocats de la défense n'ont plus de témoins à faire entendre. M. McDougall déclare qu'il n'y a pas de preuves de culpabilité contre l'accusé et demande à la cour de prononcer un verdit d'acquittement.

M. Goyette, un des avocats de la poursuite, se lève et présente une motion à l'effet d'ajourner la cause à aujourd'hui. Il donne pour raison qu'il aura probablement un témoin important à faire entendre, mais M. McDougall s'oppose à un ajournement et la cour maintien l'objection.

Après avoir considéré attentivement le dossier le magistrat de police prétend que le seul témoin direct dans la cause est la fille Normand. Malgré la meilleure volonté du monde, la cour prétend qu'il est impossible de croire au témoignage de la jeune fille, car dans une occasion elle a dit qu'elle connaissait parfaitement le Dr. Larrin et lui aurait demandé des médicaments pour produire un avortement.

Dans une autre occasion elle prétend ne pas connaitre du tout l'accusé. Quant aux autres témoins la preuve qu'ils ont faite est déplorable. Le magistrat prononce alors l'acquittement du Dr. Larrin.

M. Goyette donne avis qu'il ira en appel et produit un cautionnement de $600 à cet effet.

A STE-SCHOLASTIQUE

Funerailles de feu Joseph Mayer

Ste Scholastique, 7.— Les funérailles de feu Joseph Mayer, agent de la station du C. P. R., ont eu lieu mercredi, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Le défunt faisait partie de l'Ordre Indépendant des Forestiers et ses confrères de la cour Deux-Montagnes de Ste-Scholastique ont noblement fait leur devoir en cette occasion. Le haut chef ranger de la province de Québec était représenté par M. James Skelley, chef de la cour Jeanne d'Arc de Montréal et commandeur du camp des Forestiers Royaux de Montréal ; M. A. Labelle représentait la cour Chénier, et M. J. Langlois la cour Napoléon 1er, tous deux de Montréal. Tous les membres de la cour Deux-Montagnes, avec leurs insignes ornées de deuil, précédaient le corps et trente ont voulu accompagner leur regretté confrère jusqu'à Ste-Thérèse, lieu de la sépulture.

Les porteurs étaient MM. Moïse Rochon, J. B. Poirier, Magloire Desjardins, Wilfrid Pressault, Hermas Dehêtres, de Ste-Scholastique, et Aurèle Mercier, de Ste-Justine de Newton.

A une assemblée de la cour Deux-Montagnes, les résolutions suivantes furent adoptées :

Attendu qu'il a plu à Dieu d'appeler à lui un de nos membres les plus estimés et les plus dévoués dans la personne du confrère Joseph Mayer, il est résolu :

1o Que les membres de cette cour offrent à l'épouse du confrère défunt leurs plus sincères condoléances et leurs plus cordiales sympathies.

2o Que copie des présentes résolutions soient transmises à madame Mayer et publiées dans les journaux.

LE COLLEGE JOLIETTE

Joliette, 7. — Les élèves du collège de Joliette se proposent de chômer dignement la fête de leur vénéré supérieur. Dans ce but il sont à préparer une séance dramatique et musicale qui sera donnée le 23 mars, veille de la "St-Cyrille."

On y jouera "La Malédiction," drame-vaudeville en trois actes.

L'Argument d'Ayer.

S'il y a **quelque raison** pourquoi vous feriez usage d'une Salsepareille quelconque, il y a **toutes les raisons du monde** pour que vous preniez celle d'Ayer. Quand vous prenez de la Salsepareille, c'est pour guérir une maladie. Or vous voulez être guéri aussi vite et à aussi bon marché que possible. Voilà pourquoi vous devez choisir la Salsepareille d'Ayer; elle guérit vite et à bon marché et de plus, elle guérit pour toujours. Bien des gens nous écrivent: "Je préfère de beaucoup avoir une bouteille de Salsepareille d'Ayer que trois de n'importe quelle autre espèce." Un droguiste écrit que "Une bouteille de Salsepareille d'Ayer donne de meilleurs résultats que Six de toute autre espèce." Si une bouteille de Salsepareille d'Ayer accomplit l'œuvre de trois, elle doit avoir la force de trois au prix d'une. Voilà la chose en deux mots. On a donc toutes les raisons du monde de faire usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Demandez à votre Epicier . . . .

Echantillon du Célèbre

CAFE .. JAVA

Ewing, Herron & Cie.,

79 et 81 rue St Paul, Montré.
27 fév. 1mo.

C'est assez souffrir

Quand un homme a souffert pendant deux ou trois années, il semblerait tout rationnel de dire que cet individu a assez souffert. Mais quand ses souffrances ont duré jusqu'à quinze ou vingt années, sans que cet individu ait jamais pu trouver aucun remède pour le guérir et quelquefois même pour le soulager, c'est beaucoup trop souffrir. Que de souffrances, que d'inquiétudes ne se serait pas épargnées ce pauvre malheureux, s'il eut recours au fameux remède sauvage de J. E. P. RACICOT qui, n'étant composés que d'herbes et de racines, guérissent toutes les maladies quelles qu'elles soient. Ces remèdes, aujourd'hui d'une efficacité proverbiale, guérissent toutes les maladies, lors même que tous les autres remèdes auraient failli et quelle qu'en ait été la durée. Vous tous, qui souffrez, sachez mettre un terme à vos souffrances en recourant à ces fameux remèdes sauvages, qui pourront vous être expédiés, si vous ne pouvez vous rendre à l'enseigne du GROS SAUVAGE.

J. E. P. RACICOT

No 25, rue St Joseph St Roch, Quebec.

1 novembre 1897—o

POUR LES.... DAMES SOUFFRANTES

Une dames qui depuis des années souffrait d'une maladie particulière à son sexe, trouva un simple et excellent remède qui la guérit radicalement sans l'aide d'aucun médecin.

Elle offre d'expédier gratuitement un échantillon accompagné de son mode d'emploi à chaque dame souffrante qui enverra son nom et son adresse à

MME H. W. FRETTER, Détroit, Mich.

11 déc. 1897—13

HOTEL RIENDEAU

La maison par excellence pour les touristes. Balcons et terrasses. Vastes salons, chambres richement meublées. Service de première classe. En face de l'Hôtel-de-Ville et du Palais de Justice. A quelques pas des bateaux et des gares de chemins de fer.

58-60, Place Jacques-Cartier

JOS. RIENDEAU,

21 avril 1896—1a PROPRIETAIRE

TELEPHONE BELL 734.

Dr F. T. DAUBIGNY

MEDECIN-VETERINAIRE

Infirmerie de première classe pour chevaux malades à prix modérés.

378 et 380 rue Craig, Montréal

8 octobre 1897—1a

ON DEMANDE DE L'AIDE

Des hommes de confiance dans chaque localité (résidant ou voyageur) pour expliquer une nouvelle découverte, et toujours tenir nos cartes d'annonce affichées sur des arbres, des clôtures et des ponts dans les villes et les campagnes. Emploi permanent. Commission ou salaire $65.00 par mois et les dépenses, et l'argent sera déposé à n'importe quelle banque dès que l'ouvrage sera commencé. Pour informations et détails, écrivez à

THE WORLD MEDICAL ELECTRIC CO
London, Ont, Canada

28 août 1897—6 mois.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour Quai aux Boules, Petit Métis" seront reçues à ce bureau jusqu'à lundi le 28 mars inclusivement, pour la construction d'un quai aux Boules, Petit Métis, Qué.

Les plans et devis pourront être vus aux bureaux du Commis des Travaux de la Puissance, Bureau de Poste, Québec, et du maître de Poste à Petit Métis, ainsi qu'au Ministère des Travaux Publics, Ottawa.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées qui seront fournies, et être signées par les soumissionnaires eux-mêmes ; aucune autre ne sera prise en considération.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté sur une banque incorporée pour la somme de deux mille cinq cents piastres, ($2,500.00) et fait à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire dont l'offre aura été acceptée refuse de signer le contrat, ou s'il ne l'exécute pas intégralement.

Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
E. F. B. ROY,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 26 février 1898.

N.-B.—Nul compte pour publication de cet avis ne sera reconnu si telle publication n'a pas été expressément autorisée par le Ministère. 7-3

BUREAU ET ATELIER: COTE-DES-NEIGES Montréal | Propriétaire de Carrières de Granit rouge, rose et gris

J. BRUNET

Importateur et Manufacturier de Monuments en

Marbre et Granit

OUVRAGES DE BATISSES ET DE CIMETIERES, ETC.

De toutes descriptions. En gros et en détail. Estimations données sur application : Côte-des-Neiges. Téléphone 4066. (Connection gratuite pour Montréal.

PHARMCIE LAVI

Ancienne Maison

LAVIOLETTE & NELSON

1605 Rue Notre-Dame
Coin de la rue St Gabriel

J. Gustave Laviolette, M. D.

SEUL PROPRIETAIRE

Commandes par la malle ou par express exécutées promptement et avec soin.

Toujours en stock un assortiment complet de tous les remèdes patentés français, américains et canadiens, etc., etc., etc.

Ecrivez et épargnez les dépenses d'un voyage à la ville.

Avez-vous besoin d'une montre ?

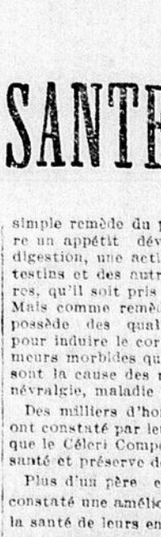

Nous les vendons, veuillons à des prix si bas que vous ne pouvez vous en priver.

Nous les avons dans tous les styles et les grandeurs.

Mais nous n'en mentionnerons que deux :

Une Montre Elgin ou Waltham, les meilleurs mouvements fabriqués, boîte de chasse tenant bien le temps magnifiquement gravée, boîte Dieter, bien connue en Amérique et devant durer toujours, grandeurs pour hommes ou dames.

Nous l'enverrons à votre adresse, vous permettant de l'examiner, si elle n'est pas telle que représentée, rien à vous dire—il vous en coûtera rien. Si vous l'aimez payez à l'agent, de l'exp ess, les frais de transport et **$6.50—C'est de bonne foi**—Ou bien

3.95 **14**

Une montre de chasse avec boîte magnifiquement gravée, mouvements de première classe, toutes grandeurs, solidement plaquée, (14k —paraît aussi bien qu'une montre en or de $40.00 et tient aussi bien le temps—Envoyée à votre agent d'express avec privilège de l'examiner—mêmes conditions que pour toutes nos montres envoyées au dehors—si vous l'aimez payez-lui **$3.95** et les frais de transport.

Si vous nous croyez sur parole et envoyez l'argent avec l'ordre, nous vous enverrons en même temps une chaine et nous paierons le transport, aux prix ci-dessus.

Royal Manufacturing Co. **334 Dearborn St. CHICAGO**

La Sante dans les Mois de Mars, Avril, Mai!

Servez-vous du seul Remede du Printemps au Monde qui a soutenu toutes les Epreuves des Temps

LE CELERI COMPOSE DE PAINE RAMENE A LA SANTE

En Mars, Avril et Mai, servez-vous du Céleri Composé de Paine.

Et seulement du Céleri Composé de Paine? Parce que c'est le remède de la nature. Ce n'est que la médecine du printemps que les meilleurs médecins recommandent. Les membres du clergé de toutes les dénominations parlent de ce remède avec enthousiasme. Le Céleri Composé de Paine a un record de sauvetage de vie qui n'a jamais été atteint. Le Céleri Composé de Paine guérit la maladie. Il rend la santé. Il a sauvé la vie à des milliers de malades. Il rend la force aux faibles. Il purifie le sang et enrichit les nerfs. La vie d'hiver a été nuisible à la santé. Il y a eu une diminution régulière de puissance nerveuse. Maintenant que le printemps revient, le corps est prêt à se débarrasser des tissus de mauvaise santé si on lui donne la chance.

Cette opportunité se présente lorsque les organes d'excrétion, les rognons, la peau et les intestins travaillent bien et lorsque les nerfs sont capables de fournir une énergie suffisante aux organes digestifs. Aucun remède au monde n'accomplit ces résultats comme le Céleri Composé de Paine. Il nourrit, régularise et donne de la vigueur au système nerveux à partir du cerveau jusqu'au plus petit filement nerveux. Il cause une augmentation d'appétit et habitue l'estomac à digérer l'augmentation de nourriture. Son action pourrissante se dévoile par le teint animé qu'il donne, une augmentation de poids et un sommeil réparateur.

Découvert la première fois après des travaux et des recherches scientifiques par le meilleur médecin que l'Amérique a produit; le prof. E. Phelps, M.D., L.L.D., du collège Darmouth. Il a été si bien recommandé par des hommes pratiquant dans presque toutes les villes de l'Amérique. Il a été recommandé d'une façon tellement enthousiaste par des hommes reconnaissants et des femmes dans tous les sentiers de la vie, qu'il est aujourd'hui dans tout le sens du mot le remède le plus populaire que le monde ait jamais connu. Il a été prouvé que c'est le plus grand des remèdes du printemps. A Montréal, Toronto, Hamilton, London, Québec, Halifax, St-Jean, Winnipeg et autres villes, les pharmaciens ont constaté que la demande pour le Céleri Composé de Paine surpasse celle de tous les autres remèdes ensemble.

Le Céleri Composé de Paine, pris durant les premiers jours du printemps, est plus que jamais efficace pour rendre la santé à ceux qui l'ont perdue. Il a vite fait de vaincre la maladie.

Il chasse promptement la névralgie, le manque de sommeil, la dyspepsie et les rhumatismes. Il relève de cette lassitude qui est l'indice de la faiblesse des nerfs et de la pauvreté du sang.

Les femmes travaillant dans des bureaux mal aérés, ou employées dans les magasins, énervées à force de se tenir debout, pour répondre aux désirs de clients capricieux, tout aussi bien que les hommes brisés par les excès de travail,seront étonnés de constater combien leur vie sera plus heureuse lorsque leurs nerfs auront été renforcés et leur sang purifié par ce remède merveilleux.

Aucun remède n'a été aussi généralement approuvé par les personnes instruites, les hommes de profession, que le Céleri Composé de Paine. Il a été reçu avec joie dans toutes les maisons où l'on se soucie de la santé des gens. Dans un grand nombre de familles, le Céleri Composé de Paine est le premier, le dernier, l'unique remède en usage.

Le professeur Phelps a étudié les maladies nerveuses sous tous les rapports, chez les hommes, les femmes et les enfants, et il a été longtemps, sans trouver un remède efficace. Maintenant il n'en emploie pas d'autres que le Céleri Composé. C'est l'unique remède du jour.

Le Céleri Composé de Paine induit le corps à désirer de la viande.

Les médecins reconnaissent le Céleri Composé de Paine comme l'unique remède scientifique pour le printemps, et il est universellement prescrit par eux partout où il y a besoin d'une prompte restauration de la santé et du système épuisé.

Le Céleri Composé de Paine est le meilleur remède pour le printemps,parce qu'il possède plus de qualités qu'un simple remède du printemps. Il procure un appétit dévorant, une complète digestion, une action régulière des intestins et des autres organes excrétoires, qu'il soit pris en été ou en hiver. Mais comme remède du printemps, il possède des qualités extraordinaires pour induire le corps à rejeter les humeurs morbides qui l'empoisonnent et sont la cause des rhumatismes, de la névralgie, maladie de coeur, etc.

Des milliers d'hommes et de femmes ont constaté par leur propre expérience que le Céleri Composé de Paine rend la santé et préserve de la maladie.

Plus d'un père et d'une mère, ont constaté une amélioration sensible dans la santé de leurs enfants aussitôt qu'ils ont commencé à faire usage du Céleri Composé de Paine, au printemps. Il est l'unique remède qui possède les qualités nécessaires à la purification du sang, et pour faire disparaître les maladies de peau, les maux de tête qui affligent les enfants et les grandes personnes, dont le système nerveux est affaibli.

L'Assassinat de William Coe

Details circonstanciés du drame de la rue de Montigny

Les témoignages du docteur Wyatt-Johnson et de la femme Parker

Aveuglé par la colère et par le vin, Nesbitt a fait une scène de brutalité révoltante

Le sang répandu sur les murs et sur le plancher

L'enquête du coroner sur la mort de Wm. Coe dont nous parlions dans notre dernier numéro a commencée jeudi matin à 10 heures.

L'exposé des faits, par le coroner, a été extraordinairement court. Il tient en cinq lignes :

"La personne au sujet de laquelle vous allez tenir une enquête, Messieurs les jurés, a été trouvée hier, morte et couverte de sang. Il s'agira de découvrir si cette mort a été le résultat d'un crime."

Les jurés sont ensuite allés voir le cadavre, à l'étage supérieur de la morgue, puis

LE DOCTEUR WYATT JOHNSTON

a donné son témoignage.

En arrivant, hier, chez Nesbitt, le médecin expert a trouvé le corps du défunt complètement rigide. Il était assis sur une chaise, la tête penchée sur la poitrine. Les habits étaient imprégnés de sang sur la poitrine, autour des poignets, sur les jambes et au cou. La chevelure et la barbe étaient souillées de sang coagulé.

Les vêtements n'étaient pas déchirés, ce qui portait à croire qu'il n'y avait pas eu

UNE LUTTE CORPS A CORPS.

Les blessures étaient seulement à la tête. Il y avait des contusions considérables au front, et la peau du front était détachée de l'os. Au coin de l'oeil droit, il y avait une plaie qui pénétrait jusqu'à l'os ; une autre blessure se trouvait au-dessus de la tête. Le crâne n'était pas fracturé.

Entre le pouce droit et l'index il y avait une autre contusion.

L'autopsie a montré une forte odeur d'alcool dans les organes. Le défunt paraissait en bonne santé et il il n'y a

AUCUNE CAUSE NATURELLE

pour expliquer la mort. Le médecin n'a trouvé aucune lésion interne et n'a pas remarqué ques les lésions externes constatées à l'examen eussent produit les résultats ordinaires sur le cerveau.

DU SANG PARTOUT

Dans la maison le témoin a vu des gouttelettes de sang sur les murs du couloir, sur la porte de la cuisine et dans la chambre. Ces taches étaient à 5 pieds de hauteur, comme si elles avaient jailli d'une artère. Le défunt avait 5 pieds et 6 pouces de taille.

Il y avait aussi du sang répandu en plusieurs endroits et en grande abondance dans la chambre où se trouvait le cadavre.

Au pied du lit, le témoin a trouvé une cuvette contenant un peu de sang, un bassin brisé et sur lequel des cheveux adhéraient, mais les indices n'étaient pas suffisants pour faire conclure que Coe avait été frappé avec ce bassin. Différents objets tachés de sang ont été montrés au médecin pour voir s'il trouverait parmi eux celui dont s'était servi l'assassin pour frapper Coe, mais aucun de ces objets ne correspondait parfaitement.

Dans la cave, on a trouvé des habits qui étaient évidemment là depuis longtemps et ne portaient pas de traces de sang.

Dans la chambre, il y avait aussi des habits, mais ceux-ci étaient maculés de sang.

Les blessures de Coe n'étaient pas nécessairement mortelles, en elles-mêmes ; mais elles pouvaient le devenir à cause de l'état d'ébriété dans lequel se trouvait la victime. Si, d'ailleurs, Coe est resté assis comme quand on l'a trouvé, cette position était dangereuse en ce qu'elle pouvait déterminer une syncope fatale.

Le témoin avait constaté que les gouttelettes de sang, sur les murs, venaient d'une petite artère. Il a trouvé à l'autopsie des petites artères de la tempe tranchées et il n'y a pas de doute que c'est de là que provenait le sang qui a jailli sur le mur. Il est aussi évident que Coe a marché en diverses directions après avoir été blessé.

Les lésions de Coe ne peuvent s'expliquer que par une seule chute, mais elles le pourraient par plusieurs. La lésion de gauche, au sommet de la tête, ne paraît pas avoir résulté d'un simple coup de poing; elle paraît avoir été faite par un instrument contondant, mais l'expert ne peut préciser, vu que cette blessure n'avait pas de traits caractéristiques.

Le docteur ne peut dire quelle blessure a été faite la première, mais toutes avaient été faites quelques heures avant la mort. Elles auraient pu être produites en même temps si un coup donné en arrière avait fait frapper la tête de Coe contre une porte ou une muraille.

LA CHEMISE DE NESBITT MACULEE DE SANG.

Le docteur Johnston examine à ce moment les chaussures du prisonnier Nesbitt, mais il n'y trouve pas de traces de sang. Sur les vêtements que porte le prisonnier, il n'en trouve pas non plus, mais sur une chemise que remet le détective Campeau et qu'on dit appartenir à Nesbitt, il trouve des taches de sang sur le devant et sur les manches.

Le docteur Johnston croit que la mort devait s'être produite tard dans la soirée, mardi, car lorsqu'il a fait l'autopsie mercredi, le centre du cadavre était encore chaud.

Le détective Campeau produit la chemise qui a été examinée par le médecin et dit qu'elle appartient à Nesbitt. Il la lui a ôtée au poste de police hier soir. C'est celle qu'il portait lorsqu'il a été arrêté.

LIVINIA MITTEN,

épouse de Daniel Parker, et belle-soeur de Nesbitt, est ensuite interrogée. Elle était servante jusqu'à vendredi dernier mais depuis elle ne travaillait pas et habitait chez Nesbitt, 635 rue de Montigny.

Nesbitt est arrivé du travail à 6 heures et a trouvé sa femme couchée qui disait avoir été indisposée. Plus tard, Nesbitt et Coe étaient à boire dans la cuisine et le témoin a demandé à Nesbitt de donner de la boisson pour sa femme. Nesbitt s'est fâché, l'a frappée et l'a mise à la porte

Elle est sortie en courant et Nesbitt l'a renversée à terre. Il l'a ensuite traînée dans le passage, et l'a brutalement frappée.

Coe est alors venu de la cuisine dans sa chambre. La femme Parker s'est réfugiée dans la chambre de Coe où Nesbitt l'a poursuivie et frappée encore.

"SI TU CRIES, JE VAIS TE TUER"

vociférait-il. Elle a été renversée sans connaissance pendant quelques instants et elle a entendu tomber Coe, elle ne sait comment. Nesbitt est alors sorti pour aller dans la cuisine.

Coe s'est relevé ainsi que la femme Parker, et il a dit qu'il se vengerait de Nesbitt; la Parker a dit qu'elle le ferait arrêter. Elle s'est alors aperçue que le vieillard saignait abondamment et elle a crié pour qu'on appelât un médecin.

Quand elle s'est sauvée de son beau-frère au commencement de la querelle, elle est allée jusque dehors. Il était alors 7.30 heures. Depuis que Nesbitt était rentré et jusqu'à ce mowent, il n'y avait pas eu de querelle dans la maison. Dans la rue, elle a vu des passants, mais elle n'a aperçu aucune personne qu'elle connaissait.

La femme Nesbitt, pendant cette querelle, s'était aussi sauvée dehors. Nesbitt a fait rentrer sa belle-soeur en la tirant par les bras. Coe lui a dit à ce moment qu'il était un lâche de

FRAPPER UNE FEMME

Coe entrait alors dans sa chambre, il a invité la femme à entrer, disant qu'il la protégerait. Pour faire mieux comprendre la preuve aux jurés, le coroner décrit la disposition des pièces de l'appartement de la famille Nesbitt.

Au moment où Coe a traité Nesbitt de lâche, la femme Parker était encore étendue sur le plancher. Elle s'est relevée d'elle-même et est entrée dans la chambre. Nesbitt était debout dans le passage. Elle s'est mise à pleurer et Nesbitt est revenu et l'a frappée encore, au moment où elle allait fermer la porte afin de se protéger.

Coe était debout, immobile, la figure tournée du côté de la porte, près d'une petite table sur laquelle se trouvait un petit poêle à l'huile. Coe a dit à la femme Parker de ne pas avoir peur, qu'il l'a défendrait.

Nesbitt n'a pas frappé Coe à ce moment, mais il est allé droit sur la femme qu'il a renversée. Il n'avait rien dans les mains. C'est alors seulement que Coe l'a appelé lâche. Après avoir été renversée dans la chambre, la femme Parker a entendu les deux personnes se parler à haute voix, mais elle était étourdie, presque étouffée, et elle ne pouvait comprendre ni voir. Elle a entendu un coup et le bruit d'une chute.

Elle pense que c'est Nesbitt qui a fait tomber le vieux; elle ajoute qu'il le lui a avoué depuis.

Coe est tombé dans le coin au pied du lit. La tête a été donnée contre le plancher. Avant de tomber, il était encore debout, près de la table, la figure tournée vers la porte.

Aussitôt après la chute de Coe, elle a vu sortir Nesbitt. Coe s'est relevé alors, mais elle ne peut dire dans quelle position il s'était trouvé en tombant. Elle s'est aperçu qu'il saignait. Il s'est assis sur une chaise, près d'une boite qui était recouverte d'un tapis et servait de bureau. Elle lui a conseillé de faire venir un médecin, mais Coe a semblé se soucier moins des blessures qu'il avait à la tête que de celle qu'il avait au pouce.

La femme Nesbitt est venue ensuite et elle est allée chercher de l'eau pour laver les plaies de Coe. La femme Parker ne sait pas de quel vase elle s'est servie pour avoir cette eau. Quand la femme Nesbitt a commencé à laver les blessures de Coe, il était environ 8 heures ou un peu plus tard.

Après avoir lavé quelque temps les blessures de Coe, comme elle ne pouvait arrêter l'hémorrhagie, la femme Nesbitt a demandé l'aide de sa soeur. La femme Parker est ensuite allée chez un pharmacien à qui elle a demandé d'appeler un médecin. Il a répondu qu'il en avait déjà mandé un sur l'avis d'un petit garçon. Comme ce médecin ne pouvait venir, le jeune Nesbitt a été envoyé pour en trouver un autre.

Un médecin est venu un peu après minuit et a déclaré que

COE ETAIT MORT

Le défunt était encore assis sur sa chaise. Avant de s'asseoir, le vieillard avait marché un peu, et, pendant que le témoin était allé chez le pharmacien il a dû aller jusque dans la cuisine. Il s'est ensuite assis et n'a pas bougé. Il était dans la même position quand le médecin a constaté la mort.

Dix minutes plus tard, la femme Parker a averti Nesbitt, qui était dans la cuisine, que Coe était mort. Nesbitt n'a rien répondu.

Avant de se coucher, les deux femmes ont parlé de la mort de Coe et ont dit que c'était " une affaire effrayante. " Elles n'ont pas parlé d'avertir la police. Le matin suivant, Nesbitt a demandé à sa belle-soeur de s'en aller, afin qu'elle de déposât pas contre lui. Elle ne sait pas pourquoi il faisait cette demande. Il a aussi dit qu'il irait chercher le docteur Bouchard, ajoutant que c'était mieux pour lui de faire venir un médecin. Le docteur Bouchard est venu en effet un peu plus tard ; Nesbitt l'accompagnait. Le médecin est sorti au bout de quelques minutes et Nesbitt est revenu dans la cuisine.

A cause de l'absence de plusieurs témoins importants, l'enquête a ensuite été ajournée

Le coroner a donné à la police l'ordre de retenir prisonniers Nesbitt, sa femme et sa belle-soeur.

L'ATTITUDE DE L'ACCUSE

Nesbitt ne paraît pas se rendre compte de ce que sa position comporte de danger. Pendant l'enquête, il n'est pas venu dans la salle d'audience et n'a pas entendu les dépositions. Il est resté dans la pièce réservée aux témoins, sans parler à personne, et conservant un calme parfait. Il aurait été impossible à l'oeil le plus exercé de lire sur sa figure le plus léger sentiment de crainte ou d'émotion.

En faisant des perquisitions dans la maison, le limier Landriault a trouvé un grand nombre de volailles, ce qui porte à croire que les Nesbitt malgré la pauvreté sordide que dénote leur demeure se nourrissaient assez bien. Le policier aurait peut-être fait d'autres découvertes intéressantes, s'il n'avait pas été mis en demeure par le coroner MacMahon de cesser ses perquisitions.

LE DEFENSEUR DE NESBITT.

Le prisonnier a retenu les services de l'avocat Charles Avila Wilson, de la société St. Pierre, Pélissier et Wilson. Le criminaliste a visité le prévenu mercredi après-midi au poste central.

L'enquête au sujet du drame de la rue de Montigny a été continué vendredi A dix heures, le greffier a fait l'appel des jurés, et, tous étant présents, le coroner McMahon a poursuivi l'interrogatoire des témoins.

Le docteur J. B. Bouchard dépose qu'il a été appelé mardi matin au No 635 rue de Montigny, par un message téléphonique. Il était alors 8.30 hrs. Nesbitt lui a dit depuis que c'est lui qui avait demandé au pharmacien du coin de l'appeler. Il a ajouté qu'il avait essayé de le faire venir à dix heures, le soir précédent, et deux fois dans la nuit.

Le matin, quand on l'a appelé ,on lui a dit que c'était pour un malade. Le témoin a été reçu par Nesbitt qui lui a dit : "Un terrible accident est arrivé hier soir."

Le médecin est entré dans la chambre et, apercevant le défunt il a demandé à Nesbitt comment l'accident était arrivé ; l'accusé a répondu qu'il ne le savait pas, que Coe avait dû tomber et se faire mal. Le docteur Bouchard lui ayant demandé pourquoi il n'avait pas requis les services d'un autre médecin,il répondit qu'il avait eu le Dr Burnett, lequel avait dit ne pouvoir rien faire. Le docteur Bouchard a constaté que la mort devait remonter à 8 où 10 heures. Le témoin n'a vu que Nesbitt dans la maison.

LE DR WM BURNETT

dit qu'il a été mandé mardi soir, à 10 heures 15, chez Nesbitt, mais il était absent. C'est un petit garçon qui est venu le chercher. A 1 heure 30, mercredi matin, il a trouvé en rentrant un billet le priant de passer chez Nesbitt. Il y est allé aussitôt, et a été reçu par une jeune femme qui l'a conduit auprès de Coe, lui disant qu'elle le croyait mort. Le médecin constata qu'il l'était effectivement.

La femme a déclaré qu'elle ne savait pas comment Coe avait été blessé. Le témoin n'a vu aucun instrument qui aurait pu servir à frapper le défunt. Il reconnaît la femme Parker pour celle qui l'a reçu chez Nesbitt. On lui montre une photographie de la chambre qui a été prise sur l'ordre du coroner, et le médecin dit que les objets étaient disposés de la même manière lorsqu'il a pénétré dans la chambre.

Il n'a pas cherché à découvrir la cause de la mort.

MME WM. THOMAS, demeurant rue Demontigny, 639, déclare qu'elle ne connaissait Coe que pour l'avoir vu plusieurs fois. Elle connaissait bien la famille Nesbitt. Elle n'a pas eu connaissance de ce qui s'est passé chez Nesbitt la nuit de la mort du vieillard.

A 7.30 heures, mardi soir, elle a cependant entendu des cris, et elle est sortie à la porte pour voir d'où ces cris provenaient. Elle a vu Mme Nesbitt dehors et elle lui a dit d'entrer, parce qu'elle pourrait prendre le rhume. Mme Nesbitt obéit sans répondre.

La porte de la maison de Nesbitt était fermée à ce moment, et aucun bruit n'en sortait.

Vers 10 heures Mme Thomas a entendu encore

LES CRIS D'UNE FEMME.

Elle passait alors en face de chez Nesbitt et elle a vu quelqu'un par la fenêtre de la chambre de Coe. Elle a vu Mme Nesbitt qui lavait la tête du vieillard. Mme Thomas ne s'est arrêtée qu'un instant, mais une amie qui se trouvait avec elle est restée quelques minutes à regarder.

Mme Parker est venue dire à Mme Thomas que le vieillard était mort. Elle a ajouté qu'il y avait eu une querelle au sujet de la bière. Elle a dit que le vieillard avait reçu des coups et qu'elle aussi avait été frappée par Nesbitt, qu'elle s'était réfugiée dans la chambre de Coe pour échapper à son beau-frère, et que pendant qu'elle était étendue, presque sans connaissance sur le plancher, Nesbitt avait frappé Coe avec le talon de sa botte.

Elle a demandé au témoin si elle avait entendu du bruit et Mme Thomas lui a répondu affirmativement, mais elle ne lui a pas dit ce qu'elle avait vu par la fenêtre.

MARY-ANN MURRAY, demeurant chez Mme Thomas, depuis un mois, mardi soir, elle se préparait à soetir avec celle-ci quand elle a entendu des cris. Les deux femmes sont sorties et ont vu Mme Nesbitt dehors; elle avait la tête et les pieds nus et était vêtue très légèrement. Quelqu'un est venu la faire rentrer. Un quart d'heure plus tard, Mlle Murray a entendu d'autres cris. En sortant, elle et Mme Thomas ont vu Mme Mimee, son mari et une autre personne sur le pas de leur porte qui cherchaient à voir ce qui se passait.

Mlle Murray est sortie plus tard avec Mme Thomas et a remarqué qu'il n'y avait personne dans la chambre de Coe. Quand elles sont revenues, Mlle Murray a vu Mme Nesbitt qui était dans la porte du passage, la figure tournée vers la cuisine, et criait en se frappant dans les mains, "Je te ferai payer cela."

Après que Mme Thomas eut continué de marcher, Mlle Murray est restée vis-à-vis la fenêtre de Coe et a entendu encore Mme Nesbitt parler à haute voix. Il y avait de la lumière dans la chambre de Coe.

Elle est rentrée ensuite chez Madame Thomas, puis elle est encore sortie au bout d'un quart d'heure avec celle-ci. Au pied de l'escalier, elle a vu Mme Parker l'appeler à son aide. Celle-ci a ensuite crié au petit Georgie "d'aller chercher un médecin, que

LE VIEILLARD ALLAIT MOURIR."

Elle a vu alors un bras de femme sortir de la porte, saisir Mme Parker et la tirer à l'intérieur. En passant une troisième fois, en face de la fenêtre, Mme Thomas et Mlle Murray ont pu voir Mme Nesbitt qui lavait la tête de Coe qui était debout près de la table.

Au retour, elles ont vu les femmes Nesbitt et Parker qui continuaient de panser la tête du blessé, qui a ce moment était assis.

Une minute plus tard, elle a vu Nesbitt qui remontait la rue avec un vase de fer-blanc sous le bras.

Le lendemain matin, la femme Parker est venue chez Mme Thomas et lui a dit que Nesbitt l'avait battue. Coe l'avait traité de poltron, parce qu'il frappait une femme, et alors Nesbitt avait frappé le vieillard avec le talon de sa chaussure.

Mme Parker a annoncé que Coe était mort à minuit moins vingt minutes et elle a dit qu'il y avait en ce moment un constable avec Nesbitt.

Narcisse Galipeau, domiciliée rue de Montigny, 645, est interrogé, mais il ne connait rien de ce qui s'est passé.

Mme Thomas Webster, 631, rue de Montigny, a entendu, à 7 heures 30, mardi soir, les cris d'une femme.

CATHERINE JOHNSTON

épouse de Robert Foulton, 629, rue de Montigny, n'a rien vu de la querelle, mais elle a entendu des cris vers 7 heures.

Vers 9 heures, mercredi matin, Nesbitt lui a dit que Coe était tombé en bas de sa chaise et qu'il était mort.

Mme NESBITT,

la femme du prisonnier, dépose qu'elle ne sait pas comment Coe a été blessé. Elle n'était pas dans la maison à ce moment. Sa soeur s'est querellé avec son mari et Coe. Elle était alors au lit. Nesbitt se plaignait de ce qu'il n'avait pas son souper prêt lorsqu'il arrivait de travailler.

Mme Nesbitt s'était couchée à 5 heures, se trouvant fatiguée.

Nesbitt avait voulu déjà renvoyer Coe de chez lui parce que ce dernier se mettait en ribotte et qu'il pouvait mettre le feu à la maison. Une autre raison, c'est qu'une femme du nom de Butler venait quelquefois chez Coe, contre la volonté de Nesbitt.

Mme Nesbitt jure que

SON MARI N'ETAIT PAS JALOUX

de Coe. Elle le considérait comme un bon vieil ami parce qu'il témoignait de l'affection à ses enfants, mais jamais il n'est arrivé à Coe de lui adresser des paroles irrespectueuses.

Une heure après la querelle, une autre difficulté est survenue entre Nesbitt et la femme Parker. Nesbitt a dit que les femmes étaient incontrôlables et qu'il n'y avait pas moyen d'avoir la paix lorsque la femme Parker était dans la maison. Il a voulu la renvoyer.

Mme Nesbitt ne sait pas comment les choses se sont passées, mais quand, par le bruit qu'elle entendait de sa chambre, elle a compris qu'on se battait, elle s'est enfuie dehors. Elle ne songeait à rien et craignait d'être battue par son mari.

Quand elle rentra, elle trouva sa soeur étendue sur le plancher ; Coe était assis dans sa chambre ; il était blessé. Nesbitt était en ce moment assis dans la cuisine. Sa femme lui a demandé si c'était lui qui avait blessé Coe, et il a répondu négativement,sans donner d'explications.

Mme Nesbitt n'a pas réfléchi et elle l'a cru parce qu'elle

VOULAIT LE CROIRE

Nesbitt portait au moment de l'arrestation les mêmes chaussures et la même chemise que dans la nuit de la bagarre. Il avait changé ses autres vêtements le matin.

Mme Nesbitt dit que, pour laver les blessures du vieillard, elle a pris de l'eau dans le bassin qui se trouvait dans la chambre de la victime. Ce bassin n'était pas cassé alors.

Après ce témoignage, le coroner a déclaré la preuve close, et il en a fait l'exposé aux jurés avec les explications de la loi.

Il a fait remarquer aux jurés qu'ils n'avaient que deux choses à examiner: déterminer ce qui avait causé la mort de Coe et déclarer si les blessures du vieillard lui avaient été infligées par Nesbitt.

M. McMahon a déclaré que la preuve médicale n'était pas suffisante pour établir que les blessures de Coe avaient été la cause de sa mort, car dans presque toutes les causes, il arrive que les témoignages des médecins experts se contredisent. Mais les jurés devaient appeler à leur aide leur propre jugement.

"Il est en preuve que Coe avait l'apparence de se bien porter. Il buvait, assis auprès de la table, dans la cuisine. Peu d'instants après, il avait à la tête des blessures, d'où le sang coulait en abondance, et il expirait au bout de quelques heures.

"Dans de telles circonstances, il est impossible de ne pas présumer d'abord que la mort a été causée par les blessures, quoique la preuve n'en soit pas positive."

M. McMahon dit ensuite que si les jurés en viennent à la conclusion que Coe est mort de ces blessures, ils devront ensuite dire si Nesbitt est celui qui a infligé ces blessures au vieillard. Il reconnait que le fait n'est pas prouvé. Mme Parker était seule avec Nesbitt et Wm Coe, quand ce dernier a été blessé,elle déclare qu'elle a entendu le bruit d'un coup suivi de celui d'une chute. Elle a dit plus aux voisins; elle a déclaré que Nesbitt avait frappé Coe avec le talon de sa botte. Mais Nesbitt a toujours persisté à prétendre que Coe s'était blessé en tombant.

M. McMahon analyse ensuite la conduite de Nesbitt. L'accusé a été voir les voisins pour leur demander s'ils avaient eu connaissance de la bagarre. Il craignait donc d'être inquiété, mais cela ne prouve pas nécessairement qu'il était coupable. Il savait qu'il n'y avait que sa belle-soeur qui avait été témoin de l'affaire, et le fait qu'elle avait eu la figure contusionnée par des coups paraissait être une accusation contre lui. Tout en n'étant pas coupable, il pouvait craindre d'être soupçonné.

D'ailleurs, tout en ayant de ces craintes, il est certain que Nesbitt n'a pas essayé de se soustraire à la police; ce fait est en sa faveur.

En terminant, M. McMahon dit que si les jurés croient que Coe a est blessé en tombant accidentellement en bas de sa chaise, ils doivent demander que Nesbitt soit remis en liberté.

Les jurés n'ont délibéré que quelques minutes, puis ils ont rendu un verdict déclarant que William Coe était mort des coups qu'il avait reçus à la tête, et que John Nesbitt devait être tenu en état d'arrestation.

Après l'enquête, Nesbitt a été conduit au poste central de police. Il comparaîtra devant le magistrat Lafontaine pour répondre à une accusation de meurtre.

A 1 heure, la femme Parker a aussi été incarcérée dans les cellules du poste de police. Elle se sentait malade depuis cet avant-midi, et son état a fini par devenir alarmant. Le docteur Bouchard a été appelé et, en examinant la malheureuse, il a constaté qu'elle avait le corps couvert de contusions dont un certain nombre pouvaient avoir des conséquences sérieuses, tant les coups qui les avaient produites avaient été violents. " Si la femme Parker, a dit le médecin, avait reçu un autre coup comme ceux-là,

ELLE SERAIT MORTE

La prisonnière a refusé catégoriquement d'être conduite à l'hôpital. D'un autre côté, elle s'est plainte au chef des détectives que les rats l'avaient fort incommodée et effrayée la nuit dernière dans sa cellule.

La femme Parker a été amenée devant le magistrat Lafontaine, cet après-midi à 2 hrs et celui-ci l'a envoyée en prison afin de la retenir comme témoin dans l'affaire Nesbitt.

Vers 10.30 hrs, vendredi, le Dr O. F. Mercier, chirurgien de l'hôpital Notre-Dame, s'est rendu à la morgue à la demande de l'avocat de la défense, M. Charles A. Wilson, pour examiner le cadavre de Coe. Le savant chirurgien a rencontré le Dr Johnson et tous deux ont eu ensemble une assez longue entrevue.

Après avoir examiné le cadavre à l'étage supérieur de la morgue, le Dr Mercier manifesta à l'avocat de la défense le désir de visiter le théâtre du drame. Comme la maison était sous la garde de la police et que la chambre de Coe avait été mise sous clef d'après les ordres du coroner, M. Wilson fit application et obtint la permission de visiter la maison de la rue Demontigny en compagnie des docteurs Mercier et Johnson, et le sergent détective Campeau reçut instruction de remettre la clef de la chambre aux médecins.

Il était 2 hrs p. m., quand les médecins et l'avocat de Nesbitt pénétrèrent dans la maison de la rue Demontigny.

Mme Nesbitt à ce moment était en tête à tête avec deux voisines. Ses enfants, Nellie, fillette de 6 ans, et Georges, garçonnet d'une dizaine d'années se tenaient près de leur mère. Reconnaissant l'avocat de son infortuné mari, Mme Nesbitt se porta aussitôt à sa rencontre.

—Comment est-il, demanda-t-elle, avec émotion. Vous allez le sauver, n'est-ce pas? et la pauvre femme fondit en larmes.

Les enfants pleuraient également. On eut dit qu'ils réalisaient l'étendue du malheur qui menaçait leur père. M. Wilson rassura la femme et les enfants en leur promettant de leur rendre bientôt le prisonnier. Puis les deux médecins, l'avocat et l'artiste de la police, M. Laflamme, pénétrèrent dans la lu-

LA SCENE DE LA TRAGEDIE

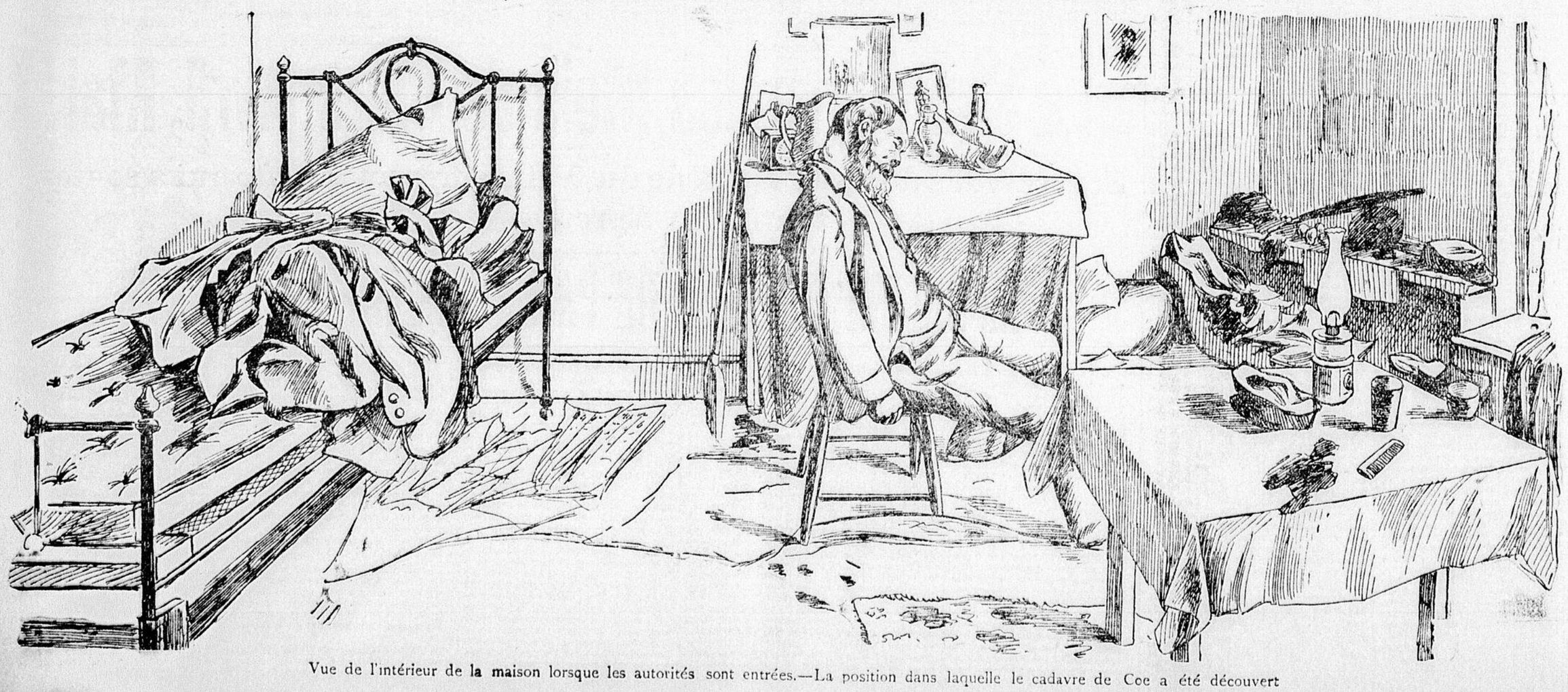

Vue de l'intérieur de la maison lorsque les autorités sont entrées.—La position dans laquelle le cadavre de Coe a été découvert

L'assassinat de Wm Coe

(Suite.)

gubre chambre. Tout était dans le même état que le matin où fut découvert le cadavre ensanglanté de Coe. Les docteurs Mercier et Johnson enlevèrent au moyen d'un couteau quelques gouttelettes de sang qui tachaient le plancher ça et là et qui maculaient la porte et les murs du couloir.

Le détective Landriault qui s'était transporté sur les lieux fit un examen minutieux des vieux habits jetés pêle-mêle sur le lit ainsi que des couvertures. Il découvrit plusieurs taches de sang qui sembleraient indiquer que la victime se serait couchée pendant la soirée. On a également remarqué sur le cadre de la porte les traces sanglantes d'une main.

Le photographe Laflamme, d'après les instructions du coroner prit de nouvelles vues du théâtre du drame.

L'examen des lieux dura environ trois quarts d'heure.

Il était un peu plus de trois heures hier après-midi quand M. Lacroix, officier du coroner, conduisit le prisonnier Nesbitt devant le magistrat Lafontaine qui lui demanda son nom.

Il répondit d'une voix faible: "John Nesbitt."

—Etes-vous la personne dont le nom est mentionné dans le mandat d'arrestation émané par le coroner?

—Oui, monsieur.

—Vous êtes accusé du meurtre de William Coe. Que répondez-vous à cette accusation. Plaidez-vous coupable ou non coupable?

—Non coupable, répondit cette fois Nesbitt, d'une voix ferme.

—Quand serez-vous prêt à subir votre procès?

—Tout de suite.

Le prisonnier fut ensuite conduit dans la salle d'enquête et M. Wilson eut avec lui quelques instants d'entretien.

Le prisonnier semblait en bonne santé et ne paraissait pas abattu. On a cru remarquer cependant que quand il verdict des jurés a été rendu, une certaine surprise se peignit sur sa physionomie, mais il n'a prononcé aucune parole.

Nesbitt a été reconduit dans les cellules du poste central. Il a la plus grande confiance dans l'issue de son procès.

Toutes les recherches des détectives pour retrouver la femme Butler qui a passé une partie de l'après-midi avec la victime Coe, sont restées infructueuses. Personne ne sait ce qu'elle est devenue.

L'enquête préliminaire dans l'affaire John Nesbitt, accusé du meurtre de William Coe, est commencé lundi à 11 heures devant le magistrat Lafontaine.

Le Dr Burnett, le premier témoin entendu, dit qu'il s'est rendu à la résidence du prisonnier Nesbitt vers deux heures le mercredi matin, le 2 courant. Il a été reçu à la porte par la belle-sœur de l'accusé, Mme Parker. Le défunt était assis sur une chaise. Ce dernier portait des blessures à la tête et avait saigné abondamment. Le témoin n'a pu que constater la mort. En revenant chez lui il a rencontré une personne qui lui a demandé dans quel état était Coe. Le docteur Burnett lui a répondu qu'il était mort. L'individu lui a dit qu'il venait d'avertir le docteur Bouchard.

En réponse à M. Wilson : — Quand le témoin est arrivé chez lui la première fois on lui a dit qu'un jeune garçon était venu en premier lieu. "Je n'ai pas fait d'examen sérieux mais d'après ce que j'a pu voir, la mort remontait à environ deux heures.

Q. — Avez-vous soupçonné d'après ce que vous avez vu, qu'il y avait eu crime?

R. — Non, pas exactement, mais j'en suis venu à la conclusion que la mort avait été causée par un coup ou une chute.

Q. — Pensez-vous que la blessure ait été causés par une chute?

R. — Mon examen du cadavre a été trop rapide. Ça aurait peut-être pu être le résultat d'une chute.

CHARLES LACROIX, officier du coroner raconte que vers dix heures le matin du 2 mars, il a été averti par le capitaine Choquette, du poste de police No 13, qu'un homme avait été trouvé mort au No 635 rue Demontigny, et qu'il soupçonnait un crime. Le témoin s'est rendu immédiatement à l'endroit désigné et s'est fait ouvrir la porte de chambre où il a vu le cadavre. Lacroix s'est ensuite rendu dans la cuisine où se tenait le prisonnier. Dans la chambre il y avait beaucoup de sang sur le plancher et sur le mur. Tout était en désordre. Le témoin a demandé comment l'affaire était arrivée et les réponses du prisonnier ne lui ont pas paru satisfaisantes. A ce moment les détectives Campeau et Landriault sont arrivés. Le témoin a raconté à ces derniers que Nesbitt lui avait dit que c'était un accident, que le prisonnier lui avait raconté qu'il était allé à la recherche de plusieurs médecins mais que ces derniers voulaient de l'argent. Il a pu enfin se procurer les services du Dr Bouchard. Il a été décidé de conduire alors le prisonnier auprès du coroner. Le prisonnier a été de là enfermé dans les cellules de l'hôtel de ville.

Edmond Choquette, capitaine du poste No 13, dit que le 2 mars, vers 10 heures, il a reçu un message par téléphone de l'inspecteur Lapointe qu'une mort subite avait eu lieu au No 635 rue Demontigny. Le témoin s'est rendu là accompagné du constable Boucher. Le prisonnier a demandé au témoin s'il cherchait le No 635. Nesbitt les a fait entrer et les a conduit dans la chambre. Tout était en désordre et du sang sur le plancher et sur le mur. Le prisonnier a dit au témoin qu'il connaissait le défunt Coe depuis environ un an qu'il avait sa chambre là. Il ne savait pas de quelle manière il s'était blessé mais Coe saignait lorsqu'il est entré. Le prisonnier ajoute qu'il avait fait son possible pour trouver un médecin et qu'enfin il avait réussi à trouver le docteur Burnett.

Olivier Campeau, sergent détective dit qu'il a été averti le 2 mars au matin. Il s'est rendu à la maison et a constaté la même chose que le témoin précédent quand au désordre et le sang dans la chambre. Il exhibe en cour les objets suivants comme pièces à conviction : Une veste avec taches de sang, exhibit B ; un gilet aussi taché de sang, exhibit C, morceau de verre brisé, exhibit D ; bassin brisé, exhibit E. Après ce dernier a part le sang, il y avait des cheveux de mêlés. Le témoin produit aussi une paire de chaussures que le coroner lui a dit d'enlever des pieds du prisonnier. A M. Wilson le témoin dit que le prisonnier a porté de nouveau ses chaussures pour revenir à sa cellule et pour retourner une seconde fois à la morgue.

Le docteur J. B. Bouchard témoigne que vers 8.30 du matin, il a été appelé au No 635 de la rue de Montigny. Il a rencontré Nesbitt à la porte. Ce dernier lui a dit qu'un accident terrible

L'ACCUSE JOHN NESSBITT.

était arrivé. Il est entré dans la chambre et a vu le défunt assis sur la chaise tel qu'il appert d'après la photographie produite. Il était mort. La mort devait remonter à sept ou huit heures. Il a demandé à Nesbitt comment cela était arrivé Nesbitt a répondu qu'il n'en savait rien. Coe, dit-il, était en boisson depuis plusieurs jours et qu'il avait dû tomber. Le témoin a constaté le sang dans la chambre. Le témoin a été appelé d'abord la veille au soir vers 10.30. Il était absent. Alors une seconde fois vers 1.30 a.m. Mais il a répondu qu'il sortait pour une affaire pressée. On lui a dit que Nesbitt était venu vers 2 heures du matin pendant son absence.

A M. Lafontaine—Je n'ai pas examiné les plaies.

LIVINIA PARKER, belle-soeur de l'accusé.

Transquestionné par M. Wilson, le témoin dit qu'il connait bien Nesbitt qu'il l'a soigné pendant dix ans.

Levina Mittan épouse de Daniel Parker déclare qu'elle demeurait chez sa sœur depuis environ 8 jours.

Ici le témoin se déclare incapable de se faire questionner davantage Elle se sent prise de faiblesse et se plaint de douleurs à la tête. Après quelques instants cependant, elle se remet et continue : Nesbitt est arrivé à la maison vers six heures et demie. Je m'habillais pour partir lorsque je suis allé dans la cuisine. Le prisonnier et Coe était attablés et buvait de la bière. Ma sœur et le bébé étaient couchés dans la chambre voisine. J'ai demandé un peu de bière pour ma sœur, Nesbitt a refusé. Je lui ai alors dit que si j'avais un mari tel que lui, je ne sais trop ce que je ferais. C'est alors qu'il m'a saisie m'a frappée et m'a jetée à la porte. Je me suis mise à crier et il a ouvert la porte de la maison m'a tirée en dedans par les deux bras. J'ai réussi à me sauver jusque dans la chambre de Coe où Nesbitt m'a renversée de nouveau, et m'a encore battue. Coe alors est venu

M. CHARLES A. WILSON, défenseur de Nesbitt.

vers Nesbitt et lui a dit que ça prenait un lâche pour agir de cette façon.

Je n'ai rien vu, mais j'ai entendu la chute d'un corps. Quelques instants après. Coe est venu à moi et m'a demandé si j'étais bien blessée. J'ai vu le défunt se relever. Je ne puis pas jurer si Nesbitt a frappé Coe. Quand j'ai vu Coe plein de sang je me suis écriée : "Pour l'amour du ciel, allez chercher un docteur." Je suis allé moi-même à une pharmacie de la rue Ste-Catherine disant qu'un homme saignait à mort. Vers 1 heure du matin, le docteur Burnett est venu et a constaté la mort.

Ma sœur pansait les blessures du défunt. Elle voulait que je lui aide, mais je savais que ses blessures fussent recousues. Quand j'ai vu Coe se relever, il avait la tête près de la tinette.

Transquestionné par M. Wilson, le témoin dit qu'elle a déjà travaillé comme lingère à l'hôpital Général. Elle avait vu plusieurs blessés, mais n'avait jamais aidé à les panser. Le morceau de gros verre, exhibit "C", lui est montré. Elle croit déjà l'avoir vu dans la chambre de Coe. Le témoin avoue qu'elle avait bu un coup de rye avec sa sœur et l'un des amis de cette dernière, pendant la matinée, mais n'avait rien pris autre chose pendant la journée. Coe ne lui a pas payé la traite. Quand le prisonnier a refusé de donner de la bière à sa femme, il n'a pas dit que c'était parce qu'il avait déclaré qu'il croyait qu'elle en avait assez. Du moins le témoin ne se rappelle pas que le prisonnier ait dit dit cela.

Après que la femme Parker eut terminé son témoignage, elle a demandé au magistrat Lafontaine de vouloir bien la remettre en liberté. Celui-ci lui a répondu qu'il regrettait de ne pouvoir lui accorder cette faveur. A ces mots, la prisonnières fondit en larmes et on dut presque la soutenir pour la conduire à sa cellule.

A CAUGHNAWAGA

Un document important en date du 29 mai 1680

L'agitation chez les indiens

Il y a eu cette semaine une grande assemblée à Caughnawaga sous la présidence du grand chef Frank Thires. Etaient aussi présents Frank Skay, Tribesmen John Standup, So Se Anenavotonkwas et Moses Stacey.

A cette assemblée on a fait pour la première fois lecture du document historique daté du 29 mai 1680, par lequel le roi Louis accordait aux Indiens les terres sur lesquelles ils résident actuellement. Plusieurs discours ont été prononcés. La situation a été discutée sur toutes ses faces.

A l'heure actuelle la tribue de Caughnawaga est dirigée par sept chefs et sept sous-chefs. L'ancien conseil, y compris le maire, a donné sa démission. L'important document qui expose les raisons de cette démission en bloc est signé par le maire Mitchell Dibioux et les conseillers Angus Dibioux, Moses Dibioux et Angus Sam. Pendant ce mois les Indiens se proposent d'approcher plusieurs membres du parlement et de les intéresser à leur agitation. Les Indiens de Caughnawaga seront supportés par ceux d'Oka, etc.

UN AUTRE "COMBINE"

La "Standard Oil Company" verse $6,000,000 dans l'entreprise

New-York, 4 — La "Standard Oil Company" est à terminer l'organisation d'un nouveau "combine" pour la fabrication de la brique. Son but est d'utiliser les résidus de la fabrication de l'huile, dont elle ne pouvait jusqu'ici disposer avec avantage.

George Washburn, Henry Corse, George et Charles Schultz, de New-York ; Oakleigh Thorn, de Millbrook, et George H. Bontecou, de Fishkill, membres du "combine" ont déjà négocié l'achat de toutes les importantes briqueteries de Haverstraw. Un arrangement a aussi été conclu avec les principaux fabricants de Kingston, et il est question de faire entrer dans l'organisation tous les fabricants de la rivière Hudson.

Les petites fabriques, qui n'accepteront pas les prix offerts par la "Standard Oil Company" seront mises hors d'état de continuer les affaires, dès que le "combine" aura commencé ses opérations. Les monopoleurs ont un capital de six millions de dollars, qui a été fourni par la "Standard", qui compte retirer de grands profits de l'utilisation comme combustible des déchets de la fabrication de l'huile.

UN MEURTRE

Un combat de chiens en est la cause

Simcoe, Ont., 4. — Dimanche dernier un nommé Harvey Wooden se rendait chez son ami Smith en compagnie de son chien et, malgré les protestations de Smith, forçait le chien de ce dernier à se battre avec le sien. Smith ayant essayé de séparer les deux animaux Wooden le frappa sur la tête avec un bâton et lui infligea plusieurs blessures dont l'infortuné est mort mercredi.

Le jury du coroner convoqué pour entendre cette affaire a déclaré que Smith était mort d'un coup infligé par Harvey Wooden. Le coupable a été arrêté.

TENTATIVE DE SUICIDE

Brockville, Ont., 4. — Le nommé William Godrich, âgé de 22 ans, demeurant dans le comté de Bostard, a essayé de se suicider en se pendant dans une grange. On l'a dépendu à temps et conduit en prison. Godrich, sans être absolument fou, a l'esprit dérangé.

SOUS UN TRAMWAY

M. A R. Cintrat tué presque instantanément

SON CADAVRE TRANSPORTE A LA MORGUE

Le danger de monter sur une voiture en mouvement

Un accident fatal est arrivé hier soir sur la rue Craig, près de la rue St-Denis. Un homme d'un certain âge a été écrasé sous les roues d'un tramway électrique et il a expiré quelques minutes après.

La victime est M. A. R. Cintrat, agent de la "Stanstead Granite Co, à Montréal, qui demeurait rue Chaussé, No 1, coin de la rue Sherbrooke.

M. Cintrat avait fait des démarches, hier, pour conclure une vente importante avec MM. P. Rochon & Fils, marbriers, de la rue Windsor. Il revenait hier soir sur un tramway de la rue St-Denis.

A l'angle de la rue Craig, il descendit de voiture pour prendre un tramway allant vers l'est.

M. Cintrat monta ensuite sur un char "trailer" de la rue Craig, mais, n'y trouvant aucun siège inoccupé, il voulut descendre pour aller se placer dans le tramway-moteur. Pendant que les voitures se mettaient en mouvement, il descendit en effet et se mit à courir pour rejoindre le premier tramway.

Comme il allait monter sur le marche-pied, la vitesse du tramway étant devenue assez grande, M. Cintrat ne put saisir la rampe pour s'y maintenir et il perdit l'équilibre. Il tomba entre les deux voitures, dont la seconde passa sur son corps.

On s'aperçut aussitôt de l'accident et le mécanicien Dean, averti par un coup de cloche, appliqua promptement les freins et stoppa. Le conducteur H. Dalley, en charge du char-moteur, et le conducteur Bourdon, du "trailer," s'empressèrent de se porter au secours de M. Cintrat, qu'ils trouvèrent sans connaissance et couvert de sang. Il avait une hideuse blessure à la tête, d'où le sang s'échappait à flots et coulait sur la neige.

M. A. R. CINTRAT

Il respirait encore, néanmoins, et on songea aussitôt à appeler de l'aide. La voiture d'ambulance de l'hôpital Notre Dame fut mandée et arriva au bout d'un instant avec un médecin. Celui-ci examina le blessé et constata qu'il avait cessé de vivre.

Le cadavre a été transporté à la morgue où le coroner tiendra une enquête aujourd'hui.

L'examen médical qui a été fait subséquemment a démontré que M. Cintrat avait eu la poitrine écrasée, et que c'est cette blessure qui avait causé sa mort.

La famille de la victime est venue voir le cadavre, ce matin, à la morgue. Le défunt était âgé de 52 ans.

M. Cintrat est d'origine française. Il vint s'installer au Canada il y a 28 ans. Il entra aussitôt en société avec M. McLean, marbrier, rue Osborne. Dix-huit ans plus tard il cessa de faire partie de cette société commerciale pour exploiter son métier à son seul bénéfice. Depuis un an il faisait affaires sous la raison sociale de Rochon et Cintrat. M. Cintrat laisse pour déplorer sa perte sa veuve et grand nombre d'amis qu'il s'était faits durant son séjour au Canada.

M. Cintrat était un ardent adepte de la cause libérale. Nos meilleures sympathies à sa veuve.

M. Cintrat était depuis deux semaines en société avec MM. Rochon et Il était né en France et demeurait au Canada depuis environ 30 ans.

Le coroner McMahon a tenu samedi son enquête au sujet du regrettable accident dont a été victime M. A. R Cintrat. Il a été établi par les différents témoins qui ont été interrogés que les circonstances de l'accident étaient absolument telles que la "Patrie" les a exposées dans l'édition de samedi.

M. Cintrat est tombé entre deux tramways en mouvement alors qu'il était imprudemment descendu du "trailer" pour monter sur le char moteur.

Le jury a rendu un verdict de "mort accidentelle."

A ST JUSTIN

Importantes améliorations à l'eglise

St-Justin, 4 — A une assemblée des contribuables de la paroisse, tenue dimanche dernier, il a été résolu que la Fabrique ferait pour $3,000.00 de réparation à l'église. L'on ajouterait aussi un étage à la sacristie afin d'y installer une magnifique salle où les paroissiens auraient leurs assemblées, etc., etc.

L'on nous apprend que, tout probablement, les MM. Héroux, d'Yamachiche, auront l'entreprise. St-Justin est une riche et florissante paroisse, elle peut sans se gêner se payer le luxe d'importantes améliorations.

LES BANDITS DE SAINT-RAPHAEL

Condamnes au penitencier

Québec, 5.—Alfred Ruel et Anathole Jourdain, les deux bandits qui sont allés exercer leur profession d'assommeurs dans St-Raphaël de Bellechasse, lundi dernier, ont été condamnés hier, à Montmagny, par le magistrat de district Anger, le premier à 8 ans de pénitencier, et le second à 7 ans.

EN TOUTES SAISONS

Une bouteille de BAUME RHUMAL est nécessaire à la maison pour couper net tout commencement de rhume.

2-10

DEPLORABLE ACCIDENT

En faisant son ménage une femme tombe en bas d'un escalier

ON LA TROUVE MORTE

Un bien triste accident est arrivé, hier, au No 183 rue St-Christophe. M. R. D. Daigneault, contremaître chez MM. N. F. et V. Guertin, imprimeurs, en revenant de l'atelier hier soir, vers six heures et demie, fut fort étonné en entrant chez lui de ne pas trouver sa femme au logis. Il crut d'abord qu'elle était allée chez sa sœur, où elle se rendait habituellement chaque jour, et qu'elle ne tarderait pas à revenir. Mais bientôt, voyant l'heure s'avancer, une vague inquiétude s'empara de M. Daigneault, qui se mit à faire des recherches dans la maison.

En s'avançant au-dessus d'un escalier couvert qui part de la cuisine et conduit à la cour il aperçut une masse sombre qui gisait dans la neige, au pied de cet escalier. Il descendit en toute hâte, et reconnut son épouse, qui déjà n'était plus qu'un cadavre. Sa tête et ses mains disparaissaient complètement sous la neige, ce qui indique qu'elle a dû tomber en bas de l'escalier.

Voici comment M. Daigneault explique cet accident : "Depuis quelque temps, mon épouse se rendait tous les jours chez sa sœur qui était malade, et y passait la journée entière.

Lorsque je suis parti hier matin, elle m'a dit qu'elle avait un petit lavage à faire, et qu'elle ne se rendrait chez sa sœur que dans l'après-midi. Les ustensiles dont elle se servait pour faire ses lavages se trouvaient au sommet de l'escalier de la cuisine conduisant à la cour. Je suppose qu'en voulant remettre en place ces ustensiles, après avoir terminé son ouvrage, elle aura perdu l'équilibre et sera tombée en bas de l'escalier, qui cependant n'est pas bien haut. Mais comme elle était très faible, elle a dû s'évanouir en tombant, et, privée de tout secours, elle est morte asphyxiée dans la neige. L'accident a dû arriver vers midi, car les médecins se sont accordés à dire que la mort remontait à plusieurs heures."

Madame Daigneault, née Georgiana Alarie, était âgée de 31 ans.

UN ACTE DE JUSTICE

La commission du havre sera appelee a remettre leurs certificats de pilotes à MM. Beaudet et Belanger

Les lecteurs du Cultivateur se rappellent la grève des pilotes, l'été dernier. Se croyant lésés dans leurs droits par la commission du hâvre, un bon matin les pilotes refusèrent de conduire les steamers entre Montréal et Québec. Les commissaires du hâvre s'indignèrent et déchirèrent les licences des pilotes. Ces derniers s'adressèrent aux tribunaux qui déclarèrent que la commission du hâvre n'avait pas ce droit d'en agir ainsi, attendu que toutes les formalités légales contre les pilotes n'avaient pas été respectées.

Malheureusement deux de nos loups de mer les plus habiles, MM. Beaudet et Bélanger, avaient été régulièrement notifiés et la cour Supérieure présidée par le juge Davidson vient de les condamner à la déchéance de leurs droits. MM. Beaudet et Bélanger ne pourront donc plus exercer leur profession. Pourquoi? Ils n'ont rien fait de plus que leurs confrères. Si les uns ne sont pas coupables, les autres ne doivent pas l'être non plus.

Il n'y a pas de technicalités légales qui doivent tenir devant un acte de justice et d'équité. MM. Beaudet et Bélanger ne peuvent être ainsi condamnés à porter les péchés d'Israël, et il y a lieu d'espérer que leurs certificats leur seront remis.

D'ailleurs, on affirme que les gérants de compagnies de navigation et les pilotes en sont venus à une entente et que toutes les causes de friction qui existaient dans le passé ont disparu.

La commission du hâvre sera sans doute appelée à remettre à MM. Beaudet et Bélanger leurs parchemins de pilotes.

M. Beardet a toujours été, depuis un grand nombre d'années, l'un des pilotes les plus recherchés des lignes Allan et Dominion.

COUR SUPREME

Une cause du Nord-Ouest

Ottawa, 4.—En Cour Suprême, hier, on a entendu l'appel de la Northwest Electric Company vs. Walsh. Ce dernier prétendait que la compagnie avait voulu forfaire 158 actions de son stock payé. L'appelante, de son côté, plaide fraude de la part de Madame Walsh et de son mari, un des directeurs de la Cie, en allouant à 80 p. c. d'escompte un stock qui valait le pair. Walsh perdit son action devant Sir Thomas Taylor, juge en chef du Manitoba, mais cette décision fut renversée par la cour entière sur le Banc, et la conduite de Walsh fut ainsi justifiée. La compagnie électrique a porté alors sa cause en Cour Suprême. Ewart, C.R., pour les appelants; J. Stewart Tupper, C.R., pour l'intimée. La cause se continue.

SOUFFREZ-VOUS

DE TROUBLES NERVEUX

Votre sang est-il affaibli, a-t-il besoin d'un reconstituant

PRENEZ LE BROMA

tonique puissant composé de boeuf peptonisé, de phosphates, de noix vomiques etc.

Le BROMA est le grand remède du jour, contenant tous les éléments nécessaires à la vie.

La Faiblesse, l'Anémie, la Tuberculose, la Dépression Nerveuse, la dyspepsie etc. sont radicalement guéries par l'usage de cet incomparable tonique.

Les Convalescents y retrouvent leurs forces, les femmes la santé et le bien-être, les hommes l'énergie et le courage dont ils ont besoin dans leurs labeurs.

Le BROMA a un goût délicieux, ouvrant l'appétit aux uns, facilitant la digestion aux autres.

Des milliers de certificats nous arrivent de toutes parts venant de personnes guéries ou grandement soulagées par l'emploi du meilleur des toniques—LE BROMA.

Les premiers médecins du pays le recommandent.

En vente partout.

Le Liniment Minard soulage la nevralgie.

Pour Impuissance, Mal de Reins, Pertes de la nuit, Ecoulement, Varicocele et tous les effets des Erreurs de Jeunesse il n'y a qu'un seul sûr remède.

L'ELECTRICITE

appliquée avec science. Pourquoi ne pas suivre le progrès ? Dans dix ans l'électricité sera le traitement suprême. A l'aide de ma célèbre CEINTURE ELECTRIQUE et de mon SUSPENSOIR j'ai guéri l'an dernier 5000 hommes faibles, jeunes et vieux. Un volume "Trois classes d'hommes" expliquant tout, envoyé cacheté et gratuitement sur demande, ou entrez et consultez-moi gratuitement.

DR. L. SANDEN,
156 Rue St-Jacques, Montréal, Que.
Heures de bureau, 9 à 6. Dimanche, 11 à 1

La Cie S. Carsley, Limitée

Rue Notre Dame — Le plus grand magasin de Montreal — 7 Mars 1898

Services à diner

A $1.89. Bons et solides services à dîner pour tous les jours, à $1.89 le service.

A $5.99. Beaux services à dîner, nouvelles décorations, à $5.99 le service.

A $9.00. Services à dîner, très riches dessins, nouvelles formes, très bien dorés et émaillés, à $9.00 le service.

Services à dîner jusqu'à $25.00.

LA CIE S. CARSLEY, Ltée.

Services à Thé

A 68c. Bons et solides services à thé pour tous les jours, à 68c le service.

A $3. Très élégants services à thé en riche porcelaine décorée, à $3.

A $3.25. Les célèbres services à thé en porcelaine blanche et dorée, à $3.25.

Services à thé en porcelaine, jusqu'à $17.50.

LA CIE S. CARSLEY, Ltée.

Violettes du Printemps

Vous ne pourrez jamais croire que ces magnifiques violettes pourraient être faites et offertes en vente au prix auquel nous les vendons. Les violettes sont au premier rang de toutes les fleurs que l'on trouve dans les serres ou les champs.

1,500 bouquets de belles violettes, 12 fleurs par bouquet, elles disparaîtront bientôt à 2c le bouquet.

Nouveaux Gilets et Collerettes

VENANT DIRECTEMENT DE PARIS

Toutes les personnes qui viendront à notre magasin demain devraient visiter le Département de Gilets et Collerettes, car elles y trouveront un grand assortiment de ce qu'il y a de plus nouveau en fait de Gilets et Collerettes de Printemps, dans les derniers goûts, très bien faits et très bien finis, venant directement de Paris et Berlin, pour dames. Les prix ont été spécialement réduits pour les ventes de demain.

Nouveaux Gilets

Nouveaux gilets de printemps en tweed de fantaisie, devant box, coutures bordées partout et collet de velours, pour dames, $4.80.

Gilets en drap covert, dans toutes les couleurs les plus nouvelles, collet taillade en velours et finis avec rangs de coutures, pour dames, $9.60.

Gilets en nouveau drap box, en façon, drap et cuir, doublés partout de soie de fantaisie, collet qui se roule et gros boutons de perle, pour dames, $11.75.

Nouveaux gilets jusqu'à $35.00.

Nouvelles Collerettes

Nouvelles collerettes en drap appliqué sur le fond de soie noire et de couleur, garnies de ruches de soie et de rubans pour dames, $6.65.

Nouvelles collerettes en drap au zone, noir et de couleurs, doublées soie, carreautée de fantaisie et finies rangs de couture et passementerie, pour dames, $10.95.

Nouvelles collerettes en velours, doublées partout de soie de couleur de fantaisie et garnies de dentelle ruches de soie et jais, pour dames, $15.80.

Nouvelles collerettes jusqu'à $50.00.

LA CIE S. CARSLEY, Ltée.

Sous-Jupes de Dames

La meilleure sorte, la sorte qui donne une bonne forme à la jupe; vous serez émerveillées des magnifiques patrons de ces jupes.

Sous-jupes en moreen noir, ornées de frill et d'une bande en biais, $2.45.

Jupes en soie moirée noire, très beau ryé satin, riches couleurs, pour dames, $3.90.

Jupes en soie taffeta shot, très belles nuances de vert, rose et violet, avec volants cordés, pour dames, à $5.35 chacune.

A propos de Chaussures

Lundi dernier, nous vous avons parlé d'un lot remarquable de belles chaussures lacées, en kid Dongola pour dames. Nous en avons encore la moitié et cette moitié a été augmentée d'un autre lot acheté ces jours-ci.

Ce lot comprend environ 148 paires de souliers lacés, en beau dongola, avec bouts et dessus en cuir patent, pour dames. Il n'y en a pas une seule paire dans le lot qui ne vaille incomparablement plus que le prix marqué, $1.09.

Les commandes par la poste sont promptement et soigneusement exécutées

La Cie S. CARSLEY, Limitée

Nos 1765 a 1783 rue Notre-Dame. — MONTREAL. — 184 a 194 rue St-Jacques

AU COMMERCE

Veuillez envoyer vos commandes maintenant pour les.....

Sacs en Papier d'Eddy

Nous continuerons à les fournir de la meilleure qualité ; nous ferons un escompte de 50 o|o et 10 o|o et au-dessus, et nous paierons ou diminuerons le prix du fret selon la quantité que l'on achètera.

The "E. B. EDDY CO.," Limited.

HULL, CANADA.

Succursale 61 rue Latour, Montréal.

La Société des Arts du Canada, 1666 rue Notre-Dame, Montréal. Tirages tous les mercredis. Lots d'une valeur variant de $2.00 à $2,000, 10 Ctsle billet. 297-mis no

AVIS est par le présent donné que la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Ile de Montréal présentera au Parlement du Canada, pendant la présente session, une requête pour obtenir un acte afin de changer le nom corporatif de la compagnie, d'autoriser les directeurs à voter par procuration, de donner plus d'extension à l'époque du commencement et à celle de la terminaison de ses travaux, d'obtenir le pouvoir d'acquérir, de posséder, de louer, de mettre en opération ou contrôler des hôtels et des parcs, et de produire de l'électricité pour les fins de l'entreprise, de réglementer et d'étendre davantage ses pouvoirs, d'émettre des obligations et ses privilèges, et de séparer son entreprise de telle façon qu'il pourra paraître bon, et dans d'autres buts.

Montréal, 16e jour de février 1898.

J. P. MULLARKEY,
Secrétaire.

1 m

TAUREAU A VENDRE. Un taureau normand âgé de 5 ans, enregistré comme bon producteur, un des trois seuls de la race au Canada. S'adresser chez EDMOND TRUDEAU, St-Basile-le-Grand.

LES ETATS-UNIS ET L'ESPAGNE

Crédit de $50,000,000 demande pour la defense des Etats-Unis

L'Espagne n'a pas demande le rappel du consul Lee

On pense que la guerre est inevitable

Washington, 8 — Les evénements importants relatifs aux relations chancelantes entre les Etats-Unis et l'Espagne, ont été nombreux hier : M. Cannon a proposé au congrès de voter un crédit de $50,000,000 pour la défense nationale, le gouvernement espagnol a retiré son objection à ce que le consul général Lee restât à son poste, le croiseur Montgomery a reçu l'ordre de se rendre à la Havane, à la place du Fern, qui doit servir à transporter des provisions aux Cubains ; la Chambre a adopté une mesure pour augmenter l'artillerie de deux régiments, et le département de la marine a ouvert des négociations en vue d'acheter des navires de guerre.

La proposition de M. Cannon a probablement soulevé plus d'intérêt que tous les autres événements du jour, surtout quand on a appris qu'elle était le résultat d'une conférence entre le président, le sénateur Hale et plusieurs autres membres dirigeants du congrès. Quant à ce qui concerne le général Lee, on s'attendait à ce dénouement de la difficulté.

Le crédit que M. Cannon propose de voter est requis pour faire face aux éventualités. Les officiers qui auront ce trésor à leur disposition déclarent que, parce que cet énorme montant serait voté, il ne s'en suivrait pas qu'il y eut lieu ensuite de le dépenser entièrement. Ceux qui croient qu'un grand nombre de navires de guerre vont être achetés en Europe courent un grand risque de se tromper. Pour le moment du moins, le département de la marine n'a l'intention d'acheter qu'un cuirassé. Il désire posséder plusieurs autres contre-torpilleurs de grandes dimensions, comme le "Sokul", de la marine russe, mais ces vaisseaux ne sont pas à vendre en tous temps.

Hier, le secrétaire Long a reçu la visite de M. A. F. Lane, représentant la "Maxim-Nordenfeldt Company" et agent de vente de plusieurs navires de guerre dont on est sur le point de terminer la construction dans les chantiers étrangers. Parmi ces navires sont deux cuirassés de 20 noeuds, du genre du "Cincinnati", et deux cuirassés de 14 noeuds, qui sont en vente, et on croit que M. Lane a vu M. Long dans l'intention de les lui offrir. Mais il y a des besoins plus pressés que d'acheter des navires en cas de guerre. Il est indispensable d'augmenter les réserves de munitions, qui sont sur le point d'être épuisées et le département de la guerre devra exercer son jugement dans le partage des $50,000,000.

La Havane, 8. — L'arrivée du navire de guerre espagnol Oxnendo suivant de près celle du Vezcaya a donné aux Espagnols de cette ville une haute opinion de la force de la marine espagnole. Ils commencent à croire que la guerre avec les Etats-Unis n'aurait pas de graves conséquences pour leur pays.

Dimanche matin, l'Alphonso XIII est arrivé avec, à son bord, 1,500 soldats espagnols.

Glasgow, 8. — Les équipages des torpilleurs espagnols Orsado et Andes, sont arrivés ici. On pense que les deux torpilleurs seront prêts à être livrés vendredi ou samedi. Ils iront d'abord à Ferrol, Espagne, puis à Cuba.

Londres, 8. — Le gouvernement espagnol a contracté ici un emprunt dont le chiffre n'a pas été revélé.

New-York, 8. — M. Joseph M. Bailey, chef du parti démocratique au Congrès, a envoyé au "World" une déclaration écrite sur la situation actuelle : "Les Etats-Unis, dit-il, sont à la veille d'avoir une guerre. Si la guerre éclate, ce qui semble maintenant certain, le parti démocratique donnera son appui au président. Il faut que Cuba soit libre et le temps d'agir est arrivé pour les Etats-Unis, c'est pour eux une affaire d'honneur. Il faut que les cruautés qui ont indigné l'humanité cessent avant la prochaine saison des pluies."

La Havane, 8. — M. Henri Rainé, correspondant de plusieurs journaux américains, M. Vincente Pardo Suarez, directeur de la "Republica" et onze autres journalistes ont été arrêtés et conduits à la forteresse de Las Cabanas. M. Lainé sera renvoyé mercredi aux Etats-Unis. On dit officiellement, de source américaine, que plusieurs autres correspondants américains recevront l'ordre de retourner en même temps aux Etats-Unis. Les journalistes emprisonnés sont accusés de complot. Dix-huit en tout sont compromis. On dit que onze d'entre eux seront expulsés du pays et les sept autres envoyés à l'île des Pins.

A ST LIBOIRE

Les citoyens veulent une nouvelle gare

St-Liboire, P.Q., 8.—Les principaux citoyens de St-Liboire sont actuellement à préparer et faire signer une requête qui devra être présentée à M. Chas. M. Hays, gérant général de la Compagnie du G.T.R., lui demandant d'ériger une gare nouvelle à St-Liboire et plus proportionnée aux besoins de la localité. L'on espère que M. Hays qui dirige si bien la Compagnie du Grand Tronc, viendra constater par lui-même, la manière dont ses prédécesseurs ont toujours traité les citoyens de St-Liboire.

St-Liboire compte huit marchands généraux et deux hôtels. C'est de plus le chef-lieu du comté de Bagot.

MEURTRE EN PRISON

Un prisonnier tue sa femme

New-York, 8.—Samedi après-midi un prisonnier de Sing-Sing a tué sa femme qui était venue lui rendre visite. Ce prisonnier, Adrian Braun, est un Allemand âgé de 35 ans, condamné à deux ans de prison le 31 août dernier, pour voies de fait sur sa femme. Celle-ci lui avait pardonné et allait le voir le plus souvent possible.

Profitant d'un moment où les gardiens s'étaient un peu éloignés, Braun a plongé plusieurs fois un grand couteau dans le cou de sa femme.

AUX ETATS-UNIS

Nouvelles de nos gens de là-bas

Lewiston, Me., 8 — L'association St-Dominique est à se préparer pour un concert-promenade qui sera donné à l'hôtel de ville, le 28.

—L'un des jeunes gens arrêtés pour vol, s'est évadé mardi matin, vers 5 heures, de la cellule des femmes de la police, où on l'avait mis par pitié, car il se disait malade. Il a dévissé les tarauds qui scellaient les barres de fer au mur. Il a été repris dans l'après-midi à Danville Junction et ramené à Lewiston.

—Un nommé Franklin S. House qui demeurait rue Horton, est disparu d'ici depuis samedi. Il est âgé de 64 ans et mesure 6 pieds et 2 pouces, et pèse 200 livres.

—Il est tout probable qu'une cour de Forestiers Catholiques sera ouverte au printemps à New-Auburn.

—La Cie du gaz doit construire cet été une allonge à sa manufacture et poser des tuyaux dans les rues qui en ont pas.

—Le bureau d'enregistrement a biffé 133 votants des listes et en a ajouté 435, ce qui fait une augmentation de 302 noms.

—L'attitude des grévistes à Lewiston est aussi ferme qu'aux premiers jours et tous sont d'accord à vouloir prolonger la lutte commencée comme étant le seul bon moyen d'obtenir gain de cause.

Les grévistes de New-Bedford, Me., sont fermes et confiants. S'ils ont encore confiance dans la victoire, c'est difficile de les décourager, mais nous, nous avons perdu tout espoir de succès, et avec nos concitoyens que la grève affecte nous attendrons patiemment ce qui en adviendra.

Dans tous les cas, le nombre de ceux qui veulent retourner à l'ouvrage, nous disait un médecin bien posé, semble augmenter tous les jours, le chefs même de la grève ne sauraient ignorer ce fait. Samedi, le 5 mars, est fini la septième semaine de grève, représentant un capital de $10,000 perdu par les ouvriers des filatures Pepperell, Laconia et York.

BRUNSWICK, ME.—Les ouvriers de la filature Cabot qui ne travaillent pas depuis la réduction de leurs salaires, ont tenu une assemblée et quelques-uns d'entre eux ont voté de retourner à l'ouvrage. On croit que dans une semaine d'ici tous les ouvriers retourneront au travail en acceptant la réduction. Plusieurs grévistes, en grande partie des Canadiens, sont soutenus aux frais de la ville. Depuis qu'ils sont en grève les grévistes ont perdu $25,000 de salaires et s'ils retournent au travail en acceptant la réduction, ils auront donc subi cette perte inutilement. C'est malheureux, mais qu'y pouvons-nous. Si nous étions millionnaires nous leur aiderions à continuer la lutte.

LISBON FALLS.—Un nommé Ara Simpson s'est suicidé en se tirant une balle dans la tête, mardi matin, à la résidence de son beau-frère, C. S. Nensell, à Topshano. Le drame s'est déroulé en présence de Mde Simpson. On ne connait pas la cause de ce suicide, car le défunt était en bonne intelligence avec sa femme. Simpson était un commis-voyageur.

WOONSOCKET, R. I. —Pierre Boisvert, accusé d'avoir tenu illégalement de la boisson destinée à être vendue, a été condamné à 10 jours de prison et à $20 d'amende. Boisvert a immédiatement porté la cause en appel.

—On a entendu la cause de James Ouellette, accusé d'avoir volé $10 à Théodore Brouillette, qui demeure au No. 71 rue Cumberland. Théodore Brouillette dit qu'il connait James Ouellette depuis samedi dernier. Le témoin était à la manufacture samedi dernier, quand Ouellette est entré chez lui. Vendredi soir il avait laissé un pantalon contenant $10 dans sa chambre à coucher. Quand il est revenu il s'est aperçu que l'argent était disparu.

Ouellette a été condamné à 30 jours de prison.

Joseph Messier, 14 rue Third, vient d'être poursuivi par ses deux filles, Joséphine et Exilda. Joséphine épousa Origène Gobeille à l'âge de 33 ans, et Exilda épousa Napoléon L. Gobeille à l'âge de 27 ans. Lors de ces mariages il fut entendu, paraît-il, entre le père et les filles, que celui-ci paierait à celles-ci ce qu'elles avaient gagné durant leur majorité, moins leur pension et leurs habits. Le père n'aurait pas tenu parole et Joséphine réclame maintenant $3,000; Exilda $1,000. Les dépôts que le père possède aux banques de cette ville ont été saisis par le sous-shérif Landry, en vertu d'un mandat émis par les avocats Greene et McFee. La cause entrera en cour suprême de Providence le 21 du courant.

Les deux filles demeurent maintenant à St-Hyacinthe, P.Q.

FALL-RIVER, MASS. — Mercredi prochain, environ une centaine de Fall Riverains partiront pour les régions aurifères du Klondyke. De ce nombre se trouvent plusieurs citoyens d'origine canadienne et quelques Bretons, l'un d'eux du Kervadec.

AFFAIRE INTERESSANTE

Meurtre d'un nouveau genre

Vancouver, 8.—Un procès pour meurtre d'une nature internationale, viendra devant les assises de New-Westminster. Samedi dernier, Jack Atkinson, qui tient un hôtel à Blaine, a tiré un coup de fusil sur Billy Patterson et l'a atteint dans la cuisse. L'hôtel d'Atkinson se trouve sur la ligne canadienne de la frontière, près du poteau de démarcation. Cette ligne, comme tout le monde le sait, a 60 pieds de largeur, le Canada et les Etats-Unis donnant chacun 30 pieds. Patterson avait construit une maison du côté américain de façon à bloquer la vue d'Atkinson. Ce dernier se plaignait constamment sans que l'autre s'en occupât. Samedi, Patterson releva son trottoir de façon à causer plus d'ennui à son voisin. Voyant cela, ce dernier lui dit:

"Si tu n'enlèves pas cela je vais "t'arracher les ailes."

Patterson lui répondit par des insultes et refusa net. Atkinson courut à son hôtel, prit son fusil et tira une balle dans la jambe de Patterson. Il se rendit ensuite à Westminster où il se livra. Le fait d'un homme se tenant du côté canadien et tirant sur un autre homme du côté des Etats-Unis, est sans précédent. Au moment d'envoyer cette dépêche nous apprenons que Patterson est mort des suites de sa blessure. C'était un homme âgé, bien connu sur la côte du Pacifique. Atkinson est aussi un homme bien connu.

FRAPPE D'APOPLEXIE

Il tombe de sa voiture et est piétiné par son cheval

CETTE MORT ETRANGE AU LAC KILKENNY

Dans quelles lugubres circonstances le cadavre de Bordeleau a ete retrouve

L'ENQUETE EX-PARTE DU CORONER

New-Glasgow, 10.—Toute une sensation a été causée hier par la nouvelle qu'on avait trouvé près d'un moulin situé sur le bord du lac Kilkenny, sur une route isolée conduisant de Saint-Hypolite à New-Glasgow le cadavre mutilé d'un homme. La rumeur se répandit comme une traînée de poudre qu'on était en présence d'un meurtre, et, l'imagination aidant, l'on se mit à raconter dans les environs une foule d'histoire toutes plus effrayantes les unes que les autres. Quelques-uns disaient que le cadavre de l'homme portait des blessures affreuses, qu'il avait eu la gorge tranchée et le corps lacéré à coups de couteaux. D'autres prétendaient avoir vu deux individus de mine suspecte paraissant fuir du côté de Ste-Sophie. L'opinion générale désignait naturellement ces deux étrangers comme les meurtriers, et le vol avait été, disait-on encore, le motif de leur crime.

Le coroner Mignault, averti de l'affaire hier après-midi, se rendit immédiatement sur les lieux pour tenir une enquête. En arrivant au moulin, où on avait placé le cadavre, le Dr Mignault constata qu'on avait beaucoup exagéré l'affaire; l'homme que l'on disait avoir été assassiné, avait été tout simplement frappé d'apoplexie foudroyante. Le coroner n'a même pas jugé à propos de tenir une enquête.

Voici les détails recueillis par votre représentant sur cette mort mystérieuse:

Hier matin vers six heures, Jos. Lafrance de Ste Sophie, se rendant aux environs du lac Kilkenny, pour chercher du bois sur une terre qu'il possède à cet endroit aperçut sur la route, un homme gisant inanimé, entre les pattes de son cheval.

En allant pour porter secours au malheureux, qu'il reconnut pour un nommé Gilbert Bordeleau, de St-Lin, M. Lafrance constata qu'il avait la figure tout inondée de sang et était déjà froid, ce qui indiquait que la mort devait remonter à plusieurs heures.

Après avoir transporté le cadavre dans un moulin abandonné, appartenant à M. J. Allan, et situé non loin de là, M. Lafrance revint à Ste-Sophie d'où il envoya une dépêche au coroner Mignault, l'informant de sa lugubre trouvaille.

Gilbert Bordeleau, qui exerçait le négoce de bouvier, avait passé une partie de la journée de dimanche chez M. Ouellette, cultivateur de St-Hypolite, et était parti vers une heure de l'après-midi pour traverser le lac et se rendre à New-Glasgow, soit une distance de 15 milles. M. Ouellette dit que lors de son départ le défunt était en parfaite santé et de joyeuse humeur. Il a mangé de bon appétit le midi et est parti en chantant.

En examinant le cadavre, le Dr Mignault a constaté sur la poitrine une fonde blessure mesurant environ 2 pouces de circonférence. Cette blessure a dû être faite par le cheval. Voici comment le coroner explique la mort de Bordeleau :

"Le défunt, dit-il, a dû être frappé d'apoplexie, à peu près vers le milieu du lac, à un endroit où on a trouvé son chapeau.

Il n'y a rien d'extraordinaire dans le fait que tout en étant privé de sentiment, il ait pu se maintenir sur sa voiture pendant un certain temps. La mort a certainement été causée par l'apoplexie foudroyante, et le sang répandu sur la figure du défunt, lui était sorti par la bouche, le nez, et les oreilles, comme cela se produit toujours en pareille circonstance. Bordeleau devait être mort, lorsqu'il a reçu la blessure qu'il porte à la poitrine. Je ne vois pas l'utilité de tenir une enquête, puisque je suis convaincu que cette mort est tout à fait naturelle.

Bordeleau était âgé de cinquante-cinq ans et était d'un tempérament très sanguin. Sa famille qui demeure à St-Lin, a été averti, et enverra chercher le cadavre aujourd'hui. En attendant, il a été laissé dans le moulin abandonné où M. Lafrance l'a transporté hier soir.

LYNCHES

Le père et la fille subissent le même supplice

Decouverte macabre

Raleigh, N. C., 8.—James Lafatte, un prétendu médecin sauvage et sa fille Sara, âgée d'environ 14 ans, viennent d'être lynchés dans les montagnes, à douze milles au nord de Morgantown. Les cadavres des deux malheureux ont été trouvés sous une saillie de rocher. Ils avaient encore autour du cou la corde dont on s'était servi pour les pendre et tout porte à croire que leur mort devait remonter à plusieurs jours.

La population de cette contrée n'aime pas beaucoup les étrangers, à tel point que, la présence de Lafatte et de sa fille éveilla ses soupçons. Les victimes n'étaient dans les montagnes que depuis le mois d'octobre dernier. Quoique Lafatte se disait médecin sauvage, aucun des montagnards ne le croyait. On le prenait plutôt pour un espion du gouvernement. La date du lynch n'est pas exactement connue.

Des fermiers des environs étant allés sur les lieux pour y combattre des feux de forêt, firent cette découverte macabre.

L'enquête du coroner qui se tient actuellement a presqu'établi que les auteurs de ces forfaits sont des "moonshiners." On dit que plusieurs avertissements avaient été faits à Lafatte d'avoir à laisser la place.

C'est la première fois qu'une femme est lynchée dans cet Etat. On demandera au gouverneur d'offrir une forte récompense pour l'arrestation des coupables.

Le Liniment Minard est en vente partout

LES BANDITS DE ST-RAPHAEL

Nouveaux détails de leur coup d'audace à la residence Lemelin

ILS VOULAIENT EVENTRER LEURS VICTIMES

Dans quelles circonstances ils furent arrêtes

St-Valier, . — On a encore présent à la mémoire le coup d'audace de ces deux assommeurs qui pénétrèrent mardi dernier dans la résidence de la famille Lemelin, à St-Raphaël, et menacèrent d'éventrer tous les occupants s'ils ne déliaient pas leurs bourses sans dire mot, sans broncher. Le mari fut d'abord renversé sur le plancher et tenu cloué sans moyen de défense, en proie à une terreur indicible bien naturelle, tandis que l'autre brigand contraignait le petit garçon à exhiber l'endroit où d'habitude les valeurs de la maison étaient déposées. Voici des détails supplémentaires de cette tragique affaire :

"Aussitôt que les bandits s'aperçurent que Mme Lemelin était sortie pour donner l'alarme dans le canton et quérir du secours ils se hâtèrent de déguerpir, laissant M. Lemelin attaché sur le plancher.

Son jeune fils, âgé d'une douzaine d'années, coupa les cordes qui liaient son père.

M. Lemelin engagea de suite une voiture et descendit à la station de St-Valier qui se trouve à 7 milles de St-Raphaël, et réussit à rejoindre et suivre ses deux agresseurs.

M. Lemelin donna connaissance de cette affaire à quelques citoyens près de la gare de St-Valier.

Il était environ cinq heures du matin ; M. F. X. Lamarre, président de la corporition des pilotes ; MM. Joseph Langlois et Uldéric Bédard prirent une voiture et rejoignirent les deux bandits chez un cultivateur des environs auquel ils avaient demandé une voiture pour les conduire à Québec.

En entrant, M. Lamarre leur demanda ce qu'ils faisaient ici, l'un d'eux répondit qu'ils venaient du chantier.

M. Lamarre qui reconnut un de ces malfaiteurs qui étaient arrêtés le soir précédent à son magasin pour s'informer du chemin à suivre pour se rendre à St-Raphaël, leur répliqua qu'il savait d'où ils venaient en leur disant ce qu'ils venaient de faire et les somma de lever les bras.

Le plus hardi des deux jeta un regard farouche et feignit de vouloir faire des menaces.

Mais M. Lamarre ne fut nullement effrayé et lui dit que c'était mieux d'agir immédiatement.

M. Langlois trouva sur eux un couteau de boucherie, un couteau pour le cuir, deux paires de pinces et différents petits outils.

Tant qu'à la canne de fer qui a servi à assommer M. Lemelin, les bandits, dans leur départ précipité, l'avaient oubliée sur les lieux de la scène.

Après l'arrestation, M. Lamarre télégraphia à M. Lemelin, à Lévis, que ses assaillants étaient arrêtés.

Ils furent amenés chez M. Lamarre, percepteur du Revenu, où ils furent livrés aux détectives Fleury et Walsh.

LA VILLE DE WINDSOR

Elle va renaitre de ses cendres

Le docteur Allen Haley, député de Hants, N.-E., est à Montréal depuis quelques jours et il a eu des entrevues avec plusieurs hommes d'affaires intéressés dans le Midland Railway, auquel on a dessein de faire traverser le comté de Hant.

Le docteur Haley, qui habite Windsor, la malheureuse ville qu'un incendie a dévastée l'automne dernier, dit que cette ville va renaître de ses cendres et que dans un avenir prochain de solides constructions en brique auront remplacé les maisons de bois détruites qui constituaient le quartier commercial de Windsor. Les pertes causées par la conflagration étaient d'environ $2,000,000 ; sur ce montant, il y avait pour $600,000 d'assurances. Avec cette somme pour point de départ, on va commencer à reconstruire les magasins.

Le nouvel hôtel Victoria coûtera, pour sa part, $30,000 et sera l'un des plus beaux établissements du genre dans les provinces maritimes. Les banques et les maisons de commerce vont aussi se reconstruire rapidement, et, à la fin de l'année, la rue Water, qui va être élargie, sera une rue moderne et superbe.

Les bâtisses du gouvernement fédéral vont être terminées cet été.

Le docteur Haley dit que la valeur des maisons qui vont être construites dans le cours d'un an, à partir du jour de l'incendie dépassera $1,000,000. Durant l'été aussi, Windsor sera relié à Truro par une ligne de chemin de fer, longue de 60 milles.

La somme à distribuer entre les incendiés qui ont besoin de secours étranger est de $40,000, et le partage sera fait par une commission nommée par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse.

VIEILLARDS VENERABLES

Woonsocket, R. I., 7.—M. Nicolas Gaulin, de la rue Cumberland, vient de recevoir une lettre lui apprenant que son frère Charles, qui demeure à Plattsburg, N.-Y., célèbrera dimanche, le 13 du courant, son 96e anniversaire de naissance. M. Gaulin a envoyé à son frère un magnifique cadeau à cette occasion. M. Charles Gaulin est encore plein de santé et tout laisse prévoir qu'il verra les cent ans.

Quant à M. Nicolas Gaulin, il atteindra ses 80 ans le 27 juillet prochain, et dans deux ans il pourra célébrer ses noces de diamants, si Dieu lui prête vie ainsi qu'à sa digne épouse. Tous deux sont encore assez vigoureux.

M. Nicolas Gaulin a été l'un des pionniers canadiens de Woonsocket et il a une famille qui lui fait honneur. C'est l'une des figures les plus vénérables de cette ville.

Il a encore trois frères : Charles, Clément et Joseph. Celui-ci demeure au Minnesota et n'a que 64 ans.

LE BROMA

Restaure les personnes nerveuses et épuisées par le surmenage et les excès. Le BROMA donne un teint rose, rend la joie et le bonheur du jeune âge. Le BROMA est reconnu comme un des plus puissants toniques. Il guérit la faiblesse, anémie, chlorose, leucorrhée, etc.

LA QUESTION OUVRIERE

Les avantages à retirer de l'union

LES FILATURES DE KING PHILIP

Nouvelle complication

New-Bedford, Mass., 7.—C'est dans un temps de grève comme celui que nous traversons que l'on apprécie à sa juste valeur l'avantage d'appartenir à une union bien organisée.

Après six semaines de lutte les fonds de réserve de quelques unions sont diminués considérablement et il faut compter sur le secours du dehors pour sustenter la famille.

Les fileurs sont dans une position toute différente, on parle d'augmenter la répartition et d'accorder à chaque gréviste six piastres par semaine et 25c par enfant.

Avec ce système-là, n'est-il pas vrai de dire que les fileurs peuvent rester en grève pendant six mois ?

Pourquoi les tisseurs, les cardeurs et les autres ouvriers n'en peuvent-ils pas faire autant ? Pourquoi ne s'organisent-ils pas plus fortement et ne mettent-ils pas en réserve quelques sous pour les jours de malheur ?

Les exemples que nous avons sous les yeux, les leçons qui nous sont données par les évènements, les renseignements mêmes que nous avons reçus à plus d'une reprise des membres du clergé, nous engageant à faire partie des unions, ouvriront peut-être les yeux des ouvriers qui finiront par comprendre que leur intérêt propre et l'avenir de leurs enfants est dans l'union de plus en plus étroite des ouvriers d'une même catégorie.

Fall-River, Mass., 7.—L'agent Chace n'est pas encore rendu au bout de ses peines avec les filatures King Philip. Au moment où il croyait la grève des "ring spinners" à peu près finie, voici qu'une complication nouvelle vient jeter la discorde parmi ses ouvriers. L'incident a été provoqué par un acte d'injustice criante, et si les autorités ont semé du vent, il n'est que juste de leur voir récolter la tempête.

On connait déjà l'affaire. Léon Côté, un cardeur employé à la filature, à deux filles qui sont actuellement en grève avec les "ring spinners". Côté a reçu l'ordre de faire retourner ses filles à l'ouvrage sous peine de recevoir son congé. Les filles ne retournent pas à l'ouvrage et Côté est congédié sans autre forme de procès.

L'union des cardeurs, dont Côté est membre, a endossé la chose et va prendre des mesures énergiques pour assurer le redressement d'un grief aussi criant. Et voilà qu'un acte d'autocratie inexplicable a déjà compliqué les choses aux filatures King Philip, au point de les rendre pires qu'elles n'ont jamais été.

Le surintendant de la filature, M. Matthewson s'est aperçu trop tard qu'il était menacé d'un conflit sérieux. Une entrevue avec le secrétaire des cardeurs, M. Tansey, n'a amené aucun résultat. Le surintendant n'a pas voulu se rendre et persiste à faire peser une forte pression sur les pères de famille pour amener les "ring spinners" à reprendre l'ouvrage.

FUTUR COLLEGE

Le R. P. Provincial sera bientot a Woonsocket

Woonsocket, R. I., 7.—Il est maintenant certain que notre ville sera dotée d'un collège franco-américain en septembre prochain.

M. l'abbé A. Savoie, lors de son récent voyage au Canada a obtenu la promesse des RR. FF. du Sacré-Coeur, d'Arthabaskaville, P. Q., que vers la fin du mois de mars le R. F. provincial, qui est actuellement dans le sud des Etats-Unis, où la Congrégation compte quelques établissements, serait à Woonsocket pour conclure les derniers arrangements avec M. le curé Dauray.

Le R. P. provincial inspectera l'ancien couvent Jésus-Marie, et l'on fera subir à cet édifice les changements et réparations jugés nécessaires. Il est probable que pour la première année on ne prendra à ce collège aucun pensionnaire, et qu'on n'y admettra que les garçons d'un certain âge, les plus jeunes continuant de fréquenter l'école des Soeurs. Dès la première année, cependant, les Frères tâcheront de donner un cours commercial supérieur.

Les Frères aviseront plus tard à la construction d'un vaste pensionnat sur les hauteurs de Bernon, où M. le curé Dauray a acheté récemment une étendue considérable de terrain.

IL EST FACILE DE TEINDRE

Teindre chez soi avec les Teintures Diamant est une chose agreable et profitable

Belles et brillantes couleurs qui ne s'effacent pas—Il y a dans les Teintures Diamant des couleurs speciales pour les vêtements de cotons et d'étoffes melangees.—Comment les femmes sages economisent dans les temps durs—Souvent un paquet de Teintures Diamant de dix cents fait economiser dix dollars.

En ces jours d'économie forcée ce devrait être pour toute femme un plaisir que d'apprendre comment elle peut économiser le prix d'une robe pour elle-même et un costume pour le petit, ou faire paraître neufs les vêtements fanés de son mari. Les Teintures Diamant, qui sont spécialement préparées pour l'usage de la maison, feront tout cela. Elles sont si simples et l'on peut s'en servir si facilement qu'un enfant même peut obtenir de belles et brillantes couleurs en suivant les indications inscrites sur chaque paquet.

Avec les teintures Diamant il n'est pas besoin de se salir les mains; contentez-vous de lever et de remuer l'étoffe avec deux bâtons tandis qu'elle est dans la teinture et vous ne vous tacherez ni ne vous salirez.

Pour obtenir une couleur satisfaisante quand l'on teint des robes, des paletots et d'autres grands vêtements, il est absolument nécessaire d'avoir une teinture spéciale pour le coton et une autre pour la laine. Ces teintures existent dans les Diamant. Avant d'acheter il faut savoir si l'article à teindre est en coton ou en laine pour se procurer la teinture convenable. N'achetez pas de teintures qui sont sensées pouvoir teindre tout, car leur emploi ne vous donnerait pas de bon résultat.

UN HOMME GELE A MORT

Etant ivre il etait tombe dans un champ

L'enquête du coroner Mignault

St-Augustin, Qué., 7. — Le coroner Mignault a tenu une enquête sur la mort d'un homme trouvé gelé dans un champ, à un mille de St-Jérôme. Le cadavre avait des blessures à la figure et à la tête. Il a été reconnu pour celui d'un nommé Millaire, de Montréal, qui travaillait comme bouvier chez M. Jos. Trudel, entrepreneur de pompes funèbres.

Les témoins entendus à l'enquête sont Jos. Savard, H. Legault, E. Tradel, W. Guenette, Jos. Trudel, Dr D. C. Longpré, Avila Maher et H. A. Lamarche.

D'après les témoins, le défunt était un ivrogne qui vendait jusqu'à ses habits pour boire. Il travaillait chez M. Trudel depuis le commencement de janvier. Il est parti pour Montréal le 20 janvier au soir, ivre, s'est égaré dans un champ et s'est gelé.

NOCES D'ARGENT

Il y a quelques jours, nous avons eu le plaisir d'assister à la célébration des noces d'argent de M. Napoléon Deslauriers et de Mme Deslauriers, de son nom de famille Victoria Martin.

M. Deslauriers appartient à une famille où l'on vit vieux. M. Antoine Deslauriers, son père, a tour à tour célébré ses noces d'argent, ses noces d'or et ses noces de diamant. Ce vénérable vieillard compte aujourd'hui 92 printemps et il est encore si alerte qu'il eut assisté aux noces de son fils si la neige n'eut jeté le désarroi dans nos chemins de fer. Près de cent convives, parents et amis, se pressaient autour des tables admirablement garnies du banquet.

Un orchestre a fait entendre une ravissante musique pendant que l'on savourait les mets les plus délicieux.

A la santé de nos hôtes, proposée par M. Toussaint Deslauriers, l'un des enfants de M. Deslauriers, Mlle Thérésa, récita avec beaucoup de naturel une poésie remplie des meilleurs sentiments d'affection et de souhaits pour l'avenir. M. Deslauriers répondit à cette santé dans des termes choisis. Il termina en proposant la santé des invités et des amis de la famille. M. le notaire Leclerc y répondit. M. Fortin, dentiste, lui succéda. M. H. Bergeron proposa la santé de la famille Martin. M. George Deslauriers y répondit en termes très heureux. Plusieurs autres santés furent ensuite proposées en l'honneur de M. Toussaint Deslauriers qui représentait le chef de famille ; de Mme Antoine Deslauriers, marraine de M. Napoléon Deslauriers. M. Maxime Deslauriers se leva ensuite au milieu des applaudissements et proposa la dernière santé, mais non la moindre, aux enfants de notre hôte. M. H. Meunier, qui est uni à l'aînée de la famille, se chargea de répondre à cette santé.

Plusieurs orateurs firent encore de jolis discours, entre autres, M. R. Gohier, M. J. Deslauriers et M. A. Lecours.

BRULE VIF

Triste sort d'un enfant de cinq ans

Lac Mégantic, 7. — Un incendie accompagné de perte de vie a eu lieu au village de Mégantic, dans la nuit de mardi à mercredi. Vers 2.30 h., le feu s'est déclaré à la résidence de M. Louis Lachance, la cause étant l'explosion d'une lampe. Un petit garçon de cinq ans a péri dans les flammes. Mme Lachance était seule à la maison avec ses enfants. Son mari était allé travailler à St-Joseph. Il y avait cinq enfants à la maison ; Mme Lachance a pu en sauver quatre, mais celui de cinq ans a eu le malheureux sort mentionné plus haut. La maison a été complètement détruite. On n'a pu sauver qu'une machine à coudre. Le choc a été si fort pour Mme Lachance qu'elle est aujourd'hui gravement malade.

UNE EXPLOSION

Un enfant grièvement blessé

St-Ours, 8.—Mardi dernier, un des enfants de M. Basile Hébert était à jouer avec d'autres enfants, dans la maison de M. Antoine Bélanger, quand l'un d'eux trouva une corne de poudre, de 1-2 lb. qui était sur une tablette, et la jeta dans le poêle rempli de feu.

Une explosion se produisit, et les morceau du poêle qui volèrent dans toutes les directions, brisèrent plusieurs meubles et le jeune Hébert eut tout le visage brûlé et un pouce presque arraché. Heureusement, le bruit de l'explosion attira les voisins, qui se rendirent à temps pour empêcher l'incendie, qui se déclarait et qui aurait pu avoir des conséquences graves.

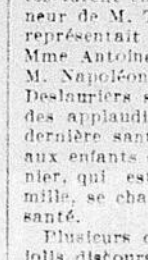

LE TRICOTEUR DE FAMILLE fera tout le tricot qu'on a besoin dans une famille, tissage à la maison ou laine filée de manufacture. Le plus simple tricoteur sur le MARCHE. Nous garantissons chaque machine de faire du bon ouvrage. On demande des agents. Ecrivez pour avoir les détails. **Dundas Knitting Co'y**, Dundas, Ont.

Prix $8.00

11 sept 1897—26f

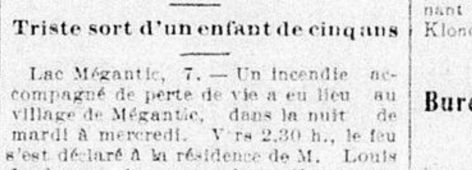

CHEZ HEARN AND HARRISON
OPTICIENS
1640 - 1642 RUE NOTRE - DAME

LES GRAINES de confiance.... D'EWING

Pour la Ferme et le Jardin

Envoyez-nous votre adresse et nous vous enverrons gratuitement un catalogue des prix illustré. Notre assortiment est choisi avec soin et comprend toutes les meilleures variétés de légumes, de racines des champs, de fleurs et de plantes, d'herbes, de mil, de trèfle et grains de semence.

WILLIAM EWING & CIE,
142 Rue McGILL, MONTREAL
29 Jan. 1898, 3 m

L'ASTHMALENE DU DR TAFT procure un profond sommeil la nuit et GUERIT L'ASTHME en sorte que vous n'êtes pas obligé de vous asseoir pour chercher à respirer, de crainte d'être suffoqué. Sur réception de votre nom et de votre adresse nous vous adresserons GRATUITEMENT une bouteille d'essai. "Dr Taft Bros. Med. Co," 186 rue Adélaïde-Ouest, Toronto, Canada.

Une Importante Question.

Geneviève : "Vous pouvez m'embrasser, Réginald."

Réginald : "Non, je ne peux pas."

Geneviève : "Pourquoi ne pouvez-vous pas ?"

Réginald : "Parceque j'ai mal à la gorge et vous pourriez l'attrapper."

Geneviève : "*Est-ce que votre maman n'a pas toujours sous la main*

Le Pectoral-Cerise d'Ayer

à la maison? Cela guérit les maux de gorge et les affections des bronches."

ON DEMANDE une maîtresse d'école catholique pour enseigner l'anglais et le français, ayant un diplôme de 1ère classe ou de 2ème classe. Salaire $425 1ère classe et $410 pour 2ème classe. S'adresser à Jules Gagné, commissaire, Battleford, T. N. O. 1m.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Est la route populaire qui conduit de la façon la plus expéditive et le plus directement au

KLONDYKE

—ET AUX—

Terrains aurifères

—DU—

YUKON

Vous pouvez choisir entre plusieurs routes: informez-vous avant de partir; on vous donnera des informations exactes. On donnera aussi, à l'avance, l'horaire de tous les steamers devant quitter les ports du littoral de l'océan Pacifique pour l'Alaska. On vous donnera aussi le prix du coût du passage et du frêt.

Demandez à n'importe quel agent du Grand-Tronc; il vous donnera des pamphlets et des cartes géographiques, contenant les moindres informations sur le Klondyke et la région aurifère du Yukon.

Bureau des Billets de la Ville ;

137 rue Saint-Jacques,

jno Ou à la GARE BONAVENTURE.

CANADIAN GOVT. RAILWAY SYSTEM

(DIVISION DE L'INTERCOLONIAL)

A partir de Mardi, le 1er Mars les trains partiront de la gare Union (Bonaventure) comme suit :

Express des Prov. Maritimes

	Excepté le samedi
Dép. Montréal	7.05 p. m.
Arr. St Hyacinthe	8.12 p. m.
Arr Lévis	12.10 a. m.
Arr. Moncton	8.26 p. m.
Arr. St Jean	7.25 p. m.
Arr. Halifax	9.40 p. m.

ACCOMMODATION

	Excepté le dimanche
Dép. Montréal	6.00 a. m.
Arr. St-Hyacinthe	8.51 a. m.
Arr. Lévis	4.30 p. m.

LOCAL

	excepté le dimanche
Dép. Montréal	10.00 p. m.
Arr St-Hyacinthe	12.10 a. m.
Lévis	6.00 a. m.
Rivière du Loup	1.20 p. m.
Ste-Flavie	5.35 p. m.
Campbellton	10.45 p. m.

Chars réfectoires dans l'express des Provinces Maritimes entre Montréal et Halifax. Trains éclairés à l'électricité et chauffés à la vapeur.

Bureau des billets de la ville:

138 rue St-Jacques, Montreal

AUX COLONS

Terres a Ble, bon Climat, bon Bois, excellente Eau

Dans la vallée du Lac St Jean, le grenier de la Province de Québec

Le gouvernement provincial offre en vente, audelà de 2,000,000 d'acres des plus belles terres à blé qui se puissent trouver dans la Province de Québec, à **vingt centins l'acre**, à une distance de dix heures seulement de Québec, [100 milles], par la voie ferrée, dans le territoire du lac St Jean.

Transport gratuit des nouveaux colons et de leurs familles, et d'une quantité limitée de leurs effets de ménage.

Et pour autre renseignement adressez à

M. RENE DUPONT,
Agent de Colonisation

J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant.
ALEX. HARDY, Agent Gén du F. et P.104 jno

Pas de capitulation! No surrender!

La reponse du gouvernement aux menaces des Etats-Unis

Ottawa, 8 mars.

L'Opposition a enfin fait connaitre sa politique sur le bill Hansborough, adopté vendredi dernier au Sénat américain.

Jusqu'à hier l'après-midi, la politique d'obstruction que Sir Charles Tupper avait adoptée à l'endroit du bill du Yukon, laissait clairement voir que dans cette affaire son parti veut faire le jeu des Américains et est prêt à sacrifier les droits du Canada à un gouvernement étranger, pourvu que ses intérêts politiques soient atteints.

Hier après-midi Sir Charles Tupper et son parti ont positivement fait connaitre leurs véritables intentions: ils ont demandé au gouvernement d'abandonner son bill du Yukon parce que le sénat américain, vendredi dernier, a imposé au Canada des règlements de douane vexatoires pour nos marchandises qui seraient débarquées "in bond" à Fort Wrangel. Ils ont prétendu que le bill Hansborough nous ferme pratiquement la navigation de la rivière Stickeen et qu'il est par conséquent inutile pour le gouvernement d'insister sur l'adoption de sa mesure.

La question a été soulevée par M. Russell, député libéral de Halifax. Avant que les ordres du jour ne fussent appelés, il a demandé au Premier Ministre si le gouvernement a porté son attention sur ce bill Hansborough. Il en a cité en particulier la clause 18 qui accorde au Canada un "bonding privilege" au Fort Wrangel, à condition que le Canada accorde de son côté aux Etats-Unis le "bonding privilege" du poisson sur les côtes de l'Atlantique, et autres choses aussi exorbitantes.

M. Russell a aussi cité le débat qui a eu lieu à Washington sur le bill Hansborough. Des sénateurs américains ont dit dans cette occasion qu'ils avaient eu l'assurance en certains quartiers au Canada que les privilèges exorbitants demandés par Washington seraient sans hésitation accordés, du moment que le "bonding privilege" serait donné par les Américains au Canada à Fort Wrangel.

Sir Wilfrid Laurier a répondu que M. Hansborough et les autres sénateurs qui ont parlé sur cette question étaient sous une impression entièrement fausse. Jamais, ni de loin ni de près, le Premier Ministre du Canada n'a laissé entendre aux hommes d'Etat américains que les concessions demandées par le gouvernement de Washington leur seraient accordées à condition du "bonding privilege" à Fort Wrangel. Comme question de fait, aucune négociation n'a été entamée à ce sujet.

Sir Wilfrid Laurier a soumis à la Chambre la correspondance échangée entre le gouvernement canadien et les autorités de Washington depuis six mois au sujet de certaines questions pendantes entre les deux pays. Rien dans cette correspondance ne se rattache, ni de loin ni de près, aux privilèges mentionnés par M. Hansborough, vendredi dernier, au sénat américain.

Sir Charles Tupper s'est levé après le Premier Ministre et a demandé si, en face des preuves évidentes que le gouvernement possède maintenant des mauvaises dispositions des autorités américaines à notre égard, il va retirer son bill. Le bill Hansborough, dit le chef de l'Opposition, a pour effet de nous bloquer pratiquement la navigation de la rivière Stickeen. Le projet de loi actuel est donc absolument inutile; il ne sert absolument à rien d'en presser l'adoption. Que le gouvernement retire sa mesure, et l'Opposition sera prête à lui donner son concours pour tout autre projet qui sera soumis à la Chambre en vue d'avoir une véritable route entièrement canadienne.

DISCOURS DE SIR WILFRID LAURIER

Sir Wilfrid Laurier réplique à Sir Charles Tupper.

Le chef de l'opposition, dit-il, nous demande aujourd'hui de retirer un projet de loi qui pourvoit à la construction d'un chemin de fer pour une route qu'il a lui-même déclarée comme étant non-seulement la meilleure, mais la seule possible.

Dans quelle position nous sommes-nous trouvés ?

Nous avions à choisir entre la route du canal Lynn et de Dyea, et la route de la rivière Stickeen.

Dyea est actuellement en possession des Etats-Unis. Nous prétendons que cette ville est effectivement sur le territoire canadien. Mais, actuellement, et de temps immémorial, les Etats-Unis en ont et en ont eu la possession.

Ce n'est pas aujourd'hui le temps de récriminer. Mais, si Dyea est en possession des Etats-Unis, ce n'est pas de notre faute. Jamais aucune protestation contre l'occupation par les Américains de ce territoire n'a été faite par les anciens gouvernements conservateurs.

La conséquence a été qu'aujourd'hui nous ne pouvons déloger les Américains de Dyea sans soumettre la question de délimitation de notre territoire à un arbitrage dont les procédés dureraient plusieurs années.

Il était donc impossible pour le gouvernement canadien de choisir la route du canal Lynn—bien que cette route soit un peu plus courte que celle de la rivière Stickeen—parce que notre chemin de fer eût passé sur un territoire actuellement en possession des Etats-Unis et que nous aurions été exposés sur ce territoire à toutes sortes d'exactions douanières de la part des autorités de Washington.

Nous avons choisi la route de la rivière Stickeen, parce que cette route, en vertu du traité de 1871, est une route entièrement canadienne.

Ce traité, consenti et signé par les Etats-Unis et l'Angleterre, nous donne le droit absolu et certain de naviguer sur la rivière Stickeen pour des fins de commerce. Ce droit, nous l'avons ; ce droit, nous le maintiendrons ; ce droit, nous l'exercerons !

Le projet de loi du sénateur Hansborough, dont la seconde lecture a été adoptée au sénat de Washington, vendredi dernier, n'affecte en rien les droits du Canada à la navigation commerciale de la rivière Stickeen.

Le bill Hansborough, par la clause 13, décrète que le "bonding privilege" sera accordé au Canada à Fort Wrangel, mais à la condition que certaines autres concessions soient faites de notre part aux Etats-Unis. On nous demande, par exemple, de permettre l'entrée en franchise au Yukon de un millier de livres de marchandises, pour chaque mineur américain qui voudra pénétrer sur notre territoire On nous demande aussi le "bonding privilege" pour le poisson sur les côtes de l'Atlantique.

Ces concessions, nous ne les ferons jamais, parce qu'en grâce au traité de 1871, nous n'avons pas rigoureusement besoin du "bonding privilège" pour nos marchandises à Fort Wrangel. Et la loi du sénateur Hansborough ne parle que de ce "bonding privilège." Rien, absolument rien dans cette loi, ne se rapporte à notre droit de navigation de la rivière Stickeen.

Or, le droit de navigation commerciale comporte celui-ci de pouvoir transborder vos marchandises d'un steamer océanique sur un navire plus léger en vue de remonter la rivière Stickeen jusqu'à Glenora.

Retirer aujourd'hui le projet de loi actuel pour choisir une autre route, ce serait abandonner par le fait même aux Etats-Unis des droits et des privilèges qui nous sont garantis par des traités solennels. Ce serait un acte de lâcheté inqualifiable, et dont ce gouvernement ne se rendra pas coupable.

Je prends pour admis le fait que les Etats-Unis respecteront les clauses du traité de 1871, et je dis que les règlements spéciaux que comporte le bill Hansborough ne touchent en rien au traité de Washington. Ce traité ne peut pas être aboli par le Sénat des Etats-Unis et ne peut pas être modifié par un simple règlement municipal. Or la loi Hansborough n'est rien autre chose qu'un règlement municipal se rattachant au "bonding privilège" de nos marchandises à Fort Wrangel.

Ce "bonding privilège" nous n'en avons pas besoin ; nous ne l'avons pas demandé.

Si nous retirerions notre bill, que ferait l'opposition? Que nous suggérerait Sir Charles Tupper ? A-t-il un projet meilleur à nous offrir ? Son parti a soumis l'autre jour un amendement à la politique ministérielle. Que dit cet amendement ? Rien de précis, rien de positif, rien de sérieux.

Sir Charles Tupper — Si le premier ministre veut me permettre, je vais lui dire ce que l'opposition est prête à suggérer. C'est de construire un chemin de fer à partir d'un port océanique, dans la Colombie Anglaise à Kitanat Arm ou à Alice Arm, par exemple jusqu'au lac Teslin, de façon à être entièrement à l'abri des exactions du gouvernement américain.

Sir Wilfrid Laurier. — Mais ! c'est là justement la politique du gouvernement. Le contrat actuellement soumis à la chambre pourvoit précisément à ce que demande le chef de l'opposition. Nous avons prévu que peut-être les Etats-Unis nous prévu que peut-être les Etats-Unis nous créeraient des embarras. Et nous avons inséré dans le contrat Mann et McKenzie une clause qui nous permettra de faire face à toutes les difficultés si, par impossible, et en violation d'un traité solennel, le gouvernement de Washington nous fermait pratiquement la navigation de la rivière Stickeen. MM. Mann et McKenzie sont obligés de construire si le gouvernement l'exige, un chemin de fer à partir d'un port océanique quelconque dans la Colombie Anglaise, pour être relié au chemin de la rivière Stickeen à Glenora. Et il sera mis dans les estimés de la présente session un item, en vue de la construction du chemin.

Mais, le chef de l'opposition, en vérité, serait trop heureux si les Etats-Unis foulaient aux pieds les clauses du traité de Washington! Depuis qu'il a fait volte-face sur cette affaire du Yukon, c'est son désir le plus ardent de voir le gouvernement canadien en face de difficultés internationales. Il fait en ce moment le jeu des ennemis de ce pays, le jeu d'un pouvoir étranger, le jeu d'une nation contre laquelle il n'avait pas de paroles assez amères ni assez blessantes quand son parti était au pouvoir.

Dans ce temps-là, le torysme c'était l'incarnation de la loyauté à la couronne d'Angleterre! Et on n'avait pas à notre adresse de paroles assez violentes pour nous dénoncer parce que nous les accusions de ménager à ce pays des difficultés internationales sérieuses par leur outrecuidance et leurs expressions blessantes à l'endroit des Etats-Unis.

Ce que nous avons prévu est arrivé : Les Etats-Unis, aigris par les dix-huit années de la politique chauviniste et jingoiste du parti tory, sont aujourd'hui mal disposés à notre égard, mal disposés jusqu'au point de chercher à nous intimider au moyen de lois vexatoires.

Sir Charles Tupper et son parti sont responsables de ce qui se passe actuellement à Washington. Ce sont eux qui ont provoqué le présent état de choses par leur langage insensé : et aujourd'hui ces gens-là se réjouissent de l'attitude hostile des autorités américaines. Ils s'en réjouissent parce que ça fait l'affaire de leur parti.

Sur une question comme celle-là, le parti conservateur devait montrer assez de patriotisme pour donner la main au gouvernement et pour l'aider à résister aux menaces de Washington. Si l'opposition avait agi de la sorte, le gouvernement aurait été en état de dire aux autorités américaines : " Sur cette question le peuple canadien est uni. Il est uni pour le maintien intégral de ses droits et de ses privilèges."

Au lieu d'avoir tenu cette patriotique conduite, le chef de l'opposition nous a demandé cet après-midi de faire l'abandon de nos droits, de renoncer pratiquement aux privilèges qui nous sont garantis par le traité de 1871, et de déclarer tacitement en retirant la mesure du gouvernement, que le Canada admet n'avoir aucun droit de navigation sur la rivière Stickeen.

Le gouvernement ne consentira jamais à pareille humiliation et le bill actuel ne sera pas retiré.

Sir Wilfrid Laurier a parlé avec le plus grand calme et la plus grande dignité. Il a pesé chacune des paroles qu'il a prononcées, tant il sentait l'importance de la situation. Mais, quand il a affirmé les droits du Canada et déclaré sa ferme résolution de les faire respecter dans toute leur intégrité, les applaudissements frénétiques de la droite, et même de certaines parties des galeries, ont couvert sa voix.

L'hon. M. Foster a répliqué au premier ministre.

Il accuse le parti libéral, et en particulier sir Wilfrid Laurier, Sir Louis Davies et Sir Richard Cartwright, d'être responsables de l'attitude actuelle des Etats-Unis à notre égard. Quand le parti libéral était dans l'opposition, a dit l'ex-ministre des finances, ses chefs n'avaient pas de paroles assez mielleuses à l'adresse des autorités de Washington. Ils trouvaient que nous ne leur donnions jamais assez. Tellement le cas, que les Etats-Unis, voyant maintenant ces messieurs au pouvoir, s'imaginent qu'ils vont pouvoir tout obtenir du Canada.

M. Foster dit ensuite que la loi Hansborough aura pour effet de nous fermer pratiquement la navigation de la rivière Stickeen. Ce qui s'est passé, vendredi, à Washington, démontre aujourd'hui l'inanité du projet ministériel. L'attitude hostile des Etats-Unis va rendre inutile la construction du chemin de fer projeté, à moins que le terminus en soit dans un port océanique de la Colombie Anglaise. Et si le gouvernement veut mettre à exécution le projet indiqué par le premier ministre, c'est-à-dire le prolongement du chemin de Glenora à Observatory Inlet, qu'il le dise maintenant ! Qu'il soumette au Parlement tous les détails du projet !

L'ex-ministre des finances a terminé son discours en exprimant avec une visible satisfaction l'opinion que les Américains ne tiendront aucun compte du traité de 1871. Cela a fourni au Dr Landerkin de faire une remarque que M. Foster a vivement ressentie, mais qui peignait bien toute la situation.

Le Dr Landerkin a dit : On voit bien que ces gens-là sont les agents payés des Etats-Unis!

M. Foster — Je ne permettrai à personne de dire que nous sommes de ce côté-ci de la Chambre les agents payés des Américains, et je demande à l'orateur de rappeler à l'ordre l'honorable député de Grey.

Le Dr Landerkin — Je vous demande pardon, M. l'orateur ; je ne pensais pas que M. Foster put faire tant pour les Etats-Unis sans être payé. Je retire ce que j'ai dit.

Et toute la Chambre de rire à gorge déployée aux dépens de M. Foster.

La discussion a été continuée jusqu'à 6 heures par MM. Davin, Montague, Dr Rutherford, et par l'hon. M. Fisher.

Le ministre de l'Agriculture a surtout insisté sur le changement de front opéré par sir Charles Tupper sur cette question. Jamais, dit-il on a vu en ce pays aussi humiliant spectacle. Jamais on a vu le chef d'un grand parti politique exprimer une opinion bien arrêtée sur un sujet d'intérêt public, puis changer subitement de sentiment sous la verge menaçante de ses partisans. Ce qui est plus inconcevable encore, c'est qu'après avoir déclaré que la route de la rivière Stickeen est une route entièrement canadienne, la route la meilleure, la seule route possible, ce chef vienne aujourd'hui nous demander de renoncer à cette route sous le fallacieux prétexte que les Américains vont nous faire des misères!

Mais! c'est précisément parce que nous sommes menacés que nous devons affirmer nos droits avec plus d'énergie.

Nous sommes un petit peuple, déclare M. Fisher, mais nous avons la justice, l'humanité et le droit de notre côté. Sir Charles Tupper voudrait que nous fassions l'abandon de nos droits, que nous cédions devant les menaces! Cela ferait l'affaire de son parti. Mais le gouvernement actuel n'est pas chargé de promouvoir les intérêts du parti tory; il a mission de protéger les intérêts du Canada, et il ne faillira pas à la tâche.

L'Opposition fait aujourd'hui le jeu des Yankees. Qui l'aurait cru? Qui aurait songé que le parti du loyalisme exagéré eut pu descendre si bas? Qui eut cru il y a quatre ou cinq ans que ce parti, dans le but de nuire au gouvernement du Canada, aurait amené ici un monsieur du nom de Hamilton Smith, par exemple, pour servir à la fois les fins du gouvernement américain et du torysme?

Car, ne vous méprenez pas, dit M. Fisher, M. Hamilton Smith est venu ici faire le jeu des Américains et de l'Opposition. M. Smith est un New-Yorkais qui s'est mis à la disposition de Sir Charles Tupper pour embarrasser le gouvernement canadien. C'est M. Smith et ce sont ses agents qui font antichambre depuis quinze jours à Washington pour induire les hommes d'Etat américains à adopter toutes les mesures possibles en vue d'empêcher MM. Mann et McKenzie de construire leur chemin de fer de la rivière Stickeen. M. Smith est l'homme de Sir Charles Tupper. Mais il est aussi l'homme de gros capitalistes américains qui ont tout intérêt au monde à voir le trafic du Yukon échapper au Canada et passer entièrement au contrôle et au profit des Etats-Unis.

M. Fisher démontre ensuite que le Canada n'a pas demandé le "bonding privilege" au Fort Wrangel et que nous n'avons pas besoin de ce privilège.

Le droit de navigation dans la rivière Stickeen qui nous est garanti par le traité de 1871 nous suffit. Mais, en supposant que les Américains nous empêcheraient d'exercer ce droit, le "transhipping" de nos marchandises d'un steamer océanique sur un vapeur plus léger et pouvant remonter la Stickeen jusqu'à Glenora, peut se faire à Fort Simpson, qui est sur un territoire canadien non disputé.

Depuis un très grand nombre d'années, les maisons de la compagnie de la Baie d'Hudson ont fait ce transbordement à Port Simpson et à l'aide de ses navires plus légers, il a toujours été possible de remonter la rivière Stickeen jusqu'à Telegraph Creek. Ce que la compagnie de la Baie d'Hudson a pu faire, le gouvernement le peut également.

Le Ministre de l'Agriculture a parlé jusqu'à six heures. A la séance du soir il a terminé son discours et il a été suivi de M. Rufus Pope et de Sir Richard Cartwright.

Le Ministre du Commerce a répété, aux applaudissements de la Chambre, que le gouvernement ne fléchirait pas devant les menaces. "No surrender!" Telle est la politique ministérielle.

La motion d'ajournement que Sir Charles Tupper avait proposée dans l'après-midi afin de pouvoir discuter le bill Hansborough, fut alors rejetée, et on passa à l'ordre du jour qui était la continuation du débat sur la seconde lecture du bill du Yukon. L'hon. Chs. Fitzpatrick a défendu la politique du gouvernement.

Le solliciteur général a traité la question au point de vue du droit international et il l'a fait, certes, de main de maitre.

Sir Hibbert Tupper a ensuite continué le débat

Ottawa 9 mars 1898.

L'opposition a continué sa tactique d'obstruction hier. Ceux qui ont parlé en son nom ont demandé au gouvernement comme l'a dit avant-hier Sir Charles Tupper, d'abandonner les droits que les traités nous garantissent sur la riviere Stickeen, et de renoncer à la route du lac Teslin, cette route que le chef de l'opposition, dans un moment de franchise et de sincérité, à proclamé non-seulement comme la meilleure, mais comme la seule route possible.

Il est difficile de prévoir quand les grands parleurs de l'opposition cesseront l'obstruction qu'ils ont inaugurée il y a trois semaines.

Ils peuvent continuer à jaser durant des semaines encore. Ils n'empêcheront pas le gouvernement d'agir. Le gouvernement a le devoir d'agir ; le cas est urgent, et il agira avec toute la célérité possible, confiant qu'il est d'avoir l'approbation de la grande majorité du pays.

Sir Charles Hibbert Tupper a continué son discours à la séance d'hier l'après-midi. Il repousse l'accusation qu'on a portée contre l'opposition quand on a dit qu'elle fait de l'obstruction à la mesure ministérielle. Nous avons, dit-il, discuté de bonne foi, dans le but de servir ce que nous croyons être les meilleurs intérêts du Canada. La discussion que nous avons faite a eu jusqu'ici d'excellents résultats, car nous avons obtenu des modifications importantes au projet du gouvernement.

Sir Hibbert Tupper a discuté le contrat clause par clause, s'attaquant surtout à la prétendue clause du monopole. Il a reproché au gouvernement d'avoir accordé ce monopole à MM. Mann et McKenzie sans avoir des garanties suffisantes que leur contrat sera fidèlement exécuté.

DISCOURS DE L'HON. M. TARTE

L'hon. M. Tarte a répondu à sir Hibbert Tupper. Le discours du ministre des travaux publics a été religieusement écouté par toute la Chambre et fréquemment applaudi.

Le vieux baronnet, dit-il, qui dirige l'opposition, a proposé hier l'après-midi l'ajournement de la chambre afin de pouvoir exprimer son avis sur l'attitude des Etats-Unis à l'égard du Canada, sur la partie du bill Hansborough adopté la semaine dernière par trente-quatre sénateurs américains. Sir Charles Tupper a exprimé son avis à cette Chambre. Sir Hibbert Tupper nous a fait ce soir la même suggestion. En d'autres termes, l'opposition nous demande d'abandonner sans murmure, sans protestation, sans résistance les droits du Canada, les droits que nous avons spécialement mission de protéger et de maintenir.

Le gouvernement ne suivra pas les conseils de l'opposition. Loin de les suivre, il affirmera avec plus d'énergie que jamais sa politique.

En 1870, sir John Macdonald se trouva un jour dans une situation à peu près analogue à celle dans laquelle se trouve aujourd'hui placé le gouvernement actuel. Il écrivait à un ami à peu près dans ces termes : " En face de l'attitude injuste et hostile des Etats-Unis à notre égard, il ne nous reste qu'une chose à faire, si nous voulons maintenir les droits du Canada dans l'ouest et dans la Colombie Britannique ; c'est de construire le chemin de fer du Pacifique. Si nous ne construisons ce chemin nous serons incapables de faire respecter les lois de ce pays dans cet immense territoire de l'ouest. Et, sur une question de cette gravité, nous avons le droit de compter sur l'appui de tous les véritables amis du pays. Car, ce n'est pas une question de parti ; c'est une question d'intérêt national! "

Ces conseils exprimés en 1870 par sir John Macdonald semblent être de bien peu de valeur dans l'opinion de sir Charles Tupper et de ses amis. Le chef actuel de l'opposition est le seul survivant de l'école de Macdonald-Cartier. Je regrette de dire qu'au déclin de sa carrière il se soit placé dans l'humiliante posture où nous le voyons aujourd'hui. Je regrette de dire que dans une circonstance comme celle-ci il n'ait pas suivi les doctrines de sir John Macdonald, mais qu'il ait au contraire mis entièrement de côté les véritables intérêts du pays pour ne songer qu'à ses intérêts de parti.

Je me trompe : sir Charles Tupper, dans un moment de sincérité, s'est levé dans ce Parlement pour déclarer que le gouvernement actuel a adopté la seule ligne de conduite qu'il était possible d'adopter dans les circonstances et pour dire qu'il pouvait compter sur son concours et sur celui de ses amis. Malheureusement pour sa réputation, il a fléchi sous la verge menaçante de ses partisans. Sous leurs menaces, en présence du danger où il était d'être déposé comme chef de son parti, il s'est soumis à l'humiliation de changer d'opinion du jour au lendemain sans motif.

Je ne veux pas être sévère à l'endroit du vieux baronnet qui dirige aujourd'hui la gauche. Mais je ne puis m'empêcher de dire qu'il faut plutôt le prendre en pitié que le blâmer.

Le chef de l'opposition dans son discours sur l'adresse au début de cette session a discuté les avantages et désavantages de toutes les routes qui conduisent au Klondyke. Il a parlé des routes de Pyramids Harbour, de Dyea, de Skaguay, de Ashcroft, du canal Lynn, d'Edmonton, de Prince Albert et de la rivière Stickeen.

Dans son opinion, il ne fallait pas songer aux routes de Pyramids Harbour, de Dyea, de Skaguay et du canal Lynn, parce que ces routes passent sur un territoire appartenant aux Etats-Unis ou en possession de ce pays.

Quand aux routes d'Edmonton et de Ashcroft, il déclarait que ces routes ont de grands avantages, parce que ce sont des routes entièrement "terriennes". Mais il affirmait en même temps qu'il ne fallait pas songer à construire un chemin de fer par ces routes, parce qu'il aurait fallu trois ou quatre ans pour le construire. Et il était nécessaire, ajoutait-il, d'avoir dès cette année, des communications rapides et faciles avec le Yukon.

Restait donc la route de la rivière Stickeen.

Sir Charles Tupper, sur ce point, a exprimé son opinion assez clairement pour que personne ne puisse se méprendre. Il a dit que c'est une route entièrement canadienne, que c'est non-seulement la meilleure, mais la seule route possible.

Et cependant, aujourd'hui, il nous demande de renoncer à cette route ! Sir Charles Tupper n'est pas le premier venu. Il a quarante ans d'expérience dans la vie publique. Si le 15 février dernier, la route de la rivière Stickeen était, dans son opinion, une route entièrement canadienne, comment se fait-il qu'il puisse prétendre dans les premiers jours de mars, que ce n'est plus une route entièrement canadienne ? Si le 15 février dernier, nous avions, en vertu du traité de 1871, le droit certain de navigation commerciale sur la rivière Stickeen, comment se fait-il que le 8 mars, ces droits soient disparus ?

Sir Charles Tupper prend en cette affaire, une attitude anti-patriotique une attitude qui sera une tache dans son histoire. Le chef de l'opposition sait que les droits du Canada sur la rivière Stickeen, ne sont indéniables, que ces droits sont protégés par un traité solennel. Au lieu de nous demander de renoncer aujourd'hui à ces droits, sous la simple menace d'être inquiété dans l'exercice de ces droits par le gouvernement des Etats-Unis, il devrait tendre la main au gouvernement et dire : "Comptez sur moi et sur mon parti dans les efforts que vous ferez pour le maintien intégral de tous les privilèges et droits du Canada.

En cela, il fait le jeu des ennemis de ce pays, le jeu d'un pouvoir étranger et le peuple du Canada lui demandera un compte sévère de cette conduite anti-patriotique.

Le gouvernement ne cèdera pas d'un pouce. Sa conduite serait criminelle, s'il agissait de la sorte.

Si nous renonçions aujourd'hui à notre droit de navigation sur la rivière Stickeen, les Etats-Unis s'empareraient de suite du trafic du Yukon par voie de Seattle, de San Francisco et de Tacoma. Le pays perdrait des millions et des millions de dollars. Le gouvernement ne commettra pas pareille erreur. Il poussera avec toute l'énergie dont chacun de ses membres est capable, l'exécution de sa politique.

Sir Charles Tupper nous a reproché d'avoir accordé un monopole à MM. Mann et McKenzie. Comme question de fait, nous n'avons accordé rien de tel aux entrepreneurs, comme il a été démontré à maintes reprises au cours de ce débat. Mais, supposons pour un moment, que nous ayions accordé un monopole à Mann et McKenzie, —ce que je nie — serait-ce bien à Sir Charles Tupper à venir nous le reprocher ?

En 1880, quand il a introduit le projet de loi relatif à l'extension du Pacifique au Nord-Ouest, il a déclaré qu'il aurait été prêt à donner à la compagnie du Pacifique tous les territoires du Nord-Ouest si la chose avait été nécessaire pour assurer la construction du chemin.

Et il nous parle aujourd'hui de monopole!

Je n'hésite pas à dire en outre que Sir Charles Tupper a largement contribué à provoquer de la part des Etats-Unis une attitude hostile à notre égard. Son langage inconvenant à l'adresse de la république voisine a provoqué des représailles. Et, pas plus tard que la semaine dernière, le sénateur Lewis se servait au sénat américain contre le Canada du discours provocateur que le chef de l'Opposition a prononcé au début de la présente session dans cette Chambre.

Et, c'est après avoir provoqué les Etats-Unis, probablement dans le but de voir des embarras se dresser sur la voie du gouvernement canadien, que Sir Charles Tupper vient nous demander de sacrifier les droits du Canada, de nous rendre sans protestation.

Nous avons le droit de navigation et de transbordement sur la rivière Stickeen. Ce droit nous l'exercerons jusque dans ses plus ultimes limites.

Mais, en supposant pour un instant que les Etats-Unis, qui ont le nombre et la force, nous empêcheraient d'exercer notre droit de transbordement sur la rivière Stickeen, et par là de faire pénétrer nos marchandises et nos passagers au Yukon, le gouvernement canadien aurait encore à sa disposition un moyen de faire face à toutes les difficultés, ce serait de faire le transbordement à Fort Simpson, ou même de n'en point faire du tout.

Il se construit actuellement à Toronto trois steamers à fond plat, ne tirant pas plus que trois à quatre pieds d'eau, que l'on destine au trafic de la rivière Stickeen. Ces navires sont construits de façon à être parfaitement sûrs et à pouvoir faire sans transbordement le trajet entre Victoria et Glenora.

Il y a actuellement entre New-York et Boston une ligne de steamers pouvant porter 1,000 à 1,200 passagers, et des cargaisons considérables, et dont le tirant d'eau n'est pas plus de quatre pieds.

Tout ceci pour dire que nous n'avons pas nécessairement besoin du "transhipping" pour remonter la rivière Stickeen. Si nous en avons besoin, nous pouvons faire ce transbordement à Fort Simpson sans le moindre danger.

Remarquez que tout cela est dans l'hypothèse que les Américains nous empêcheraient d'user de notre droit de "transhipping" à Fort Wrangel ou à tout autre endroit de la rivière Stickeen.

Parlant de Hamilton Smith, le Ministre des Travaux Publics déclare que ce monsieur s'est constitué l'agent du torysme et des Américains. J'ai eu, dit-il, l'occasion de rencontrer ce monsieur.

Quand il est venu ici, il arrivait de Washington. Il a déclaré devant moi qu'il avait eu des entrevues avec plusieurs hommes d'Etat américains, entre autres avec M. Gage. Et c'est après avoir eu toutes ces entrevues, après avoir tiré autant de ficelles que possible à Washington qu'il est venu ici faire sa fameuse proposition.

Personne ne s'est laissé prendre à ce truc grossier ; pas plus que personne dans le pays ne se laissera tromper par l'attitude actuelle de l'opposition.

Le projet actuellement soumis à la Chambre sera mis à exécution.

L'obstruction que nous font sir Charles Tupper et ses amis, ne nous fera pas dévier d'un pouce de notre ligne de conduite, pas plus que les menaces des Américains ne nous effraient.

Le ministre des Travaux Publics a repris son siège au milieu des applaudissements prolongés de la droite.

Le débat a ensuite été continué jusqu'à minuit par MM. Bergeron et Aulay Morrison.

PORT MULGRAVE,

5 Juin 1897.

C. C. RICHARDS & CO.

CHER MESSIEURS—Le LINIMENT MINARD est mon remède pour les rhumes, etc. C'est de meilleur liniment dont j'ai fait usage jusqu'ici.

MME JOSIAH HART.

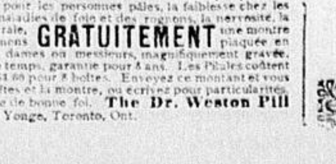

Pour introduire les Pilules Roses de Fer Tonique pour enrichir le sang, pour les personnes pâles, la faiblesse chez les femmes, les maladies de foie et des rognons, la nervosité, la débilité générale, etc., nous donnons **GRATUITEMENT** une montre plaquée en or 14 k pour dames ou messieurs, magnifiquement gravée, tenant bien le temps, garantie pour 5 ans. Les Pilules coûtent 50c. la boite, $1.60 pour 8 boites. Envoyez ce montant et vous recevrez 8 boites et la montre, ou écrivez pour particularités. C'est une offre de bonne foi. **The Dr. Weston Pill Co.,** 350 rue Yonge, Toronto, Ont.

L' " A, B, Ab, " de la propreté :—Servez-vous de la Pearline en haut, en bas, en dedans, au dehors, partout. La propreté avec la Pearline est plus facile qu'avec le savon. Conséquemment, si une femme se sert de la Pearline, ne semble-t-il pas que tout sera plus propre ? " Travail trop dur " telle est la raison pour laquelle on laisse beaucoup de choses sales. La Pearline conduit à une meilleure vie, au bien-être, à la santé et à l'économie.

537

Des Millions *Font maintenant Usage de la...* *Pearline*

LIBRAIRIE

C. O. Beauchemin & Fils,

A MONTREAL.

Sport.—Jeux.—Magie Blanche.—Amusements.

PREMIERES NOTIONS DU JEU DES ECHECS, par C. Sanson. Mécanisme et analyse des débuts. 1 vol., avec nombreux diagrammes 0 40

REGLE DU JEU DES ECHECS. 1 vol 0 15

GUIDE MANUEL DU JEU DE DAMES, règles, principes et instructions pour le bien jouer, par G. Grégoire. 1 vol., avec 200 diagrammes 0 90

TRAITE DU JEU DE DAMES, par Manoury. 1 vol., avec nombreuses figures 0 40

REGLE DU JEU DE DAMES, par Van Tenac. 1 vol 0 15

MANUEL DU JEU DE BILLARD, contenant la théorie du billard, ses règles, ses principes généraux, etc., par Désiré Lemaire. 1 vol., avec 42 planches 1 40

REGLE DU JEU DE BILLARD, ses principes et ses lois, principaux coups, points à toucher 1 vol 0 15

MANUEL DES JEUX DE CARTES, piquet, désigue, whist, boston, etc., 1 vol 0 50

TRAITE SYNTHETIQUE ET ANALYTIQUE du jeu de poker, par Haberthé. 1 vol 0 40

PETIT TRAITE DU JEU DE POKER, par Laun. 1 vol 0 15

THEORIE DU WHIST, réduite à un petit nombre de finesses fondamentales, par W. Silence. 1 vol 0 65

REGLE DU JEU DE WHIST. 1 vol 0 15

REGLE DU JEU DE DOMINO, par Laun. 1 vol 0 15

TRAITE DU JEU DE TRICTRAC (backgammon) ; nouvelle édition augmentée du jeu de jacquet, par Richard. 1 vol., avec figures 0 40

TOURS DE CARTES, recueil complet des tours d'adresse et de combinaisons, par Tis-ot. 1 vol., avec figures 0 50

TRAITE DE LA DANSE, contenant la théorie et l'histoire des danses anciennes et modernes, avec le cotillon, par Desrat. 1 vol. illustré de nombreuses gravures 0 50

GUIDE DES QUADRILLES et du cotillon, pour les bals officiels, noces, sauteries, par Clément. 1 vol., avec 2 tableaux, nombreuses figures 0 50

DICK'S QUADRILLE CALL-BOOW and ball-room Prompter. 1 vol. avec figures 0 50

LE LANGAGE DES FLEURS, nouvelle sélamographie, par Mme Lambert. 1 vol. avec belles planches en couleurs 0 50

RECUEIL DE DEVINETTES ET DE CALEMBOURS, publié par lord John Cracfort. 1 vol, avec gravures.. 0 30

RECUEIL DE FACETIES ET DE BONS MOTS, avec dates historiques, plaisantes, par Desciseaux. 1 vol 0 25

RECUEIL DE GASCONNADES, traits plaisants, aventures, bons mots, saillies, par Desciseaux. 1 vol 0 25

MALICE ET IMPERFECTIONS DES FEMMES, leur bonté et leur mérite. 1 vol 0 25

MANUEL DE LA POLITESSE, des usages du monde et du savoir-vivre, par Mme Lambert. 1 vol 0 50

Librairie C. O. Beauchemin & Fils,

MONTREAL.

Nous vendons meilleur marché qu'ailleurs ! ! !

Mais au comptant seulement.

La Maison Hamilton

Nous exhibons maintenant toutes les Nouveautés du Printemps, mais spécialement dans les nouvelles Soies du Printemps

Nouvelles Etoffes à Robes du Printemps et Nouvelles Cotonnades

C'est vraiment intéressant de visiter notre nouvelle importation d'apprendre nos prix, c'est réellement une leçon d'économie. Tous les jours il nous arrive des soies, parmi lesquelles il s'en trouve bon nombre manufacturées spécialement pour nous.

Avis à ceux qui aiment les nouveautés d'en profiter et de venir à temps pour les premiers choix.

Il y a deux lignes surtout, que nous voudrions attirer votre attention.

La première est une ligne magnifique de soies Rob Roy, carreautées pour matinées en vrai Taffeta français. Leur prix régulier devrait être de $1.25, venez choisir tant qu'il y en aura à 75c la verge.

La seconde est une ligne de Taffeta carreauté, de fantaisie, patrons qui feront fureur pour le printemps, valant au moins $1.25 notre prix spécial, 90c la verge.

Tout ce qu'il y a de chic, tous les plus beaux tissus, peuvent être vus dans notre département d'étoffes à robes. Ce qui attire le plus l'attention est notre ligne d'étoffes à patrons veineux, pour costumes du printemps prix spécial, 25c la verge.

Aussi quelques lignes d'étoffes à robes pure laine, aux patrons carreautés, les mêmes patrons que vous trouvez dans les livres de modes notre prix spécial sera de 50c la verge. de plus chic et de plus recherché pour la sai-

Nos nouvelles cotonnades sont ce qu'il y a son du printemps, les patrons sont des plus riches et plusieurs d'entre eux ne pourront être trouvés qu'ici, ayant été tissés spécialement pour notre maison et la satisfaction de nos pratiques.

Nouvelles percales, Duchesse, 36 pouces de largeur, aux patrons barrés ou fleuris, prix spécial, 10c.

Nouveaux Nainsooks barrés ou fleuris, 30 pouces de large, finis très riches, notre prix spécial pour cette ligne, 12 1-2c.

Nouveau tissus de la saison.

Mousselines, Organdies, finies très légères, dans les dessins les plus nouveaux et les plus recherchés, offertes ailleurs à 25c, notre prix spécial, 15c la vetge.

Nous venons justement d'avoir une caisse de Zephyrs Ecossais, aux patrons carreautés de fantaisie, convenant si bien pour matinées. Les cartes de modes les représentant comme devant être des plus portés au printemps, notre prix n'est que de 25c la verge.

Demenagez-vous au printemps ? Si vous déménagez, il vous faudra des tapis pour garnir votre nouvelle demeure.

Si vous ne déménagez pas, il vous en faudra encore pour renouveler les vieux de quelques appartements.

Que vous déménagiez ou non, nous voulons vous dire qu'il nous reste encore plusieurs patrons de tapis Wilton, Bruxelles, Tapestry, en laine, Union et en Lisière que nous voulons clairer de suite.

Si vous désirez payer un prix spécialement bas pour vos tapis, il sera de votre plus grand intérêt de connaître nos prix.

Qu'il suffise de dire, que nos prix sont de 25c à 33 1-3c p.c. plus bas que n'importe où. Il en coûte rien pour voir, venez visiter les riches valeurs qui nous restent et demandez nos prix, durant la semaine prochaine.

Comment se fait-il que vous vendiez vos meubles si bon marché ? Voilà la question qui nous est posée très souvent. C'est bien simple, ICI PAS DE CREDIT, alors, nous n'avons pas à payer pour la collection, pas de pertes pour les mauvaises payes, etc. le profit que nous retirons, nous le donnons aux acheteurs. Quand vous achetez ici, vous ne payez que pour la marchandise achetée, sans être chargé pour les dettes des autres, choses qui ne peuvent pas exister dans les maisons de crédit.

Voyez les prix des maisons qui font du crédit, et ensuite venez ici, comparez ces prix, et nous pouvons certifier que nous aurons le privilège de cette comparaison.

Il nous reste encore des centaines d'échantillons de rideaux en dentelle Suisse, Tambour, Pointe d'Esprit, qui nous restent pour être vendus la semaine prochaine.

Il y a parmi ces échantillons des valeurs représentant des rideaux valant jusqu'à $20 la paire, votre choix à 15, 25, 35, 45, 55, 65 et 75c.

Les ordres par la malle recevront notre plus grande attention.

Achetez tous vos Vetements et greement pour le KLONDIKE à....

La Maison Hamilton

Rues Ste-Catherine, Peel et Carré Dominion.

FEUILLETON DU "CULTIVATEUR"

Amour et Sacrifice

6 (SUITE)

PREMIERE PARTIE

UN DRAME DE FAMILLE

XIV

En voyant Luce emportée dans les bras de cette femme, Madelon n'avait pu se défendre d'un léger mouvement d'inquiétude, qui du reste se calma vite.

—Eh bien! que penses-tu de mon petit commerce? demanda le Rousset en se frottant les mains.

—Tu es un homme intelligent.

—Si les affaires continuent à marcher aussi bien je pourrai me retirer dans quatre ou cinq ans, avec de belles rentes. Alors je ferai une fin; je me marierai et j'irai en Auvergne vivre tranquillement.

—C'est, ma foi, fort ingénieux.

—Grâce à toi, j'ai fait aujourd'hui une bonne acquisition ; cette petite me gagnera beaucoup d'or.

—Alors, part à deux, fit Madelon ; c'est moi qui l'ai amenée cette enfant, il est bien juste que j'en retire un bénéfice.

—D'abord, avant de traiter avec toi la question de gros sous, je désirerais savoir d'où vient l'enfant. J'ai idée que ses parents sont riches, très riches.

—Tu es très perspicace.

—Une connaissance de tes maitres, hein ?

—C'est possible.

—Alors tu ne veux rien dire ?

—Ecoute bien ; voici ce que j'ai à te dire : il est possible qu'on vienne un jour, te réclamer l'enfant.

—Je m'y attends parbleu bien.

—Il faut qu'à la première réquisition tu la remettes entre les mains de ceux qui viendront la reprendre.

—Je rendrai l'enfant ; tu peux y compter.

—Tu pourras exiger une forte somme pour la pension de la fillette. — Et alors, part à deux, n'est-ce pas ? — Mais, surtout, veille à ce que l'enfant soit bien soignée et ne la laisse pas claquer : c'est là un point essentiel.

Sur ces paroles Madelon prit congé de son frère et retourna lestement rue d'Assas où Mlle Perceval attendait anxieuse.

—Eh bien ! demanda Ursule... l'enfant ?

—Luce est casée, mademoiselle : seulement, contre toute mes prévisions, ceux qui se sont chargés de garder la fillette exigent quarante francs par mois de pension.

—Eh bien ! je paierai, ma bonne Madelon.

—Toujours autant de pris, pensait la servante.

—Et chez qui l'avez-vous placée ?

Madelon hésita quelques instants avant de répondre, puis elle dit enfin :

—Chez mon frère ; c'est sa femme qui se chargera de Luce : vous n'avez donc aucun souci à avoir.

Ursule, tout à fait rassurée et contente de s'être débarrassée à si bon compte de la fille de Marguerite, reprit dès le jour même ses habitudes de vie routinière.

Perceval était revenu plusieurs fois la voir.

Quand il apprit qu'elle avait casé Luce chez des personnes qui devaient en avoir grand soin, il ne fut plus question de l'enfant.

Madelon, elle, allait souvent visiter le Rousset ; elle avait appris que Luce se portait toujours fort bien. Sa petite mine maladive et sa figure si sympathique assuraient chaque jour à l'association des bénéfices très considérables ; aussi l'entrepreneur de mendicité faisait-il des affaires d'or, et se constituait-il pour l'avenir, au détriment de tous les misérables qu'il exploitait, une brillante fortune.

Madelon, cupide au possible, empochait sans le moindre remords les quarante francs qu'elle recevait chaque mois pour la pension de la petite malheureuse ; elle imitait son frère et amassait, elle aussi, un petit pécule.

Pendant ce temps la fille de Mme de Kérandalle vivait misérablement dans un taudis de la rue Caulaincourt.

Chaque matin, accompagnée de l'horrible mendiante, surnommée la Louve de la Butte, Luce descendait vers Paris et se rendait aux différents postes indiqués la veille par le Rousset.

Jamais, sous les haillons sordides qui la couvraient, sous la broussaille de cheveux d'or retombant en boucles soyeuses sur son front, on n'eût reconnu la jolie petite fille d'autrefois.

Le visage si doux de Luce avait pris peu à peu une expression de crainte, sa tête blonde, comme dans l'attente continuelle d'un coup de poing, était penchée et ses pauvres petits pieds meurtris par les clous des épaisses semelles de ses souliers n'avançaient plus que difficilement.

Et quand elle s'arrêtait :

—Marche, feignante ! criait l'horrible mégère ; mais avance donc, paresseuse !

Ces brutalités ne se passaient jamais en présence de témoins.

Quand les passants s'approchaient de Luce pour déposer un sou dans sa main tendue, la vieille mendiante parlait doucement à l'enfant et lui disait :

—Prends, ma colombe... ma petite perle blanche... Ce sera pour acheter du pain à tes petits frères.

Alors la fillette relevait vers la vieille femme ses beaux yeux de bluet, ses beaux yeux si doux ; et la révolte, presque la colère, animait ses regards.

Dans le taudis de la rue Caulaincourt Luce avait bien souvent pleuré.— Couchée dans une caisse de bois remplie de paille elle avait eu froid l'hiver — et souvent le matin la Louve de la Butte l'avait retrouvée prise par une fièvre ardente.

Maintes fois aussi elle s'était couchée sans manger, appelant à grands cris sa mère et maman Thérésine, l'aïeule désormais seule dans la modeste maison adossée à la falaise.

L'enfant se souvenait de toutes ses joies d'autrefois, des tendresses de ces deux femmes, des soins dont elles l'entouraient.

Elle se rappelait aussi le comte de Vineuil, cet homme grand qui ne riait jamais et qui lui faisait presque peur, et, aussi ce beau soldat, Marcel de Vineuil, qui bien souvent l'avait bercée sur ses genoux.

Et elle pensait dans sa naïveté :

—Pourquoi donc sont-ils tous partis? — Pourquoi m'ont-ils tous abandonnée ?

Mais elle avait oublié tous ces noms et ne se rappelait que celui de Thérésine.

Thérésine !... la grand'mère qui l'avait toujours adorée ! — Pourquoi donc ne venait-elle pas la reprendre, l'arracher des mains de cette vilaine femme qui la battait ?

Un jour le Rousset vint visiter le taudis de la mendiante. — En apercevant Luce si chétive et si pâle il eut peur et intima à la vieille femme l'ordre de soigner la fillette, de lui donner du bouillon et de la viande et de lui organiser un lit sain et confortable ; autrement il la reprendrait.

—Ce n'est pas avec les quarante sous que vous nous donnez que je puis la nourrir comme une princesse, balbutia la mendiante. — Tout l'argent que nous gagnons, c'est vous qui le prenez ! Payez-moi plus cher, et après nous verrons, nous modifierons notre régime, on donnera à la petite du vin et de la viande ; en attendant mieux, elle boit de l'eau à sa soif et mange du pain.

—Je vous donnerai le double si c'est nécessaire, fit le Rousset ; mais j'entends que vous soigniez l'enfant.

Et il s'en alla tout songeur.

Le Rousset n'était pas foncièrement méchant et n'était point encore complètement gangrené.

Il n'eût pas, de gaieté de coeur, brutalisé tous les pauvres petits à ses gages, ces petits qui imploraient pour lui la charité publique.

Et il avait été sincère quand il avait promis à Madelon qu'il ne serait fait aucun mal à Luce et qu'il la rendrait saine et bien portante — moyennant finance, bien entendu — à la première réquisition d'Ursule.

Mais la visite de l'entrepreneur de mendicité n'eut aucun résultat appréciable pour la fillette.

Le régime ne se modifia pas et les quelques sous donnés par le Rousset en augmentation furent portés chez les mastroquets où la mégère doubla sa consommation d'absinthe et d'apéritifs de toutes sortes.

Et pendant ce temps Luce, installée au coin d'une rue, tendait aux passants ses mignonnes petites mains où les gros sous et quelquefois des pièces blanches tombaient.

A des heures variables, un inspecteur au service du Rousset passait et se rendait compte de l'importance des recettes réalisées par Luce, — recettes qui parfois se montaient à une dizaine de francs par jour.

Bien souvent la vieille mendiante avait eu la pensée de se sauver, d'emporter l'enfant, oh ! oui, l'emporter très loin, et vivre seule avec elle. Elle rêvait de faire avec elle un voyage lointain, jusqu'en Italie, de parcourir toutes les villes d'eaux, de rompre toute relation avec l'entrepreneur de mendicité et d'opérer pour son seul et unique compte.

Mais le Rousset lui faisait peur et elle craignait que ses agents, se se lançant à sa poursuite, ne vinssent lui retirer l'enfant qui était pour elle un vrai gagne-pain.

Quelques mois s'écoulèrent ainsi.

Le printemps, l'été et l'automne se passèrent sans incident particulier.

Puis l'hiver vint, terrible et glacial.

C'était la veille de Noël.

Depuis le matin Luce n'avait pas quitté les abords de Notre-Dame. — Assise dans un coin du parvis, n'ayant pour s'abriter du vent et de la neige qui tombait en épais flocons que les grands saints semblaient étendre sur elle leurs manteaux de pierre, la malheureuse enfant tremblait de tous ses membres.

Puis la nuit vint, une nuit glaciale de décembre ; et des heures, de mortelles heures remplies d'angoisses s'écoulèrent lentement.

Les cloches se mirent à carillonner, répercutant à l'infini sur la ville endormie leurs longs et harmonieux tintements.

Dix heures venaient de sonner ; l'église était encore déserte, mais déjà les préparatifs de fête commençaient, les cierges s'allumaient et dans la grande nef résonnaient par instant de doux murmures d'orgues.

L'enfant, toujours assise à la même place, tendait aux passants ses petites mains, mais tout à coup elle les laissa retomber ; autour d'elle, elle jeta un regard d'indicible tristesse et vaincue, par le froid, elle s'endormit.

Depuis longtemps elle était seule ; la vieille mendiante l'avait oubliée là pendant que, dans un cabaret de la place Maubert, elle trinquait avec des miséreux comme elle.

Et la neige tombait toujours en gros flocons serrés.

Tout était blanc ; la place, les monuments publics, les trottoirs. — Et en cette nuit d'hiver le silence était presque sinistre, à peine troublé par le roulement amorti des voitures s'enfonçant dans l'épaisse couche de ouate étendue sur la chaussée.

Sa jolie tête blonde penchée sur sa poitrine, l'enfant dormait. — Le froid la gagnait peu à peu, glaçait son sang.

Allait-elle donc mourir là, sans secours, au milieu de ce Paris en fête?...

Deux hommes passèrent.

L'un d'eux, trébuchant, chantait à tue-tête :

C'est le roi Dagobert
Qui a mis sa culotte à l'envers.
Le bon saint Eloi
Lui dit : O! mon roi
Votre majesté est mal culottée.

— Te tairas-tu, vieil ivrogne, dit le compagnon du chanteur... tu en as plein ton sac!

— Non, fit Dagobert, je ne me tairai pas ; nom de nom tu ne m'empêcheras pas de fêter mon saint et de le chanter!...

— Mais, vieil ivrogne, tu le chantes et tu bois à sa santé depuis ce matin.

— Ça c'est mon affaire.

— Soulard, propre-à-rien, tu ne peux te tenir debout.

— Et puis, après ?...

Et il se remit à chanter de plus belle :

C'est le roi Dagobert...

L'ivrogne, grand et maigre, était un homme d'une quarantaine d'années.

Vêtu d'un complet à grands carreaux, d'une pèlerine de même étoffe, coiffé d'un large chapeau de mousquetaire orné d'une plume sur le côté, il avait bien l'air de quelque pitre des environs de Paris.

L'autre, Pascalou, un garçon à la figure intelligente, était vêtu en ouvrier ; une grande blouse blanche cachait à moitié ses vêtements de travail.

Pascalou était ouvrier ébéniste,travailleur et adroit. — Malheureusement comme Dagobert — une vieille connaissance, presque un frère — il buvait le fundi toute sa paie de la semaine, noçait et festoyait pendant deux jours.

Le reste de la semaine c'était Dagobert qui nourrissait la maisonnée ; depuis bientôt quatre ans, les deux hommes habitaient ensemble.

Un matin, alors qu'ils venaient tous deux de s'éveiller au bois de Vincennes, ils s'étaient rencontrés... et, depuis, ils ne s'étaient plus quittés.

— Tu sais, mon vieux, avait dit Dagobert à Pascalou plus âgé de quelques années, tel que tu me vois je suis un ancien élève du Conservatoire.

Et Pascalou émerveillé avait ouvert de grands yeux étonnés.

— Ah! ça t'épate, eh bien, c'est pourtant vrai, je suis artiste.

— Vrai, c'est pas une blague ?

— C'est comme je te le dis, mon vieux ; je joue sur la place du Trône et dans les fêtes foraines les premiers rôles de drame ou de comédie, et je gagne bel et bien cent sous par soirée... Nous les partagerons quand tu n'auras pas le sou.

Et sur ces paroles, Dagobert et Pascalou s'embrassèrent.

Puis ils louèrent en commun un petit logement, le meublèrent d'une façon assez sommaire et s'y installèrent tous deux.

Pascalou n'avait jamais oublié l'élan si plein de générosité et de coeur de Dagobert ; aussi l'acteur de barrières tenait-il la plus grande place dans ses affections et lui passait-il bien des choses.

....

Ce soir de Noël, après une longue résistance, il l'avait arraché au cabaret et le ramenait presque de force dans le petit logement qu'ils habitaient au faubourg St.Antoine, dans la modeste rue Sainte-Marguerite.

— Une soirée de ratée, dit Dagobert en s'arrêtant brusquement au milieu de la place Notre-Dame et retenant par le bras Pascalou qui voulait poursuivre son chemin... une soirée de ratée, mon vieux... on m'attendait à Batignolles, au théâtre des frères Pâris, pour jouer la " Tour de Nesle."

— Mais c'est pour demain ta " Tour de Nesle! " tu ne sais plus ce que tu dis... ce soir on ne joue pas ces balançoires-là... on réveillonne.

— Des balançoires!... des balançoires!...

— Des blagues si tu aimes mieux.

— Des blagues!

— Parfaitement.

— La " Tour de Nesle," une balançoire!... une blague! fit Dagobert dans un large geste de protestation et de mépris. Mais, malheureux, c'est tellement empoignant qu'en récitant ma belle tirade je sens toujours un frisson me parcourir de la tête aux pieds.

Et l'ivrogne ajouta avec un enthousiasme un peu risible mais bien sincère :

— Oh! ce rôle, ce rôle... j'y suis magnifique, et les journaux ont fait mon éloge.

— C'est vrai que tu le joues dans la perfection et que tu y es superbe, fit Pascalou attendri.

— Ah! enfin, tu me rends justice, toi, mon vieux renard de Pascalou. — Sois tranquille, tu m'applaudiras encore souvent! et, qui sait, peut-être un jour pourrai-je jouer à l'Ambigu or à la Porte-Saint-Martin. La diseuse de bonne aventure qui habite dans notre maison m'a prédit un bel avenir.

— Des blagues. tout ce que racontent les tireuses de cartes.

— Possible ; mais Rose Sorel, elle aussi, m'a prédit que j'arriverais.

— Oh! Rose Sorel est un oracle pour toi ; quand elle parle tu l'écoutes ravi, et quand elle a fini de parler tu l'écoutes encore.

Et Pascalou reprit en riant :

— Je crois bien que tu en pinces pour elle.

— Moi, aimer d'amour la pauvre Rose! moi, Buridan, l'amant d'une reine de France, d'une Marguerite de Bourgogne et de quantité de princesses de sang royal!... mais tu n'y penses pas, mon pauvre Pascalou... Tu n'y penses pas... Un homme comme moi, presque un roi de France!...

Et il se remit à chanter gesticulant:

C'est le roi Dagobert
Qui a mis sa culotte à l'envers.

— Allons, voyons, tais-toi une bonne fois et rentrons à la maison, reprit le Gascon très sérieux. Bientôt la place sera envahie par la foule qui se rend à la messe de minuit.

— Et puis après ?

— Après ?... On te coffrerait, voilà tout! La rousse n'est pas endurante ces jours-là, et si tu es si cocasse avec ton large chapeau à la d'Artagnan...

— Peuh! D'Artagnan!... Un petit garçon à côté de moi. Vieille connaissance : je l'ai joué bien souvent au théâtre de Belleville.

L'ivrogne était en veine de confidences ; et toujours à la même place, les pieds enfoncés dans la neige, il gesticulait, racontant un tas d'histoires.

Les apéritifs divers, les absinthes, les nombreuses consommations qu'il avait absorbées déliaient sa langue, rappelaient à sa mémoire quantité de souvenirs.

Et tous les efforts du Gascon pour emmener son compagnon demeuraient vains.

D'un air victorieux et conquérant Dagobert parlait haut, ne s'interrompant que pour chanter, toujours à tue-tête, l'éternel refrain du roi Dagobert.

Tout à coup il s'arrêta subitement et ses yeux devinrent fixes.

Toute sa franche gaieté avait disparu, et ses yeux démesurément ouverts ne pouvaient se détacher du portail de Notre-Dame.

Les deux noctambules se trouvaient en ce moment juste en face du parvis de Notre-Dame, où la pauvre petite Luce, déjà roidie par le froid, était étendue sans vie.

— Qu'est-ce que c'est donc que ça ? dit Dagobert à Pascalou en désignant la petite tache sombre se détachant en noir sur la neige qui l'entourait.

— Bah! rien du tout!... fit le Gascon en cherchant encore à entraîner Dagobert.

— Rien du tout!... En tout cas je veux voir.

Ils s'approchèrent tous deux de la forme noire et se penchèrent pour l'examiner.

— Mais c'est une enfant! dit l'ivrogne.

Et tous deux regardèrent la petite fille avec une sorte d'épouvante.

— Elle est morte! dit Pascalou ; tiens, touche ses mains... elles sont froides.

Une expression de révolte et de commisération profonde passa en ce moment sur le visage de Dagobert ; et cette minute d'angoisse le dégrisa presque complètement.

Il s'agenouilla vers l'enfant, la souleva dans ses bras et la regarda.

—Un amour, dit-il ; une fillette adorable !...

Puis, après un moment d'anxieux examen :

—Elle vit, ajouta-t-il ; son coeur bat encore, mais faiblement. — Emportons-la, Pascalou ; ne faisons pas de bruit: les bedauds de l'église viendraient, voudraient nous la reprendre pour la rendre aux parents indignes qui l'ont abandonnée là.

—Oui, oui, tu as raison, Dagobert ; emportons-là, elle est jolie tout plein, cette gosse.

Délicatement Dagobert souleva l'enfant dans ses bras, et la regarda avec une sollicitude de mère.

—Oui, oui, emportons-la, et sauvons-nous avec elle, reprit Pascalou.

—C'est convenu.

—Nous allons entrer dans quelque cabaret et nous ferons prendre à la pauvrette quelque chose de chaud.

Aussitôt pensé, aussitôt fait. Dagobert prit délicatement dans ses bras la petite Luce et l'emporta sous son manteau.

Ils suivirent une petite rue voisine et gagnèrent les quais, puis le faubourg Saint-Antoine.

La neige tombait toujours, épaisse et serrée. Mais malgré ce temps glacial les rues étaient encore pleines de monde.

Au coin du faubourg et de la place de la Bastille ils entrèrent chez un marchand de vins où ils avaient coutume d'aller, et demandèrent un vin chaud pour l'enfant qui, ranimée par la chaleur, ouvrait maintenant de grands yeux étonnés.

—Tiens, dit le patron de l'établissement, elle est bien jeune, la nouvelle cliente que vous amenez dans ma maison... Serait-ce une ingénue que vous préparez dès maintenant pour vous donner la réplique plus tard, sire Dagobert ?

—C'est une nièce de Pascalou... que je viens de chercher en Bretagne.

—Pascalou a donc des nièces ?

—Certainement, et plus d'une encore. Son frère Magloire et la grande Yvonne, sa femme, donnent chaque année à la France une fille ou un futur guerrier.

—Diable !

—Et des beaux garçons encore qui seront un jour de vaillants soldats.

—Il n'est pas, comme moi, amoureux de toutes les reines de France et de Navarre. — Il n'aime que sa femme ...et il l'aime bien... Il l'aime peut-être même un peu trop.

—Dame, vous avez des goûts relevés, vous, sire Dagobert.

—Mais assez blagué; allons, vite, un vin chaud pour la princesse.

Le vin chaud fut apporté aussitôt.

Luce prit le verre dans ses petites mains qui tremblaient encore et le porta à ses lèvres.

Elle but lentement; puis elle reposa le verre sur la table et leva sur Dagobert et Pascalou ses beaux yeux chargés de reconnaissance.

—Hein ! te voilà mieux? dit Pascalou; hein p'tiote, ça commence à te réchauffer, le sang circule... tes petites joues deviennent roses et fraîches.

—Maintenant allons-nous-en, fit Dagobert, qui craignait sans doute une indiscrétion du Gascon... Allons réveillonner.

Et s'adressant au patron vexé de les voir partir si vite :

—Donnez-nous une bonne bouteille de rhum, que je vous paierai demain... Allons en route, Pascadou.

....

Après la disparition de Luce voici ce qui s'était passé.

Après avoir bu outre mesure et s'être complètement grisée, la Louve de Montmartre pensa enfin à aller retrouver la petite Luce, et en trébuchant elle regagna la place Notre-Dame.

La place était encore déserte et silencieuse. Minuit allait sonner bientôt ; déjà les cloches de Notre-Dame tintaient à toute volée, couvrant de leurs voix puissantes les bruits de la ville et les cris joyeux de la rue.

Il neigeait toujours ; la place du Parvis, remplie de fidèles se rendant à la messe de minuit, disparaissait sous un immense linceul.

La Louve marchait doucement, s'arrêtant parfois pour gesticuler et reprendre haleine.

Dans sa poche elle avait glissé, pour les donner à l'enfant, les restes de son souper: un peu de charcuterie et deux morceaux de pain.

—Il faudra la soigner, disait-elle tout haut, lui donner un verre de rhum pour la réchauffer et lui donner de la voix ; il faut que cette nuit nous fassions une ample récolte de gros sous. — Et si le Rousset pense que je vais lui remettre tout le magot... il se trompe, le Rousset...

Mais arrivée devant le parvis encombré de mendiants, de loqueteux, d'aveugles, ses regards errèrent éperdus autour d'elle.

Elle ne voyait plus l'enfant.

—Que cherches-tu donc, toi, la Louve ? fit une vieille mendiante de sa connaissance... — Tu cherches ta gosse, pour sûr.

—L'aurais-tu aperçue ?

—Nullement ; quand je suis arrivée ici, il n'y avait personne que le bedeau qui voulait déjà nous chercher noise... Quel sale pistolet que ce bedeau avec ses mollets qui tournent tout autour de sa maigre jambe...

—Je me f... un peu de ces mollets-là, moi.

—N'empêche que la gosse s'est envolée !...

—Je le retrouverai bien.

—Jamais de la vie !...

La Louve terrifiée, roulait de gros yeux inquiets.

—Alors, tu n'as pas vu cette petite vermine ? Bien sûr ?

Puisque je te dis que non.

—Tu n'as pas vu non plus le Rousset ?

—Je te répète que je n'ai vu personne.

—Moi, dit un vieux mendiant qui venait de se glisser parmi tous ces miséreux, j'ai vu l'enfant.

La Louve se retourna brusquement.

—Et où l'as-tu vue ?... Voyons, dis vite...

—Rue d'Arcole.

—Tu mens !

—Je dis la vérité.

—Je ne te crois pas ; je connais la gosse : jamais elle n'aurait osé s'aventurer toute seule.

—Mais je ne vous ai pas dit qu'elle était seule, madame la Louve.

La mendiante tressaillit ; ses cheveux se dressèrent sur sa tête.

Qui donc avait pu emporter l'enfant, sinon le Rousset lui-même ?

Son affaire était claire, maintenant. Le Rousset allait lui reprendre Luce... et jamais plus elle ne retrouverait pareil gagne-pain.

Et pendant que les miséreux qui encombraient le parvis, riaient bruyamment de sa mésaventure, la Louve regagna Montmartre où elle espérait retrouver le Rousset et l'enfant.

Mais en arrivant à la rue Caulaincourt elle ne trouva personne.

La mendiante ne dormit pas de la nuit.

Et le lendemain, elle se leva de bonne heure et se rendit en hâte rue Mouffetard pour voir l'entrepreneur de mendicité.

Mais, en entrant chez le frère de Madelon, la Louve comprit bien vite qu'il ignorait le rapt commis dans la nuit précédente.

Que venez-vous faire ici d'aussi bonne heure ? demanda-t-il en jetant sur la mégère, un regard scrutateur.

—Je viens chercher l'enfant.

—Chercher l'enfant.

—Certainement. — Je viens reprendre l'enfant que vous m'avez enlevée cette nuit.

—Ah ça ! seriez-vous devenue folle ? fit le Rousset en se dressant irrité devant la Louve... Elle est donc perdue, cette petite ?... Elle n'est pas ici... et il faut qu'elle se retrouve. — Si elle n'est pas ici aujourd'hui, aussi vrai que je m'appelle le Rousset, je vous casse les reins, ma petite mère.

—Vous n'avez pas la petite ? Ce n'est pas vous qui me l'avez volée ?

—Ai-je besoin de te voler ce qui m'appartient ? fit l'homme, s'avançant, le poing levé, sur la Louve.

Dans la vaste pièce où il se querellaient, un lourd silence tombait.

Assises sur des bancs, les mendiantes aux gages du Rousset n'osaient élever la voix et se regardaient épouvantées.

—Sais-tu bien, reprit-il, le bras toujours levé sur la tête de la vieille femme, que si tu ne retrouves pas cette enfant, c'est, peut-être, la prison pour tous deux... Tu entends : la prison, ma maison fermée, la misère pour tous.

—Bah ! une gosse de perdue, cent de retrouvées, fit la Louve qui, après avoir prudemment reculé vers la porte d'entrée, devenait insolente, s'enhardissait.

—Mais on n'en trouve pas souvent une pareille, répondit le Rousset ; c'est une gosse de haute lignée.

La Louve se rapprocha et ses yeux fureteurs dévisagèrent l'homme.

—De haute lignée, dites-vous?

—Parfaitement ; — c'est une enfant qu'on voulait faire disparaître et qu'on m'a confiée. Mais admettez que j'aie retrouvé la famille, moi ; vous pensez bien que cela nous aurait rapporté, à tous, une grande fortune.

—Une fortune... Une fortune... murmurait la mendiante interdite et troublée.

—Tu n'avais donc pas compris tout de suite que c'était une enfant de riches?

—Non ; — il y a tant d'enfants bien vêtus parmi ceux qu'on nous amène.

Elle pensait :

—J'ai conservé le paquet de hardes de cette gosse... Attention... Gardons-le et ne le vendons pas...

La mendiante quitta le Rousset dans un état d'exaspération impossible à décrire.

Le jour même l'entrepreneur de mendicité écrivit à sa soeur, la priant de passer chez lui pour affaire urgente la concernant.

Le soir même Madelon arriva.

—Eh bien! dit-elle, quoi de nouveau? ...L'enfant?...

—L'enfant nous a été volée...

Une sueur froide mouilla le front de la servante.

Le Rousset continua :

—Volée... la nuit de Noël... devant le parvis Notre-Dame...

—Eh bien! me voilà dans de beaux draps!...

Et elle pensait :

—Si Mlle Ursule réclame l'enfant, je suis perdue!

—Sais-tu bien, dit-elle au Rousset, que cette affaire-là peut me faire perdre ma place? Je suis sûre que Mlle Ursule me mettra à la porte sans hésitation et sans pitié... Tu as manqué de vigilance et tu es bien coupable!...

—Que veux-tu que j'y fasse, moi?

—Il ne fallait pas confier Luce à cette vieille vagabonde.

—J'ai cru bien faire. — Et puis, est-ce que tu vas m'embêter longtemps, toi?

Comme sa soeur ne protestait pas, il continua :

—Si on te réclame l'enfant, tu diras la vérité ; tu changeras de quartier et tout sera dit. Ces gens-là ne crieront certainement pas trop haut ; ils ont trop à craindre de la police, ils en ont trop sur la conscience. Donc, dors en paix, ma soeur, et ne te tourmente pas. — A la première alerte, fais tes malles, file et viens ici ; et alors, ni vu ni connu...

—Ah! tu crois que ça va s'arranger comme ça?

—Parfaitement, et si tu es habile tu sauras te tirer d'affaire.

—Ah! on voit bien que tu ne connais pas ma patronne. C'est une vieille fille mauvaise et hargneuse.

—Sois tranquille, je me charge de te trouver une place, moi.

Sur ces paroles, Madelon et le Rousset se séparèrent.

. . . .

Le faubourg Saint-Antoine était encore plein d'une foule grouillante et avinée chantant des refrains grivois.

Les mastroquets et les marchands de comestible regorgeaient de monde.

Dans les bras de Dagobert, Luce s'était endormie profondément.

—C'est drôle, ça me chatouille le coeur, dit le comédien, et cette mignonne-là, endormie sur ma poitrine, me rend toute chose. — Tout de même, si on la gardait, cette gosse?...

—Ne dis donc pas de bêtises.

Dagobert, ne répondit pas, ne demanda pas l'explication de cette réponse.

Ils continuèrent à marcher en silence.

A cette époque, la rue Sainte-Marguerite n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. Elle était bordée des deux côtés par de vieilles bâtisses croulantes habitées par des chiffonniers et des marchands de peaux de lapin.

Dans une de ces maisons, Dagobert et Pascalou avaient loué un petit logement au deuxième étage sur une cour.

Ils payaient ce modeste logement cent quatre-vingts francs par an.

Ils s'engagèrent dans un corridor étroit, suant l'humidité et gravirent péniblement un escalier obscur et vermoulu.

Une odeur repoussante les prenait à la gorge.

—Nous voici enfin arrivés, dit Pascalou en tirant de la poche de sa blouse une clef qu'il introduisit dans la serrure d'une petite porte basse faisant face à l'escalier.

Puis, se tournant vers Dagobert :

—Et tu sais, pas de bruit, hein? — Rose Sorel doit être rentrée à cette heure : elle a deux jours de congé.

Mais, au contraire, nous allons l'appeler; elle nous aidera à soigner cette princesse.

—Laisse-moi donc tranquille avec tes princesses; j'espère bien que tu ne vas pas baptiser de ce nom notre mignonne gosseline!...

Et tout en se chicanant, ils pénétrèrent dans leur modeste logement.

Une petite lampe à essence fut vivement allumée par Pascalou, et une lumière douteuse éclaira le taudis des deux hommes.

Deux lits de fer, quelques chaises boiteuses, une table—encore chargée de bouteilles vides et des restes d'un souper consistant en charcuterie et en frowage de Brie—composaient l'ameublement de ce misérable intérieur.

Les murs recouverts d'une tapisserie fanée disparaissaient presque entièrement sous des gravures de toutes sortes, récoltées un peu partout, aux couleurs criardes et au dessin sommaire.

Luce fut aussitôt couchée sur le lit de Dagobert.

L'enfant dormait profondément et ne s'éveilla pas:

—Tout de même, elle est joliment jolie, dit Pascalou subitement attendri.

—Une vraie Marguerite de Bourgogne, dit Dagobert émerveillé.

—Si nous appelions Rose Sorel? fit Pascalou inquiet; il faudrait peut-être bien peu de chose pour remettre tout à fait cette princesse, et nous ne saurons pas la soigner, nous.

Pascalou réfléchissait.

N'eût-il pas mieux valu déposer l'enfant dans un poste de police où des soins éclairés lui eussent été donnés de suite par un médecin de nuit?

Dagobert, après avoir ôté sa pèlerine et son chapeau, se mit en devoir d'allumer le petit poêle qui, en quelques minutes, ronfla bruyamment et devint tout rouge.

—Je vais confectionner pour l'enfant un grog chaud; pendant ce temps, toi, va réveiller la voisine.

—Pas la peine de sortir sur le carré; je vais frapper à la cloison: si Rose est chez elle, elle m'entendra et répondra.

Et Pascalou, joignant l'action à la parole, frappa deux vigoureux coups de poing à la cloison.

Un léger remue-ménage se fit entendre et une porte s'ouvrit aussitôt.

—Elle a entendu, dit Dagobert ravi; ouvre-lui vite.

A peine la porte était-elle ouverte que parut Rose Sorel, l'infirmière de la maison de santé du docteur Larivière, l'ex-gardienne de la pauvre Marguerite.

—Ah! c'est comme ça que vous dérangez au milieu de la nuit les gens paisibles qui vont se coucher, dit Rose Sorel en plantant ses deux poings sur ses deux hanches... Savez-vous bien que vous êtes rudement embêtants, et que si le propriétaire vous entendait il dirait que vous causez du scandale et que vous démolissez sa maison.

—On s'en moque un peu, du propriétaire!... Si on vous a dérangée, madame Rose, c'est pour une affaire grave, très grave.

—Bah! vous êtes saouls comme deux grives, mes pauvres voisins.

—Nous l'étions il y a peu d'instants encore, mais nous ne le sommes plus.

—Et quand je songe que vous avez eu le toupet de me demander en mariage!...

—Dame! Vous êtes si gentille, madame Rose, fit Dagobert... C'est pas pour rire ce que je vous dis là, et si Pascalou voulait parler.

Le comédien avait presque complètement oublié la petite Luce;—sa lampe à la main, il gesticulait, allongeait ses grands bras et commençait à débiter à l'infirmière une tirade de son répertoire.

Rose, émerveillée, souriait maintenant et le regardait sans colère.

Lentement elle était entrée dans la chambre pour serrer la main à Pascalou.

Tout à coup elle aperçut sur le lit,la petite fille toujours endormie.

—Voilà une gosseline ramassée en route; c'est Dagobert qui a fait le coup?

—Comment... qui a fait le coup.

—Parfaitement. C'est lui qui l'a trouvée, qui l'a emportée et qui, malgré mes observations, l'a amenée ici.

—Ah! Mon Dieu! mon Dieu! cette pauvre petite!

Elle est jolie, hein ?

—Adorable !

—C'est Dagobert qui a fait ce beau coup-là.

Et comme le comédien ne protestait pas, Pascalou poursuivit :

—Qu'allons-nous faire de cette enfant ? dites, madame Rose, qu'allons-nous en faire ? D'abord, moi, je pars à mon travail tous les matins... excepté le lundi et le dimanche, bien entendu. Quant à l'ami Dagobert, il n'a pas un instant à lui : l'après-midi il va aux répétitions, et le soir, il joue.

—Bah ! les répétitions auront lieu ici, devant la princesse.

—Il y tient... Il veut la garder, dit Pascalou en haussant les épaules.

—N'as-tu pas été le premier à me dire de l'emporter ?

—Certainement ; mais je supposais que nous allions la déposer au plus proche poste de police ; je ne pensais pas que tu voudrais l'emmener ici.

Qu'allons-nous en faire, maintenant ? Si encore elle s'éveillait, si elle parlait...

—Elle s'éveillera demain et elle parlera, prends patience. — Mais regardez donc comme elle est charmante et belle, cette mignonne... Une vraie Marguerite de Bourgogne en herbe, quoi... Admirez donc ces yeux, cette petite bouche, ces beaux cheveux d'or.

Hein ! est-elle assez jolie !...Elle est à nous, cette enfant ; c'est nous qui l'avons trouvée mourante, abandonnée sous le parvis Notre-Dame... Sans doute elle serait morte à cette heure. — C'est nous qui l'avons sauvée !... Elle est à nous, rien qu'à nous...

—Mais, certainement, dit Rose ; personne ne viendra vous la réclamer.

—Certainement, elle est à nous,reprit Dagobert.

Et, s'exaltant de plus en plus, il ajouta :

—Nous trimerons un peu plus pour la nourrir et tout sera dit.

—Te tairas-tu, ivrogne. — Vous voyez bien, madame Rose, qu'il n'a pas encore cuvé ses apéritifs.

Quand je songe que, pauvres comme Job comme nous sommes, il veut installer ici cette enfant !... Mais qu'en ferions-nous, voyons ?

—Nous la dorloterons et nous l'élèverons du mieux que nous pourrons. — Et puis, réfléchis donc que nous ne serons plus seuls dans la vie, que nous aurons des devoirs et un but. Nous boirons un peu moins, nous ne boirons même plus du tout, s'il le faut. Je réponds de moi... et de toi aussi, mon vieux Pascalou.

Pascalou, attendrit, se taisait.

Penchée sur la petite fille, Rose Sorel l'examinait avec attention, épiant son réveil.

—Elle est jolie comme les amours, dit-elle.

—Belle comme une princesse, ajouta silencieusement Dagobert... c'est mignon comme tout.

Et après quelques instants de silence, il reprit :

—Ah ! madame Rose, vous qui êtes bonne comme le bon pain...

L'infirmière releva vivement la tête.

—Eh bien ! quoi ? Qu'allez-vous encore me proposer ?

—Oh ! une bonne action, madame Rose... et je suis sûr que vous ne direz pas non.

—En quoi puis-je vous être utile, mon voisin ?

—Je voudrais vous demander de garder l'enfant, voilà... Et tout en soignant l'enfant, vous vous occuperiez de notre petit ménage, vous prépareriez pour Pascalou et pour moi, le souper et le déjeuner. — Bien entendu on vous paierait.

Rose Sorel, interdite, haussa les épaules.

—Avec quoi me paierez-vous ? dit-elle enfin avec un doux sourire...

Mais, tenez, voici l'enfant qui s'éveille ; donnez-lui bien vite quelque chose de chaud.

—Un grog ? dit Dagobert.

—Non, mon ami, pas de grog, mais bien du lait.

Et vivement, elle courut à sa chambrette et en rapporta une tasse de lait, qu'elle fit chauffer sur le poêle.

L'enfant but avidement et un sourire plein de gentillesse erra sur ses lèvres.

—Comment t'appelles-tu ? demanda Rose Sorel.

—Luce, dit l'enfant.

—Et ton autre nom ?

—Je ne sais pas.

—Cherche bien dans tes souvenirs. Tu avais une maman, n'est-ce pas ?

—Deux mamans, fit Luce.

—Et comment s'appelaient-elles ?

—A l'une je disais : maman Thérésine.

—Et à l'autre ?

—Je ne sais pas.

—Peut-être ne pourrons-nous jamais savoir autre chose, fit Dagobert. — C'est une pauvre petite abandonnée.

A toutes les autres questions qui lui furent posées, Luce ne répondit pas. — Elle ne se souvenait de rien; l'affreux séjour qu'elle avait fait dans le taudis de la vieille mendiante avait effacé tous ses souvenirs.

—Mais, mon pauvre Dagobert, cette enfant a la fièvre, une grosse fièvre, dit Rose Sorel en serrant les mains de Luce ; — voyez donc comme elle est rouge.

—Tout à l'heure nous reparlerons de ce que je vous ai dit, madame Rose. — Réfléchissez que nous vous paierons régulièrement si vous voulez rester chez nous et garder l'enfant.

Pour elle les sacrifices ne nous coûteraient pas.

En la voyant, je songe à mon enfance misérable et je voudrais lui épargner les souffrances que j'ai endurées...

J'ai été élevé par l'Assistance publique, moi, je n'ai jamais connu mon père ni ma mère, et dès mon plus jeune âge, j'ai été battu plus souvent que je l'eusse souhaité...

Et tout à l'heure je pensais que si j'avais eu la veine d'être recueilli par des pauvres hères comme nous, compatissants et humains, j'aurais été bien heureux.

Comprenez-vous, maintenant, pourquoi je veux garder cette petite, l'élever de mon mieux, en faire une bonne et robuste ouvrière qui sera notre enfant et notre vie à tous deux, Pascalou et moi ?

—C'est une grande charge, dit le Gascon.

—Tu es un égoïste, toi, et on voit bien que tu as eu une enfance heureuse : tu ne comprends pas les angoisses des autres.

Et il ajouta :

—Je ne veux pas me séparer de cette petite, je l'aime déjà, moi, et de toute mon âme.

—C'est bien, c'est bien, fit Pascalou.

—On gardera la princesse... et si tu ne veux pas lui venir en aide... eh bien ! je me passerai de ton concours et me chargerai d'elle tout seul.

—Allons, allons, ne vous disputez pas, dit Rose Sorel en souriant, et laissez dormir l'enfant. — Si vous le permettez, je vais l'emporter chez moi où elle sera bien mieux pour reposer; puis, demain, nous causerons.

Rose emporta Luce, la coucha dans son lit et veilla toute la nuit.

Le lendemain la fièvre n'avait pas diminué.

—L'enfant est malade, très malade, dit-elle; je crains bien qu'elle n'ait contracté au froid une fluxion de poitrine.

Comme elle se connaissait quelque peu en médecine, elle s'empressa d'apposer des cataplasmes sinapisés à l'endroit douloureux et força l'enfant à garder le lit pendant toute la journée, ne lui donnant pour toute nourriture que du lait.

Les choses se passèrent ainsi le premier jour. Mais pour l'avenir il fallut prendre d'autres dispositions : Rose, toujours infirmière chez le docteur Larivière, ne pouvait revenir de Joinville que tard dans la soirée et encore fallait-il qu'elle se fit remplacer la nuit, dans son service, par une de ses camarades. — Le docteur Larivière, très satisfait du dévouement de la brave femme, lui témoignait beaucoup d'affection et lui avait, à maintes reprises, rendu de réels services. Cette fois encore il accueillit favorablement sa demande et l'autorisa à rentrer à Paris chaque soir.

L'enfant était donc à jamais installée dans cette pauvre maison, au milieu de ces braves coeurs.

Pendant le jour c'était Dagobert qui gardait l'enfant, la dorlotait, l'endormait au bruit de douces chansons. Pour elle, et devant elle, il répétait ses rôles, revêtait lentement tous ses oripeaux.

Et l'enfant, émerveillée, le contemplait avec ses grands yeux brillants de fièvre.

Puis enfin la fièvre céda et, grâce aux soins attentifs et dévoués de Rose Sorel et aux tendresses presque paternelles de Dagobert et de Pascalou, la mignonne petite Luce revint à la santé.

Quand tout danger fut écarté, Dagobert en revint à son idée et dit :

—Vous avez dû vous apercevoir déjà depuis longtemps, madame Rose, que je suis entêté et que je ne suis pas Breton à moitié.

—Où voulez-vous en venir, mon ami?

—Voici :) comme je vous l'ai dit plusieurs fois déjà, je voudrais garder l'enfant.

—C'est là une excellente idée, mon voisin; et de plus c'est une bonne action dont le bon Dieu vous tiendra certainement compte ... Mais réfléchissez bien ... ce sera pour vous une charge bien lourde et une responsabilité bien grande.

Dagobert haussa les épaules.

—Bah! dit-il, quand il y en a pour deux il y en a pour trois.

—Quant à ça, je suis bien de votre avis: aussi n'est-ce pas cela qui me préoccupe le plus. Il n'y a pas que la vie matérielle à considérer; il faut songer aussi, il faut songer surtout à l'éducation et à l'instruction si nécessaire aujourd'hui.

Et elle ajouta:

—Puis il faut prévoir aussi la douleur que vous éprouveriez si, un jour, les parents indignes qui l'ont abandonnée venaient à la retrouver et, y trouvant leur intérêt, voulaient la reprendre.

Quel déchirement s'il fallait alors vous séparer d'elle!

—Oh! la rendre à ces gueux-là ... jamais de la vie! s'écria Dagobert en levant ses grands bras au ciel; la rendre à ces misérables! Ah! madame Rose, vous n'y pensez pas: mais j'aimerais mieux me sauver avec elle, l'emporter loin, bien loin ... jusqu'en Amérique s'il le fallait.

Rose Sorel souriait.

Brave coeur! pensait-elle.

—Non, reprit Dagobert s'animant, non je ne rendrai pas cette enfant, cette pauvre créature que nous avons trouvée mourante et que nos soins ont ramenée à la vie ... non ... non, madame Rose. L'enfant est à moi, maintenant, et je la garde.

Puis quelque chose me dit que c'est pour son bonheur!... Nous quitterons ce quartier, la petite changera de nom et tout sera dit.

—Et quel nom prendra-t-elle?

—J'y réfléchirai, madame Rose.

—Appelez-la Noëlle, dit Rose Sorel, en souvenir de la nuit pendant laquelle vous l'avez trouvée.

—Noëlle! Noëlle! mais ce nom-là est adorable.

—Oui; Noëlle-la-Blonde, s'écria Dagobert en récitant aussitôt une tirade.—

C'est là un beau nom, saperlipopette, que je n'aurais jamais trouvé, moi.

—Noëlle-la-Blonde! répétait-il enthousiasmé.

C'est Pascalou qui va être content quand il apprendra de quel beau nom vous avez baptisé notre fillette. Croyez-vous qu'un nom pareil ne ferait pas bien sur une affiche de théâtre?

"Ce soir grande représentation de Noëlle-la-Blonde, dans le rôle de Marguerite de Bourgogne."

Voyez-vous d'ici les badauds et les passants écarquillant les yeux devant l'affiche et la caisse du théâtre se remplissant à vue d'oeil?

Rose Sorel l'écoutait, le sourcil froncé.

—Voilà que vous dites des bêtises, de grosses bêtises, mon voisin, fit-elle d'un ton très froid.

—Comment, des bêtises? Quand c'est la gloire que je rêve pour ma fillette?

—Une telle gloire n'est guère enviable, monsieur Dagobert; réfléchissez-y bien. Vous-même n'avez-vous pas toujours végété? Vous n'avez jamais pu percer et, malgré le talent que je suis heureuse de vous reconnaître, vous êtes resté un acteur de barrière, un pauvre hère sans sou ni maille ... Ne regrettez-vous pas de ne pas être, comme Pascalou, un bon ouvrier?

—Je gagne plus que Pascalou, madame Rose.

—C'est possible, mais Pascalou a choisi un métier plus honorable. — Il ne passe pas son temps à faire rigoler les autres, lui...

Aussi croyez-moi: ne rêvez pas pour Noëlle cette gloire frelatée ... mieux vaut en faire une bonne et brave ouvrière.

—Nou, une artiste, fit Dagobert, très grave.

—Une artiste dans votre genre!... Ah! en voilà des artistes d'occasion!...

Dagobert, vexé, se taisait.

Après un silence, il reprit:

—Après tout Noëlle fera ce qui lui plaira; je travaillerai pour elle de mon mieux, aidé par le brave Pascalou. — Après nous verrons. Si elle le désire, elle sera peintre, musicienne, ce qu'elle voudra; mais je serais heureux qu'elle choisisse une carrière artistique. Vous n'avez pas une âme d'artiste, vous, madame Rose.

—Non, je n'ai jamais compris ni aimé ces métiers où on crève de faim; et moi qui gagne ma vie depuis l'âge de douze ans, je n'ai jamais su ni lire ni écrire. — Je suis une ignorante, mais j'ai pu, malgré cela, me tirer d'affaire, gagner ma vie et celle de ma vieille mère. Que voulez-vous, on fait comme on peut, monsieur Dagobert.

Pendant cette discussion la petite Luce que nous n'appellerons plus désormais que Noëlle-la-Blonde, avait doucement grimpé sur les genoux de Rose Sorel et lui avait passé ses petits bras autour du cou.

—Oh! la pauvre mignonne, dit Roselle m'aime déjà.

—Et vous voudriez l'abandonner?

—Je n'ai pas dit cela, jamais!

—Allons, allons, je vois que vous êtes une brave femme.

—Je ferai ce que je pourrai.

—Eh bien! ne pensez-vous pas que ce serait de votre part une bonne action que de rester parmi nous et de nous aider à élever l'enfant?

—Je ne dis pas non, mon voisin, mais je suis si pauvre...

Au même moment la porte s'ouvrit brusquement et Pascalou parut.

—Voilà le camarade qui rentre à point pour vous répondre, fit Dagobert. — Voyons, combien gagnes-tu, Pascalou?

—Sept francs par jour... quand je travaille.

—Et vous, monsieur Dagobert?

—Cent sous par soirée, madame Rose.

—Sans chômage?

—Sans chômage ; je joue tous les soirs et ne manque aucune représentation.

—Ce qui fait un total de douze francs par jour à nous deux, dit Pascalou.

—Mais, c'est une fotune cela ; et si vous voulez me promettre de travailler tous les jours, de ne plus boire d'apéritifs ni d'eau-de-vie, de vous ranger, enfin... on pourrait peut-être s'entendre.

—Ne plus boire? fit Pascalou en riant aux éclats... en voilà une histoire ...ne plus boire! Mais c'est impossible, cela, madame Rose. Croyez-vous donc qu'on puisse du jour au lendemain, vaincre une habitude prise depuis tant d'années?... on se passerait plutôt de manger.

—Eh bien, moi je ne boirai plus ; je le jure à madame Rose, s'écria Dagobert en donnant sur la table un formidable coup de poing.

Non, non, je ne boirai plus jamais.

—Tu ne boiras plus?

—Non, Pascalou, je ne boirai plus et, chaque jour, je rapporterai à Rose mes cent sous intacts. Et madame Rose nous tiendra notre dîner chaud,racommodera nos hardes.

Pascalou interloqué se gratiait le nez en silence.

—Alors tu tiens toujours à ton idée? tu veux garder la petite?

—Je veux la garder.

Pascalou regarda l'enfant, se pencha vers elle et, de ses grosses mains de travailleur, caressa la tête de Noëlle.

—C'est tout de même une riche et bonne idée, dit-il visiblement ému... A l'avenir nous ne serons plus si seuls, mon vieux Dagobert.

—Et vous, madame Rose, qu'en dites-vous ?

—J'accepte, dit Rose, que les caresses de la pauvre abandonnée subjuguaient de plus en plus... j'accepte...Et c'est moi qui désormais serai la mère de Noëlle-la-Blonde.

FIN DE LA PREMIERE PARTIE

SECONDE PARTIE

SERGE SOUVARINE

I

Juillet touchait à sa fin. Le soleil,le chaud soleil du Midi, jetait sur la nature vivifiée ses rayons de feu, chauffant à blanc la route superbe et pittoresque qui relie Port-Vendres à la petite ville de Collioure.

Cette pittoresque petite ville, dont les maisons se baignent dans les eaux calmes de la Méditerranée, a conservé un antique aspect et ressemble quelque peu à un nid sauvage posé au pied des Pyrénées qui l'abritent contre les vents si violents dans cette région.

Edifiée par les Romains, la petite église, dernier vestige des temps disparus, s'élève dans la mer.

Sa base, sans cesse battue par les flots et les vents du large, résiste depuis des siècles aux lames qui viennent se briser sur ses contreforts et mourir à ses pieds.

Et face, sur la montagne, s'élèvent le fort moderne de Béar et le vieux fort de Saint-Elme, qui dominent tout l'horizon, et de la hauteur où ils sont placés, écrasent l'antique château de Collioure aux murailles lézardées.

Collioure a tout le cachet d'une ancienne cité espagnole

Tout près de l'église, le presbytère, sorte de maisonnette mal bâtie et à moitié cachée par les oliviers, apparaît comme embrasé sous les ardents rayons du soleil.

Dans le petit jardinet du presbytère, le curé, jeune encore, se promenait rêveur sous les platanes, les regards attachés sur le magnifique horizon qui se déroulait à ses yeux.

Et toujours la mer chantante, aux reflets de moire ; toujours cette bande bleue limitant les extrêmes horizons ; toujours ces petites vagues argentées, pressées comme des troupeaux de moutons disséminés et errants.

Et, toujours aussi, les montagnes, couvertes de vignes et d'oliviers et dressant leurs cimes altières dans les nuages.

Depuis sept ans qu'il habitait ce coin perdu et sauvage, le curé ne pouvait se lasser d'admirer ce paysage enchanteur.

—Alors, monsieur le curé ne va pas à Perpignan aujourd'hui ? dit une voix chantante de Catalane.

L'abbé se retourna et répondit, souriant :

—Non, je n'irai pas à Perpignan aujourd'hui, Justinette. — Le curé de Saint-Jacques n'est pas encore de retour de son pèlerinage de Lourdes ; j'attends qu'il me fasse prévenir de sa rentrée.

—C'est-y Dieu possible ! Ne pas encore avoir vu Perpignan ! reprit Justinette en s'assevant à terre pour écosser des pois. Perpignan... Une si belle ville !...

.....Mais je connais Perpignan aussi bien que vous, Justinette.

—Dieu garde ! — aussi bien que moi, qui y ai passé toute ma jeunesse? Vous n'y pensez pas, monsieur le curé... Vous ne connaissez pas seulement la place de la Loge... Une merveille que cette placette-là... Et la rue de la Ferraille !... et la rue de la Cloche-d'Or !...et les autres, donc : la place Puig, remplie de soldats... Et la belle église Saint-Jacques, une merveille comme il n'en existe pas à Paris et que tout le monde admire.

—Justinette !... Justinette !...

—Ne venez pas me dire que vous connaissez Perpignan, monsieur le curé.

—Mais si ,je le connais, ma bonne Justinette.

—Vous y êtes passé en venant ici, vous vous y êtes arrêté quelques heures et l'avez parcouru sommairement. —Mais depuis que vous êtes à Collioure, c'est-à-dire depuis sept ans, vous n'avez pas quitté votre presbytère... Vous n'êtes pas même allé à Banyuls, à Port-Bou... Décidement les Parisiens ne sont guère curieux, monsieur le curé.

—Justinette, ne me parlez pas de votre Perpignan : c'est une vieille ville affreuse, avec ses petites rues enchevêtrées et sales.

Et comme Justinette ramassait ses pois et se sauvait dans sa cuisine pour dévorer sa colère, l'abbé continua sa promenade sous les platanes.

Depuis sept ans, comme venait de le dire la Catalane, l'abbé de Vineuil vivait là, isolé et solitaire.

.....

Neuf années s'étaient écoulées depuis les événements que nous avons racontés dans la première partie de ce récit..

Ne pouvant supporter toutes les épreuves de la vie, la disparition de Marguerite, le remords qui, sans cesse, étreignait sa conscience, Marcel de Vineuil, guidé par les conseils paternels du Père Doré, avait cherché le repos dans le sein de l'église.

Sans le moindre regret, il avait dit adieu à l'armée et au monde, à la vie enfiévrée de Paris.

Il était entré dans les ordres.

Son grand nom et son éducation eussent pu lui ouvrir la porte des plus hautes destinées ; mais Marcel refusa les offres les plus avantageuses et sollicita de l'archevêque de Paris une cure dans un petit village, un coin isolé et perdu où il pourrait prier à l'aise et expier le crime qu'il avait commis.

De temps à autre, il recevait la visite du comte de Vineuil, qui s'attardait volontiers près de son fils et ne se séparait de lui qu'avec de profonds regrets.

Nous savons que pour retrouver Marguerite et Luce, Marcel avait tenté l'impossible, mais qu'il n'avait pu arracher à Perceval le secret de la séquestration de la jeune femme.

Cette pensée hantait toujours l'esprit du jeune prêtre, donnait à ses nuits de longues insomnies.

De là cette tristesse recueillie et cette claustration volontaire dans un coin perdu des Pyrénées-Orientales.

.....

Comme il se disposait à rentrer au presbytère, un petit coup sec frappé à la porte le tira de sa rêverie.

—C'est le facteur, dit Justinette. Une lettre pour vous, monsieur le curé.

Et, à toutes jambes, elle courut ouvrir la porte du jardin.

—Bon oui, c'est une lettre pour monsieur le curé, dit le facteur en tirant de son sac une enveloppe qu'il tendit à la Catalane.

—Dieu garde ! une lettre de Paris, pour sûr.

—Bien oui, une lettre de Paris; voyez plutôt le timbre.

Justinette la prit, la tourna et la retourna en tous sens dans ses mains calleuses. Puis, après avoir donné un verre de vin au facteur, elle revint près de l'abbé et lui tendit la lettre.

Marcel la prit, l'ouvrit.

Et voici ce qu'il lut :

"Je vais mourir. Mais avant de "mourir je voudrais vous voir, vous "confier l'être que j'aime le plus au "monde et que ma mort prochaine va "laisser désormais seul et sans soutien.

"Venez, je vous attends; vous ne "pouvez rejeter la prière d'une mourante.

Comtesse D'ORTHEY,
"Rue de la Pompe, Passy.

Marcel poussa un cri et pendant quelques instants resta plongé dans une prostration douloureuse.

Comment la comtesse d'Orthey avait-elle découvert le refuge ou, depuis si longtemps, il s'était retiré ?

Néanmoins il n'hésita pas une minute, et le lendemain, à la grande stupéfaction de Justinette, il prenait le rapide pour Paris.

Il allait donc le revoir, cette femme pour laquelle il s'était fait meurtrier... cette femme qu'il avait tant aimée... son premier, son unique amour !...

Mais à ce souvenir son coeur ne battait plus comme autrefois.

En arrivant à Paris, son premier soin fut de se rendre à Notre-Dame-des-Victoires pour rendre visite au père Doré.

Il ne voulait rien faire, rien entreprendre, sans avoir demandé conseil, au préalable, à ce digne homme, le seul qui par ses paroles bienveillantes l'avait consolé, avait apaisé en lui la fièvre de désespoir qui a failli le conduire au suicide. — A l'abbé Doré il voulait confier toutes les détresses de son coeur. Mais le digne prêtre était absent et Marcel, très peiné de ne pas le rencontrer, dut attendre son retour.

—M. l'abbé rentrera ce soir, pour sûr, dit le sacristain... Mais pourtant, si monsieur avait une communication urgente à lui faire il pourrait aller le voir chez lui... L'abbé Doré demeure, non loin d'ici, rue Notre-Dame-des-Victoires ... C'est une course de quelques minutes seulement.

Marcel sortit de l'église très perplexe. Comment l'abbé Doré allait-il accueillir les confidences qu'il avait à lui faire ? Puis prenant rapidement son parti, il se rendit à l'adresse indiquée.

Il arriva devant une antique, très antique maison touchant à l'église, maison que depuis vingt-cinq ans l'abbé habitait en compagnie de sa soeur, plus jeune que lui de quelques années.

Avec une réserve polie, Mlle Doré reçut le visiteur et l'introduit dans une petite salle à manger servant à la fois de salon.

Mais quand Marcel eut décliné ses nom et qualité, elle jeta sur le jeune prêtre un regard de bienveillance, et un sourire erra aussitôt sur ses lèvres.

—Mais, monsieur l'abbé de Vineuil, vous êtes un ami de mon frère. Veuillez vous asseoir et l'attendre quelque temps ; il ne tardera pas à rentrer. — Il est allé à Garches voir le doyen qui se meurt ; mais il m'a promis de revenir par le train de deux heures, et comme il est une heure passée déjà, vous n'aurez pas à attendre longtemps son retour.

Elle parlait d'un ton bas. — Le son de sa voix, d'une douceur exquise, ressemblait bien un peu à celui si criard de la Catalane.

Et Marcel pensait que l'abbé Doré était bien heureux de vivre avec une si douce créature.

Elle s'intéressa à lui tout de suite, lui demanda des nouvelles de sa cure, du petit village qu'il habitait, des coutumes du pays.

Et sa voix se faisait toujours plus douce.

Devant lui elle posa des livres, quelques journaux, des feuilles catholiques; puis elle le laissa seul pour ne pas le gêner, ni l'obliger à des réponses pénibles peut-être.

L'heure d'attente qu'il passa là fut bien courte.

Puis Mlle Doré reparut et dit :

— Voici mon frère : j'entends son pas dans l'escalier. Quelle douce surprise va lui causer votre visite! Il sera bien heureux de vous revoir.

L'abbé entra.

C'était un vieillard aux cheveux blancs, à la démarche un peu chancelante ; mais quelle douceur dans ses grands yeux tristes! quelle mélancolie sur ces traits d'une finesse exquise!

En apercevant Marcel il poussa un cri de joie et spontanément tendit au visiteur les deux mains.

— Ah! mon enfant, mon cher enfant, vous voilà donc à Paris!...

Sans lui laisser le temps de répondre, il l'entraîna dans son cabinet, — vaste pièce tendue d'une étoffe verte, meublée d'une bibliothèque, ornée de tableaux de sainteté, mais où régnait une extrême simplicité.

— Asseyez-vous, mon enfant : nous sommes chez nous ; ce cabinet est presque un confessionnal. C'est là où je reçois mes amis, tous les désespérés qui ont recours à moi, et c'est là aussi que je les console.

Allons, asseyez-vous, mon enfant, je vous appellerai toujours ainsi, vous êtes si jeune et je vous aime tant!

Et le digne vieillard se rappelait combien de graves confidences il avait entendues déjà dans ce sanctuaire de la prière et du travail.

Immobile devant une vaste table qui tenait tout le milieu de la pièce, Marcel cherchait dans son esprit la manière de s'y prendre pour faire connaître au vieillard le motif qui le ramenait à Paris après une si longue absence.

— Eh bien ? demanda le digne prêtre, vous êtes heureux, n'est-ce pas ? Vous ne regrettez pas, vous n'avez jamais regretté le monde que vous avez quitté ?

— Je suis heureux, mon père.

— Allons, allons, je suis rassuré ; j'ai craint un instant que vous ne soyez venu m'exposer l'état douloureux de votre âme,le désanchantement de votre situation si simple et si humble en apparence, mais si grande et si élevée dans la réalité : là-bas, dans ce petit port de mer, vous êtes tout à votre devoir, tout à Dieu, à Dieu seul.

Et ses yeux scrutateurs enveloppaient le jeune prêtre tout entier ; il le regardait anxieusement, comprenant bien qu'il n'était pas venu de si loin pour rendre visite à son vieil ami et qu'il n'avait entrepris ce voyage que pour un motif qu'il ne connaissait pas encore, mais qu'il pressentait grave.

— Mon père, dit enfin Marcel en tendant au digne abbé Doré la lettre qu'il avait reçue de Mme d'Orthey, veuillez, je vous prie, prendre connaissance de ceci :

Le vieillard mit ses lunettes et parcourut lentement la lettre du regard.

A mesure qu'il avançait dans sa lecture, son visage prenait une expression plus triste et ses épais sourcils blancs se rapprochaient avec ce petit tic nerveux qui lui était habituel et que Marcel connaissait bien.

— Que pensez-vous faire ? demanda-t-il au jeune prêtre en lui rendant la lettre.

— Ce que vous me conseillerez, monsieu l'abbé.

— Cette situation est bien délicate, mon enfant.

— Dois-je donc, mon père, laisser mourir cette femme sans la revoir ? Dois-je repousser la demande qu'elle me fait de veiller sur son fils ?

— Quel âge a-t-il, ce fils ?

— Il a seize ans déjà.

— Presque un homme! dit le vénérable prêtre en se levant... Un homme dont vous auriez à diriger l'éducation. Réfléchissez bien, mon enfant, à la lourde tâche que vous assumeriez. Vous ignorez tout de ce jeune homme et vous ne savez pas si ses instincts sont bons ou mauvais. — Certes, ce serait là une noble tâche, mais j'ai peur qu'elle ne soit un peu lourde pour vous.

Puis après un long silence, il reprit:

—Allez voir cette malheureuse, cette mourante. Je sais, Marcel, qu'un coeur comme le vôtre, tout à Dieu et à ses croyances, ne se reprend pas.

Marcel quitta l'abbé Doré.

Le jour commençait à tomber.

Le jeune prêtee monta dans une voiture et se fit conduire en toute hâte à Passy—rue de la Pompe—à l'adresse indiquée par Mme d'Orthey.

Il craignait maintenant de ne plus la trouver vivante.

Et dans la voiture qui l'emportait à travers Paris, il restait sombre et triste, se reprochant ce si long retard.

Aussi quand le fiacre s'arrêta devant la maison de la comtesse, Marcel éprouva-t-il une émotion poignante.

—Mme d'Orthey? demanda-t-il à la concierge qui le regardait curieusement.

—Monsieur l'abbé vient sans doute pour confesser madame? dit la concierge. C'est que Madame est au plus mal et on craint qu'elle ne passe pas la nuit.

Et elle ajouta:

—C'est au cinquième... porte à droite.

Marcel n'en demanda pas davantage.

Il traversa une grande cour silencieuse et gravit lentement les cinq étages.

Quand il arriva enfin devant la porte de l'appartement de la comtesse d'Orthey, son coeur éprouva une émotion indicible.

Et ce fut en tremblant qu'il toucha le timbre sonore dont le son le tira brusquement de ses douloureuses pensées.

Un jeune homme encore imberbe, grand, élancé, vint ouvrir.

En apercevant l'abbé, il recula interdit, surpris.

La visite d'un prêtre, en un tel moment, fit monter des larmes dans les yeux du jeune homme.

—Mme d'Orthey? demanda Marcel.

—Maman est mourante, monsieur l'abbé, et je crains que votre présence ne l'impressionne trop, aussi je n'ose...

—Je suis l'abbé de Vineuil et Mme votre mère m'attend, dit doucement Marcel.

Le jeune homme s'effaça; et soulevant une lourde tenture, il fit signe au prêtre de le suivre.

Ils traversèrent une petite salle à manger, puis un salon — le tout meublé avec une extrême simplicité.

Certes Marcel le comprit bien vite: il n'entrait point dans une maison de millionnaire.—Ce n'était point encore la misère, mais c'était déjà la gêne, la gêne soigneusement cachée sous des apparences de luxe.

Dans le salon deux tableaux frappèrent subitement ses regards: le portrait en pied du capitaine d'Orthey et celui de la belle Slave... à vingt-cinq ans, quand il l'avait connue, quand il l'avait aimée.

Et il ne put se défendre d'une profonde émotion.

Retrouverait-il donc toujours sur sa route ces visages et ces souvenirs qui ne pouvaient s'effacer de sa pensée?

Et, chancelant, d'une pâleur livide,il pénétra dans la chambre de la mourante.

Comme tous ceux qui succombent de la poitrine, la comtesse d'Orthey se levait chaque jour et avec l'aide de son fils gagnait une chaise-longue installée près d'une fenêtre dont le balcon était garni de fleurs, de beaucoup de fleurs, donnant à la malade l'illusion d'un jardin et d'un luxe qu'elle possédait autrefois, mais dont elle était privée depuis longtemps déjà.

En entendant un bruit de pas dans la pièce voisine, la malade s'était redressée sur l'oreiller du divan et, anxieusement, elle fixait la porte qui s'ouvrait lentement.

En apercevant Marcel, elle poussa un cri et sa tête retomba, inerte:

—Marcel!... Marcel!... dit-elle.

—Vous m'avez fait appeler, dit le jeune prêtre, et je suis accouru à votre appel, quittant le coin paisible où je vis retiré et triste.—Que me voulez-vous, madame?

Elle comprit bien vite que c'était le prêtre seul qui se présentait et qu'elle n'avait pas devant elle le jeune officier, brillant et épris, qu'elle avait autrefois connu.

C'était la dernière page d'un livre qu'ils allaient lire tous deux, les regrets d'une vie manquée qu'ils allaient échanger, sans colère, sans lutte, avec cette résignation des êtres qui voient tout sombrer autour d'eux.

Elle s'était redressée sur son oreiller; et dans ses yeux brillants de fièvre passaient des larmes qui tremblaient au bord des cils avant de retomber sur ses joues livides. Elle avait beaucoup souffert, et la maladie qui la minait depuis plusieurs mois avait imprimé sur ce visage de cruels ravages.

Et Marcel ne pouvait détacher ses regards de cette femme autrefois si belle.

Mais la maladie avait fait ses ravages ; le temps et les soucis avaient achevé peu à peu leur oeuvre destructive. — Ce n'était plus là cette superbe créature, tant aimée, celle pour qui il avait brisé sa vie, tué un homme sans défense!

La belle créature des jeunes années s'était évanouie comme un beau songe... ce n'était plus qu'une moribonde.

— Asseyez-vous là, près de moi, dit-elle ; j'ai à causer longuement avec vous.

D'abord, laissez-moi vous remercier d'être venu ; depuis longtemps je me croyais oubliée et je ne pensais pas que vous viendriez jusqu'à moi consoler mes dernières heures.

D'un mouvement fébrile elle étendit la main vers un rosier placé tout près d'elle sur la fenêtre, cueillit une rose et, par un dernier geste de coquetterie, l'approcha de son visage pour en respirer le capiteux parfum.

— Bientôt je m'en irai dans le pays des fleurs, dit-elle ; mais j'ai tenu, avant de mourir, à vous confier et à vous recommander le seul être que mon coeur déchiré regrette sur la terre... mon fils... mon Serge...

— Je l'aimerai comme mon enfant, dit Marcel d'un ton de mélancolique tristesse. Je l'emmènerai avec moi, loin, très loin, dans un milieu sain et austère où son coeur s'ouvrira aux grandes et généreuses pensées.

— Oh! merci... merci... répondit-elle, transfigurée, les yeux rayonnants. — Vous l'emmènerez avec vous, très loin de ce Paris où nous avons été si malheureux tous deux!

Elle parlait comme en un rêve, les yeux demi-clos, la tête légèrement inclinée, les mains jointes.

Et Marcel revivait tout le passé, le drame terrible et sinistre dont il avait été le triste héros... et son âme déchirée criait grâce.

— Vous savez tout... vous savez tout... dit-il d'une voix sourde.

Elle laissa tomber ces seuls mots :

— Je sais tout.

— Et vous ne vous êtes point vengée! vous m'avez laissé libre, alors qu'en m'accusant vous pouviez me faire condamner ?

— Le pouvais-je ? répondit-elle d'une voix douce comme un soupir... N'étais-je pas la cause première du crime? Oh! je me suis jugée moi-même aussi sévèrement que vous méritiez de l'être.

Il s'agenouilla devant elle et, la tête penchée sur le velours du divan, il pleura à sanglots.

— Ne pleurez pas ; à quoi bon ? Ce crime est et restera entre nous... Nul ne le connaît que nous et Dieu qui nous jugera... et nous absoudra peut-être.

— Mais d'autres le connaissent ce crime : mon père, ma soeur... et puis aussi un misérable qui peut me perdre.

Et en quelques mots il raconta à Mme d'Orthey tout ce qui s'était passé entre Perceval et lui.

Elle l'avait écouté en silence, les mains jointes sur ses genoux.

— Mon fils l'ignore et l'ignorera toujours, reprit-elle. De plus, vous n'avez plus rien à redouter de Perceval qui a épousé votre soeur...

Et elle ajouta :

— Quant à moi, Marcel, je vous ai pardonné. Maintenant voici dans quelle situation ma mort va laisser mon fils : la pension faite par le gouvernement russe à mon premier mari, le général Souvarine, et continuée à sa veuve cessera quand je mourrai ; ou du moins si elle n'est pas supprimée tout à fait à mon fils, elle sera réduite dans une très forte proportion et ne lui sera servie que jusqu'à sa majorité.

Puis, avec un sourire navré, elle ajouta :

— Et c'est en cela que consiste toute sa fortune! Serge, vous le voyez, sera une lourde charge pour vous.

— Peu importe! — Votre fils, je le jure, sera toujours heureux.

Elle étendit la main vers lui et, d'une voix forte, appela son fils.

Serge entra aussitôt.

— Voici le fils du général Souvarine, d'un vaillant soldat, dit la comtesse en étendant la main vers le jeune homme.

Pendant quelques instants l'abbé de Vineuil enveloppa le fils de Mme d'Orthey d'un regard de profonde tendresse.

Grand, bien pris dans sa taille, les yeux d'un bleu de turquoise au regard franc, le jeune homme avait vraiment l'air d'un grand seigneur ; des cheveux d'un blond ardent encadraient un visage allongé empreint d'une expression de profonde mélancolie.

Il réalisait complètement le type si séduisant du Slave ; ses yeux en avaient l'extrême douceur, son sourire toute la grâce.

Et spontanément le prêtre tendit la main au jeune homme.

—Mon enfant, dit la marquise en faisant signe à Serge de s'approcher d'elle, bientôt je m'en irai rejoindre ton père ; je ne me fais aucune illusion et sais que mes heures sont comptées.

Mais, au moment de te quitter pour toujours, j'ai tenu à te trouver un soutien, un protecteur, un homme qui te dirigera dans la vie, te donnera de salutaires conseils et te relèvera si jamais tu tombes.

Elle se tut. — Et dans ses yeux déjà voilés par l'approche de la mort des larmes apparurent... larmes de regrets, peut-être, pour cette vie qu'elle allait bientôt quitter.

Lentement, près de la chaise longue où sa mère était renversée, Serge s'agenouilla et, la tête posée sur une des mains de la comtesse, il se mit à sangloter.

—Ne pleure pas, dit la mère, ne pleure pas, mon fils. Tu seras plus heureux que ta mère. — Dans quelques jours tu quitteras Paris et, pendant des mois, des années, tu vivras dans un modeste village, tu habiteras un presbytère voisin de la maison de Dieu... Et là, dans le recueillement et la prière, la Providence t'éclairera sur le choix de la carrière que tu dois choisir.

Puis elle ne parla plus et parut s'endormir ; une grande sérénité était tombée sur son visage.

A pas légers, pour ne point interrompre le sommeil de la mourante, Marcel quitta la chambre.

Puis il prit congé de Serge à qui il dit :

—Voici ma carte... Ecrivez-moi pour me donner des nouvelles de la comtesse; et si un malheur vous frappe n'oubliez pas que je vous attends et que, chez moi, vous serez le bienvenu.

Devant prendre le train de sept heures, Marcel regagna Paris au plus vite ; — avant de repartir pour Perpignan il tenait à revoir le Père Doré, le saint vieillard à qui il devait la paix qu'il goûtait depuis de nombreuses années déjà.

—Ah ! mon enfant, je vous attendais, dit le Père Doré à Marcel quand il pénétra dans le cabinet du vieux curé. — Ma soeur, qui vous aime et s'intéresse à vous, s'inquiétait déjà de votre longue absence.

Mais vous voilà : je suis rassuré et je vous garde.

Vous ne repartez pas ce soir pour Collioure, je suppose ?

—Si, monsieur l'abbé ; je suis obligé de reprendre le train ce soir même.

—J'espérais vous garder quelque temps... mais le devoir avant tout.

Puis il ajouta :

—Eh bien! qu'avez-vous décidé? que voulait la comtesse d'Orthey ?

—Avant de mourir, elle voulait me confier son fils.

—Elle va mourir... la pauvre femme...

—Elle est au plus mal.

—Et elle a des regrets, peut-être des remords de vous avoir perdu... car, enfin, si vous n'aviez pas rencontré cette femme sur votre route...

—Ne l'accusez pas, monsieur le curé... Moi seul a été coupable.

—Les femmes jouent parfois un rôle bien néfaste, mon fils ; bien des hommes ont eu à se plaindre d'elles.

—Quand j'ai connu Olga Souvarine, c'était un ange, dit humblement Marcel. — Et si je ne me fusse pas trouvé sur sa route, sa vie eût coulé calme et heureuse ; elle n'eût pas épousé d'Orthey. — Car ce n'est que par dépit qu'elle a contracté cette union ; elle n'eût pas eu la douleur d'être le témoin d'un crime dont elle connaissait l'auteur.

—Ah ! mon enfant... mon enfant... savait-elle donc tout ?

—Oui, mon Père, tout. — Et cependant elle a gardé le silence et m'a pardonné le coup mortel que j'ai porté à son bonheur.

—Ne remuons pas tous ces douloureux souvenirs, mon enfant, et ne songeons qu'à l'avenir. — Alors, c'est bien décidé : Vous allez recueillir l'orphelin, devenir pour lui un père ?

—Quand sa mère ne sera plus, Serge viendra me rejoindre.

—Et cet enfant va rester seul auprès de la mourante, dit Mlle Doré..., seul en ce moment si triste, alors que les plus forts sont abattus?

—Oui, mademoiselle, Serge sera seul.

Le vieillard huma lentement une prise puis, profondément attendri, il dit :

—Vous pouvez aller voir Mme d'Orthey, ma soeur ; si elle a besoin de moi et de mon ministère, faites-moi prévenir : quoique bien fatigué, je me hâterai d'accourir auprès de la mourante.

Rassuré et tranquille autant qu'il pouvait l'être, Marcel reprit, le soir même, le chemin du Midi où, dans la modeste cure, Justinette inquiète le reçut avec de grandes démonstrations de dévouement et d'intérêt.

Deux jours après une lettre de Serge annonçait à Marcel qu'il était désormais orphelin et qu'il se disposait à partir pour Collioure où il arriverait sous peu.

En apprenant la venue prochaine du jeune homme, Justinette poussa les hauts cris.

—Ma bonne Justinette, dit le jeune prêtre, il faut en prendre votre parti. — M. Serge Souvarine sera ici chez lui et vous devez l'aimer et le soigner comme moi-même pour lui faire oublier, autant que cela sera possible,ses chagrins et la perte douloureuse qu'il vient de faire.

—C'est bien! dit sourdement la Catalane... puisque monsieur le curé le veut...

—Mais certainement je le veux ; dès aujourd'hui vous allez préparer la plus belle chambre, celle qui a vue sur la mer, et vous la meublerez de votre mieux. Puis, demain, vous irez à Perpignan et vous achèterez une bibliothèque où vous rangerez tous les livres que Serge apportera... car c'est un savant que nous allons avoir ici, Justinette.

—Un savant!

—Oui ; mais il ne connaît pas le catalan et vous devrez lui parler français.

—On fera ce qu'on pourra ; et si votre savant ne me comprend pas...

—S'il ne vous comprend pas?...

—Il ira chercher ailleurs des gens mieux éduqués.

Et la Catalane, nerveuse comme le sont ordinairement ses pareilles, courut s'enfermer dans sa cuisine.

(A continuer.)

LE SANG

L'importance qu'il y a de conserver pur cet élément vital

Les Pilules Rouges du Dr Coderre sont un grand spécifique pour les maladies causées par l'impureté du sang

Mlle Zéphirine Bergeron complètement guérie de dartres et faiblesse féminine par les Pilules Rouges du Dr Coderre

" Je certifie que les choses dites dans le présent témoignage de ma fille sont vraies, " ajoute M. Alfred Bergeron, père

Le triomphe grandissant du plus grand remède pour les femmes

Quelques-unes des maladies causées par l'impoureté du sang se font voir par des irruptions de la peau!. Non seulement ces maladies sont douloureuses et dangereuses, mais ces irruptions sont très désagréables, et causent à leurs victimes de grands ennuis. Une jeune fille qui, tout à coup, se voit couverte de dartres, de boutons, de pustules, de clous et autres défigurements semblables, doit être bien découragée, car elle n'a plus rien de sa beauté naturelle.

Ces irruptions sont dues à l'impureté du sang, les femmes ainsi affligées sont dans une condition dangereuse, lentement mais sûrement, la vitalité disparaît, le système nerveux est affecté et le corps devient une proie facile pour un grand nombre d'autres maladies encore plus graves. Dans ce cas, l'action par l'usage des Pilules Rouges du Dr Coderre, doit être immédiate.

Les Pilules Rouges du Dr Coderre ramèneront la santé perdue. Elles sont la plus grande spécialité qui existe aujourd'hui pour les femmes, elles rendent les femmes faibles fortes, les joues pâles roses, les yeux ternes luisants, elles font du sang fort, rouge, riche, pur. Elles guérissent le beau mal, les pertes blanches, les irrégularités, la constipation, et tous ces maux de tête, d'estomac, de reins, de côtés, douleurs dans le bas ventre, les étourdissements, la nervosité, et toutes ces maladies particulières aux femmes.

Mlle Zéphirine Bergeron demeure au No 10, rue Shannon, Montréal. Depuis 5 ans elle souffrait de faiblesses féminines compliquées de maladies de la peau. Les Pilules Rouges du Dr Coderre seules, l'ont complètement guérie de toutes ces maladies. Son père, qui est très content de la guérison de sa fille, signe comme témoin et ajoute: "Non seulement je donne l'autorisation à ma fille Zéphirine, de signer le témoignage, mais je suis aussi content de signer, pour certifier que les choses dites sur le présent témoignage sont vraies et de plus je permets sa photographie dans les journaux." Mlle Zéphirine Bergeron, dit : "J'ai 16 ans ; depuis l'âge de 11 ans que je souffre de l'impureté du sang. J'étais très faible, j'avais de terribles palpitations de coeur, je souffrais beaucoup à chaque mois, j'avais le corps très sensible, j'avais mal au côté et aux reins presque continuellement ; j'avais mal à la tête, mes vivres ne pouvaient plus digérer, avec tout cela, j'étais couverte d'affreuses dartres ; vous pouvez croire que cela me rendait bien triste et me découragealt beaucoup; parfois j'étais assez malade pour être au lit, le courage seul me retenait. Je n'hésite pas à certifier que seules les Pilules Rouges du Dr Coderre m'ont guérie, je suis aujourd'hui parfaitement bien, c'est comme si je n'avais jamais été malade. J'ai recommandé les Pilules Rouges du Dr Coderre à Mlle Rosa Dubrule et à plusieurs de mes amies. Elles sont un bien grand remède."

Mlle ZEPHIRINE BERGERON,
10 rue Shannon, Montréal, Can.

Ce témoignage n'a pas besoin de commentaires. Nous croyons que toutes les jeunes filles souffrantes s'empresseront de faire usage de ce grand remède, si elles désirent se guérir bien vite.

Nous avons à votre disposition un médecin spécialiste d'une grande expérience, dans le traitement des maladies des femmes. Nous vous invitons à lui écrire une description complète de votre maladie. Cela ne vous coûtera absolument rien.Notre spécialiste vous expliquera votre maladie, de manière à ce que vous compreniez bien ce qui vous fait souffrir, et il vous donnera le meilleur moyen de vous guérir promptement chez vous. Ne craignez pas d'écrire, toutes les lettres adressées au département médical, sont ouvertes par lui et tenues confidentielles par lui. Ecrivez de suite, car tout délai est dangereux.

Les Pilules Rouges du Dr Coderre sont toujours vendues en boîtes de 50 Pilules Rouges ; jamais autrement. Elles se vendent 50 cents la boîte ou 6 boîtes pour $2.50. Demandez, insistez, exigez de votre marchand pour qu'il vous donne les vraies Pilules Rouges du Dr Coderre. Vous aurez alors celles qui guérissent. S'il ne les a pas, ne lui permettez pas de vous en vendre d'autres. Ecrivez-nous, nous vous les enverrons par la malle sur réception du montant.

Adressez : Cie Chimique Franco-Am., Dépt. Médical, boîte postale 2306, Montréal, Can.

AVIS IMPORTANT

Depuis le 1er janvier 1897 M. J. T. Morin, de Marlboro, Mass. est notre agent général aux Etats-Unis. C'est à lui que nos abonnés et nos sous-agents des Etats-Unis, mais des Etats-Unis seulement, devront faire remise de ce qu'ils doivent au "CULTIVATEUR." Voici son adresse : M. J. T. MORIN, Marlboro, Mass P. O. Box 205.

LE "CULTIVATEUR"

PRIX DE L'ABONNEMENT A LA VILLE

Un an.......................$1 50
Six mois.....................0 75

A LA CAMPAGNE ET AUX ETATS-UNI

Un an.......................$1 00
Six mois.....................0 50

ANNONCES

Première insertion.........10 cents par ligne
Insertions subséquentes.....5 " "

MONTREAL, 12 MARS 1898

L'AFFAIRE DE ST JOVITE

Dufour n'a pas été empoisonné

Le docteur Fafard a terminé hier, l'analyse des viscères du nommé Dufour, de Ste-Jovite, que l'on soupçonnait avoir été empoisonné.

Le docteur Migneault a reçu hier, le rapport de cette analyse. Aucune trace de poison n'a été trouvé dans les organes de Dufour, et l'hypothèse qu'un crime aurait été commis, n'est plus soutenable.

PECHE MERVEILLEUSE

Capture d'un loupmarin de 70 livres

Ecureuils, Portneuf, 8. — M. Eugène Vadeboncoeur, des Ecureuils, comté de Portneuf, a fait une pêche merveilleuse le 3 du mois courant. Un loup marin de 70 livres a eu le mauvais instinct d'aller se prendre dans ses lignes. M. Vadeboncoeur est fier à juste titre de sa belle capture.

ENFANTS BRULES

Lac Mégantic, 7.—Un incendie fatal a eu lieu il y a quelques jours au village de Mégantic, chez M. Louis Lachance, pendant l'absence de ce dernier. Mme Lachance a réussi à sauver quatre de ses enfants, mais un petit garçon de 5 ans a péri dans les flammes.

St. Barnabé, 7.—L'autre jour un pauvre aliéné âgé de 6 à 8 ans, a mis le feu à ses vêtements avec des allumettes. Il a reçu de graves brûlures.

Ste Thècle, 7.—La petite fille de M. Alfred Vandal, 5 ans, jouait avec des allumettes, l'autre jour, quand elle mit le feu à ses vêtements. Ceux-ci et ses cheveux ont été complètement brûlés. L'enfant est dans un état critique.

GRAVEMENT BRULE

St-Barnabé, 7. — Un pauvre enfant de sept ou huit ans, et ne jouissant pas de la plénitude de ses facultés mentales s'est l'autre jour emparé d'un paquet d'allumettes. A St-Barnabé, et s'étant caché sous un escalier, a mis le feu à ses vêtements. Il était gravement brûlé lorsqu'on réussit à le découvrir.

FILLETTE EN FLAMMES

Ste-Thècle, 7. — Une fillette de 5 ans, enfant de M. Alfred Vandal, a été victime d'un pénible accident le 1er mars. Elle s'est emparée d'une allumette pendant une absence momentanée de sa mère, et a mis le feu à sa robe. Lorsqu'on accourut à ses cris, sa robe était tout enflammée ainsi que ses cheveux. Son état de santé était des plus critiques.

UN HERITAGE DE $2,000,000

Madame Albert Mainville, de Holyoke, croit y avoir droit

North Adams, Mass., 9. — Albert Mainville est parti dimanche soir pour le Canada où il va prendre connaissance de vieux documents en vertu desquels il croit que sa femme héritera d'une fortune de $2,000,000 laissée par un nommé Samuel Barnes, officier de l'armée anglaise, dont elle descend.

DE RETOUR AU PAYS

St-Roch des Aulnaies, 9.—M. et Mme Delphis Couture, qui habitaient auparavant à Nashua, rue Pine, 51, sont de retour au Canada.

SCENE TRAGIQUE

Deux compagnons de chantier se prennent de querelle

L'un d'eux frappé d'un coup de poignard

Aylmer, 9. — Lundi soir, Pat. Lavigne et Ovide Dubois, d'Aylmer, deux compagnons de chantier, se sont pris de querelle près de la voie électrique à l'intersection de la rue Notre-Dame. Ces deux jeunes gens, forts et robustes, s'en voulaient depuis longtemps et ils ont trouvé enfin l'occasion de vider leur rancune. Lavigne sortait de l'hôtel de Bell et s'en allait au concert. Dubois sortit un poignard et darda Lavigne à la hanche, pendant que ses cris et de ses blasphèmes, il attirait bientôt la foule. Lavigne fut conduit à l'hôtel, saignant abondamment. On alla quérir le Dr Woods, qui était au concert. Il sonda la blessure qu'il trouva profonde d'un pouce et qu'il déclara être dangereuse.

Lavigne a fait arrêter son dangereux agresseur.

MIEUX QUE CELA

La toux, le rhume et même la grippe, la bronchite, la coqueluche, sont guéris par l'emploi du BAUME RHUMAL. Partout 25c.

AVIS A NOS ABONNES

Nous publierons gratuitement les avis de naissances, mariages et décès qui se produiront dans les familles de nos abonnés qui seront en règle avec leur abonnement à l'administration du journal.

UN CREDIT DE $50,000,000

Voté par le Congrès américain pour la défense nationale

UN VOTE UNANIME

M. Cannon dit que ce crédit est destiné à assurer la paix

New-York, 9.—Les troupes de la marine de réserve de New-York vont être augmentées. Le commandant Slagten a télégraphié au lieutenant Forscnew, de Washington, de commencer immédiatement le recrutement.

Washington, 9.—Le secrétaire Long a donné l'ordre au commandant Brownson de partir immédiatement pour l'Angleterre et la France afin d'y faire l'inspection des navires qui ont été offerts au gouvernement et de faire son rapport sans délai.

Paris, 9.—Le gouvernement espagnol a donné des ordres pour l'achat de canons à tir rapide, type Canet, de 14 et de 16, en France.

La Havane, 9.—La commission d'enquête du "Maine" terminera ses travaux d'ici à deux jours. Tout semble indiquer que le rapport des commissaires sera unanime.

New-York, 9.—Dans les casernes maritimes on se prépare activement à la guerre. On a appris aujourd'hui que des ordres étaient arrivés de Washington au sujet de l'équipement de deux détachements d'infanterie de marine, l'un pour le "Columbia" et l'autre pour le "Minneapolis".

LA SITUATION

Washington, 9.—Malgré les nombreuses conférences qui ont eu lieu entre fonctionnaires publics, malgré l'activité que l'on continue à apporter dans les préparatifs de guerre et en dépit des discours patriotiques que l'on a prononcés à la chambre, on prétendait hier, dans les cercles bien informés, que la situation était moins tendue que la veille entre les Etats-Unis et l'Espagne.

Le capitaine Brownson est parti pour l'Europe, mais il ne s'en suit pas qu'il doive nécessairement acheter des navires.

Il y a maintenant trois semaines que l'explosion du "Maine" a eu lieu, et l'on ne sait encore rien d'officiel sur la cause du désastre. La commission d'enquête continue ses travaux, et voilà tout ce que l'on sait au département de la marine.

LE CREDIT DE $50,000,000

Une foule considérable a assisté hier après-midi, à la séance de la chambre, pour entendre les débats sur le projet de loi relatif au crédit de $50,000,000 destinés à la défense nationale. Presque tous les représentants étaient présents.

M. Cannon a lu au milieu d'un profond silence le projet de loi en question qui a été reçu par des applaudissements frénétiques.

M. Barrett, républicain, ayant demandé si l'on aurait l'occasion de présenter des amendements, M. Cannon lui répondit qu'il l'ignorait, et il fit une objection qui fut mal accueillie. "Le vote ! le vote !" cria-t-on.

M. Cannon, ouvrant le débat, dit que, vu la situation actuelle, le comité avait cru sage de faire un rapport favorable sur la demande d'un crédit de $50,000,000 pour la défense nationale, crédit qui serait remis à la discrétion complète du président. Il insista pour que ce crédit ne soit pas considéré comme une menace. " La somme demandée doit être confiée à un pouvoir exécutif patriotique, dit-il, afin qu'il fasse les préparatifs convenables pour la sauvegarde de l'honneur national, et rien de plus."

" Ceci n'est pas un crédit pour la guerre, ajouta-t-il, Je dis, en mesurant mes paroles, que c'est une mesure

EN VUE DE LA PAIX

(Applaudissements.)

Le gouvernement des Etats-Unis ne voudrait pas, s'il le pouvait, combattre contre les droits d'aucune nation." (Applaudissements).

Presque tous les membres de la chambre ont prononcé, après M. Cannon, de brefs discours patriotiques.

La seule note discordante que l'on ait entendue a été lancée par M. Bingham qui, tout en approuvant les principes généraux du projet de loi, a comparé les débats d'hier au journalisme à sensation. Cette comparaison lui a valu les huées de la majorité des députés et des spectateurs.

Finalement la question étant mise aux voix, tous les députés se levèrent, mais M. Cannon demanda le vote individuel. Tous les membres présents ont voté "oui." L'orateur lui-même a tenu à faire appeler son nom. Le résultat du vote a été 311 oui et aucun non.

LA COMMISSION D'ENQUETE.

La Havane, 9.—La commission d'enquête n'a pas beaucoup travaillé hier. On a entendu le Consul Général Lee et un plongeur. On a passé un temps considérable sur l'épave et les plongeurs espagnols ont fait une rude besogne. Le capitaine El Peral, de la commission d'enquête espagnole, a passé une partie de l'après-midi sur les lieux.

L'ANGLETERRE DEVRAIT SYMPATHISER.

Londres, 9.—Sir George William Des Voeux, ancien gouverneur des Iles Bahama, et plus récemment, de Hong Kong, a déclaré, au cours d'une entrevue, hier, que l'Angleterre devrait immédiatement profiter de l'occasion pour sympathiser avec les Etats-Unis, dans ses efforts pour obtenir l'autonomie de Cuba et d'exprimer en même temps sa détermination d'aider les américains dans la défense de leurs côtes.

"Ceci, dit Sir George, empêcherait certainement la guerre avec l'Espagne, et de plus resserrerait les liens d'amitié entre les Etats-Unis et l'Angleterre, tout en étant d'un immense avantage pour ces deux pays. Une occasion semblable de les réunir ne se présentera peut-être jamais."

LES VUES DE M. LABOUCHERE.

Londres, 9.—Le "Truth" d'hier, critiquait sévèrement les autorités de Washington, au sujet de l'incident Lee. Il disait que l'Espagne avait demandé le rappel du consul américain, et que les Etats-Unis avaient refusé.

"Ceci est une question grave, parce qu'elle démontre que les Etats-Unis ne se considèrent pas engagés par les usages Internationaux, dans leurs relations diplomatiques avec les autres pays. Cette manière d'agir étonne le monde entier."

COMMENTAIRE DES JOURNAUX DE LONDRES.

Londres, 9. — Le "Morning Post" commentant l'adoption de la résolution Cannon, par le congrès, dit que cela prouve que les américains ont l'intention d'agir en conformité avec leurs déclarations, que ceux qui parlent d'honneur national et de responsabilité doivent être prêts à verser leur argent.

Le "Daily News" dit que les Etats-Unis ne sont pas en état d'entreprendre une guerre. Cependant, leur diplomatie n'en a pas souffert. Ainsi, l'assertion qu'ils ont voté $50,000,000 comme mesure pacifique, ne veut rien dire.

Des nouvelles de Washington annoncent que le désastre du "Maine" n'a rien eu à faire avec ce vote. L'Amérique et l'Espagne devraient trouver un moyen honorable de se sortir de cette difficulté.

M. CANNON, membre du congrès pour l'Illinois, président du comité des appropriations, l'auteur du bill autorisant une dépense de $50,000,000 pour mettre les Etats-Unis en état de faire face à toute éventualité.

New-York, 9. — Une dépêche de Glasgow au "World" dit :

" Il n'y a que deux torpilleurs sur la Clyde, pour l'Espagne, maintenant, et tous deux sont prêts.

L'Andes et l'Osado sont partis pour Ferrol il y a une quinzaine de jours.

" Les équipages du Pluton et du Proserpine sont arrivés samedi. Mercredi, ces deux navires descendront le fleuve pour prendre des munitions à Greenock. Jeudi, ils partiront pour Ferrol. Ces navires sont réellement des canonnières et ont la vitesse des torpilleurs. Ils sont puissants, faciles à manoeuvrer, rapides et très dangereux."

New-York, 9. — Une dépêche de Washington au "World" dit :

" Un cablegramme du ministre Woodford a été présenté au cabinet par le président. M. Woodford déclare que l'Espagne a employé, sans succès, tous les moyens possibles pour se procurer de l'argent. Tous les centres financiers de l'Europe ont rejeté ses ouvertures. L'Espagne, ajoute M. Woodford, ne pourra se procurer des fonds pour se préparer à combattre contre les Etats-Unis.

" Le danger futur, dit encore le ministre, c'est que M. Sagasta, qui est bien disposé en faveur des Etats-Unis, ne soit renversé du pouvoir aux prochaines élections. Le ministère qui succèderait au sien serait forcé de déclarer la guerre pour éviter une révolution.

" Si le ministère Sagasta reste au pouvoir l'Espagne endurera une humiliation plutôt que de déclarer la guerre aux Etats-Unis."

New-York, 9. — Le " World " publie la dépêche suivante que lui a envoyée son correspondant de Londres :

" J'ai vu dans les couloirs de la Chambre des Communes le chef d'une compagnie de constructions navales de la Clyde qui m'a dit : " Je sais positivement que l'Espagne cherche à acheter non seulement des croiseurs, mais aussi des steamers rapides qui seront convertis en croiseurs et armés de canons à tir rapide.

" Elle fait des démarches depuis quelques semaines, mais l'argent lui manque. Aucun constructeur de vaisseaux anglais ne lui permettrait de prendre un navire sans que celui-ci ne soit complètement payé. J'ai appris qu'elle était sur le point de contracter un emprunt par l'intermédiaire de la banque Foulds, de Paris, à un syndicat français. Ce n'est qu'en France, d'ailleurs, qu'elle peut avoir la chance de trouver de l'argent. Des capitalistes français possèdent pour environ $800,000,000 d'actions espagnoles garanties par les taxes cubaines. Si l'Espagne prend Cuba, les capitalistes français perdront les garanties de leurs prêts. C'est pourquoi on a intérêt en France à empêcher la guerre ou à sauver l'Espagne."

" Je crois, a continué le constructeur de navires, que l'Espagne donnera

DU FIL A RETORDRE

aux Etats-Unis. Je considère les marins espagnols comme des hommes de mer de première classe. Ils sont hardis, courageux et extrêmement adroits mais ils ont de mauvais officiers. Leur pays n'a pas de ressources, tandis que les ressources des Etats-Unis sont pratiquement illimitées. Ces derniers gagneront à la longue, mais ce ne sera pas une affaire à l'eau de rose pour leur armée navale. "

UNE SPECULATION

New-York, 9. — Selon une dépêche de Londres, publiée par le " Journal and Advertiser," les rapports relatifs au nouvel emprunt de l'Espagne et à l'achat par ce pays de navires de guerre en France et en Angleterre auraient été lancés par des spéculateurs en matériel de guerre qui savaient que les Etats-Unis allaient voter une somme considérable pour sa défense nationale.

" J'ai reçu du gouverneur de la banque de France et de celui de la banque d'Angleterre, des Rotschilds de Paris et de Londres et des autorités du Crédit Lyonnais que l'Espagne n'a pu contracter aucun emprunt.

" Les spéculateurs cherchent à pousser les Etats-Unis à acheter sans délai du matériel et des navires de guerre.

"Un homme qui est peut-être le plus grand financier du monde, m'a dit cet après-midi :

"L'ESPAGNE EST EN PLEINE BANQUEROUTE

en ce moment. Il est insensé de parler d'un nouvel emprunt en sa faveur à l'étranger. La banque d'Espagne est insolvable. L'Espagne ne pourrait se procurer de l'argent qu'au moyen d'un emprunt domestique.

"Ces histoires d'achat de matériel et de navires de guerre achetés par l'Espagne, sont simplement enfantines. Il serait impossible de contracter un emprunt de plusieurs millions en France ou en Angleterre, sans que les banques importantes en aient connaissance."

LA MERE DE TOM NULTY

Le correspondant a une entrevue avec elle

VONT-ILS PENDRE MON FILS ?

La pauvre femme dit qu'elle ne survivra pas à Tom

Joliette, Qué., 9. — Votre correspondant est allé lundi à Chertsey pour avoir une entrevue avec la mère Nulty dont la " Presse " annonçait récemment la mort. Avant mon départ, je me suis rendu dans la cellule de Tom Nulty pour lui annoncer que le "Cultivateur" m'envoyait auprès de sa mère m'enquérir de la gravité de sa maladie. Tom a paru touché de l'intérêt qu'on lui porte et m'a demandé de remercier le journal Le Cultivateur en son nom. Je lui ai dit : " Je vais voir ta mère ; qu'est-ce que tu as à lui faire dire ? " — " Vous direz à ma mère que je suis relativement bien, étant donnée ma position de condamné à mort. Mes géoliers sont bons pour moi, mon directeur de conscience vient me visiter tous les jours, le médecin de la prison, quand je suis malade, me donne des soins paternels. Vous lui direz que je prie Dieu pour elle afin qu'elle supporte sa maladie courageusement. Vous présenterez mes respects à toute ma famille ainsi qu'à tous ceux qui s'informeront de moi."

Je quittai Tom qui paraissait énormément énervé. Sans doute, les souvenirs de son enfance ont afflué à son coeur ; il a dû voir dans son imagination sa mère mourante, il s'est rappelé ses crimes et il a dû s'avouer que sa mère se mourait peut-être de la peine qu'il lui avait causée.

Votre correspondant a quitté Joliette en compagnie de M. Alphonse Fontaine, dimanche, pour Chertsey, et, lundi matin, à neuf heures, tous deux frappaient à la résidence d'Alexandre Poudrier, gendre de Michel Nulty, et où demeure tout ce qui reste de la famille Nulty depuis le 6 novembre.

Michael Nulty est le premier à se présenter, puis l'épouse d'Alexandre Poudrier et Judith Nulty.

Après échange de paroles banales, j'ai demandé au père Nulty : " Comment est votre femme ? " — " Elle a été bien malade, j'ai bien cru la perdre, mais aujourd'hui, quoiqu'elle ne soit pas encore complètement réchappée, le médecin me donne espoir de la sauver.

A ma demande, on me conduit près de

MADAME NULTY

Elle gît sur un misérable grabat, le même sur lequel Tom a reposé la veille de son crime, lorsqu'il était revenu chez sa soeur. La chambre qu'elle occupe présentement est aussi la même chambre où Tom a passé la nuit. Là est entassé pêle-mêle le bagage de la famille Nulty.

En entrant j'ai dit à Mme Nulty : "Vous êtes bien malade, n'est-ce pas ?

"Oui, monsieur, bien malade, me répondit-elle d'une voix faible. J'ai reçu les derniers sacrements avant-hier. Le curé est venu me voir encore hier. Je suis atteinte d'une maladie de coeur, et c'est une attaque que j'ai eue. Mon médecin, le Dr Smeily, de Rawdon, me dit que je reviendrai peut-être à la santé ; mais il faut bien des soins; la moindre surprise, une trop grande joie ou une trop grande peine peuvent m'être fatales.

Je lui ai souhaité du courage, une prompte convalescence ; je lui ai dit qu'avec les beaux jours du printemps elle puiserait de nouvelles forces.

Il n'y a plus de beaux jours pour moi maintenant, a-t-elle dit ; ma vie est empoisonnée. Je sens que mes heures sont comptées, et si je traine mon existence jusqu'au mois de mai je ne survivrai certainement pas à mon fils Tom.

VONT-ILS LE PENDRE

pensez-vous monsieur ?

Sur ma réponse que la sentence serait peut-être commuée, cette pauvre mère reprend courage, elle se lève sur son séant et d'une voix toujours faible elle ajoute :

Je ne le reverrai plus, mon Tom! Je mourrai avant, faites-lui mes adieux, dites-lui bien qu'il se souvienne de moi, qu'il prie le Bon Dieu !

Mme Nulty paraît épuisée je me retire, lui renouvelant mes souhaits d'encouragement.

Le père, comme son épouse, me demande s'il y a espoir de sauver son fils.

Il veut connaître l'opinion des gens de Joliette. Pour ne point cacher la vérité je lui réponds que le sentiment populaire à Joliette est contre son fils. On veut qu'il subisse la sentence prononcée contre lui. Je lui dis que Tom m'avait chargé de lui demander quand il viendrait à Joliette. Le père Nulty répond qu'il ira voir son garçon dans deux semaines.

Et je prends congé, avec mon compagnon, de la famille Nulty.

Mme Alexandre Poudrier, qui a été si malade depuis la terrible tragédie, est complètement rétablie. Elle vaque maintenant à ses occupations et soigne de son mieux sa mère mourante.

Tous les citoyens de Chertsey sont d'avis que Tom doit être pendu. En revenant de Chertsey à Joliette, arrivé chez M. Lévesque, votre correspondant abandonne la voiture, emprunte une paire de raquettes et ainsi chaussé il se dirige vers la maison où s'est déroulé le sombre drame du 4 novembre.

Le père Nulty, comme on le sait, a quitté la maison quelques jours après le crime. La maison est veuve d'une de ses portes, la même que Tom a brisée pour entrer abattre ses dernières victimes. La neige s'est amoncelée dans la grange et la maison.

Un silence glacial règne sur cette maudite demeure. On ne voit plus de trace de l'assassinat, la neige recouvre le tout de son linceul immaculé. Après une visite pleine d'émotions, on reprend la même route suivie, on rapporte à M. Lévesque ce qu'il nous avait prêté, on évoque la néfaste journée du 4 novembre et l'on se dirige vers Rawdon. Là votre correspondant est allé saluer

M. LE CURE BAILLARGE

qui nous a reçus avec son amabilité habituelle. Naturellement, on s'est laissé entraîner à parler de Tom et de son procès. M. le curé Baillargé est toujours d'avis que Tom n'est pas un homme comme un autre, qu'il lui manque des rouages dans le cerveau et qu'enfin, suivant lui, il n'est pas responsable de son crime, ni devant les hommes ni devant Dieu. N'étant pas de la même opinion que M. le curé, j'ai combattu les idées qu'il émettait.

—Lundi il y avait à Chertsey réunion mensuelle du conseil et à cette séance, M. Olivier Lapierre, marchand de Chertsey, a été réélu maire de cette paroisse, et M. Jules Breault, maintenu dans ses fonctions de secrétaire.

—A Chertsey est décédé, ces jours derniers, M. Francis Parent, rentier, âgé de 70 ans. Le vieillard a succombé à une maladie de coeur. Il était aimé et son décès cause bien des regrets.

—Il se fait cet hiver dans les montagnes, une quantité plus qu'ordinaire de billots. La Cie McLaren a à peu près 150 "jobbers" disséminés dans les bois.

NOMINATIONS

La nomination des personnes du comté de Jacques-Cartier, faisant partie de la commission de la paix du district de Montréal en date du premier août 1893, a été révoquée et les personnes dont les noms suivent ont été ajoutées à la dite commission de la paix.

Paroisse de l'Ile Bizard. — MM. Arsène Théoret Jacques Trépanier et Phillas Paquin.

Paroisse de Sainte-Geneviève. — MM. Evariste Chaurette, Amable Wilson, Hormisdas Payment, Marcel Libersant, Marcel Langevin, Michel Langevin, Ambroise Pilon, Jean-Baptiste Meloche, fils, Phillas Laniel et Eldège Legault.

Paroisse de Sainte-Anne du Bout de l'Ile. — MM. Delphis Lebeau, Ambroise L. Kent, J. L. Michaud, Amédée Chaurest, N. P., William Kissock, Joseph Meloche, Conrad Vallée, Moïse Cyprien Bezner, L. N. F. Cypihot, M. D., S. D. Hamilton, Bruno Lalonde et Joseph Crevier, fils de Joseph.

Paroisse de la Pointe Claire.—MM. Onésime Legault, Gabriel Urgel Valois, Herménégilde Duchesneau, Jean-Baptiste Deslauriers, Thomas Smith, Urgel Daoust, Aldéric Lesage, M. D., Gerald Lomer, Cyrice Legault.

Lachine. — MM. Charles Décary, fils de Gervais, Joseph Jacques de Bellefeuille, Robert Fitzgibbon, Dosithé Legault dit Deslauriers, Benjamin Décary, Théophile Laframboise, Avila Legault et Théophile Deguire.

Paroisse de Lachine. — MM. William H. Clark, Odilon Léger, Robert Locust, John F. Fulton, Hormidas Deslauriers, Basile Pigeon, sr., Basile Pigeon, jr., Thomas Amos Dawes, John P. Dawes, Albert F. Dawes, Albert Duke Dunn, Henri Schetagne, N. P., Louis Amédé Quesnel, J. Bte Meloche.

Paroisse de Saint-Laurent. — MM. Benjamin Boyer, Marcel Martin, Toussaint Martin, Andrew Hislop, Alexander Tait, William Tait, Hermidas Trudeau, Robert Hislop, William Hodge, Louis St. Germain, Ferrier Jasmin, Théophile Deguire, François Deguire, Thomas Hannah, George H. Muir, Cyrille Lefebvre, Jean-Baptiste Langevin, Arthur Goyer, Jean-Baptiste Imbault, Joseph Legault, David B. Hodge, Thomas Caughtry et Andrew Boa.

M. J. Patrick Mullarky, de Montréal.

Les nominations suivantes comme commissaires de la paix ont été faites dans le comté d'Arthabaska :

Arthabaskaville. — MM. L. O. Pépin, L. Lavergne, Joseph Bédard, Geo. Spénard.

Victoriaville. — MM. Homère H. Guay, Paul Tourigny, Siméon Lemay, Gédéon Tourigny, H. Philippe Rouleau.

Stanfold. — MM. Albert Hébert, N. P., Joseph Rousseau, Firmin Lecomte, Ludger Baril, Adolphe Girouard, Joseph Baril, Alphonse Bordeleau, P. N. Garneau.

Sainte-Hélène de Chester. — MM. William Lambert, Pierre Tardif.

Saint-Norbert d'Arthabaskaville. — MM. Narcisse Drouin, Wilbrod Demers, Pierre Dumas, Joseph Prince, Louis Dumas.

Saint-Louis de Blandford. — MM. D. Ephrem Bruneau, Victor Dion, Daniel Cormier, Joseph Provencher.

Saint-Albert. — MM. Ludger Guillemette, François Marcoux.

Saint-Valère de Bulstrode. — MM. Johnny Blanchette, Olivier Ricard, Ambroise Thibault, Stanislas Hamel.

Sainte-Clothilde de Horton. — MM. Napoléon Rousseau, Alphonse de Courval, Pierre Désilets, Ludger Désilets.

Saint-Paul de Chester. — MM. Hector Becotte, V. Dionne, Joseph Rouleau, Edmond Foudrier, Prudent Dion.

Saint-Patrice de Tingwick. — MM. Dr Chs. Couture, Clovis Rioux, George Perreault, William Johnson, John Sheridan, George E. Adams, Charles H. Walsh.

Warwick. — MM. Félix Baril, William C. Houle, Etienne Cantin, Joseph Vézina, Antime Blais.

Sainte-Elizabeth. — MM. Philias Germain, Léandre Baril, François Prince, Alexandre Miller.

Sainte-Anne du Sault. — MM. J. F. Esnouf, A. Ephrem Bruneau, Isaac Gagnon, Ludger Côté.

REGLEMENT OBSCUR

Un nommé Avila Lacroix, cultivateur de Ste-Dorothée, a été traduit devant le recorder ce matin sur l'accusation d'avoir offert en vente, sur le marché Bonsecours, des sacs de patates qui ne pesaient pas 90 livres.

Le règlement qui régit ce commerce est, de l'aveu même de M. de Montigny, fort obscur, et la défense, représentée par M. Emile Léonard, avocat, a allégué qu'il était même ultra vires. La cause a été prise en délibéré.

La décision du recorder sur ce point intéresse beaucoup les cultivateurs. Tel que le règlement est construit, il est à peu près impossible de comprendre si les patates doivent se vendre au poids ou à la mesure et de quelle façon. Il semble qu'un cultivateur ait le droit de vendre une quantité quelconque de pommes de terre dans un panier, mais que, du moment qu'il met les mêmes légumes dans un sac, il est passible d'une forte amende si le poids n'en est pas de 90 livres. De même, il peut vendre un minot de patates— le règlement permet de vendre à la mesure— mais si le dit minot est mis en sac, l'infraction est commise. C'est vraiment curieux.

LA VERITE PURE

On ne peut trouver pour guérir le croup et les affections de la gorge et des poumons, un remède aussi bon et aussi rapide que le BAUME RHUMAL. 2-12

PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT

"Avez-vous une idee? Si oui, demandez notre "Guide des Inventeurs," gratis. Pas de patente, pas de paye. MARION & MARION, Experts, No 185, rue St-Jacques, Montréal. Mentionnez ce journal.

LA CIE RICHELIEU

Ses preparatifs pour la saison prochaine

LE NOUVEAU STEAMER TORONTO

Fera le service entre Toronto et Prescott

LES LIGNES DE L'EST ET DE L'OUEST

Grâce à l'activité de son gérant et de ses assistants, la compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario a complété tous ses arrangements pour la saison de 1898 et elle n'attend plus que la débâcle et l'ouverture de la navigation pour faire circuler ses vaisseaux sur leurs lignes respectives.

Les directeurs de la compagnie se réuniront, vendredi, le 18 mars courant, pour régler les derniers détails et faire les nominations des capitaines pour les vaisseaux sur lesquels on n'en est pas encore arrivé à une décision finale.

Sur la ligne du Saguenay, le steamer "Sgueuay" commencera dès l'ouverture de la navigation, à faire deux voyages par semaine. Il sera remplacé au mois de juin par le "Canada" et le "Carolina" qui feront quatre voyages par semaine.

La ligne de Québec sera desservie par les vapeurs "Québec" et "Montréal", comme d'habitude. Le "Montréal" fera probablement le premier voyage et peut-être le "Québec" sera-t-il remplacé par un autre vaisseau pour les premiers temps de la navigation.

Le "Berthier" fera encore le service de Trois-Rivières ; le "Chambly" suivra sa ligne regulière de la rivière Richelieu, en passant par les points d'arrêts intermédiaires, et le "Terrebonne" voyagera entre Montréal et Contrecoeur. Il arrêtera à Boucherville, Varennes et Verchères.

Le vapeur "Trois-Rivières" reste, par le passé, préposé au service des pèlerinages à Ste-Anne de Beaupré.

L'"Hochelaga", fera le service de Boucherville ; le "Longueuil" et l'"Hosanna", de Longueuil ; le "Laprairie" celui de Laprairie, et le "Cultivateur", celui de l'île Ste-Hélène.

Il n'y aura donc pas grands changements dans le service de l'Est. Les lignes de l'Ouest, cependant, auront un service aussi bon sinon supérieur à celui des grandes lignes de la Province de Québec. Les steamers Spartan et Corsican voyageront entre Toronto et Montréal. Le nouveau bateau de la compagnie le "Toronto" qui est actuellement en vue de construction, dans les ateliers de M. Bertram, à Toronto, voyagera ainsi qu'on vient de le dire entre Toronto et Prescott ou il correspondra avec le Bohemian, qui amènera ses passagers à Montréal.

Le Bohemian a subi des réparations considérables à sa salle à dîner et à son salon, qui en font un véritable navire nouveau.

Le Columbian et le Passport feront le trajet entre Kingston et Montréal, et enfin, le Hamilton voyagera entre cette ville et Montréal. Comme nous pouvons le voir par ce tableau la compagnie du Richelieu n'a rien négligé pour l'accomodation du public voyageur durant la saison de 1898.

Washington, 9. — L'administration a appris de source autorisée que l'Espagne n'a pas acheté les deux croiseurs brésiliens Barboso et Amazonas.

Le Liniment Minard est en vente partout

NAISSANCE

PARENT.—A North Stratford, N. H., le 5 courant, l'épouse de M. Edouard Parent, une fille, qui a reçu au baptême les noms de Marie-Amanda.

Parrain et marraine, M. Israël Girard et son épouse.

DECES

ROULEAU.—Ville St-Louis, le 2 courant, à l'âge de 18 mois, Marie Jeanne Gabrielle, enfant bien aimée du Dr J. A. Rouleau.

RENEAULT.—En cette ville, le 2 courant à l'âge de 2 ans 10 mois et 9 jours, Joseph, Eno Marcel Pierre, enfant de G. J. Reneault, fils

PARENT.—En cette ville, vendredi le 4 courant, à l'âge de 10 ans, 4 mois et 14 jours, Joseph Albert, enfant de Calixte Parent, restaurateur.

DAIGNEAULT.—En cette ville, le 4 courant, à l'âge de 31 ans 7 mois, Georgiana Alarie, épouse de Rosario Davila Daigneault.

COTE.—En cette ville, jeudi le 3 courant, à l'âge de 46 ans, 4 mois et 23 jours, Alexandre Côté, de la maison O. David.

PAINCHAUD.—En cette ville, le 5 mars courant, à l'âge de 71 ans, Elmire Painchaud, épouse de feu Capt. J. A. Painchaud.

SKELLY.—En cette ville, le 6 courant à l'âge de 53 ans, Marie Louise Emélie Archambault, veuve de feu James Skelly, en son vivant, marchand en gros.

ASSELIN.—A Ste-Famille, Ile d'Orléans, à l'âge de 70 ans et 4 mois, M. François-Xavier Asselin, veuf de Dame Clotilde Létourneau.

BEAUCHAMP.—En cette ville, mardi le 8 courant, à l'âge de 11 ans, Anna Beauchamp, fille de Emmanuel Beauchamp.

JUBINVILLE.—En cette ville, le 7 mars courant, à l'âge de 71 ans, Gédéon Jubinville.

ROBERT.—A la résidence de son fils, l'ex-échevin J. C. Robert, 385 rue Sherbrooke, Joseph Robert, âgé de 76 ans et 6 mois.

REVUE COMMERCIALE

La belle température de la dernière huitaine a engagé les cultivateurs à venir en ville vendre leurs produits. Le marché de mardi est un des plus considérables qu'on ait vus depuis la fermeture de la navigation. Les acheteurs étaient en grand nombre et les produits s'écoulaient à des prix raisonnables.

Les changements dans les prix ne sont pas encore notables, et il en sera peut-être ainsi jusqu'à la Semaine Sainte et à l'ouverture de la navigation. Les chemins sont encore beaux, mais si le doux temps continue il pourrait bien arrivé qu'ils deviennent impassables. Il y a tant de neige encore. Il y avait beaucoup d'avoine au marché Bonsecours mardi, trop même pour la demande; elle s'est vendue d'abord 75 cts et 80 cts le sac, mais elle changeait de mains après-midi à 70 cts. Les jardiniers sont dans la jubilation. Leurs produits de serre-chaude vont à merveille par un temps pareil, et ils obtiennent d'excellents prix pour leurs primeurs.

Voici les dernières cotations du marché :

LE MARCHE DE SOREL.

Le marché de Sorel était bien approvisionné samedi dernier, en fait de boeuf, lard, volailles, oeufs, beurre, etc. Le boeuf s'est vendu de 3 à 6 cts la livre; le lard, de 8 à 9 cts; les volailles, de 65 à 75 cts la couple; les oeufs, de 16 à 18 cts la doz; le beurre frais, de 20 à 22 cts; beurre de crémerie, 20 cts; beurre en tinette, de 16 à 20 cts.

MARCHE BONSECOURS

Prix courants à la date du 8 Mars.

LEGUMES			
Panais le panier	0 40	à	0 60
Choux la doz	0 40	à	0 50
Celeri, la doz	0 25	à	0 40
Oignons, le panier	0 35	à	0 45
Carottes, le panier	0 25	à	0 30
Persil, la doz	0 40	à	0 50
Navets, le sac	0 30	à	0 40
Betteraves, le panier	0 25	à	0 30
Laitue, la doz	0 30	à	0 40
Radis la douzaine	0 40	à	0 50
Patates, le panier	0 30	à	0 35
Patates, le sac	0 80	à	0 90
Choux-fleurs	1 00	à	1 50
Tomates, le panier	0 80	à	0 90
Rhubarbe, la doz	0 50	à	0 60
FRUITS			
Citrons par doz	0 15	à	0 20
Oranges Valence, doz, (detail)	0 20	à	0 40
Bananes, la doz	0 00	à	0 25
Pommes, le baril	2 50	à	5 00
Pommes le panier	0 55	à	1 00
Ananas la pièce	0 30	à	0 35
Raisins catawoba le panier	0 00	à	0 60
GIBIERS			
Canard des bois, la paire	0 60	à	0 65
Canard bleu, la paire	0 60	à	0 75
Canard malliard, la paire	0 80	à	0 85
Pleuviers dores la douzaine	3 75	à	4 00
Poules de prairie, blanches, le couple	1 50	à	1 60
Poules de prairie, foncés, le couple	1 60	à	1 75
Oiseaux de neige, la doz	0 25	à	0 35
Oies sauvages	0 70	à	0 90
Cuisses de grenouilles, la livre	0 25	à	0 30
Cochons de lait, la pièce	1 50	à	2 00
Venaison, quartier de devant la lb	0 05	à	0 06
Venaison, épaules	0 00	à	0 00
Venaison, quartier de derrière	0 08	à	0 00
Lièvres la paire	0 30	à	0 35
VOLAILLE			
Gros poulets, le couple	0 80	à	1 00
Poulets moyens, le couple	0 60	à	0 90
Poules	0 60	à	0 70
Dindes	0 75	à	0 90
Oies, la pièce	0 60	à	0 75
Canards, le couple	0 75	à	1 00
Pigeons, le couple	0 25	à	0 30
Pigeons gras	0 00	à	0 35
PRODUITS DE LA FERME			
Beurre moulé, de choix, la livre	0 22	à	0 25
Beurre de crémerie	0 20	à	0 22
Bon beurre de laiterie	0 15	à	0 18
Fromage doux	0 12	à	0 14
Fromage fort	0 12	à	0 14
Œufs frais	0 20	à	0 22
Œufs d'automne	0 13	à	0 00
Miel, la livre	0 10	à	0 12
Sucre d'érable	0 08	à	0 10
Sirop d'érable	0 60	à	0 70
VIANDES			
Bœuf de choix, la lb	0 12	à	0 15
Bœuf commun	0 08	à	0 10
Mouton, par lb	0 10	à	0 12
Agneau, la lb	0 10	à	0 12½
Veau, la lb	0 08	à	0 12
Porc la lb	0 10	à	0 12
Saucisses, la lb	0 10	à	0 12
Jambon, la lb	0 13	à	0 15
Lard	0 08	à	0 10
Bacon, la lb	0 13	à	0 15
POISSON			
Brochet, la lb	0 06	à	0 08
Hadock, la lb	0 05	à	06
Barbue, la lb	0 08	à	0 00
Poisson blanc, la lb	0 06	à	0 08
Morue, la lb	0 05	à	0 08
Plie, la lb	0 00	à	0 15
Eperlan, la lb	0 05	à	0 06
Maquereau, la pièce	0 00	à	0 15
Hadock fumé, la livre	0 08	à	0 10
Saumon frais, la lb	0 15	à	0 20
Eturgeon, la lb	0 08	à	0 10

AVIS A NOS ABONNES

Nous n'accepterons que des timbres de 1c et 2c en paiement d'abonnements et nous retournerons invariablement les timbres de plus hautes dénominations que l'on nous enverra. Nous prions nos abonnés de faire leurs remises de fonds par mandats poste ou par mandats-express.

L'ADMINISTRATION.

PILULES ROUGES du Dr Coderre Pour les Femmes Pales et Faibles.

"Cheese it" C'est de l'Argent

Mais attendez une minute, nous n'employons pas cette expression dans ce sens. Notre esprit, ainsi que celui de la majorité des canadiens, est actuellement occupé de la prochaine SAISON DE L'INDUSTRIE LAITIERE et de ses besoins.

Avant un an d'ici il faut faire de l'argent avec des millions de gallons de lait, et la question qui se pose est celle-ci ? Comment le LAITIER peut-il s'y prendre pour faire le plus de bénéfice possible? FAIRE DU FROMAGE n'est QU'UNE manière, mais elle est profitable et a subi l'épreuve du temps.

Etes-vous intéressé ?

Si non, vous le seriez si vous saviez que, moyennant un prix raisonnable, on peut acheter un matériel complet de fromagerie chez les pionniers dans ce genre d'affaire.

Nous Manufacturons tout

CHAUDIERES.—ECLISSES, MEULES, PRESSES, BASSINS RECEPTEURS.

Nous nous sommes occupés de cela pendant un quart de siècle.

Si vous ne voulez pas faire du fromage avec votre lait (Cheese it) nous pouvons vous être d'un tout aussi grand secours dans la CREMERIE ou L'INDUSTRIE LAITIERE DOMESTIQUE.

Il y a de l'argent dans chaque gallon de lait si vous ne vous servez que de machines fin de siècle pour le preparer pour le marché. Permettez que nous vous fournissions votre matériel. Ecrivez-nous pour avoir une évaluation.

Carrier Laine & Co, LEVIS, QUE.